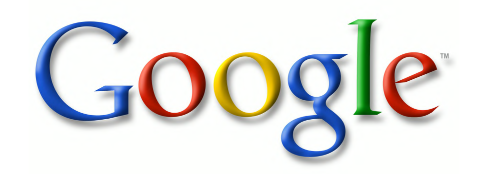
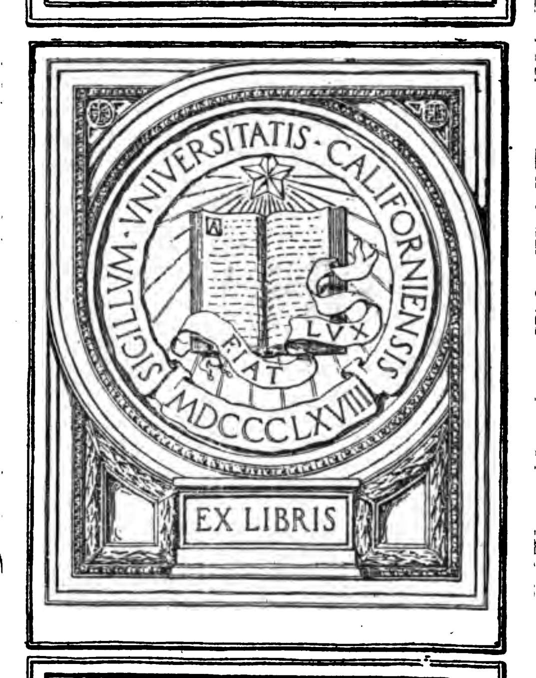





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT
LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

QUINTILIEN,

DE

L'INSTITUTION DE L'ORATEUR,

TRADUIT PAR M. L'ABBÉ GÉDOYN,
Des Académies Françoise, et des Inscriptions.

QUATRIÈME ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée des passages omis par le Traducteur, d'après un Mémoire manuscrit de M. CAPPÉRONNIER.

TOME III.



A PARIS,
Chez H. BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

1803.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans le Tome III.

LIVRE SEPTIEME.

AVANT-PROPOS. Page 1

CHAP. I. *De la disposition qu'il faut donner à une cause.* 4

II. *De la Conjecture.* 33

III. *De la définition.* 58

IV. *De la Qualité.* 75

V. *Du Défaut d'Action.* 97

VI. *De l'Etat qui naît des termes de la Loi et de l'intention du Législateur.* 100

VII. *De deux Loix que l'on oppose l'une à l'autre.* 106

VIII. *De l'Etat qui est fondé sur le Syllogisme, ou sur le raisonnement.* 111

IX. *De l'Etat qui se forme de l'ambiguité des termes.* 115

X. *De l'union et de la diversité de ces Etats.* 121

LIVRE HUITIEME.

AVANT-PROPOS. 132

CHAP. I. *Ce qu'il faut considérer dans l'Elocution.* 144
II. *De la Clarté.* 146
III. *Des ornements du Discours.* 156
IV. *Comment on peut amplifier ou diminuer les choses dont on parle.* 195
V. *De ce qu'on appelle Pensées ingénieuses, Pointes et Sentences.* 209
VI. *Des Tropes.* 225

LIVRE NEUVIEME.

CHAP. I. *De la différence des Tropes et des Figures.* 258
II. *Des Figures de Sens.* 279
III. *Des Figures de la Diction.* 331
IV. *De la Structure ou de l'Arrangement des mots.* 370

Fin de la Table des Chapitres.

DE



DE L'INSTITUTION *DE L'ORATEUR* (1).

LIVRE SEPTIEME.

AVANT-PROPOS.

Il a été, ce me semble, suffisamment parlé de l'invention. Car nous avons traité tout ce qui regarde la maniere, non-seu-

(1) Ce troisieme volume est celui qui exigeoit le plus de corrections et d'additions, sur-tout au neuvieme livre, qui traite des tropes et des figures. M. Capperonnier avertit lui-même qu'il n'a traduit que les passages qui pouvoient avoir quelque difficulté relativement aux préceptes de la rhétorique. Nous avons donc été obligé de traduire les autres passages, et nous avons suivi ordinairement le sens qu'il donne dans les notes latines de son édition de Quintilien. Lorsque les commentateurs ne sont point d'accord sur le sens, et que l'on a lieu de croire que

lement d'instruire les juges, mais aussi de les toucher. Or de même que pour bâtir, il ne suffit pas d'assembler des pierres, des matériaux, enfin toutes les choses nécessaires à un édifice, et qu'il faut encore qu'une habile main les dispose et les place : de même en matiere d'éloquence, quelque multitude de choses que nous ayons à dire, ce ne sera qu'un amas confus, si la disposition ne les arrange et ne les lie les unes avec les autres, pour en faire un tout bien régulier.

Ce n'est donc pas sans raison qu'on lui a donné le second rang, parmi les cinq parties dont j'ai fait mention; puisque la premiere n'est d'aucun mérite sans elle. Car

le texte est corrompu, nous indiquons ces endroits qui sont en petit nombre. Quant aux noms de plusieurs figures et de plusieurs tropes, nous sentons bien qu'en les traduisant par un seul mot français, il arrive quelquefois que ce mot ne présente pas à l'esprit de plusieurs lecteurs une idée plus claire que ne l'eut fait le mot latin ou le mot grec. Quelquefois nous l'avons expliqué par une périphrase renfermée entre deux parentheses; mais il eut été impossible de donner tous les éclaircissements nécessaires. Un volume de notes et de dissertations eut à peine suffi. Pour y suppléer en quelque maniere, nous renvoyons à l'excellent traité des tropes de de M. du Marsais, et nous supposons en même temps que celui qui lit le neuvieme livre de Quintilien a déja quelque connoissance des préceptes de la rhétorique, et de ce qu'on appelle les termes de l'art. *Note de l'éditeur.*

ayez fondu et perfectionné tous les membres d'une statue, si vous ne savez les placer, vous n'en ferez point une statue. Et dans le corps humain ou dans quelque animal que ce soit, si vous mettez une partie à la place d'une autre, quoique le reste demeure comme il étoit, vous faites un monstre. Et ni les muscles ni les nerfs, pour peu qu'ils soient dérangés, ne font plus leurs fonctions. Et les armées où se met la confusion, s'embarrassent et se défont elles-mêmes. Enfin j'estime que ceux-là ont raison, qui croient que l'Univers se maintient par l'ordre, et que si cet ordre venoit à se troubler, tout périroit.

Ainsi que peut-on penser d'un discours qui est dépourvu de cette qualité? Il faut nécessairement qu'il brouille tout, que n'étant point guidé, il soit le jouet de l'incertitude, comme un vaisseau sans gouvernail est le jouet des vents; que l'orateur répete inutilement plusieurs choses, qu'il en omette plusieurs autres; qu'il s'égare comme un homme qui marche la nuit en des lieux inconnus; et que ne se proposant ni commencement ni fin, au lieu de suivre la raison, il s'abandonne au hasard.

Ce livre-ci est donc destiné tout entier à la disposition, laquelle, certes, n'eût

pas été ignorée d'un si grand nombre d'orateurs, s'il étoit possible d'en donner des regles qu'on pût appliquer à toutes sortes de sujets. Mais comme la variété des affaires est infinie, qu'elle le sera toujours; et que depuis tant de siecles il ne s'est pas encore trouvé une cause, qui fût parfaitement semblable à une autre; il faut que l'orateur ait du discernement, qu'il s'applique, qu'il invente, qu'il examine, et qu'il prenne souvent conseil de lui-même. Je ne nie pourtant pas que cette matiere ne comporte quelques préceptes. Aussi ne les oublierai-je pas.

CHAPITRE PREMIER.

De la disposition qu'il faut donner à une cause.

Que la division soit donc, comme j'ai dit ci-dessus, le partage d'un tout en ses parties, et un ordre distinct de ces parties entre elles. Quant à la disposition, je la définis une utile distribution des choses ou des parties, assignant à chacune la place et le rang qu'elle doit avoir. Mais souvenons-nous que la disposition elle-même change suivant le besoin de la cause, et que la même question ne se doit

pas toujours traiter la premiere de part et d'autre. Démosthène et Eschine, pour ne rien dire des autres, peuvent nous en fournir un exemple, ayant suivi un ordre tout différent dans la cause de Ctésiphon. Car l'accusateur commence par traiter la question de droit, comme lui étant plus favorable; et le défendeur fait précéder tous les autres chefs, ou presque tous, afin de préparer les juges à la question de droit, qu'il réserve pour la fin. En effet, l'un à intérêt de commencer par un point, l'autre par un autre. Et si cela n'étoit permis, il faudroit toujours plaider au gré du demandeur. Dans les récriminations mêmes, afin que les deux parties se défendent, avant que d'accuser chacune son adversaire, c'est une nécessité que la disposition des deux plaidoyers soit différente.

Je rapporterai donc ici ce que j'avois coutume de pratiquer, tel que l'art et l'expérience me l'avoient appris, et je n'en ai jamais fait mystere. J'avois grand soin de connoître tout ce qui entroit dans le procès. Car aux écoles on vous donne un petit nombre de points qui vous fixent, et que l'on expose avant la déclamation. C'est ce que les Grecs appellent *Thèmes*, et Cicéron *Propositions*. Quand je m'étois mis

ainsi toute ma cause devant les yeux, je ne songeois pas moins à la partie adverse qu'à la mienne.

Et premierement, ce qui n'est pas difficile, mais ce qui doit pourtant aller devant tout, j'arrêtois ce que chacune des parties prétendoit prouver, et ensuite le moyen dont elle prétendoit se servir. Je considérois donc ce que le demandeur alléguoit en premier lieu. Il falloit que ce fût une chose ou avouée de part et d'autre, ou contestée. Si elle étoit avouée, la question ne pouvoit pas tomber sur cet endroit. Ainsi je passois à la réponse du défendeur, et je l'examinois de la même maniere. Quelquefois ce qui en résultoit, étoit pareillement reconnu des deux parties. Du moment qu'elles commençoient à ne pas convenir, aussi-tôt naissoit la question. *Vous avez tué un homme. Oui, je l'ai tué.* On convient du fait, je passe outre, l'accusé doit rendre raison pourquoi il a tué cet homme. *Il est permis*, dit-il, *de tuer un homme que l'on surprend en adultere.* Il est constant que la loi le permet. Il faut donc aller plus loin, et jusqu'à une troisieme proposition qui soit contestée entre les deux parties. *Il n'étoit point adultere ; il l'étoit.* Ce sera là la question ; et comme le fait est douteux, c'est une affaire de conjecture.

Il peut arriver aussi que cette troisieme proposition ne soit pas contredite. *Il étoit adultere. Oui*, dira l'accusateur, *mais il ne vous étoit pas permis de le tuer, parce que vous étiez banni, et noté d'infamie*. Alors c'est une question de droit; mais si l'on nie d'abord le fait, et qu'à cette proposition, *Vous l'avez tué*, on réponde *Je ne l'ai pas tué*; dans le moment la contestation est formée. C'est ainsi qu'il faut examiner où commence le conflit des deux causes, et ce qui fonde la premiere question.

Tantôt l'accusation est simple. *Rabirius a tué Saturninus*. Tantôt elle est composée de plusieurs chefs. *Lucius Varénus doit encourir les peines portées par la loi contre les assassins, puisqu'il a tué C. Varénus, blessé Cnéus, et tué encore Salarius*. Car de la sorte ce sont diverses propositions, divers crimes. Et je dis la même chose des demandes qu'on forme en justice.

Mais de ces propositions qui sont doubles ou composées, peuvent naître plusieurs questions, plusieurs états; lorsque l'accusé prend le parti de nier une chose, de soutenir l'autre, et d'exclure la troisieme, faute d'action. En ce cas, il faut que l'accusateur prenne bien garde à ce qu'il en-

treprend de réfuter, et à l'ordre qu'il doit observer. Et quant à lui, je ne m'éloigne pas beaucoup du sentiment de Celsus, qui a suivi lui-même Cicéron; à cela près, qu'il s'obstine trop à vouloir que les deux parties arrangent de telle sorte leurs questions, que les premieres soient importantes; que les plus foibles se trouvent au milieu, et que les dernieres aient encore plus de force et de poids, que les premieres; par la raison qu'au commencement il faut faire impression sur l'esprit des juges, et qu'à la fin il faut achever de les convaincre.

Cependant l'accusé doit ordinairement commencer parce qu'il y a de plus fort contre lui, de crainte que le juge, qui en a l'esprit frappé, n'écoute pas volontiers ce qui précéderoit. Mais on peut changer cet ordre, quand les autres chefs d'accusation sont évidemment faux, et que la principale objection est difficile à réfuter. Car alors on pourra s'attacher d'abord aux moindres chefs, et laisser le plus important, pour revenir, après avoir fait perdre à l'accusateur toute créance, et montré aux juges que tout ce qui a été objecté jusques-là, est vain et frivole. Encore sera-t-il bon de leur rendre compte auparavant, pourquoi on differe de répondre au point capital,

avec promesse d'y satisfaire en son lieu, afin qu'ils ne s'imaginent pas que c'est parce que nous en sentons la difficulté. D'ordinaire aussi on commence par justifier l'accusé des crimes qu'on a pu lui imputer autrefois, pour disposer les juges à écouter plus favorablement le fait sur lequel ils doivent prononcer; quoique cela même Cicéron l'ait réservé pour la fin dans la défense de Varénus, ayant eu égard, non à ce qu'il convient de faire le plus souvent, mais à ce qu'il convenoit de faire alors.

Quand l'accusation est simple, il faut voir si nous y répondrons par une seule proposition, ou par plusieurs: supposé que nous nous contentions d'une seule, si nous ferons tomber la question sur le fait, ou sur le droit naturel, ou sur la loi (1). Dans le premier cas, si nous nierons le fait qui nous est imputé, ou si nous le défendrons. Dans le second, sur quelle espece de droit nous contesterons, et si dans cette contestation nous nous attacherons à la lettre, ou à l'intention; ce qu'il nous sera aisé de connoître, si nous examinons quelle

(1) *Il falloit traduire*: Il faut voir si nous en ferons une question réelle ou rationelle, ou bien légale, c'est-à-dire si nous ferons tomber la question sur la chose même, ou sur l'explication de quelque loi. *C.*

est la loi dont il s'agit, et en vertu de laquelle le procès est intenté. Car aux écoles on feint des sujets qui ont rapport à plusieurs loix, seulement pour intéresser l'auditeur, et pour lier les faits. Par exemple : *Si un pere, après avoir exposé son fils, vient à le reconnoître, il peut le reprendre en payant la nourriture. Si un fils désobeit à son pere, permis à un pere de le désheriter.* Voilà deux loix. Un pere qui avoit exposé son fils, le retrouve et le retire chez lui, dans le dessein de lui faire épouser une de ses parentes qui est fort riche. Le fils s'y oppose, et veut épouser la fille du pauvre qui l'a nourri. Dans cet exemple, la loi qui regarde les enfants exposés, donne matiere à de grands sentiments; mais la loi de l'exhéderation est celle d'où dépend le jugement. Cependant il y a des occasions où il ne s'agit pas seulement d'une loi, mais de plusieurs; comme lorsque la difficulté naît de l'opposition d'une loi à une autre loi. (ἀντινομία.) Tout cela bien considéré, on verra clairement sur quoi tombe la contestation.

On peut répondre aussi par plusieurs propositions, comme fait Cicéron dans la défense de Rabirius : *S'il l'avoit tué, il auroit bien fait; mais il ne l'a pas tué.* Pour lors il faut premierement examiner

tout ce qui peut se dire, et ensuite arranger les questions selon l'ordre qui convient le mieux. Car ici je ne suis pas de l'avis dont j'ai été peu auparavant au sujet des chefs d'accusation, et encore ailleurs au sujet des arguments, quand j'ai dit que nous pouvions quelquefois commencer par les plus forts. La raison que j'en ai, est que la force des questions doit aller en croissant, de maniere qu'il y ait toujours du progrès de l'une à l'autre; que les moindres soient au commencement, et les plus importantes à la fin, soit qu'elles soient de même genre, ou de genre différent.

Or les questions de droit naissent de diverses contestations, dont la fin est aussi diverse. Les questions de fait au contraire tendent toutes à une même fin. Mais la disposition est semblable dans les unes et dans les autres. Commençons par celles dont la fin est différente. Les plus foibles sont celles qui doivent aller devant. C'est pour cela qu'après en avoir traité quelques-unes, nous avons coutume d'en faire un sacrifice à la partie adverse. Car nous ne pouvons passer à d'autres qu'en quittant les premieres; mais il faut s'y prendre de façon que nous semblions les omettre et non les condamner; seulement

parce que nous pouvons avoir gain de cause indépendemment de leur secours.

Un homme donne procuration à quelqu'un pour toucher les arrérages d'une rente dont il a hérité. On peut d'abord faire cette question, si celui-ci a pu recevoir procuration. Supposez qu'après avoir traité ce point, nous l'abandonnions; que nous y soyons même forcés, on agitera si celui qui est en cause, a eu droit de donner procuration. Accordons encore ce point, il s'en présente un autre; c'est de savoir si le demandeur est véritablement héritier, et seul héritier; et quand nous abandonnerions tout cela, il reste enfin à examiner s'il est dû des arrérages.

Au contraire, il n'y a personne qui ait assez peu de sens pour se départir de ce que sa cause a de plus solide et de meilleur, afin de passer à des questions plus légeres qui ne décident de rien. Tel est encore ce sujet de controverse que j'ai vu traiter aux écoles : *Vous ne déshériterez point quiconque vous aurez adopté.* C'est une loi. Car l'orateur dira, *Je vous passe que vous puissiez déshériter un autre ; mais non pas un brave homme qui s'est sacrifié pour la patrie ; et quand vous pourriez le déshériter, ce n'est point pour ne s'être pas soumis à toutes vos volontés ; et quand il*

auroit dû s'y soumettre, ce n'est pas dans le choix de la récompense qu'il a méritée, et encore moins dans le choix d'une telle récompense.* Voilà comme les questions de droit different entr'elles; au lieu que dans les faits, plusieurs questions concourent à la même fin. Mais on peut aussi se relâcher de quelques-unes, sans préjudicier à la question principale. Par exemple, un homme accusé de larcin dira : *Prouvez que vous aviez cet argent; prouvez que vous l'avez perdu; prouvez qu'on vous l'a pris; prouvez enfin que c'est moi qui l'ai dérobé.* Car on peut abandonner les trois premieres questions, mais non pas la derniere.

Ce que je faisois encore, c'étoit de parcourir toutes les questions, tantôt en remontant depuis la derniere espece, et c'est d'ordinaire celle qui renferme la cause, jusqu'au genre; tantôt en descendant du genre à la derniere espece. Et j'en usois de la sorte, même dans les discours où il s'agissoit d'une délibération. Par exemple, supposons que Numa délibere s'il acceptera la royauté que les Romains lui offrent. *S'il faut régner*, voilà ce que j'appelle le genre. *S'il faut régner dans une ville étrangere*, voilà une espece. *Si les Romains pourront souffrir un tel Roi*, c'est

la derniere espece, parce qu'il n'y a plus de question à faire après celle-là.

Il en est de même dans les controverses. Un homme de courage affranchit son pays de la tyrannie; et par le droit qu'il a de choisir telle récompense qu'il lui plaît, il demande la femme d'autrui. *Peut-il demander la femme d'autrui?* C'est la derniere sorte de question qu'il y a à faire. *Doit-il avoir tout ce qu'il demande?* C'est la question générale, d'où naissent celles-ci: *Est-il en droit de demander le bien d'un particulier? De demander un mariage? De demander une femme qui a encore son mari?*

Mais tout cela ne s'arrange, ni ne se dit dans le même ordre qu'il se présente à l'esprit. Car le plus souvent, ce qui se présente le premier, est justement ce qu'il faut dire le dernier, comme ici: *Vous n'êtes pas en droit de demander la femme d'autrui.* C'est pourquoi quand nous travaillons à la hâte, ces sortes de divisions nous échappent. Ne nous arrêtons donc pas à ce qui nous vient d'abord dans la pensée; cherchons quelque chose de plus: *Cet homme est-il même en droit de demander une veuve?* Ce n'est pas assez: *De demander rien qui appartienne à un particulier?* Allons encore plus loin: *De demander rien*

d'injuste? C'est à-peu-près la même question que la premiere, et il n'y a rien à chercher au-delà.

Ainsi, après que nous aurons examiné la proposition de notre adversaire, et c'est de quoi tout le monde est capable, songeons quelle réponse il est naturel de faire d'abord. Quand nous prendrons la peine d'y penser, comme si l'affaire se passoit entre lui et nous, et que nous fussions dans la nécessité de répondre en notre propre nom, nous trouverons tout d'un coup la réponse. Que si nous ne la trouvons pas, mettons cependant à part ce qui nous est venu à l'esprit. Ensuite nous ferons cette réflexion en nous-mêmes : N'y auroit-il point quelqu'autre chose à répondre ? Et nous nous demanderons cela deux ou trois fois, enfin jusqu'à ce que nous ayons épuisé toutes les questions. De la sorte, nous les découvrirons toutes jusqu'aux plus petites, qui bien traitées, disposeront les juges à nous être favorables, dans la plus importante et la derniere.

A ce sujet on donne encore un précepte qui n'est pas fort différent de ce que je viens de dire. C'est de commencer par les questions qui sont communes, et de venir ensuite à celles qui sont propres et parti-

culieres. En effet, pour l'ordinaire une question commune est générale. Par exemple, *Le tyran a été tué*, voilà une proposition commune. Mais, *Le tyran a été tué; par qui? Par une femme, par sa propre femme;* ce sont des propositions particulieres.

Ma méthode étoit encore d'observer les choses dont la partie adverse convenoit avec moi, et qui pouvoient m'être avantageuses. Alors, non-seulement je la pressois sur ces faits dont elle étoit convenue, mais je les multipliois par le moyen de la division, comme en cet autre sujet de controverse. *Un général qui avoit eu son pere pour compétiteur, et qui l'avoit emporté sur lui, est pris par les ennemis. On députe des officiers pour aller payer sa rançon. Ces députés en allant, rencontrent le pere qui revenoit de chez les ennemis, et qui les voyant, leur dit :* C'en est fait, vous allez trop tard. *Ils l'arrêtent, ils le fouillent, et lui trouvent une bourse pleine d'or, qu'il avoit cachée dans son sein. Ils continuent leur chemin. En arrivant, ils voient leur général attaché à une croix, qui leur dit :* « Vous avez un traître chez vous, » défiez-vous-en. »

Là-dessus on accuse le pere. De quoi convient-on? Qu'il y a eu de la trahison,

et l'on ne peut pas en douter après le témoignage du mourant. Mais il s'agit de convaincre le traître. On dira donc : *Vous avouez vous-même, que vous avez été chez les ennemis ; que vous y avez été secrettement ; qu'ils vous ont renvoyé sain et sauf ; qu'ils vous ont même donné de l'argent, et que vous l'avez tenu caché.* Car une seule proposition, où les faits sont ainsi ramassés, a souvent plus de force que n'en auroient plusieurs. Et quand une fois les juges en sont frappés, à peine daignent-ils écouter tout ce que l'on peut alléguer pour la défense de l'accusé. En général il me paroît que l'accusateur trouve son avantage à rassembler les faits, et que l'accusé trouve le sien à les séparer.

Une chose qui me réussissoit encore, c'étoit de faire à l'égard de toute ma matiere, ce que j'ai dit que l'on fait quelquefois dans les arguments : c'est-à dire, que je proposois à-la-fois tout ce que l'adverse partie pouvoit alléguer en sa faveur, et qu'ensuite je réfutois tous les membres de ma division ; ensorte qu'il n'en restât que ce que je voulois qui fût cru. Supposons, par exemple, qu'un juge (1) soit accusé de

(1) Il ne s'agit pas ici des juges, mais des Orateurs, Avocats, Accusateurs qui prévariquoient dans leur ministere, en n'attaquant que des

prévarication. Nous dirons : *Tout homme accusé en justice, ne peut être absous que pour son innocence ; ou par le crédit d'une personne puissante ; ou parce que l'on a fait violence aux juges ; ou parce qu'ils ont été corrompus ; ou parce qu'ils n'ont point trouvé de preuves ; ou parce qu'ils ont prévariqué. Vous convenez que cet homme étoit coupable ; qu'aucune puissance n'est intervenue ; qu'on n'a point fait violence aux juges, qu'ils n'ont point été corrompus ; qu'il y avoit preuve suffisante ; donc vous avez prévariqué.*

Que si je ne pouvois pas réfuter tout ce qui étoit contre moi, j'en réfutois du moins la meilleure partie. *Cet homme a été tué, où ? Ce n'est point dans un lieu écarté, qui puisse faire soupçonner qu'il a été tué par des voleurs : on ne lui a rien pris ; on ne l'a pas dépouillé ; on n'avoit donc pas dessein de le voler. Ce n'est pas non plus dans l'espérance de recueillir sa succession, il étoit pauvre. Il avoit donc quelque ennemi caché. Quel est-il ?*

Or cette maniere d'examiner ainsi tout ce qui se peut dire, et d'exclure successivement toutes les raisons qui se présen-

preuves foibles, ou soutenant mal une bonne cause, en usant de collusion avec la partie adverse. Voyez le Digeste. *C.*

tent, pour s'en tenir à la meilleure, est d'un grand secours, non-seulement pour la division, mais aussi pour l'invention. Milon est accusé d'avoir tué Clodius. *L'a-t-il tué ou non ?* Le plus sûr seroit de nier; mais s'il n'y a pas moyen, il faut bien avouer qu'il l'a tué. C'est donc ou justement, ou injustement. *Justement sans doute ?* Soit. C'est donc ou par un mouvement de sa volonté, ou par nécessité. L'ignorance ne se peut prétexter ici. Quant à la volonté, c'est chose équivoque. Et comme les hommes en ont cette idée, il faut appuyer ce point de quelque réflexion, en disant, par exemple, qu'une telle volonté dans Milon ne pouvoit être que salutaire à la république. Si nous disons qu'il y a été obligé, ça donc été une rencontre, et nullement un dessein prémédité. L'un des deux a donc été l'aggresseur. Lequel des deux ? *Clodius assurément.* Vous voyez comme l'ordre et la suite même des choses, nous conduit à dire tout ce qu'il faut pour la justification de l'accusé.

Allons encore plus avant. *Milon se voyant attaqué par Clodius, ou a voulu le tuer, ou ne l'a pas voulu.* Le mieux est qu'il ne l'ait pas voulu. Voilà pourquoi Cicéron dit : *Les gens de Milon firent sans*

l'ordre, sans la participation de leur maître, etc. Mais d'un autre côté, ces paroles marquent de la timidité, et soutiennent mal cette assurance avec laquelle nous disions d'abord que Milon l'avoit tué justement. Voilà aussi pourquoi Cicéron ajoute: *Les gens de Milon, Messieurs, ont fait ce que chacun de nous eût voulu que les siens eussent fait en pareille occasion.*

Tout ceci est d'autant plus utile, que souvent rien ne nous plaît de tout ce qui nous vient à l'esprit, et que cependant il faut dire quelque chose. Examinons donc toute la cause avec soin; c'est un moyen sûr pour découvrir, ou ce qu'il y a de meilleur à dire, ou ce qu'il y a de moins mauvais. En quelques occasions, nous pourrons user de la proposition même de notre adversaire, et j'ai déjà dit en son lieu, qu'elle est quelquefois commune aux deux parties.

Je sais que des rhéteurs ont pris bien de la peine à rechercher, comment on peut connoître laquelle des deux parties doit parler la premiere; assez inutilement, ce me semble. Car au barreau, cela est réglé, ou par la rigueur impitoyable des formules (1) sous lesquelles on intente procès; ou par la maniere dont la demande est formée;

(1) Ces formules ont été abolies par Justinien

ou enfin, par le sort, qui est un usage nouvellement introduit.

Et par rapport aux écoles, cette question ne vient pas plus à propos; puisque dans les mêmes déclamations, le demandeur et le défendeur prennent tous deux la liberté de narrer, et de répondre aux contredits; outre qu'en bien des rencontres cette question ne se peut pas même décider; comme ici : *Un pere qui avoit trois enfants, l'un orateur, l'autre médecin, et le troisieme philosophe, fait un testament par lequel, ayant partagé son bien en quatre parts, il en donne une à chacun de ses enfants, et la quatrieme à celui des trois qui est le plus utile à la république.* On demande qui des trois doit parler le premier : et c'est ce qui est fort incertain, quoique l'on ne soit nullement en peine de la proposition; car il la faudra faire d'abord au nom de celui que nous représenterons. Voilà en général ce que l'on peut dire sur la maniere de distribuer toute une cause.

Mais comment trouverons-nous certaines questions qui sont plus cachées et moins communes? Je réponds à cela, comment trouve-t-on les pensées, les expressions, les figures, les couleurs qu'il faut employer? Avec de l'esprit, du soin et

de l'exercice. Cependant il n'arrivera presque jamais que rien de tout cela échappe à un orateur appliqué, qui, comme j'ai dit, voudra prendre la nature pour guide. Mais la plupart, affectant une vaine montre d'éloquence, sont contents, pourvu qu'ils traitent quelques endroits qui sont purement spécieux, ou qui ne font rien à la preuve. Les autres, sans se mettre en peine du choix, s'attachent aux premieres choses qui se présentent à eux.

Pour rendre ce que je dis plus sensible, j'en donnerai un exemple pris d'un sujet de l'école, qui n'est ni fort nouveau, ni certainement fort difficile. *Quiconque voyant son pere accusé du crime de trahison, ne l'assiste pas, qu'il soit déshérité. Tout homme condamné pour crime de trahison, qu'il soit banni avec son avocat. Un pere est accusé de trahison. L'un de ses fils, orateur de profession, le défend. L'autre qui vit retiré à la campagne, ne le secourt point. Le pere succombe et va en exil avec son avocat. Ce fils qui vit à la campagne, par une action de courage, affranchit son pays de la tyrannie; et pour récompense, il obtient le rétablissement de son pere et de son frere. Le pere, après être revenu, meurt sans tester. Celui de ses fils, qui avoit procuré son rappel, demande sa part de la succession.*

L'orateur demande la succession entiere.

Ces gens qui se piquent d'éloquence, et qui regardent avec pitié la peine que nous nous donnons, pour des causes qui se voient si rarement, ne manqueront pas de saisir ici, ce qu'il y a de plus favorable dans les caracteres. Ils triompheront de parler pour un homme de la campagne contre un orateur; pour un brave homme qui affronte les dangers, contre un homme qui n'a jamais fait que traîner une robe au barreau; pour un bienfaiteur contre un ingrat; pour un homme qui se contente de sa part et portion dans la succession de son pere, contre un frere dénaturé qui la veut ravir toute entiere. Considérations qui naissent véritablement du sujet, et qui sont d'un grand poids; mais qui pourtant ne donnent pas gain de cause. Ces gens chercheront encore des pensées hardies, outrées, et même obscures. Car telle est l'éloquence d'aujourd'hui, que le bruit et les clameurs en font tout le mérite.

D'autres qui, à la vérité, s'y prennent mieux, mais qui se contentent de la surface des choses, sans rien approfondir, feront ces réflexions qui sautent aux yeux. *Que cet homme de la campagne est excusable, de n'avoir pas assisté au jugement de son pere, ne pouvant lui être d'aucun se-*

cours ; qu'après tout, l'autre n'a rien à lui imputer, puisque lui-même a été condamné ; enfin, qu'étant le restaurateur de sa famille, il est plus digne d'en recueillir les biens, qu'un avare, qu'un ingrat qui ne veut pas les partager avec un frere qui les a mérités par un tel service. Ils sentiront même, qu'il y a une premiere question à faire sur la loi et sur l'intention du législateur, d'où en effet dépend tout le reste.

Mais un orateur qui suit la nature, verra sans doute que ce fils qu'on veut exclure de la succession, doit dire en premier lieu : *Mon pere est mort sans faire de testament. Il a laissé deux enfants qui sont mon frere et moi. Par le droit naturel* (1) *je demande à partager son bien avec mon frere.* Y a-t-il un homme si grossier, si ignorant, qu'il ne commence de la sorte, quand même il ne sauroit pas ce que c'est qu'une proposition ? Ensuite il s'étendra un peu sur cette loi naturelle. Il dira qu'elle est commune à toutes les nations et pleine de justice. Que suit-il après cela, si ce n'est de chercher ce que l'on peut répondre à une demande si raisonnable ? Or ce que l'on

(1) Le traducteur a confondu le droit des gens (*jus Gentium*) avec le droit naturel. Le droit des Gens avoit introduit la servitude, qui très-certainement n'est pas du droit naturel. *C.*

l'on peut répondre est manifeste. *Il y a une loi particuliere qui ordonne que celui-là soit déshérité, qui voyant son pere accusé de trahison, ne le défend pas, et vous êtes dans le cas.* Cette proposition conduit nécessairement à louer la loi qu'on allégue, et à blâmer la personne qui y a contrevenu. Jusqu'ici il n'y a rien de contesté. Revenons maintenant au demandeur. A moins qu'il n'ait perdu le sens, il faut qu'il fasse cette réflexion. *Si la loi alléguée est un obstacle, il n'y a plus de procès.* Cependant il est constant que cette loi subsiste, et que le demandeur y a contrevenu. Que dirons-nous donc ? *Je demeurois à la campagne.* Mais cette loi est pour tous, cela ne sert de rien. Voyons pourtant s'il n'y a pas moyen de l'infirmer par quelque endroit.

Consultons la nature. Car je ne me lasse point de le répéter. Que suggere-t-elle, quand les termes d'une loi sont contre nous, si ce n'est de recourir à l'intention du législateur ? Voici donc une question générale à agiter ; s'il faut s'en tenir aux termes de la loi, ou à l'intention du législateur. Mais à regarder ainsi les choses d'une maniere vague, il y aura toujours à disputer en matiere de droit ; et ce ne sera jamais fait. Il faut donc voir dans l'espece présente, s'il n'y a rien qui

donne atteinte à la loi; *Quiconque n'aura pas assisté au jugement de son pere soit déshérité.* Quoi ! quiconque sans exception ! Les exemples suivants s'offrent alors d'eux-mêmes. *Un fils en bas âge, ou qui seroit malade, ou qui voyageroit, ou qui seroit à l'armée, ou en ambassade, seroit-il déshérité ?* Non, certes.

C'est déjà beaucoup. Quelqu'un pourroit contrevenir à la loi, sans encourir la peine portée par la loi. Faisons maintenant, pour me servir des termes de Cicéron, (Dans l'Or. pour Muréna) ce que nous voyons faire aux joueurs de flûte de la comédie Latine. Passons d'un côté à l'autre. Le défendeur dira donc : *Quand je vous accorderois cela, vous n'étiez point en bas âge; vous n'étiez ni malade, ni en voyage, ni à l'armée, ni en ambassade. Je suis un homme de la campagne*, dira le demandeur; car c'est la réponse la plus naturelle.

Mais on lui objectera une chose qui est manifestement contre lui : *Que vous n'ayez pas pu défendre votre pere, soit; mais vous pouviez du moins assister à son jugement.* Et cela est vrai. Il en faut donc revenir encore à l'intention du législateur. *La loi prétend seulement punir l'impiété; or on ne m'en peut accuser. Il faut bien que*

vous ayez fait une action impie et dénaturée, répliquera le défendeur, *puisque vous avez mérité d'être déshérité; quoique le repentir, ou l'ambition vous aient porté depuis à ce genre d'option. De plus, mon pere n'a été condamné qu'à cause de vous. Votre absence lui a fait tort, et sembloit prononcer contre lui.*

L'autre dira à cela : *C'est vous bien plutôt qui êtes cause de sa condamnation. Vous aviez offensé beaucoup de gens, votre conduite vous avoit attiré des ennemis.* A l'égard de ces dernieres objections, elles ne portent que sur des conjectures: de même qu'une autre raison, dont l'homme des champs peut colorer son absence, en disant, que tel étoit le dessein de leur pere, qui ne vouloit pas exposer toute sa famille à un même danger. Voilà ce que contient la premiere question, qui naît de la loi, et de l'intention du législateur.

Portons nos pensées ailleurs, et voyons si l'on ne peut point trouver quelqu'autre chose. Je prends à tâche de faire comme ceux qui cherchent, et je néglige le beau style, pour me rendre plus utile aux jeunes-gens. Toutes les questions que nous avons vues jusqu'ici, ne sont tirées que de la personne du demandeur. Pourquoi n'en cherche-

rions-nous pas aussi dans la personne du pere ? *Quiconque voyant son pere accusé de trahison, n'assiste pas à son jugement, qu'il soit déshérité.* Pourquoi ne pas examiner si la loi est généralement pour tous les peres ? C'est ce que nous faisons dans ces controverses, où l'on poursuit la punition des enfants qui n'ont pas nourri leurs peres dans le besoin. Alors on demande, si un pere est en droit d'exiger ce secours d'un fils, contre lequel il a porté témoignage en justice, ou d'un fils qu'il a prostitué. Qu'y a-t-il donc à considérer dans le pere dont il s'agit ? Il a été condamné. La loi ne seroit-elle point seulement pour les peres qui sont absous ? Cette question paroît un peu dure d'abord. Ne désespérons pas pourtant. Il est à croire que ç'a été là l'esprit du législateur, afin que les enfants ne manquassent pas de protéger l'innocence de leurs peres. Mais cet homme des champs ne peut alléguer cela, parce qu'il avoue que son pere étoit innocent. Cherchons donc encore. *Que toute personne condamnée pour un crime de trahison, soit exilée avec son avocat.* Ceci donne un nouveau jour à la contestation. Car on ne sauroit se persuader que la loi ait voulu imposer la même peine, et à celui qui a défendu son pere, et à celui qui ne l'a point dé-

fendu (1); d'ailleurs, il n'y a plus de loix pour les exilés (2) Il n'est donc pas probable que la loi en question, puisse regarder celui dont le pere a été condamné, et qui ne s'est point rendu son avocat; puisque cet homme de la campagne, dans l'un et dans l'autre cas, fait douter s'il eût pu conserver son bien.

Le défendeur de son côté s'attachera aux termes de la loi qui sont généraux, et sans exception. Il dira qu'elle a prétendu punir tous ceux qui n'assisteroient pas leurs peres en pareil cas, de crainte qu'ils n'en fussent détournés par le danger d'aller en exil; et il soutiendra que son pere étoit innocent. Avant que de finir cet article, il y a d'abord une chose à remarquer, qui est qu'un seul état peut donner lieu à deux questions générales: *Tout fils est-il obligé de défendre son pere? Tout pere est-il en droit d'attendre ce service de son fils?*

Jusqu'ici nous n'avons proprement considéré que deux personnes. Pour la troi-

(1) L'exil entraînoit la perte des biens. Ainsi ces deux enfants se trouveroient privés de leurs biens, encore que l'un eût obéi à la loi, et que l'autre l'eût violée.

(2) Un homme exilé perdoit le droit de bourgeoisie et la qualité de citoyen. Par conséquent les loix n'étoient plus pour lui.

sieme, qui est celle de l'adversaire, elle ne peut faire naître aucune question, parce qu'on ne lui conteste point sa part dans la succession. Cependant n'en demeurons pas-là. Car tout ce que nous avons dit, pourroit se dire également, quand même le pere n'auroit pas été rétabli. Mais ne saisissons pas aussi la premiere pensée qui se présente, *Que le pere a été rétabli par celui de ses fils qui vivoit retiré à la campagne.* Si l'on examine bien cette réflexion, on verra qu'il y a encore quelque chose au-delà. Car comme l'espece suit le genre, de même le genre précede l'espece.

Imaginons-nous donc que le pere a été rétabli par un autre. Il naîtra aussi-tôt une question, qui se traite par voie de syllogisme et de raisonnement : savoir, *Si ce rétablissement n'annulle pas la condamnation, et ne vaut pas autant que s'il n'y avoit jamais eu de jugement.* C'est ici que le demandeur hasardera de dire, que n'ayant mérité qu'une seule récompense, il n'a pas même pu obtenir le rappel de son pere et de son frere tout-à-la-fois, si son pere au moment de ce rappel, n'étoit censé n'avoir jamais été condamné : moyennant quoi la peine étoit remise à son avocat, de la même maniere que s'il ne l'eût ja-

mais défendu. Ensuite nous viendrons à ce qui s'étoit présenté en premier lieu, *Que c'est un homme de la campagne qui a rétabli son pere.* Et là nous ferons un autre raisonnement; nous demanderons si cet homme ayant rétabli son pére, ne doit pas être regardé comme son avocat, puisqu'il a opéré ce que l'avocat demandoit, et qu'il n'y a pas d'injustice à prendre pour semblable, ce qui est en effet plus que semblable.

Tout le reste roule sur la simple équité. On examinera lequel des deux est le plus équitable dans ses prétentions; ce qui souffre encore une division. Car on peut faire premierement cette question, supposé qu'ils demandassent l'un et l'autre la succession toute entiere. Et on la peut faire ensuite dans le cas présent, où l'un se contente de sa part, et l'autre veut avoir tout à l'exclusion de son frere. Enfin la mémoire du pere sera d'une grande considération auprès des juges, d'autant plus qu'il s'agit de partager ses biens. On tâchera donc de pénétrer son intention, et pourquoi il a voulu mourir sans tester. Ce sera une question conjecturale, qui pourtant se rapportera à la qualité. Mais la qualité forme une autre constitution, un autre état.

Je dois avertir ici que d'ordinaire à la fin d'une cause, l'orateur tombe sur l'équité naturelle; parce que les juges n'écoutent rien si volontiers. Quelquefois néanmoins il changera cet ordre, pour le bien de la cause même; c'est-à-dire, que quand la rigueur du droit ne sera pas pour lui, il préparera l'esprit des juges par des réflexions sur la simple équité. Voilà ce que j'avois à recommander en général. Entrons maintenant dans le détail des causes judiciaires. Il n'est pas possible de descendre jusqu'à la derniere espece, je veux dire à toutes les sortes de procès et de contestations qui peuvent naître tous les jours. Mais je puis du moins m'attacher à ce qu'elles ont de commun, et faire observer ce que demande ordinairement l'état et la constitution de chaque cause. Et parce qu'il est naturel de commencer par demander si le fait est, c'est aussi par ce qui regarde cette question que je commencerai.

CHAPITRE II.

De la conjecture.

Toute conjecture tombe ou sur les choses, ou sur l'intention, par rapport à trois temps, qui sont le passé, le présent et l'avenir. Sur les choses on fait deux sortes de questions; les unes générales, les autres particulieres. Celles-ci se renferment dans certaines circonstances, et celles-là sont plus vagues. L'intention ne peut souffrir de question, que là où il s'agit d'une personne, et d'un fait qui est constant. Quant aux choses, on agite ou ce qui a été, ou ce qui est, ou ce qui sera; par exemple, dans les questions générales, *Si le monde a été fait par le concours des atômes? s'il est gouverné par une providence? s'il finira?* Dans les questions particulieres, *Si Roscius a commis un parricide; si Manlius affecte la royauté; s'il convient que Quintus Cécilius accuse Verrès.*

Dans les jugements, c'est le passé que l'on considere particulierement. Car on n'accuse un homme que des choses qu'il a faites: celles qui se font, ou qui se feront, se conjecturent et se prouvent par

celles qui sont déja faites. On agite aussi d'où une chose a pris naissance ; par exemple, *Si la peste vient de la colere des Dieux, ou de l'intempérie de l'air,* [*Ou de la corruption des eaux*. C.] *ou d'une vapeur empoisonnée qui sort de la Terre.* Et quel a été le motif d'une action, *Pourquoi cinquante Rois ont armé pour assieger Troie ; s'ils s'y étoient obligés par serment, ou si le seul exemple les y portoit, ou s'ils avoient en vue de faire plaisir aux Atrides.* Ces deux genres de questions ne sont pas fort différents.

A l'égard des choses qui sont présentes, si c'est aux yeux qu'il appartient d'en juger, et qu'elles n'aient pas besoin de preuves, fondées sur des signes qui aient précédé, elles ne sauroient être l'objet de nos conjectures ; comme, par exemple, si nous supposons que les Lacédémoniens fassent cette question : *Si l'on entoure actuellement de murs la ville d'Athenes ?* Mais il y a ici une sorte de conjecture, qui semble n'être pas de notre sujet : c'est quand un homme n'est pas bien connu et que l'on demande qui il est. Cette question a eu lieu contre les héritiers d'Urbinia, dans le doute où l'on étoit, si celui qui se disoit son fils, et qui en cette qualité demandoit ses biens, étoit véritablement

Clusinius Figulus, ou Sosipater ? Car l'existence de cet homme est visible ; on ne peut pas demander *s'il existe* ; comme on demande, non ce que c'est que les terres qu'il y a au-delà de l'océan, ni quelles elles sont, mais s'il y en a. Toutefois je tiens que ces conjectures peuvent avoir ici leur place, parce qu'elles se rapportent au passé ; et c'est comme si l'on demandoit si ce Clusinius Figulus est celui qui est né d'Urbinia. Nous avons vu de nos jours plusieurs causes de cette nature ; et j'en ai même plaidé quelques-unes.

Les conjectures qui tombent sur l'intention, sans doute embrassent aussi tous les temps. Le passé, *A quel dessein Ligarius a-t-il été en Afrique ?* Le présent, *Dans quel esprit Pyrrhus demande-t-il la paix ?* Le futur, *Si Ptolémée fait mourir Pompée, comment César prendra-t-il cette action ?*

Le propre de la conjecture est encore de servir aux questions, qui se font touchant la quantité et la qualité, parmi lesquelles je comprends la maniere, la forme extérieure et le nombre ; comme quand on a examiné, *Si le Soleil est plus grand que la Terre ? Si la Lune est une Sphere, si elle est plate, ou conique ? S'il n'y a qu'un monde ou s'il y en a plusieurs ?* Et non-

seulement dans les choses naturelles, mais aussi dans les autres; par exemple, *Laquelle des deux guerres a été la plus considérable, celle de Troie ou celle du Péloponèse? Quel étoit le bouclier d'Achille? S'il n'y a eu qu'un Hercule?*

Mais dans les causes judiciaires où l'un accuse, et l'autre défend, il y a un genre de conjecture, qui sert à la recherche et du fait, et de la personne qui en est l'auteur. D'où il naît deux questions qui se traitent tantôt conjointement, quand on nie l'une et l'autre en même-temps; tantôt séparément, quand on examine *si le fait est;* et supposé qu'il soit certain, *qui en est l'auteur?* Le seul fait fonde même une question qui est quelquefois simple; par exemple, *S'il y a eu mort d'homme?* et quelquefois double, *Si cet homme a été empoisonné, ou s'il est mort d'une indigestion?* Il y a un second genre qui tombe uniquement sur le fait; lorsque supposé qu'il soit prouvé, on ne peut douter de l'auteur; et un troisieme qui ne regarde que la personne, quand on convient du fait et nullement de l'auteur.

Mais ce troisieme genre renferme diverses questions. Car ou l'accusé nie simplement le crime, ou il l'impute à un autre. Encore même peut-on rejetter un

crime sur autrui en plus d'une maniere. Tantôt c'est une accusation réciproque entre les parties, et ce que nous appellons récrimination. Tantôt aussi on se disculpe aux dépens d'une personne qui n'est point en cause. Et cette personne est quelquefois certaine et déterminée, quelquefois incertaine et vague. Si c'est une personne certaine, ce peut être un étranger; ce peut être aussi celui-là même qui a péri, et que l'on dira avoir péri par sa propre volonté. Et dans tous ces cas, comme dans le cas de récrimination, il se fait une comparaison des personnes, des motifs, et des autres circonstances. C'est ainsi que Cicéron, dans la défense de Varénus, rejette le crime sur les Anchariens; et que dans celle de Scaurus, en parlant de la mort de Bostar, il fait tomber le soupçon sur la mere de Bostar même.

Il y a un autre genre de comparaison tout différent de celui-ci, où les deux parties s'attribuent la gloire d'une même action; et un autre encore, où la contestation ne tombe pas sur les personnes, mais sur les choses; je veux dire, où l'on n'agite pas, laquelle des deux personnes a fait une chose, mais laquelle des deux choses s'est faite. Quand on n'a aucun doute à former ni sur le fait, ni sur la personne

qui en est l'auteur, on peut contester sur l'intention. Voilà ce qu'il a fallu dire en gros; nous allons maintenant reprendre chaque article en détail.

On nie tout à la fois ce qui concerne le fait et l'auteur en cette maniere : *Je n'ai point commis d'adultere. Je n'ai point aspiré à la tyrannie.* Dans les causes de meurtre et d'empoisonnement, voici une division qui est fort ordinaire : *Le fait n'est point, et quand il seroit, je n'en suis point coupable.* Mais si niant le fait séparément, nous disons, prouvez que cet homme a été tué; alors c'est à l'accusateur à prouver; et l'accusé n'a rien à faire, si ce n'est tout au plus, de jetter divers soupçons dans l'esprit des juges, et le plus qu'il pourra, parce que s'il s'attache à une seule chose, il faut qu'il la prouve ou qu'il perde son procès. Car si d'un côté le point qu'il saisit le couvre et le défend, d'un autre côté tous les autres l'exposent.

Mais lorsque le fait comporte nécessairement double question, et qu'il s'agit de savoir, par exemple, si un homme est mort de poison ou d'une indigestion, parce que les signes de l'un et de l'autre sont équivoques; il n'y a plus de milieu, il faut que chacune des parties s'en tienne à ce qu'elle a avancé. Mais ces sortes de

questions se traitent diversement. Car quelquefois on tire des arguments de la chose même, sans y mêler la considération de la personne. On examine donc ce qui a précédé la mort de cet homme, s'il a beaucoup mangé, ou s'il a paru dégoûté; s'il s'est fatigué, ou s'il s'est tenu en repos; s'il a veillé, ou s'il a dormi. Son âge y fait encore beaucoup, et la durée de sa maladie. Que s'il est mort subitement, et qu'il ne soit question que de ce genre de mort, il s'ouvrira de part et d'autre un plus grand champ à la dispute. Quelquefois aussi on prouve la chose par des arguments tirés de la personne. Ainsi il devient croyable que cet homme est mort de poison, parce qu'il est croyable que celui-ci l'a empoisonné.

Mais quand la question roule en même-temps sur le fait et sur la personne, il est naturel que l'accusateur commence par prouver que le fait est, et qu'il montre ensuite que l'accusé en est l'auteur. Si pourtant il trouve plus de preuves du côté de la personne, il pourra changer cet ordre. Quant à l'accusé il commencera par nier le fait, parce que s'il a gain de cause en ce point, tout le reste est superflu; et s'il y succombe, il peut encore se défendre par d'autres endroits.

Il y a, comme j'ai dit, un second genre, où il ne s'agit que du fait, lequel étant prouvé, emporte la conviction de l'auteur. Or ce genre tire pareillement ses preuves et de la personne et de la chose; mais seulement par rapport à la question de fait, comme dans cette contestation que je rapporte, parce que les exemples les plus familiers sont les plus propres pour les personnes qui apprennent. *Un fils se voyant déshérité, étudie en médecine et se fait médecin. Son pere tombe malade, et tous les autres médecins désespérant de sa vie, on appelle son fils qui promet de le guérir par une potion qu'il lui veut donner. A peine son pere a-t-il pris la moitié de cette potion, qu'il s'écrie qu'il est empoisonné. Le fils avale le reste. Son pere meurt. On accuse le fils de parricide.* Il est évident que ce fils a donné cette potion à son pere. Il n'est donc point ici question de l'auteur, mais seulement si c'étoit du poison, et c'est une affaire de conjecture, qui se décide par des arguments tirés de la personne.

Il reste le troisieme genre où, le fait étant certain, on examine qui en est l'auteur. Il est inutile d'en rapporter des exemples, parce qu'il y a une infinité de causes de cette nature, comme lorsqu'il est visi-

ble qu'un homme a été tué, ou qu'il s'est commis un sacrilege, et que celui qu'on en accuse, soutient qu'il est innocent. D'où naît la récrimination, quand les deux parties s'accusent réciproquement.

Celsus observe que cette sorte de cause ne sauroit avoir lieu au barreau; ce qui, je crois, n'est ignoré de personne. Car les juges ne sont assemblés que pour juger d'un seul crime; et lorsqu'il y a accusation réciproque, il faut de nécessité un second jugement. Apollodore dit aussi que la récrimination renferme deux causes, et c'en sont en effet deux, suivant l'usage de notre barreau. Cependant, et le Sénat et le Prince en peuvent connoître. Mais dans les jugements mêmes, à ne regarder que l'action que nous avons en vertu de la loi, il est fort indifférent que les juges prononcent sur les deux causes à la fois ou séparément.

Or en ce genre, on commence toujours par se défendre; premierement, parce qu'il est naturel que nous songions à notre propre sûreté, avant que de songer à perdre notre adversaire. Secondement, parce que notre accusation aura plus d'autorité, si auparavant nous convainquons les juges de notre innocence; et enfin, parce que la cause n'est double que par ce moyen-là.

Car une personne qui dit, *Je ne l'ai pas tué*, peut fort bien dire ensuite, *C'est vous-même qui l'avez tué*. Mais celui qui dit d'abord, *Vous l'avez tué*, revient inutilement à cette autre proposition, *Je ne l'ai pas tué*.

Du reste, ces sortes de plaidoyers sont une comparaison perpétuelle. Mais cette comparaison peut se faire différemment. Car tantôt nous comparons toute notre cause avec la cause de la partie adverse; tantôt aussi chaque preuve de l'une se compare avec chaque preuve de l'autre. On ne peut guere dire lequel des deux vaut le mieux; et c'est l'utilité de la cause qui en décide. Par exemple, dans l'oraison pour Varénus, Cicéron en répondant au premier chef d'accusation, compare chaque point séparément, parce qu'il y trouve son avantage. [Car la cause de Varénus l'emporte, lorsque l'on compare témérairement le personnage d'un étranger avec celui de mere. C.] Je dirai donc en général, que le mieux est de faire en sorte que chaque preuve en particulier, l'emporte sur celle qui lui est opposée. Que si le détail nous est peu favorable, nous l'éviterons pour comparer le tout ensemble.

Mais, soit que les parties s'accusent l'une l'autre, soit que l'accusé rejette le

crime sur son adversaire, sans se porter pour accusateur, comme il est arrivé dans la cause de Roscius; soit qu'on impute le fait à la volonté de celui-là même qui a péri, la comparaison ne se traite point autrement dans un cas que dans l'autre. Quant à cette derniere maniere de rejetter le crime sur autrui, on s'en sert souvent, non-seulement aux écoles, mais encore au barreau. Car dans la cause de Névius Aprunianus que j'ai plaidée autrefois, il n'étoit question que de savoir s'il avoit jetté sa femme du haut en bas, ou si elle s'étoit précipitée elle-même. C'est le premier plaidoyer que j'aie donné au Public. Encore même faut il avouer que ce fut par un desir de gloire, qui étoit d'un homme de mon âge. Pour tous les autres qui sont sous mon nom, ils sont tellement défigurés par la négligence des copistes qui en faisoient trafic, que je ne m'y reconnois pas moi-même.

Nous avons distingué deux autres genres de conjecture, qui se traitent encore par voie de comparaison. Le premier, qui est tout le contraire de la récrimination, où il s'agit d'une récompense, comme en cette controverse : *Un tyran soupçonnant que son médecin l'avoit empoisonné, le fait appliquer à la question. Le médecin*

persistant toujours à nier, il en appelle un autre qui assure qu'il est empoisonné, mais qu'il lui donnera du contre-poison. Il lui donne en effet un breuvage. Le tyran le prend, et meurt aussi-tôt. Les deux médecins disputent à qui aura la récompense. Or on voit bien qu'ici, comme dans la récrimination, il se fait une comparaison des personnes, des motifs, des temps, des moyens, des témoignages et des autres circonstances.

Je dis la même chose de l'autre genre qui differe aussi de la récrimination, et où, sans accuser personne, on demande seulement lequel est vrai de l'un ou de l'autre fait. Car chacune des parties a son exposition et la soutient, comme dans le procès d'Urbinia. Le demandeur disoit que Clusinius Figulus, fils d'Urbinia, voyant que l'armée dans laquelle il combattoit, étoit défaite, avoit pris la fuite comme les autres; qu'après diverses aventures, après même avoir été retenu prisonnier, il avoit enfin trouvé le moyen de revenir en Italie, et dans son pays natal, où tous les siens l'avoient reconnu. Pollion soutenoit au contraire qu'il avoit servi chez deux maîtres à Pisaure; que là il avoit exercé la médecine; qu'ayant été mis en liberté, il s'étoit ensuite jetté parmi

une troupe d'esclaves, et que demandant à servir sous eux, on l'avoit acheté. Tout ce procès ne roule-t-il pas sur la comparaison des deux causes, et sur deux différentes conjectures ? Au reste, que le procès soit criminel, ou purement civil, c'est toujours même ordre, même conduite.

Voyons maintenant quels sont les lieux d'où se tire la conjecture. Je mets au premier rang le passé, qui comprend les personnes, les motifs, les desseins. Car il faut qu'on ait voulu faire une chose, qu'on l'ait pu faire, qu'on l'ait faite ; voilà l'ordre. C'est pourquoi il faut sur-tout bien considérer la personne dont il s'agit. Et ensuite, c'est à l'accusateur de faire ensorte que les choses qu'il lui reproche, ne soient pas seulement diffamantes et honteuses ; mais qu'elles quadrent le plus juste qu'il sera possible, avec le crime qui tombe en question. Car s'il traite d'impudique ou d'adultere un homme accusé de meurtre, véritablement il le déshonore ; mais il rend le fait moins croyable, que s'il peignoit cet homme audacieux, emporté, cruel, téméraire.

Ce que l'accusé doit faire de son côté, c'est, ou de nier ces indignités, ou de les défendre, ou de les pallier, ou du moins

de les séparer du fait sur lequel les juges ont à prononcer. Car souvent ces reproches sont, non-seulement d'une autre nature que le crime, mais quelquefois même tout contraires; comme si l'on disoit qu'un homme qui est accusé de larcin, a été prodigue et dissipateur. Car il n'est pas probable qu'une personne qui fait si peu de cas de l'argent, veuille pourtant en acquérir à quelque prix que ce soit. Si ces ressources manquent à l'accusé, il se sauvera en disant que toutes ces invectives ne font rien à l'affaire; que parce qu'un homme a fait une faute, il ne s'ensuit pas qu'il ait commis toutes sortes de crimes, et que l'accusateur n'a eu la hardiesse de lui en imputer un nouveau, que parce qu'en accusant un homme qui a eu le malheur de faillir, il a cru que la prévention où l'on seroit contre lui, suffiroit seule pour le perdre.

Il y a des accusations qui donnent lieu naturellement à des réflexions sur la personne, tantôt générales, et tantôt particulieres : générales, comme celle-ci, qu'il est incroyable qu'un fils ait tué son pere, une femme son mari; qu'un général d'armée ait livré sa patrie aux ennemis, etc. à quoi néanmoins il est aisé de répondre, soit parce qu'une ame lâche est capable des plus

noirs forfaits, et qu'il n'y en a que trop d'exemples; soit parce qu'il n'y a pas de justice à défendre un crime, par sa propre noirceur : particulieres, celles-là sont communes aux deux parties, et se tournent diversement. Car si d'un côté la dignité d'une personne semble la mettre à couvert du soupçon; de l'autre on en peut faire une sorte de preuve contre elle, en disant, que c'est en cela même qu'elle a fondé l'espérance de l'impunité. Il en est de même de la pauvreté, de l'abjection, ou des richesses. On leur donne le tour qu'on veut, et les deux orateurs en tirent également avantage. Mais les bonnes mœurs et l'intégrité de la vie passée, ne peuvent jamais manquer d'être d'un grand secours. Si l'on ne reproche rien à l'accusé, son avocat s'en prévaudra fortement.

Cependant l'accusateur dira que pour le fait dont il s'agit, il n'est besoin que de la connoissance que l'on en a; qu'il y a commencement à tout, et que les plus grands criminels ont commis un premier crime (1) : voilà ce qu'il répliquera. Et dans son premier plaidoyer, il tournera les choses de maniere, qu'il paroisse que, s'il

(1) Il y a ensuite : Ces mots *nec per* ἐγκαίνια *ducendum scelus primum*, sur le sens desquels on n'est point d'accord. *C.*

n'a pas accablé de reproches un malheureux, c'est plutôt parce qu'il ne l'a pas voulu, que parce qu'il ne l'a pu. C'est aussi pourquoi il vaut mieux laisser-là tout le passé, que d'invectiver à tort et à travers; parce que, si l'on s'arrête à des choses légeres, ou frivoles, ou manifestement fausses, on est décrédité pour tout le reste. En effet, celui qui ne reproche rien, fait croire qu'il a voulu éviter les injures, comme ne servant de rien; au lieu que celui qui releve des bagatelles, justifie lui-même le passé, ayant mieux aimé en parler à son désavantage, que de s'en taire. Il y a plusieurs autres considérations à faire sur les personnes. Mais nous les avons marquées parmi les lieux des arguments.

La seconde preuve se tire des causes ou des motifs. J'entends particulierement la colere, la haine, la convoitise, l'espérance; car les autres se rapportent à ces especes. Si quelqu'un de ces motifs peut s'appliquer à l'affaire présente, l'accusateur fera premierement voir en général, qu'il n'y a rien à quoi ils ne puissent déterminer un méchant homme. Puis venant au particulier, il exagérera la cause qui a fait agir le coupable. Que s'il n'en peut alléguer aucune, il dira ou qu'il peut y en avoir

avoir de cachées, ou que le fait étant certain, il est inutile d'en chercher les motifs; ou enfin que le crime est d'autant plus odieux, qu'il a été commis sans raison.

Le défendeur au contraire insistera tant qu'il pourra sur ce point, qu'il n'est pas croyable qu'un homme se porte à un crime sans y être déterminé par quelque sujet. C'est ce que Cicéron traite fort éloquemment en plusieurs de ses oraisons, mais sur-tout dans la défense de Varénus, qui avoit généralement tout contre lui; aussi fut-il condamné.

Si l'accusateur a allégué quelque raison qui ait fait commettre ce meurtre, le défendeur montrera ou qu'elle est fausse, ou qu'elle est trop légere, ou que sa partie n'en pouvoit avoir connoissance. Car il y en a quelquefois de cette nature. Par exemple, que celui qui a été tué laissoit par son testament un bien considérable à l'accusé, ou qu'il avoit envie de le poursuivre criminellement en justice. Au défaut de ces remedes, il dira qu'il ne faut pas toujours avoir égard aux motifs qu'une personne a pu se proposer. Y a-t-il quelqu'un qui ne soit susceptible de crainte, de haine et d'espérance? Malgré ces mouvements auxquels nous sommes sujets, nous ne lais-

sons pas de conserver notre probité, notre innocence. Sur tout il n'omettra pas de dire, que toutes sortes de motifs n'ont pas même pouvoir sur toutes sortes de personnes. Si la pauvreté a servi de prétexte à quelqu'un pour prendre le bien d'autrui, il ne s'ensuit pas pour cela, qu'elle fasse rien faire d'indigne à Curius ni à Fabricius.

On propose ici une question, savoir, s'il faut parler en premier lieu de la personne ou des motifs. Les orateurs ont tenu là-dessus une conduite différente, et Cicéron même a souvent donné la préférence aux motifs. Pour moi, à moins que la nature du procès ne détermine plutôt à l'un qu'à l'autre, je crois qu'il est plus naturel de commencer par la personne. En effet que je dise : *Le crime ne sera jamais croyable en qui que ce soit, ou il le faut croire dans la personne dont je vous parle*; cette proposition est plus générale, et fait une division plus juste. Cependant cela même peut changer quelquefois par une raison d'utilité, comme la plupart des autres choses.

Non-seulement il faut chercher les causes qui ont déterminé cet homme à commettre le crime; mais aussi celles qui ont pu le faire tomber en erreur; par exemple,

l'ivresse et l'ignorance. Car comme ces dernieres diminuent le crime, quand il s'agit de la qualité de l'action; aussi servent-elles à le prouver, où il n'est question que de conjecture. Pour finir cet article, j'ajoute qu'il y a cette différence entre la personne et les motifs, qu'à peine peut-il y avoir une cause criminelle, où l'une et l'autre partie ne traitent le chapitre de la personne; au lieu qu'il en est plusieurs où il ne sert à rien de parler des motifs, comme dans les causes d'adultere et de larcin, parce que ces crimes portent leurs motifs avec eux.

Après cela suit l'examen des desseins, qui est un lieu d'une grande étendue; par exemple, s'il est probable que l'accusé se soit flatté de pouvoir exécuter ce meurtre; s'il a pu croire qu'étant commis, il demeureroit caché; ou supposé qu'il fût découvert, qu'on le laisseroit impuni, ou qu'il en seroit quitte pour une peine très-légere ou très-éloignée, et nullement proportionnée à l'avantage qu'il devoit retirer de son crime; ou enfin s'il a voulu suivre son ressentiment, et se contenter à quelque prix que ce fût. On examinera ensuite s'il a pu exécuter ce projet dans un autre temps, ou d'une autre maniere, ou plus facilement et plus sûrement. C'est à quoi

Cicéron s'attache dans la défense de Milon, montrant par le détail, qu'il s'est trouvé des occasions où Milon pouvoit tuer Clodius impunément. De plus, pourquoi le prétendu meurtrier a choisi particulierement un tel temps, un tel lieu, une telle maniere : circonstances que Ciron traite encore fort soigneusement au même endroit. Et supposé qu'on ne trouve ni raison ni suite dans un tel projet, on verra si cet homme ne s'est point laissé emporter à sa passion comme un étourdi ; car c'est un sentiment reçu, que la folie est toujours compagne du crime ; ou même, comme il arrive aux scélérats, si l'habitude de faire le crime, ne l'a point précipité dans celui-ci.

Ce premier point examiné, *s'il l'a voulu*, on passera au second, *s'il l'a pu*. Ici les preuves se prennent encore du temps et du lieu. Il faut donc observer si le lieu où l'on dit, par exemple, que ce larcin s'est fait, étoit ouvert ou fermé, fréquenté ou solitaire ; si la chose est arrivée de jour ou de nuit. On considere aussi les difficultés et les occasions. Comme il est aisé de se les représenter, je puis me dispenser d'en apporter des exemples. Mais cette seconde partie est telle, que si elle manque, je veux dire, si l'accusé n'a pu commettre

tout le crime dont il s'agit, il n'y a plus de procès. Et s'il l'a pu, suit naturellement cette autre question, *s'il l'a fait*. On remarquera que ces preuves sont aussi pour l'intention ; car elles nous font juger s'il a espéré de venir à bout de son entreprise. C'est pourquoi il y faut joindre les moyens, comme fait Cicéron, quand il décrit l'équipage de Clodius et celui de Milon.

Quant à cette question, *s'il l'a fait*, elle comprend deux temps qui sont le présent et le temps immédiat, auquel se rapportent le son, les clameurs, les gémissements, le soin de se cacher, la crainte, les autres circonstances de cette nature, qui ont accompagné ou immédiatement suivi l'action dont il s'agit. A quoi il faut ajouter les signes, desquels nous avons fait un chapitre à part, et même les paroles et les faits dont cette action a été précédée ou suivie. Ces paroles et ces faits sont ou de nous ou d'autrui. A l'égard des paroles, elles sont plus ou moins capables de nuire à notre cause ; étant de nous, elles nuisent plus et servent moins ; d'autrui, elles servent plus et nuisent moins.

Quant aux faits, quelquefois ils servent plus, venant de nous ; quelquefois aussi, venant d'autrui ; par exemple, si

notre adversaire a fait quelque chose dont nous puissions nous prévaloir. Mais s'ils sont de nature à nuire, ils nuiront toujours plus à notre cause, venant de nous, que s'ils venoient d'autrui.

Il y a encore cette différence à remarquer dans les paroles, qu'elles sont ou claires ou obscures. Or, soit les nôtres, soit celles d'autrui, si elles sont obscures, c'est une nécessité qu'elles ne soient pas d'un grand poids, ni pour l'un ni pour l'autre. Mais les nôtres souvent nuisent davantage, comme dans ce sujet de controverse. *Un fils interrogé où étoit son pere, dit : Quelque part qu'il soit, il vit ; cependant on le trouva mort dans un puits.* Pour celles d'un autre, si elles sont obscures, elles ne peuvent jamais nuire, à moins que l'auteur ne soit ou incertain ou mort. *On entendit durant la nuit une voix qui disoit : Défiez-vous de celui qui a tué le tyran. Le mourant interrogé qui l'avoit empoisonné, répondit : Il ne vous est pas utile de le savoir.* En effet, si l'auteur est vivant, et qu'on le puisse questionner, il expliquera lui-même le sens de ses paroles. Enfin les faits et les paroles d'autrui se réfutent en plusieurs manieres ; les nôtres ne se peuvent défendre que par l'intention.

Jusqu'ici tout ce que j'ai dit de la conjecture, semble ne regarder que le genre de causes où il est question de meurtre, Mais on en peut appliquer quelque chose à tous les autres. Car qu'il s'agisse d'un dépôt, d'un argent prêté, d'un larcin, les preuves se tireront semblablement des facultés et des personnes. On examinera si ce dépôt est bien réel; s'il est croyable que cet homme l'ait confié à un tel, ou qu'il lui ait prêté de l'argent : s'il y a apparence que celui qui le redemande soit un calomniateur, et celui qui le nie, un perfide, un voleur. Je dis plus. Dans les accusations de larcin, et le fait et l'auteur tombent en question. Que s'il s'agit d'une dette ou d'un dépôt, il y a aussi deux questions, mais qui se traitent toujours séparément. *Cet argent a-t-il été prêté? A-t-il été rendu?*

Les causes d'adultere ont cela de particulier, que d'ordinaire le danger menace deux personnes à-la-fois, et qu'il faut ou perdre ou sauver l'une et l'autre. Encore propose-t-on ici un doute, s'il faut les défendre toutes deux en même-temps. Mais je crois pour moi, que c'est de la cause même, qu'il faut prendre conseil là-dessus. Car si la cause de l'un est utile à celle de l'autre, je les comprendrai

toutes deux dans la même défense. Si au contraire elles se nuisent; je les distinguerai.

Au reste, ce n'est pas sans raison que j'ai dit que l'adultere expose ordinairement deux personnes à-la-fois, et non pas toujours. Car on peut accuser une femme d'adultere, sans savoir quel est le complice de son crime. On a trouvé chez elle de l'argent, des présents, mais on ne sait pas d'où ils viennent. Des lettres; on ignore à qui elles s'adressent. On en use de même dans le crime de faux; car ou l'on s'en prend à une personne, ou à plusieurs. Celui qui a écrit une piece doit toujours garantir la signature. Au contraire, celui qui l'a signée, ne répond pas toujours de celui qui l'a écrite, parce qu'on a pu le tromper. Mais quiconque produit une piece qu'il a fait écrire et signer, est obligé de défendre et l'écriture et la signature. Enfin qu'il soit question de trahison, ou d'un particulier qui aura voulu usurper la souveraine autorité, les arguments se tirent des même sources, que dans les causes précédentes. [Mais ce qui est en usage dans les écoles des déclamateurs peut nuire beaucoup aux avocats qui se destinent au barreau. Les écoliers s'imaginent que tout ce qui n'est pas ex-

primé dans la matiere donnée par le maitre, est favorable à la cause qu'ils ont à défendre. Par exemple, vous accusez quelqu'un d'adultere. Qui est le témoin? qui est le délateur? quelle somme d'argent a-t-on donnée pour commettre ce crime? qui est le complice? Vous m'accusez d'empoisonnement. Où ai-je acheté le poison? de qui? quand? combien? de qui me suis-je servi pour le donner? Vous m'accusez d'avoir affecté la tyrannie. Où sont mes armes? où sont mes gardes? J'avoue qu'on peut quelquefois employer ces moyens de défense en faveur de ceux pour qui l'on parle. Je m'en servirai même dans le barreau toutes les fois que je verrai mon adversaire dans l'impuissance de bien répondre à toutes ces interrogations. C'est la méthode que j'ai suivie autrefois dans mes plaidoyers, parce qu'au barreau, on ne plaide guères de cause où l'on n'ait occasion de proposer ou de discuter plusieurs de ces circonstances. C'est ainsi que quelques avocats, dans leur péroraison, donnent des enfants, des peres, des meres, des nourrices, etc. à qui ils veulent. Néanmoins je permettrois plutôt à un avocat d'exiger de ses adversaires le détail de plusieurs circonstances, que de les proposer et de les discuter lui-même. *C.*]

Quant à l'intention, la maniere de la conjecturer, se fait assez entendre par la division que nous avons suivie, *S'il l'a voulu, s'il l'a pu, s'il l'a fait*; car la même voie dont on se sert pour connoître s'il l'a voulu, peut aussi nous faire juger dans quel esprit il l'a fait, c'est-à-dire, s'il a voulu mal faire.

L'ordre et la suite des choses contribuent encore à rendre le fait et l'intention plus ou moins croyables, suivant que ces choses quadrent ensemble. Mais c'est ce que l'on ne peut bien connoître que par le tissu même de chaque cause. Cependant il faut toujours être soigneux d'examiner, quelle union toutes les parties ont les unes avec les autres.

CHAPITRE III.

De la Définition.

Après la conjecture suit la définition. Car quiconque ne peut pas dire qu'il n'a rien fait de mal, doit avoir recours à l'excuse la plus prochaine, qui est de dire, que ce qu'il a fait, n'est point le crime dont on l'accuse. C'est pourquoi d'ordinaire, on se conduit ici de la même maniere que dans l'état de conjecture ; seulement le

genre de défense est différent, comme il se peut voir dans les causes où il s'agiroit d'un larcin, d'un dépôt, ou d'un adultere. Car comme dans le premier état nous dirions : *Je n'ai point fait ce larcin, je n'ai point reçu ce dépôt, je n'ai point commis d'adultere* ; de même en celui-ci, nous disons : *Ce n'est point-là un larcin ; cela ne s'appelle pas un dépôt ; ce n'est point un adultere.* Quelquefois même de la qualité du fait on descend à la définition ; par exemple, dans les actions de démence, de mauvais traitement, d'offense faite à la république, dans lesquelles, si l'on ne peut pas soutenir que ce qui s'est fait est bien fait, il reste à dire, ce n'est point-là être en démence ; ce n'est point-là ce qu'on appelle mauvais traitement ; ce n'est point-là offenser la république.

Or la définition est une explication propre, claire et courte de la chose dont il est question. Elle est composée particulierement du genre, de l'espece, de la différence et des propriétés ; comme si vous définissez un cheval (car les exemples les plus familiers sont les meilleurs) *Animal* sera le genre, *mortel* sera l'espece, *irraisonnable* sera la différence. L'homme étant aussi un animal mortel, *hennissant* sera la propriété. La définition a lieu en plusieurs

causes. Car il y a des occasions où l'on convient du nom, sans convenir de la chose à laquelle on le donne; et il y en a d'autres, où l'on convient de la chose, sans convenir du nom.

Quand le doute tombe sur la chose; tantôt c'est la conjecture qui en décide, par exemple, si l'on agite ce que c'est que Dieu. En effet, ceux qui nient que Dieu soit un esprit répandu dans toutes les parties de l'Univers, ne prétendent pas pour cela, que l'appellation de cette divine essence, soit une fausse appellation. Témoin Epicure, qui attribue aux Dieux une forme humaine, et les place dans ces espaces qui sont entre les mondes. Dans ces deux sentiments, quoique fort différents, on emploie également le même nom; mais laquelle des deux natures convient à la chose définie, c'est sur quoi tombe et le doute et la conjecture.

Tantôt aussi c'est la qualité qu'on examine, comme quand on demande ce que c'est que la rhétorique; si c'est une force de persuader, ou la science de bien parler. Genre de question qui est très-ordinaire dans les jugements. Car on demandera, par exemple, si un homme qui a été surpris dans un mauvais lieu avec la femme d'un autre, est adultere. Alors en effet,

il n'est pas question du nom, mais de la qualité du fait, et de savoir si cet homme est coupable ; car il ne sauroit être coupable qu'il ne le soit d'adultere.

C'est un genre tout contraire, lorsque la contestation roule sur un nom, dont l'application dépend d'une loi. Celui-ci n'a lieu dans les causes judiciaires, qu'à cause des termes qui donnent matiere au procès ; par exemple, *Si un homme qui s'est tué lui-même est homicide ? Si celui qui a porté un tyran à se tuer, peut s'attribuer la gloire de l'avoir tué ? Si les enchantements des magiciens sont un poison ?* Car ici ce n'est point la chose qui est contestée, et l'on sait bien qu'il y a de la différence entre tuer un homme et se tuer soi-même ; entre porter un tyran à se donner la mort, et le tuer réellement ; entre des enchantements et un breuvage empoisonné. Mais il s'agit de savoir si ces actions doivent être appellées du même nom.

Cicéron (*dans ses Topiques*) dit, après plusieurs auteurs, que l'état de définition roule toujours sur des choses de même espece qu'une autre, et d'espece différente ; parce que celui qui nie qu'un tel nom convienne à une telle chose, est obligé de dire quel autre nom y convient mieux. Quoique je n'aime pas à m'écarter de son sen-

timent, il me semble néanmoins que l'on peut distinguer trois sortes de définitions. Car on fait quelquefois cette question, *Si c'est un adultere que d'avoir commerce avec la femme d'autrui, quand on la trouve dans un mauvais lieu?* Si on nie le fait (1), on peut se passer de dire comment il s'appelle; parce que n'étant criminel qu'entant qu'adultere, le nier, c'est nier absolument le crime.

Quelquefois aussi on demande, *Est-ce là un larcin? Est ce là un sacrilege?* Alors il ne suffit pas de dire que ce n'est point un larcin, que ce n'est point un sacrilege; il faut dire ce que c'est, et par conséquent définir et ce que c'est que larcin ou que sacrilege, et ce que c'est que l'action que l'on dit qui s'est faite.

Enfin la question roule quelquefois sur des choses d'espece différente, et l'on ne laisse pas d'agiter s'il faut les appeller du même nom; comme, par exemple, *Un philtre et du poison.* Dans toutes ces sortes de procès, la question est, si telle chose doit s'appeller aussi d'un tel nom, parce

(1) Il ne s'agit pas ici du fait, de l'état conjectural, mais de l'état définitif, de la qualification de la chose. Il falloit : Si nous soutenons la négative, c'est-à-dire que cet action ne doit pas être qualifiée un adultere. (Ce qui est très-différent de nier le fait.) *C.*

que le nom contesté dans l'affaire dont il s'agit, est reçu et constant dans une autre. Par exemple, on convient que c'est un sacrilege que de voler une chose sacrée dans un temple. Mais est ce un sacrilege que de voler dans un temple une chose appartenante à un particulier? C'est un adultere que d'avoir commerce avec la femme d'autrui, connue pour telle? Mais est-ce un adultere que d'avoir commerce avec la femme d'autrui, quand on la trouve dans un mauvais lieu?

C'est pourquoi le syllogisme, autre état dont je parlerai dans la suite, équivaut presque à la définition : la question est, si telle chose doit être appellée de même nom que telle autre; et dans le syllogisme on demande s'il ne faut pas raisonner de telle chose comme de telle autre.

Les définitions sont si diverses au sentiment de quelques-uns, que cette diversité donne lieu à un doute, savoir, si une même chose peut se définir en des termes fort différents, comme quand les uns disent que la *rhétorique est la science de bien parler;* les autres, *la science de bien inventer et de bien exprimer tout ce qui tombe dans le discours;* les autres, *la science de parler comme on doit, et avec toute la perfection convenable.* Il faut donc examiner si en-

core qu'elles s'accordent pour le sens, elles ne sont point trop différentes dans les termes; mais c'est une matiere de dispute et non pas de procès.

Il y a des définitions qui sont nécessairement conçues en termes obscurs (1), et que peu de gens entendent; d'autres qui sont claires (2) [cette variété fait que certains auteurs l'ont rapportée (la définition) à l'état conjectural (à la question de fait), comme un espece à son genre; d'autres à la question de la qualité. Il s'en est même trouvé qui ont mieux aimé la rapporter aux questions légales. *C.*] et entendues de tout le monde (3). D'autres qui sont si subtiles, que quelques-uns les croient plus propres aux disputes pointilleuses des dialecticiens, qu'utiles aux solides fonctions de l'orateur. En effet, bien que ces dernieres aient tant de force dans le discours ordinaire, qu'elles tiennent

(1) Il apporte pour exemple *clarigatio*, qui se définit *rerum ablatarum repetitio, quæ fit à patre patrato*. C'étoit une sorte de revendication.

(2) Comme la définition de *littus* dont il a déja parlé. *Littus, quà fluctus eludit.*

(3) Ce n'est point-là le sens. Le mot *obscurioribus* est au datif et non à l'ablatif. Il falloit: Ce sont quelquefois des mots obscurs qui ont besoin de définition; tels sont *clarigatio*, etc. et quelquefois ce sont des mots connus qu'il faut définir; comme *penus*, *littus*. C.

comme enchaîné dans leurs liens, celui qui doit répondre, et le réduisent à se taire, ou même à admettre tout le contraire de ce qu'il vouloit, il s'en faut néanmoins beaucoup, qu'elles soient de la même utilité au barreau. Car il s'y agit de persuader un juge, et quoique vous l'embarrassiez par la subtilité des termes, si vous ne lui rendez la chose sensible, bien loin de se rendre à vos raisonnements captieux, il vous contredit intérieurement, et se révolte.

Après tout, quelle nécessité y a-t-il que l'orateur use d'une si grande précision? Est-ce que si je ne dis, *L'homme est un animal raisonnable, mortel*, je ne pourrai pas le distinguer des dieux et des bêtes, en exposant d'une maniere plus étendue, plus oratoire, tant de propriétés du corps et de l'ame, qui le distinguent effectivement.

Mais quand il faudroit s'en tenir à la justesse de la définition, ignore-t-on qu'une chose ne se définit pas toujours dans les mêmes termes, et qu'on peut mêler à cette justesse un peu de liberté et de variété, comme fait Cicéron, et comme tous les orateurs ont toujours fait? Rarement certes, trouvera-t-on chez eux cette servitude des philosophes. Car c'est une

servitude que de s'assujettir ainsi à certains termes, et Marcus-Antonius nous le défend expressément dans les livres de l'orateur. Il y a même du danger à le faire, puisqu'il ne faut qu'un mot avancé mal-à-propos, pour mettre toute la cause en risque.

Il est donc plus sûr de tenir le milieu que Cicéron nous conseille, et qu'il a tenu lui-même dans l'oraison pour Cécinna; c'est-à-dire, d'expliquer la chose, sans la faire dépendre de la précision hazardeuse des termes. *Non, Messieurs, ne croyez pas qu'il n'y ait de violence que celle qu'on exerce sur nos corps, et qui va jusqu'à nous ôter la vie? Celle-là est encore plus grande, sans doute, qui par l'image effrayante d'une mort prochaine dont elle nous menace, porte le trouble et l'épouvante dans notre ame, la fait sortir de son assiette, et la jette comme hors d'elle-même.*

On évite encore le danger, quand on met la preuve avant la définition, comme lorsque Cicéron, dans ses Philippiques, veut prouver que Marc-Antoine a tué Servius Sulpitius, et qu'il termine ainsi son raisonnement: *Car certainement, c'est tuer un homme que d'être cause de sa mort.* J'avoue pourtant que ce précepte n'est bon à suivre, qu'autant qu'il est utile à

notre cause; et l'on ne peut nier qu'une définition bien juste, et renfermée en peu de mots, n'ait non-seulement de la grace, mais même beaucoup de force, pourvu qu'elle soit telle que l'on n'y puisse donner atteinte.

L'ordre et la conduite qu'il y faut tenir consiste à traiter ces deux points; ce que c'est, par exemple, qu'un sacrilege, et si le fait dont il s'agit est cela même. Et d'ordinaire la plus grande peine n'est pas d'appliquer la définition à notre sujet, mais de la bien prouver et de la soutenir.

Quant au premier point, *Ce que c'est qu'un sacrilege*, il y a deux choses à faire. Car il faut premierement confirmer notre définition, puis détruire celle de la partie adverse. C'est pourquoi aux écoles où il nous est libre de supposer telles contradictions qu'il nous plaît, il faut poser deux définitions, les meilleures qu'il est possible de part et d'autre. Mais au barreau nous devons du moins prendre garde que celles que nous employons, n'aient rien de superflu, rien qui ne quadre avec la cause, rien d'équivoque, rien qui implique, et enfin, qu'elles ne soient point communes à d'autres choses; défauts où l'on ne tombe jamais que par sa faute.

Or le moyen de bien définir, c'est de

convenir auparavant avec nous-mêmes, de ce que nous avons dessein d'établir. Car alors il nous sera aisé de faire ensorte, que les termes de la définition se rapportent à notre dessein.

Pour ne pas sortir de l'exemple que j'ai apporté, et qui est fort propre à faire entendre ma pensée, *Un homme a volé dans un temple l'argent d'un particulier qui y étoit en dépôt, et on l'accuse de sacrilege.* Son crime est manifeste. La question est si le nom porté par la loi en vertu de laquelle on poursuit le coupable, convient véritablement à son crime. On demande donc si l'action qu'il a commise est un sacrilege. L'accusateur, parce-que le vol s'est fait dans un temple, ne manquera pas de l'appeller de ce nom. L'accusé, parce que c'est l'argent d'un particulier, prétendra que ce n'est pas un sacrilege, mais un simple larcin. L'accusateur usera donc de cette définition : *Faire un sacrilege, c'est voler quelque chose dans un lieu sacré.* L'accusé au contraire usera de celle-ci : *Faire un sacrilege, c'est voler quelque chose de sacré*; et chacun d'eux combattra la définition de son adversaire. Ce qui se fait en deux manieres.

On fait voir ou que la définition est fausse, ou qu'elle n'est pas complette. Car

qu'elle n'ait aucun rapport à la cause, c'est un vice où l'on ne tombe point, si l'on n'est absolument privé de sens. Ce seroit une définition fausse si vous disiez, *Un cheval est un animal raisonnable*; parce qu'un cheval est bien un animal, mais un animal irraisonnable. Ici donc l'accusé dira que la définition de l'accusateur est fausse. Mais l'accusateur n'en pourra pas dire autant de celle de l'accusé. Car c'est assurément un sacrilege que de dérober quelque chose de sacré. Il dira donc qu'elle n'est pas complette, et qu'il faut ajouter, *ou dans un lieu sacré*.

Mais pour confirmer ou pour réfuter une définition, l'on a sur-tout recours aux différences et aux propriétés, quelquefois aussi à l'étymologie. Et les raisons que l'on tire de ces lieux, se soutiennent encore, par des réflexions sur l'équité naturelle, et sur l'intention du législateur, que l'orateur tâche de pénétrer par voie de conjecture.

L'étymologie est rarement d'usage (1). Mais les différences et les propriétés don-

(1) Il y a ensuite : *Quid enim est aliud tumultus, nisi perturbatio tanta, ut major timor oriatur ? unde etiam nomen ductum est tumultus*. Cet exemple, quoique tiré de Cicéron, prouve que les anciens étoient encore moins heureux que les modernes, en fait d'Etymologies. *Edit.*

nent souvent matiere à des questions très-subtiles; comme lorsqu'on demande si un homme que la loi abandonne à ses créanciers, avec l'obligation de servir jusqu'à ce qu'il soit quitte avec eux, devient véritablement esclave. Car l'un définira ainsi: *Celui-là est véritablement esclave, qui de droit est dans l'esclavage*; l'autre, *qui de droit est dans l'esclavage en tant qu'esclave, ou en vertu du droit qui le fait esclave.* Cette définition est fondée sur le droit. Cependant si vous ne l'appuyez par la considération des propriétés et des différences, elle est vaine. Car votre adversaire dira que cet homme est dans l'esclavage en tant qu'esclave, et en vertu de la loi qui le fait esclave.

Il faut donc examiner quelles sont les différences, et les propriétés des personnes libres et des esclaves. C'est un droit que je n'ai fait que toucher en passant dans le cinquieme livre. Un esclave quand on lui donne la liberté, devient seulement affranchi. Un homme que la loi abandonne à ses créanciers, au moment qu'il recouvre sa liberté, redevient citoyen, et rentre dans tous les droits d'une honnête naissance. Un esclave n'acquiert point la liberté sans le consentement de son maître; celui qu'on a livré à ses créanciers, en

payant, se rachete malgré ses créanciers mêmes. Les loix ne sont point faites pour un esclave. L'autre au contraire peut les réclamer. Les propriétés d'un homme libre sont certainement celles que nul ne peut avoir que celui qui est né libre; un prénom, un nom, un surnom (1), une tribu: cet homme, quelque asservi qu'il soit à ses créanciers, ne laisse pas d'avoir tout cela. La chose bien examinée, il est aisé d'en faire l'application; et la question sera presque aussitôt terminée. Car dans cet examen, nous aurons soin que la définition convienne à notre sujet.

Mais ce qui domine particulierement dans une définition, c'est la qualité; quand, par exemple, on demande si le fait dont il s'agit est amour ou fureur. Et là se rapportent les preuves que Cicéron dit (*dans ses Topiques*) être propres à la définition, et qui se prennent de ce qui a ou précédé, ou suivi, ou accompagné le fait; des contraires, des causes, des effets, des semblables, etc. tous arguments de la nature desquels il a été parlé. Cicéron, dans son oraison pour Cécinna, fait en fort peu de paroles, un raisonnement qui est fondé sur plusieurs de ces preuves. *Quoi donc!*

(1) *Marcus Tullius Cicero. Marcus*, c'est le prénom; *Tullius*, c'est le nom; *Cicero*, c'est le surnom.

ils fuyoient parce qu'ils craignoient! Mais que craignoient-ils? La violence sans doute. Pouvez-vous donc nier le principe, quand vous admettez la conséquence. Dans un autre endroit, il se fonde sur les semblables, quand il dit : *Ce que l'on appelle à la guerre contrainte et violence, changera-t-il de nom au milieu de la paix et de la tranquillité publique?* On confirme aussi la définition, par des arguments tirés des contraires; comme si l'on vouloit prouver qu'un philtre n'est pas du poison, parce que du poison n'est pas un philtre.

Je reviens au genre dont j'ai déja parlé, je veux dire à certaines définitions qui ne sont pas complettes; et je vais en donner un exemple dans un sujet purement imaginé, afin de rendre la chose encore plus sensible à la jeunesse; car l'intérêt de la jeunesse me sera toujours cher. *Des jeunes gens qui avoient coutume de faire la débauche ensemble, firent partie de souper sur le rivage de la mer. Un d'eux ayant manqué au rendez-vous, les autres s'aviserent d'élever un tombeau, et d'y mettre l'épitaphe de leur camarade absent. Son pere en revenant d'un voyage d'outre-mer voit ce tombeau, et ne doutant pas que son fils ne soit mort, il se pend de désespoir. On accuse ces jeunes gens comme étant cause de sa mort.*

L'accusateur

L'accusateur dira : *Faire une chose d'où il arrive la mort d'un homme, c'est être cause de la mort de cet homme.* Le défendeur, *Faire volontairement une chose d'où l'on sait qu'il arrivera nécessairement la mort d'un homme, etc.* L'accusateur, sans même s'arrêter à la définition, se contentera de dire: *Vous êtes cause de sa mort; car c'est ce tombeau que vous avez élevé, qui lui a fait croire que son fils étoit mort, et qui l'a jetté dans le désespoir. Si vous n'aviez pas fait cela, il vivroit encore. Il est vrai,* dira l'accusé; *mais pour faire une chose d'où il arrive la mort d'un homme, il ne s'ensuit pas que l'on soit coupable de sa mort. Un accusateur, un témoin, un juge en matiere criminelle, en sont des preuves. La faute ne vient donc pas toujours du principe. Vous conseillez à un homme de passer la mer pour aller voir son ami, il fait naufrage en chemin. Vous le priez à souper chez vous, il mange trop et meurt d'une indigestion. Etes-vous coupable de sa mort pour cela? Non. Après tout, l'action de ces jeunes gens, n'est pas la seule chose qui ait causé la mort de ce malheureux pere. C'est aussi sa crédulité et la foiblesse avec laquelle il a supporté son déplaisir. S'il eût été plus courageux ou plus prudent, il ne seroit pas mort. Enfin, ces jeunes gens n'ont pas eu une mauvaise*

intention; et ce tombeau fait à la hâte, et dans un lieu comme celui-là, pouvoit bien faire juger au pere que ce n'étoit pas un vrai monument. Comment donc veut-on punir ces jeunes gens d'une action, où tout est cause de la mort de cet homme, à la réserve de leur main et de leur volonté, qui n'y ont eu nulle part (1).

Il y a quelquefois des définitions qui ne sont point contestées, et dont les deux parties sont d'accord, comme en cet exemple de Cicéron (*dans ses Partitions*): *La majesté est un caractere de grandeur, qui réside dans l'empire et dans toute la dignité du peuple Romain.* On agite néanmoins si cette majesté a été blessée, comme dans la cause de Cornélius. Et ces sortes de causes semblent aussi tirer leur état de la définition. Cependant la définition n'y est point contestée, le jugement tombe sur la qualité. C'est pourquoi il vaut mieux le ranger sous cet état, dont le hazard nous a fait faire mention; mais l'ordre veut aussi que nous en parlions.

(1) Le traducteur a suivi une mauvaise ponctuation, *qui ergo puniri debent*, *in quibus;* mais il faut lire *: qui ergo puniri debent? in quibus*, etc. et traduire: Qui sont donc ceux qu'on doit punir? ceux dans qui l'on trouve tous les caracteres et toutes les marques d'un homicide, à la réserve de la main qui a fait le coup. *C.*

CHAPITRE IV.

De la Qualité.

La qualité se peut considérer dans le genre transcendant (1), et en plus d'une maniere. Car on demande quelle est la nature d'une chose, et quelle est sa forme; par exemple, *Si l'ame est immortelle, si Dieu est de figure humaine.* On dispute aussi sur la grandeur et sur le nombre, comme quand on agite combien grand est le Soleil, s'il y a plusieurs mondes, etc. questions qui ne se peuvent résoudre que par la conjecture, mais qui pourtant sont fondées sur la qualité, puisqu'il s'y agit de savoir quelles sont ces choses.

Or ces questions, tout abstraites qu'elles sont, ne laissent pas de trouver place quelquefois dans les délibérations. Supposons que César délibere s'il portera la guerre en Angleterre : il faudra examiner quelle est la nature de l'Océan; si l'Angleterre est une île, (car on l'ignoroit alors); quelle est son étendue, et avec

(1) Terme de métaphysique. Le genre supérieur ou transcendant, est celui qui comprend non-seulement toutes les especes, mais tous les autres genres dans lesquels il se divise.

combien de troupes il convient de l'attaquer. La qualité embrasse encore toutes les choses qu'il est à propos de faire ou de ne pas faire, de rechercher ou d'éviter. Il est vrai que ces choses se traitent particulierement dans les délibérations, mais elles ont lieu aussi dans les contestations du barreau; avec cette seule différence, que là il est question de l'avenir, et ici du passé. Tout ce qui est du genre démonstratif, releve aussi de cet état. Les faits qui en font la matiere étant certains, on examine quels ils sont. Mais venons aux causes judiciaires.

Ces causes roulent toutes ou sur une récompense, ou sur un châtiment, ou sur la mesure de l'un ou de l'autre; ce qui fait un genre de causes qui est tantôt simple, et tantôt comparatif. Dans le premier cas, il s'agit seulement de ce qui est juste; dans le second, de ce qui est plus juste ou même le plus juste, Quand l'affaire est criminelle, il faut nécessairement que celui qui est accusé prenne le parti ou de défendre le fait, ou de le rejetter sur autrui, ou de l'excuser, ou de le dire moindre qu'il n'est; ou de recourir aux supplications, qui est un moyen que quelques-uns croient encore permis.

La meilleure maniere de défendre le

fait, c'est de le soutenir honnête. Un pere abandonne son fils, parce qu'il s'est enrôlé, ou qu'il a brigué une charge, ou qu'il s'est marié sans son consentement. Ce pere soutient son droit. L'école d'Hermagore donne à ce genre de défense, un nom (κατ' ἀντίληψιν) [qu'ils rapportent à une action de l'esprit, et C.] que je ne trouve pas exactement rendu en notre langue. Quoi qu'il en soit, on l'appelle un genre de défense absolu. En effet, il y est uniquement question du fait. On examine s'il est juste. Or tout ce qui est juste a son fondement ou dans la nature, ou dans une institution humaine. Dans la nature, c'est tout ce qui se fait conformément à ce que demande chaque personne et chaque chose; telle est la piété, la fidélité, la continence, etc.

Quelques-uns y ajoutent encore tout ce qui est pareil. Mais cela veut être expliqué. Car la force que l'on oppose à la force, et les autres traitements de cette nature, n'ont rien d'injuste envers celui qui en a usé le premier. Cependant pour être pareils, il ne s'ensuit pas qu'ils soient justes dans le principe. Car il faudroit pour cela qu'ils fussent justes de part et d'autre, que ce fût même condition, même loi; ce qui n'est pas. Je ne sais même, si l'on peut

dire pareilles, deux choses qui sont dissemblables par quelque endroit. J'appelle institution humaine les loix, les coutumes, les jugements, les conventions, les traités.

Il y a un autre genre de défense, où le fait étant insoutenable par lui-même, on a recours à des raisons étrangeres pour le justifier. C'est pourquoi, sans nous arrêter à la force du mot Grec, (προσληπτική) (1) nous le nommons un genre de défense tiré d'ailleurs (2). Dans ces sortes de causes, le

(1) Il faut lire : κατ' ἀντίθεσιν ; nous ne le traduisons pas non plus mot-à-mot, mais nous le nommons, etc. *C.*

(2) Dans la premiere édition, il y a : un genre de cause relatif. Le latin dit : *assumptiva dicitur causa*. Il falloit : cet état de question oratoire, s'appelle *assomptif.* » L'état de qualité ou question de droit étoit tel : Si l'accusé ne pouvoit nier, il se défendoit par l'état de la qualité, lequel étoit de deux sortes, l'un absolu comme : *l'action est bonne,* l'autre assomptif, comme : *l'action est mauvaise*, mais on peut la défendre par des circonstances étrangeres ; *assumit extrinsecùs ;* ce qui se faisoit de quatre manieres, 1°. la récrimination, se rejetter sur celui qui a été maltraité. Les Latins l'appelloient *relationem,* Cornificius *translationem*, les Grecs ἀντέγκλημα. Le traducteur attribue donc au genre (à l'état assomptif) ce qui ne convient qu'à la premiere de ses especes, un genre de défense relatif ; 2°. en grec, μετάστασις, en latin *criminis remotio,* rejetter sur une autre personne ou sur quelque circonstance extérieure : mon *général me l'a ordonné.* On pourroit dire en fran-

plus fort moyen consiste à défendre le crime par le motif qui l'a fait commettre. Telle est la défense d'Oreste, et l'oraison pour Milon : ce qui devient alors une récrimination, parce que l'accusé se justifie aux dépens de la partie adverse. *Il a été tué, mais c'étoit un voleur. On l'a fait eunuque, mais c'étoit un ravisseur.*

Il y a une maniere d'insister sur les motifs, qui est différente de cette derniere, et où le fait ne se défend ni par lui-même, comme dans le genre absolu, ni en récriminant, mais par la considération du bien public, ou de l'utilité qui en est revenue à un grand nombre de personnes, ou à notre adversaire, ou enfin à nous-mêmes. Car on peut aussi quelquefois alléguer ce motif, pourvu que ce soit chose qu'il nous soit permis de faire pour notre intérêt particulier ; ce qui pourtant n'est jamais bon à dire, en justice rigoureuse et contre un étranger ; mais seulement dans nos affaires domestiques, qui se passent au milieu de notre famille.

Ainsi dans ces sujets de déclamation,

çoit une excuse ; 3°. la comparaison ou l'état comparatif, *comparatio*, *status comparativus*, *ἀντίστασις*, *je l'ai fait pour éviter un très-grand mal* ; 4°. la déprécation, *deprecatio*, *status venialis*, *συγγνώμη*, demander grace en faveur de ses services, de sa dignité, etc. *C.*

où l'on feint un pere qui abandonne ses enfants, un mari qui maltraite sa femme, un fils qui accuse son pere de démence; et le pere, et le mari, et le fils, tous peuvent honnêtement apporter cette raison, qu'il leur étoit d'une extrême conséquence d'en user de la sorte. Sur quoi néanmoins il faut remarquer, que celui qui ne songe qu'à éviter les malheurs dont il est menacé, rend sa cause meilleure que celui qui cherche son avantage.

Semblables matieres se traitent quelquefois fort sérieusement, et ces mêmes sujets que l'on imagine aux écoles, sont assez souvent très-réels au barreau. Là c'est un fils abandonné par son pere; ici c'est un fils déshérité, qui plaide devant les consuls (1) pour avoir son bien : là c'est une femme maltraitée; ici c'est une femme répudiée, qui donne lieu d'examiner lequel des deux, du mari ou de la femme, est cause du divorce. Là c'est un fils qui accuse son pere de démence; ici c'est un fils qui demande effectivement qu'on interdise son pere, et qu'on lui crée un curateur.

C'est encore une sorte de défense tirée

(1) Au lieu de *consules*, il faut lire, d'après Cujas *centumviros*, les centumvirs. De C. V. qui pouvoit être dans quelque manuscrit, quelque copiste aura fait C. N. (*C.*

de l'utilité, quand nous montrons que, si l'action dont on nous fait un crime, ne s'étoit pas faite, il seroit arrivé pis. Car de deux maux comparés ensemble, celui qui est le moindre tient lieu d'un bien ; par exemple, si Mancinus justifioit le traité de Numance, en disant, que sans ce traité toute l'armée Romaine eût péri. C'est ce que [les Grecs nomment ἀντίστασις, et que C.] nous appellons genre de comparaison. Voilà ce que j'avois à dire touchant la maniere de soutenir le fait.

Que s'il ne se peut défendre ni par lui-même, ni par des secours étrangers ; ce qui reste à faire, c'est de rejetter le crime sur autrui, s'il y a moyen. C'est pourquoi il paroît que ce remede convient aussi aux autres états dont j'ai déja parlé. On rejette donc la faute tantôt sur une personne, comme, si Tibérius Gracchus se voyant accusé d'être l'auteur du traité de Numance, qui en effet l'engagea dans la suite à porter ces loix si favorables au Peuple, soutenoit n'avoir rien fait que par ordre de son Général ; tantôt sur une chose, comme, si quelqu'un à qui on ordonneroit de faire son testament d'une certaine maniere, s'en défendoit en disant que les loix s'y opposent (1). [Ils l'appellent μετάστασις. C.]

(1) Ce n'est point le sens. Il falloit : Si un héri-

Si ces moyens nous manquent encore, il faudra du moins tâcher d'excuser le crime. Pour cela on prétexte ou l'ignorance ou la nécessité : l'ignorance, supposé, par exemple, que vous ayez fait imprimer des stigmates sur le front d'un esclave fugitif, et qu'ensuite il vienne à prouver qu'il est né libre, vous direz que vous n'en saviez rien : la nécessité, ainsi un soldat qui s'est absenté un jour de marche, peut dire pour excuse qu'une maladie, ou la difficulté des chemins en a été cause. Souvent nous donnons tout le tort à la fortune ; quelquefois aussi nous disons qu'à la vérité nous avons mal fait, mais que notre intention étoit bonne. Il y a des exemples de l'un et de l'autre en si grand nombre, et si évidents, qu'il n'est pas besoin d'en rapporter.

Si nul de tous ces moyens ne peut s'employer, on verra comment on peut diminuer le crime, et le faire passer pour moins considérable qu'il n'est ; ce qui a donné lieu à quelques rhéteurs d'établir un nouvel état de causes, qu'ils appellent de quantité. Mais cette quantité n'étant que la mesure d'un châtiment ou d'une récompense, il est clair qu'on en juge par la

tier ou légataire à qui le testateur auroit ordonné de faire quelque chose, s'en défendoit, etc. *C.*

qualité du fait. C'est pourquoi je la comprends dans ce dernier état, aussi bien que le nombre, que les Grecs distinguent encore. Car ils ont deux termes pour exprimer deux choses (ποιότητα, ποσότητα) que nous confondons en une seule par un même nom (1).

Enfin il y a un dernier moyen qui est la supplication. La plupart des rhéteurs ont cru que ce genre de causes ne pouvoit jamais être admis dans les jugements; et Cicéron semble nous le déclarer lui-même, lorsque dans l'oraison pour Ligarius, il parle en ces termes: *J'ai bien plaidé des causes, et même avec vous, tant que vous avez jugé à propos de vous distinguer dans les fonctions du barreau; mais je ne me suis jamais avisé de défendre ainsi ma partie: pardonnez-lui, Messieurs, il a failli. C'est pure méprise, il n'y pensoit pas, si jamais cela lui arrive, etc.* Cependant et au Sénat, et devant le peuple, et auprès du Prince, par-tout enfin où la clémence peut exercer ses droits, la supplication est reçue.

Or quand on s'en sert, il importe in-

(1) Cela est vrai, mais il est certain qu'il faut lire, au lieu de ποιότητα, πηλικότητα, de πηλικότης, quantité continue, opposé ici à ποσότης, quantité discrette. Pour ποιότης, il signifie la qualité. *C.*

finiment que l'on puisse auparavant faire considérer trois choses dans la personne de l'accusé, l'innocence de sa vie passée, ses services, l'espérance qu'on peut concevoir qu'il se comportèra mieux à l'avenir, et qu'il ne sera pas inutile à l'Etat. De plus, les peines qu'il a déja souffertes, le danger présent, le repentir qu'il témoigne de son crime, d'où l'on conclura que ce crime est assez expié. Et hors de sa personne, sa noblesse, ses dignités, ses parents, ses amis. Toutefois il faut encore plus compter sur celui qui prend connoissance de l'affaire, particulierement si le crime est tel, qu'étant pardonné, il fasse honneur à la clémence du juge, et non pas honte à sa foiblesse.

Mais la supplication peut aussi trouver place dans les jugements ordinaires, où si elle ne fait pas un genre de causes à part, du moins elle est un endroit considérable en quelques-unes de celles qui se plaident au barreau. Car un orateur peut diviser ainsi son discours : *Il n'a pas fait cela, mais quand il l'auroit fait, il faudroit lui pardonner*; et ce dernier point est souvent d'un fort grand poids dans les affaires qui sont douteuses; outre que d'ordinaire les épilogues sont autant de supplications. Quelquefois même les parties en

font tout l'essentiel de leur cause ; comme lorsqu'un pere déshérite son fils par testament, et qu'il ne laisse pas pourtant d'en faire l'éloge (1), déclarant qu'il ne l'a traité ainsi, que parce qu'il aimoit une courtisane. Car alors tout consiste à savoir si le pere a dû punir si rigoureusement une faute de cette nature, et si les Centumvirs ne doivent point se montrer plus indulgents. Mais même en bien des rencontres où l'on poursuit un châtiment en vertu d'une loi, nous employons cette division : *S'il a encouru la peine portée par la loi, s'il faut la lui faire subir* ? Ce que disent ces rhéteurs est pourtant vrai en un sens, qui est que des juges qui ont à prononcer suivant la rigueur des loix, ne peuvent jamais absoudre un crime qui n'a que cette seule défense.

Lorsqu'il s'agit d'une récompense, on examine deux choses, si celui qui la demande mérite en effet d'être récompensé, et s'il mérite de l'être en cette maniere ? Il peut arriver que cette récompense soit disputée par deux personnes, ou même par

(1) *Elogium*, chez les Jurisconsultes, est un nom générique, et signifie un témoignage que l'on rend de quelqu'un, ou pour lui faire honneur, ou pour le décrier. Ici il se prend en mauvaise part, un motif allégué, un grief, un chef d'accusation ou de blâme. *C.*

un plus grand nombre. Alors on examine ou qui des deux, ou lequel de tous en est le plus digne. Et toutes ces questions se décident par le genre de mérite qui est en chacun des prétendants.

Mais pour en bien juger, il ne faut pas s'arrêter seulement à l'action dont il s'agit, soit qu'il n'y en ait qu'une seule à considérer, soit qu'il y en ait plusieurs à comparer ensemble. Il faut aussi faire attention à la personne. Ce tyran a été tué. *Par qui? Est-ce par un jeune homme, ou par un vieillard? Par un homme, ou par une femme? Par un étranger, ou par un de ses proches?* Et au lieu, d'où naît encore plus d'une observation; par exemple, *Si c'est dans une ville accoutumée à la tyrannie, ou qui ait toujours été libre? Dans une citadelle, ou en sa maison?* Et à la maniere: *Par le fer, ou par le poison?* Et au temps; *Durant la guerre, ou en pleine paix? Lorsqu'il alloit se démettre de la souveraine puissance, ou dans le temps qu'il méditoit un nouveau crime?* On tient compte enfin à une personne, des avantages qu'elle a bien voulu sacrifier à l'utilité publique, aussi bien que du danger et de la difficulté de son entreprise.

Il en est de même d'une action de libéralité. Il importera fort de savoir d'où elle

part. Car elle sera bien plus agréable d'un pauvre que d'un riche ; d'un homme qui donne, que de celui qui rend ; d'un perè qui a des enfants, que d'un qui n'en a point. Il faudra encore examiner quelle est cette chose que l'on donne, en quel temps et à quel dessein on la donne ; si ce n'est point par un motif d'intérêt, et pour recevoir à son tour.

Toutes les autres actions se pesent de la même maniere. C'est ce qui me fait dire que ce genre de causes qui roule sur la qualité du fait, est celui de tous ou l'orateur brille le plus ; parce qu'il se peut traiter de part et d'autre avec beaucoup d'esprit, et que les sentiments et les passions ne s'expliquent en nul autre avec tant de force. Car l'orateur y emploie toute sorte de preuves ; les unes amenées de loin, dans lesquelles il a souvent recours à la conjecture ; les autres tirées du fond de son sujet, mettant en usage tout ce qu'il a d'artifice et d'adresse, pour faire paroître les choses telles qu'il veut qu'elles paroissent (1). C'est-là en effet le grand

(1) Le traducteur a cru que ce passage regardoit l'état de la qualité ; que *conjectura* étoit à l'ablatif, et il a rapporté *habet et sumit* à l'orateur, qui traite cet état de question oratoire. Il falloit : il est vrai que l'état conjectural est semblable à celui de la qualité, en ce qu'il emploie aussi des preuves étran-

effort de l'éloquence ; c'est-là qu'elle triomphe principalement.

Virginius rapporte à cet état, certaines causes qui roulent sur les devoirs de la vie civile, d'où même, selon quelques-uns, elles prennent leur dénomination ; un pere qui renonce, qui abandonne son fils ; un mari qui maltraite sa femme ; un fils qui accuse son pere de démence ; une orpheline qui veut obliger son plus proche parent à l'épouser. La raison de cet auteur est que d'ordinaire en ces sortes de causes, le jugement tombe sur la qualité du fait.

Mais on les peut ranger aussi sous d'autres états. Car en la plupart de ces occasions, c'est tantôt la conjecture qui décide la question, lorsque les parties nient le fait, ou qu'elles se retranchent sur l'intention, et il y en a mille exemples : tantôt c'est la définition ; par exemple, on définit ce que c'est que la démence, ce que c'est que le mauvais traitement. Car on traite ordinairement les questions de droit

geres au sujet, et qu'il tire les autres du propre fonds de la matiere qu'il traite ; mais ces deux états different en ce que, quand il s'agit de montrer la qualité d'une chose et de la faire paroître telle ou telle, c'est le propre effet de l'éloquence, c'est-là qu'elle triomphe, *etc.* Au lieu de *et quale quidque videatur*, il faut lire *at*. *C*.

avant que d'entrer dans le fond de la cause, et l'on apporte les raisons pourquoi on prétend déroger à la loi. Cependant lorsqu'on ne pourra pas défendre le fait, il faudra du moins tâcher de se mettre à couvert par le droit. Pour cela on sera obligé de rechercher quels sont les cas, où il est permis à un pere d'abandonner ses enfants (1); à une femme de porter ses plaintes contre son mari; à un fils d'accuser son pere de démence.

Quant à l'usage d'abandonner ses enfants, on sait qu'il est particulier aux Grecs, et qu'il se pratique en deux manieres, l'une rigoureuse et absolue pour les crimes qui sont consommés, comme le rapt et l'adultere; l'autre conditionnelle, pour les crimes qui sont simplement conçus et non exécutés : comme lorsqu'un pere chasse et abandonne son fils, parce qu'il est désobéissant. La premiere maniere étant irrévocable, paroît toujours odieuse. La seconde étant en quelque façon comminatoire, tient de l'exhortation et n'a rien de choquant; parce qu'il est aisé de voir qu'au fond, ce pere aime mieux corriger son fils, que d'être obligé à l'abandonner.

(1) Il y a : où il n'est pas permis, *non liceat*. Le traducteur a changé sans raison la proposition négative en affirmative. *C.*

Mais en l'un et en l'autre cas, des enfants qui plaident contre leur pere, doivent paroître fort soumis, et prêts à lui faire toute sorte de satisfaction.

Je sens bien que ce que je dis ici, ne sera pas du goût de ceux qui respectent peu la feinte et la dissimulation dont use un pere en ces occasions. Et véritablement on peut quelquefois n'y pas avoir égard. Cependant il ne s'en faut dispenser que le moins qu'on peut. [Mais nous parlerons des figures dans un autre livre. *C.*] Une femme qui porte ses plaintes contre son mari, doit se conduire à-peu-près de même. Car la modération ne lui est pas moins nécessaire.

A l'égard d'un fils qui accuse son pere de démence, c'est ou pour une chose que ce pere a faite, ou pour une chose qu'il a seulement dessein de faire. Si c'est une chose faite, l'accusateur a le champ libre. Mais il doit pourtant parler toujours avec respect, et témoigner beaucoup de compassion pour l'état où son pere est réduit, soit par l'âge, soit par la maladie. Et si c'est une chose qui dépende encore de sa volonté, le fils alors usera de prieres, de remontrances, et dira enfin qu'il ne craint que la foiblesse de son esprit, non ses mœurs, dont il fera l'éloge; parce que

plus il louera sa conduite passée, mieux il donnera à connoître le changement qui s'est fait en sa personne.

Pour l'accusé, il doit être fort modéré; de crainte que la colere, l'emportement et l'opiniâtreté qu'il feroit paroître, ne fussent pris pour des marques de fureur, et que par-là il ne justifiât tout ce qui s'est dit contre lui. Au reste, toutes ces causes ont cela de commun, que l'accusé, lorsqu'il ne peut défendre le fait, est bien reçu à demander qu'on lui pardonne, qu'on l'excuse; par la raison que dans ces brouilleries domestiques, il suffit quelquefois pour être absous par les juges, ou qu'une faute n'ait pas eu de suite, ou qu'elle soit plus légere que ne porte l'accusation.

Mais il y a bien d'autres sortes de causes : celles, par exemple, où il s'agit d'un outrage, d'une injure; car quoique l'accusé prenne quelquefois le parti de nier, cependant le jugement tombe d'ordinaire sur la qualité du fait ou de l'intention : celles où il s'agit du choix d'un accusateur, et que nous appellons divination; sur quoi je remarquerai que Cicéron, qui accusa Verrès à la sollicitation de nos alliés, divisa ainsi son discours : *Que dans ces sortes de choix, il y a deux réflexions à faire; quel est l'accusateur que ceux qu'on*

prétend venger souhaitent le plus, et quel est celui que l'accusé souhaite le moins. Voici pourtant une autre division dont on se sert souvent : *Lequel des deux a de plus fortes raisons de s'offrir pour accusateur ; lequel des deux y apportera plus de capacité et d'industrie ; lequel des deux enfin s'en acquittera plus fidellement.*

A toutes ces controverses, il faut encore ajouter celles où il s'agit d'un compte de tutelle. On a coutume d'y agiter cette question, si un tuteur est comptable d'autre chose que du bien qu'il a géré ; s'il suffit de la droiture de ses intentions et de sa bonne foi ; s'il est responsable des vues qu'il a eues et des événements. C'est une cause toute semblable, quand quelqu'un a mal gouverné les affaires d'autrui, et qu'on lui en a fait rendre compte. Car nous avons action contre quiconque a agi en notre nom comme fondé de procuration. [Outre ce qu'on vient de dire, les déclamateurs feignent dans leurs écoles qu'il y a des actions intentées pour certains délits dont il n'est fait aucune mention expresse dans les loix. Quand il s'agit de ces procès, on peut faire l'une de ces questions, 1°. est-il bien vrai qu'il ne soit fait aucune mention de ce délit dans les loix ; 2°. le fait dont il s'agit est-il un véritable

délit commis par malice et dans le dessein de nuire? Il est rare de les proposer toutes deux à la fois. *C.*]

Chez les Grecs, il y avoit action contre un homme qui s'étoit mal acquitté de sa députation, de son ambassade. Et dans ces causes qui étoient fort ordinaires, on examinoit par maniere de question de droit, si un député doit jamais faire autrement qu'il ne lui est ordonné, et jusqu'à quel point il est avoué de la république. Car quelquefois un envoyé dit des choses qu'il n'est point chargé de dire. Témoin celui des Mamertins, qui après s'être acquitté de sa commission, devint le dénonciateur de Verrès. Mais en ceci la grande question est de savoir, quelle sorte d'offense c'est faire à la république (1). De-là naissent plusieurs questions de droit plus subtiles les unes que les autres : *Ce que c'est que léser la république ; si cet homme l'a lésée en effet ou servie ; si elle a été lésée par lui ou seulement pour lui, etc.* [Cependant la question que l'on peut faire entre pour beaucoup dans le genre et la nature du fait. *C.*]

On peut aussi accuser une personne d'in-

(1) Le traducteur a suivi une mauvaise ponctuation. Il falloit : la grande question est de savoir la qualité du fait, (un point après *factum.*) On accuse aussi quelquefois une personne d'avoir agi contre les intérêts de la république. De-là, etc. *C.*

gratitude, et voici alors ce qui se présente à examiner; s'il est vrai que cette personne ait reçu un bienfait, ce qu'il faut rarement nier, parce que qui nie le bienfait qu'il a reçu est dès-là un ingrat; si elle n'a pas rendu bienfait pour bienfait; si pour ne s'être pas acquitté de ce qu'elle devoit, il faut incontinent la taxer d'ingratitude; si elle a eu occasion de marquer sa reconnoissance; si elle a dû faire ce que l'on exigeoit d'elle; enfin quelle est la disposition de son esprit et de sa volonté.

Les especes qui suivent sont plus simples : celles où il s'agit d'une répudiation injuste, lesquelles ont cela de particulier, que de la part de l'accusateur (1) c'est une défense, et de la part du défendeur c'est une accusation : celles encore où un homme rend compte au Sénat des raisons qui le portent à vouloir mourir; d'où naît cette question de droit, si une personne qui a pris résolution de mourir pour se soustraire à la poursuite des loix, en doit être empêchée. Toutes les autres questions qui s'y traitent appartiennent à la qualité.

Enfin pour exercer l'esprit des jeunes gens, on peut feindre des testaments, où

(1) Il s'agit d'une femme, il falloit dire : de l'accusatrice.

il ne soit question que de la volonté du testateur; comme le testament que j'ai rapporté ci-dessus, par lequel un pere ayant laissé la quatrieme partie de son bien, à celui de ses trois fils qui en seroit jugé le plus digne, tous trois la disputent; l'un philosophe, l'autre médecin, et l'autre orateur. Pareille contestation arrive lorsqu'une orpheline voulant épouser un de ses proches, il s'en trouve plusieurs qui sont parents au même degré, et que chacun d'eux veut avoir la préférence. Mais je n'ai pas dessein de faire ici mention de toutes les especes. Car il s'en peut encore imaginer d'autres, et les questions qu'elles renferment sont propres et particulieres à chacune, parce qu'elles changent suivant les sujets que l'on traite. Ce que j'admire, c'est que Flavius, qui est pour moi un grand auteur, et avec raison, ait resserré toute cette matiere en des bornes si étroites, lui qui a prétendu nous donner une méthode qui fût seulement à l'usage des écoles.

La quantité, comme j'ai dit, releve aussi de cet état, non pas toujours, mais le plus souvent. Et j'applique le mot de quantité à toutes les choses qui se peuvent ou mesurer ou nombrer. Mais la mesure d'une action, soit bonne, soit mauvaise,

se détermine quelquefois par l'estimation du fait, comme lorsqu'on examine la grandeur d'une faute ou d'un bienfait; et quelquefois par un point de droit, quand on agite en vertu de quelle loi il faut punir ou récompenser quelqu'un : par exemple, si celui qui a déshonoré un jeune homme en doit être quitte pour payer une certaine somme (1), qui est la peine à quoi ce crime est condamné; ou si parce que le jeune homme n'a pu survivre à sa honte, et qu'il s'est pendu, celui qui a attenté à sa pudicité doit perdre la vie, comme étant cause de sa mort.

Et pour le dire en passant, ceux-là se trompent fort qui traitent la controverse, comme si cette question rouloit entre deux loix : car il ne s'agit point du tout des dix mille sesterces (2), et on ne les demande seulement pas. Tout consiste à savoir si le criminel est cause de la mort de ce jeune homme. La même espece est aussi du ressort de la conjecture, quand on examine si

(1) C'étoient dix mille *as*, qui faisoient environ trois cent livres de notre monnoie.

(2) Le traducteur vient de mettre en note dix mille as. Il confond donc les as avec les sesterces. Le sesterce valoit deux as et demi; *quasi semistertius*, deux entiers et la moitié d'un troisieme. Je n'examine point s'il faut sous entendre ici *assium* ou *æris* plutôt que *sestertiorum*. Voyez Gronovius. *C.*

un

un meurtre a été commis volontairement, ou non ; et s'il faut condamner un malfaiteur à un exil perpétuel, ou bien seulement à un exil de cinq ans. *Thrasibulus mérite-t-il trente récompenses pour avoir délivré Athènes de trente tyrans?* C'est une question qui est tirée du nombre, et qui se décide encore par la loi. Il en est de même lorsque deux voleurs ont pris de l'argent, et que l'on agite si chacun d'eux doit rendre (1) le quadruple de ce qu'il a pris, ou seulement le double. Mais ici on estime aussi le fait; et le droit lui-même dépend de la qualité de l'action.

CHAPITRE V.

Du défaut d'action.

QUICONQUE ne pourra nier le fait, ni le défendre, ni montrer qu'il n'est pas tel qu'on le dit, doit se renfermer dans la rigueur de son droit : d'où naît ordinairement une question touchant l'action que l'on intente; et cette question n'est pas toujours la même, comme quelques-

(1) La loi portoit qu'un voleur pris sur le fait, rendroit le quadruple de ce qu'il auroit dérobé. Deux voleurs dérobent une somme d'argent. On demande si chacun doit rendre le quadruple, ou seulement le double.

uns ont cru. Car tantôt elle précede le jugement de la cause, comme lorsque le préteur, par des vues secrettes, examine si un homme est en droit de se porter pour accusateur (1); et tantôt elle a lieu dans le jugement même. Quoiqu'il en soit, cette contestation a deux faces; en ce qu'elle tombe ou sur l'action qui est intentée, quand on la combat directement; ou sur le cas de prescription ou d'exception, quand on veut seulement l'éluder.

Quelques auteurs ont fait de la prescription, ou de l'exception, un état particulier, comme si elles n'étoient pas renfermées dans toutes les mêmes questions que les autres loix. Lorsqu'on allégue le cas d'exception, il n'est pas besoin d'entrer dans le fond de l'affaire. Un pere veut déshériter son fils; mais ce pere est noté d'infamie. Le fils dit : *Vous n'avez pas action contre moi; il y a exception* (2). Est-il

(1) Le préteur jugeoit quelquefois provisoirement, mais son principal office étoit de régler la formule de la procédure, de nommer des juges, de faire exécuter leur sentence. Il paroît donc que par *præturæ curiosa consilia*, il faut entendre : le conseil du préteur, où l'on examinoit avec la plus scrupuleuse exactitude si un homme étoit en droit, etc. *C.*

(2) Il y a un ellipse dans *an liceat*, on doit sous-entendre *patri agere*, ou *patri abdicare filium*. Le pere peut-il agir en justice, ou peut-il déshériter, etc. C'est le seul point, etc. *C.*

vrai que ce pere soit noté d'infamie? C'est le seul point qui reste à juger. Cependant toutes les fois que nous le pourrons, il faudra faire ensorte que le juge pense bien du fond de la cause, parce qu'il en sera plus porté à nous écouter sur la rigueur de notre droit. Ainsi dans les jugements qui interviennent ensuite des ordonnances du préteur, et où nous plaidons pour être maintenus dans la possession d'un bien; quoiqu'il s'agisse uniquement du possessoire et non du pétitoire, il sera bon néanmoins de montrer, que non-seulement nous avons possédé ce bien, mais aussi que nous l'avons possédé justement.

Mais la question dont nous parlons tombe encore plus souvent sur l'action même, lorsqu'on la combat directement. *Que celui qui a sauvé la patrie par sa valeur, choisisse telle récompense qu'il lui plaira*. Telle est la loi. Je nie qu'il faille lui accorder tout ce qu'il demandera. Il est vrai que la loi n'excepte rien; mais j'opposerai aux termes de la loi la volonté du législateur par forme d'exception.

Il y a donc deux manieres d'envisager cette question. De ces deux manieres naissent deux genres de causes, qui reçoivent tous les mêmes états, et ces états ont toujours rapport à quelque loi. Or toute loi

est faite ou pour accorder, ou pour ôter, ou pour punir, ou pour commander, ou pour défendre, ou pour permettre. Quand une loi devient matiere à procès, c'est ou pour elle-même, ou à cause d'une autre loi qu'elle semble contrarier. Alors la question tombe ou sur les termes de la loi, ou sur l'intention du législateur. Quant aux termes, ils sont ou clairs, ou obscurs, ou équivoques. Et ce que je dis des loix, je l'entends des testaments, des obligations, des contrats; en un mot, de tout écrit, même de toute convention verbale. Et parce que cette matiere renferme quatre sortes de questions principales ou d'états, je vais les parcourir tous les uns après les autres.

CHAPITRE VI.

De l'état qui naît des termes de la loi, et de l'intention du législateur.

Voici une question qui est souvent débattue entre les jurisconsultes, et qui fait un des points de droit les plus considérables. Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'elle soit si ordinaire aux écoles, où l'on feint même ces sortes de controverses exprès et

à dessein. Or ce genre de question se divise en deux especes.

La premiere est celle où le doute tombe et sur la loi, et sur l'intention; ce qui arrive toutes les fois qu'il y a de l'obscurité dans la loi, et que chacune des parties soutient son interprétation, ou combat celle de son adversaire, comme ici. *Qu'un voleur rende le quadruple de ce qu'il a pris. Deux voleurs dérobent chacun* (1) *dix mille sesterces. On en demande à l'un et à l'autre quarante mille. Eux offrent d'en payer chacun vingt mille.* Le demandeur prétend que le quadruple est ce qu'il demande; et les défendeurs soutiennent que le quadruple se trouve dans ce qu'ils offrent. L'intention du législateur est aussi maintenue de part et d'autre, et chacune des parties l'interprete en sa faveur.

La même chose arrive aussi, lorsque la loi est claire en un sens, et obscure en l'autre. Par exemple, *Que tout homme né d'une femme publique, soit exclus de la tribune.* Une femme après avoir eu un fils de son mari, se mit à faire le métier de courtisanne. On veut exclure son fils des fonctions de la tribune. Il est certain que

(1) *Pariter* signifie conjointement. Je n'examine pas non plus s'il s'agit ici de sesterces ou s'il s'agit d'as. *C.*

la loi s'entend de celui qui est né dans le temps que sa mere faisoit le métier de courtisanne. Mais on demande si elle ne doit pas s'entendre aussi de l'autre; parce qu'après tout, la mere est une femme publique, et qu'il est né d'elle. Il en est de même de cette maxime de droit, que l'on n'a point action deux fois contre un même crime. Car on peut douter si cela doit s'entendre du crime ou de l'accusateur. Toutes ces questions se tirent, comme on voit, de l'obscurité de la loi.

Mais il y en a d'autres, et c'est la seconde espece, qui se prennent de l'évidence du droit. C'est pourquoi quelques rhéteurs qui n'ont pris garde qu'à cette espece, ont appellé l'état dont je parle, un état fondé sur l'évidence des termes, et sur l'intention du législateur. En cette derniere sorte de question, l'une des parties insiste sur la loi, et l'autre sur l'intention. Or il y a trois moyens de combattre la loi. Le premier consiste à montrer que cette loi ne peut pas toujours s'observer, et que cela paroît manifestement par elle-même. *Que les enfants qui n'ont pas soin de nourrir leurs peres dans le besoin, soient mis aux fers.* Mettra-t-on aux fers un enfant qui est en bas-âge? Voilà déjà une exception, et celle-là donne lieu de passer à

d'autres par maniere de division. Est-ce de quiconque? Est-ce de la personne dont il s'agit que la loi doit s'entendre?

C'est par cette raison que quelques-uns proposent certaines controverses, où l'on ne peut faire contre la loi aucune objection qui soit tirée de la loi même; en sorte qu'on ne peut chercher des difficultés que dans la nature du fait dont il est question. Par exemple : *Que tout étranger qui monte sur les murs de la ville soit puni de mort.* Les ennemis montent sur les remparts. Un étranger qui est dans la ville y monte aussi, et les en chasse. On demande sa tête. La loi est-elle generalement pour quiconque? Est-elle en particulier pour tel et tel? Ces doutes n'ont pas lieu ici comme dans l'exemple précédent, parce qu'on ne peut rien alléguer de plus fort que ce qui est contenu dans l'espece présente. Voici donc la seule objection qu'il y ait à faire. Est-il bien vrai, dira-t-on, qu'on ne puisse jamais transgresser cette loi? Quoi, pas même pour empêcher qu'une ville ne tombe entre les mains des ennemis? Ainsi à la rigueur de la loi, on opposera l'équité naturelle, jointe à l'intention du législateur, qui est le second moyen dont j'avois à parler.

Il peut néanmoins arriver que par des

exemples tirés des autres loix, on montre qu'il n'est pas possible de s'en tenir aux termes de la loi présente, comme a fait Cicéron dans son oraison pour Cécinna.

Le troisieme moyen est de trouver dans les propres termes de la loi, quelque chose qui marque qu'on ne prend pas bien la pensée du législateur, comme dans cette controverse; *Quiconque sera surpris de nuit avec un fer à la main, qu'il soit mis en prison*. Un Magistrat trouve la nuit un homme qui a un anneau de fer, et sous ce prétexte l'envoie en prison. La loi dit: *Quiconque sera surpris*. Or ce terme qui se prend toujours en mauvaise part, marque assez que la loi prétend parler d'un fer qui soit une arme offensive.

Mais comme celui qui se prévaut de l'intention, doit infirmer les termes autant qu'il peut; de même celui qui défend les termes doit s'appuyer aussi de l'intention.

Il arrive souvent dans les testaments, que la volonté du testateur se fait manifestement connoître sur un point, sur lequel néanmoins il n'y a rien d'écrit. C'est ce que l'on a vu dans la cause de Curius, où l'on sait la contestation qu'il y eut entre L. Crassus et Scévola. Le testateur, dans la pensée qu'il laissoit sa femme enceinte, disposoit de tout son bien en faveur de

l'enfant posthume, qui devoit naître, et lui subrogeoit un héritier, en cas qu'il vînt à mourir durant sa tutelle. La veuve ne s'étant pas trouvée grosse, les parents du défunt demandoient sa succession. Qui doute que dans le second cas, comme dans le premier, l'intention du testateur ne fût que son bien passât à l'héritier subrogé (1)? Mais le testament n'en disoit rien.

Nous avons vu dernierement tout le contraire, une chose expressément portée par testament, et selon toutes les apparences, contre la volonté du testateur. Voici le fait. Un homme avoit légué cinq mille sesterces, et depuis, en corrigeant son testament, au lieu de sesterces, il avoit mis *livres pesant d'argent*, et il avoit laissé le nombre de *cinq mille*. Il parut néanmoins qu'il n'avoit voulu donner que cinq livres pesant; parce que cinq mille faisoient une somme inouie et incroyable en fait de legs. Au reste, sous cet état sont comprises ces questions générales, s'il faut s'en tenir à ce qui est écrit, ou à l'intention, et quelle a été l'intention d'une personne dont on produit un écrit: ques-

(1) Le traducteur confond ici la subrogation avec la substitution. La premiere se dit des créanciers, la seconde des héritiers. Il faudroit donc, substituoit, au lieu de subrogeoit, et substitué au lieu de subrogé. *C.*

tions qui sont du ressort ou de la conjecture, ou de la qualité, desquelles il a été, je crois, assez parlé.

CHAPITRE VII.

De deux loix que l'on oppose l'une à l'autre.

Il faut maintenant que je parle des loix qui paroissent contraires, parce que tous les rhéteurs conviennent que dans cette contrariété, il y a deux états (ἀντινομία) qui roulent tous deux sur les termes et sur l'intention. Car une loi faisant obstacle à une autre, c'est une nécessité que les deux parties combattent la lettre, et disputent sur l'esprit ou l'intention du législateur; ce qui fait une double question, où l'on agite laquelle des deux loix il faut suivre au préjudice de l'autre. Or tout le monde sait que jamais une loi n'est contraire à une autre par elle-même; parce que si un point de droit étoit directement opposé à l'autre, il faudroit que l'un fût abrogé par l'autre, ce qui n'est point. D'où il s'ensuit que ces loix ne se contredisent que par accident.

Dans ces sortes de contestations, ou ce sont deux loix toutes pareilles, que l'on

oppose l'une à l'autre : comme, par exemple, s'il s'agissoit d'un homme qui eût délivré son pays d'un tyran, et d'un autre qui eût sauvé la patrie par sa valeur ; car tous deux auroient la liberté d'opter telle récompense qu'ils voudroient. Supposé qu'ils optassent la même chose, ce seroit alors une comparaison qui rouleroit sur l'importance de leurs services, sur la conjoncture du temps, et sur la qualité du prix ; ou ce sont deux loix qui sont toutes les mêmes, comme si nous supposons deux braves, dont la valeur a été également utile à la patrie ; ou deux personnes qui se sont signalées par la mort d'un usurpateur ; ou deux filles qui ont été enlevées, et qui demandent, l'une la mort du ravisseur, l'autre qu'il soit obligé de l'épouser. Et en ce cas, la question ne peut tomber que sur le temps, laquelle des deux a été enlevée la premiere, ou sur la qualité de leurs prétentions, laquelle des deux est la plus juste.

Quelquefois aussi ce sont des loix différentes, ou des loix semblables. Les premieres sont par elles-mêmes sujettes à contradiction, comme en cette controverse : *Qu'un gouverneur de place ne sorte jamais de sa citadelle. Que tout brave homme qui aura sauvé la patrie par sa valeur, choisisse*

telle récompense qu'il lui plaira. Supposons que le gouverneur soit ce brave homme, et que pour récompense il demande la liberté de sortir de sa citadelle. Sans avoir égard à nulle autre loi, d'un côté on peut douter, si ce brave doit en effet obtenir tout ce qu'il lui plaira de demander; et de l'autre ce gouverneur peut faire aussi plusieurs objections contre la loi, si le feu prend à la citadelle, s'il faut faire une sortie pour repousser les ennemis? etc.

A l'égard des secondes, on ne leur peut opposer autre chose, que la concurrence de l'autre loi qui est semblable. *Qu'on expose dans l'académie le portrait de celui qui aura affranchi son pays du joug d'un usurpateur; et qu'au contraire on n'y expose jamais le portrait d'une femme.* Je suppose qu'une femme ait tué l'usurpateur. Il est clair qu'on ne peut jamais ôter le portrait de l'un, ni mettre le portrait de l'autre pour aucune autre raison.

Deux loix sont inégales quand on peut alléguer plusieurs raisons contre l'une, et que l'autre ne peut souffrir d'autre difficulté, que celle qui fait le sujet du procès: par exemple, si le brave dont j'ai parlé demandoit la grace d'un déserteur; car j'ai fait voir ci-dessus, qu'il y a bien des choses à dire contre la loi, qui permet à

ce brave d'opter telle récompense qu'il voudra; au lieu que la loi qui condamne un déserteur, ne peut jamais recevoir d'atteinte que dans le cas d'option.

De plus, le point de droit que renferment ces loix, est, ou reconnu de part et d'autre, ou controversé. S'il est reconnu, il reste à examiner laquelle des deux loix est la plus forte; si elle regarde les dieux ou les hommes, la république ou les particuliers; si elle récompense ou si elle punit; s'il s'y agit de choses considérables ou non; si elle est faite pour enjoindre ou pour défendre, ou seulement pour permettre.

On a coutume d'examiner encore laquelle des deux est la plus ancienne, c'est-à-dire, en quelque façon la plus respectable; laquelle aussi sera la moins blessée, comme dans l'exemple de ce brave et d'un déserteur. Car si l'on fait grace au déserteur, la loi qui le concerne est absolument violée, et si on le punit, ce brave peut opter une autre récompense. Mais on examinera sur-tout, laquelle des deux choses il est plus convenable de faire; sur quoi je ne puis donner ici aucuns préceptes, parce qu'ils dépendent de la matiere que l'on traite.

Si le droit est douteux, il sera contesté

ou par l'une des parties, ou par toutes les deux réciproquement, comme en cette controverse : *Permis à tout pere de revendiquer son fils. Permis à tout patron de revendiquer son affranchi. Que l'affranchi passe à l'héritier.* Un homme fait le fils d'un affranchi son héritier. Le pere et le patron de cet affranchi, veulent tous deux se rendre maîtres de la succession. Le pere dit : *Je suis pere, et par conséquent maître de mon fils, et de tout ce qui lui appartient.* Le patron dit : *Vous ne pouvez pas exercer le droit de pere sur votre fils, parce que vous-même vous êtes en ma puissance* (1).

Enfin il y a des loix qui sont mixtes ou composées, et que l'on oppose à elles-mêmes, comme si c'en étoit deux. Telle est celle ci, *Tout bâtard qui naît avant un*

(1) Il y a plusieurs fautes dans cet exemple. *Revendiquer* n'est pas le sens de *manus injectio*, et il ne s'agit que de trois personnes et non de quatre. Il faudroit : *Qu'un pere ait droit de prise-de-corps à l'égard de son fils ; qu'un patron ait le même droit à l'égard de son affranchi ; que les affranchis appartiennent à l'héritier.* Un homme (A) institue pour son héritier (B) le fils (B) de son affranchi (C). Après la mort du testateur (A), le pere (C) et le fils (B) demandent réciproquement l'un contre l'autre le droit de prise-de-corps ; et même le fils (B) devenu patron de son pere (C), dit qu'il ne peut point faire valoir en ce point le privilege de la puissance paternelle, puisqu'en qualité d'affranchi (C) il lui est soumis comme à son nouveau patron (B). *C.*

enfant légitime, qu'il soit tenu pour légitime. S'il naît après lui, qu'il ait seulement la qualité de citoyen. Ce que j'ai dit des loix en général, je le dis pareillement des décrets du Sénat. Car soit qu'ils se combattent eux-mêmes, ou qu'ils combattent les loix, ils n'ont point d'autre état que celui dont nous parlons.

CHAPITRE VIII.

De l'état qui est fondé sur le syllogisme ou sur le raisonnement.

L'ÉTAT de raisonnement a quelque ressemblance avec celui qui se prend de la loi et de l'intention, en ce que l'une des parties s'y appuie toujours de la loi. Mais il y a cette différence que là, il est beaucoup parlé contre la loi (1), et ici, seulement sur la loi (2), que là, celui qui défend les termes, veut qu'on observe la loi à la lettre, et qu'ici tout ce qu'il demande, c'est qu'il ne soit pas fait autre chose que ce qui est prescrit par la loi.

Ce même état a aussi quelque proximi-

(1) C'est : contre la lettre de la loi, contre l'intention du législateur. *C.*

(2) C'est : Et ici on prétend quelque chose de plus que les termes de la loi ne disent. *C.*

té, avec celui qui roule sur la définition. Car la définition souvent se tourne en syllogisme, lorsque dans l'application que l'on en fait, elle reçoit de la difficulté. Supposons, par exemple, cette loi : *Que toute empoisonneuse soit punie de mort.* Une femme se voyant négligée de son mari, lui donne un philtre, et ensuite l'abandonne à son tour. Ses parents la prient, la conjurent de retourner avec son mari. Elle n'en veut rien faire. Le mari se pend. On accuse cette femme de maléfice. Le plus fort moyen de l'accusateur est sans doute de dire que ce philtre est un maléfice, un poison. Voilà une définition. Si on ne l'admet pas, il aura recours au syllogisme, et sans s'arrêter davantage à la définition, il prouvera que cette femme est aussi coupable que si elle avoit empoisonné son mari. Ainsi de ce qui est certain et porté par la loi, cet état infere une chose qui paroissoit incertaine; et parce que cela se fait par voie de raisonnement, on l'appelle un état de raisonnement.

Or voici à-peu-près toutes les différentes sortes de questions qui y ont rapport : *Si ce que l'on a eu droit de faire une fois, on a aussi droit de le faire plusieurs?* Une femme condamnée pour crime d'inceste, après avoir été précipitée du haut d'un

rocher suivant sa sentence, est trouvée en vie : on veut lui faire subir encore le même supplice. *Si ce que la loi accorde pour un, elle est censée l'accorder pour deux?* Un homme délivre son pays de deux tyrans tout-à-la-fois; il demande deux récompenses. *Si ce que l'on a pu faire auparavant, on le peut faire après?* Une fille qui avoit été enlevée, voyant que le ravisseur a pris la fuite, se marie. Celui-ci étant revenu, elle demande qu'il lui soit permis d'opter selon la loi, c'est-à-dire, ou de l'épouser ou de le faire mourir. *Si ce qui est défendu au regard du tout, est aussi défendu au regard de la partie?* La loi défend de recevoir une charrue à titre de gage; un homme veut en avoir le soc. *Si au contraire ce qui est défendu à l'égard de la partie, est censé défendu à l'égard du tout?* Il n'est pas permis d'apporter des laines de Tarente; une personne en fait venir des moutons.

Dans ces questions qui se traitent, comme on voit, par syllogismes, l'une des parties insiste toujours sur la loi, et l'autre soutient que l'espece dont il s'agit n'est pas comprise dans la loi (1). *Cette femme est*

(1) Il faudroit : l'une des parties s'appuie sur la lettre de la loi, mais l'autre prétend que le législateur ne s'étant pas assez expliqué sur tous les cas de la loi, il faut recourir à son intention, et étendre

coupable d'inceste : je demande qu'elle soit précipitée, puisque la loi y est. Cette fille a été enlevée : elle a la liberté d'opter. Ces moutons que vous avez fait venir de Tarente portent de la laine, et ainsi du reste! Mais comme on peut répondre, qu'il n'est point dit par la loi que cette femme doive être précipitée deux fois, ni que cette fille soit toujours maîtresse d'opter, qu'il n'est fait mention ni du soc de la charrue, ni de moutons, cela fait qu'on est obligé d'inferer une chose douteuse, d'une autre qui est manifeste.

Il y a plus de difficulté à conclure de ce qui est expressément porté par la loi, ce qui n'y est nullement compris. *Que tout parricide* (1) *soit mis dans un sac, et jetté dans la riviere.* Je suppose qu'un fils ait tué sa mere. *Qu'il ne soit permis à personne de tirer par force un homme de sa maison.* Posons le cas qu'on tire un homme de sa tente. Dans ces controverses on traite deux questions, la premiere, si, lorsqu'il n'y a point de loi particuliere sur un fait, on

l'application de la loi au cas dont il s'agit, quoiqu'elle n'en fasse pas mention. *C.*

(1) Parricide, en françois et *parricida* en latin, s'étendent également à celui qui a tué sa mere. Il n'y auroit donc point de difficulté. Mais la loi dit : *qui patrem occiderit*, il falloit donc traduire : quiconque tuera son pere. *C.*

peut mieux faire que de recourir à un fait semblable, qui se trouve décidé par la loi. La seconde, si le fait dont il s'agit, est véritablement semblable à celui que l'on prend pour regle, et qui est décidé par la loi.

Or qui dit semblable, dit ou plus grand, ou moindre, ou pareil. Sur le premier chef, on examinera si le cas présent a été suffisamment prévu par la loi; et si, quoiqu'il n'ait pas été prévu, il faut pourtant le décider par la loi. Mais en l'un et en l'autre, on pourra parler avec beaucoup de force, et de l'intention du législateur, et sur-tout de ce qu'exige la simple équité.

CHAPITRE IX.

De l'état qui se forme de l'ambiguité des termes.

Il y a des ambiguités sans nombre; jusques-là même que selon quelques philosophes, il n'y a pas un mot qui ne signifie plusieurs choses. Cependant toutes les équivoques peuvent se comprendre sous deux genres. Car elles naissent ou d'un mot seul, ou de plusieurs mots ensemble. Un mot seul peut nous jetter dans l'er-

reur, quand plusieurs choses ou même plusieurs personnes ont la même dénomination, comme, par exemple, ce mot, *Gallus*. Car on ne sait, si on le doit prendre, ou pour un oiseau, ou pour une nation, ou pour un nom propre, ou pour un défaut du corps; et cet autre, *Ajax*, parce qu'il y a eu deux Ajax, l'un fils d'Oïlée, l'autre de Télamon. Il en est de même de certains verbes qui peuvent s'entendre différemment.

Cette ambiguité est causée en bien des manieres, et donne lieu à une infinité de procès, particulierement en ce qui regarde les testaments, lorsque plusieurs personnes portant le même nom, chacune d'elles dispute à qui aura la liberté, ou le legs (1) dont il s'agit; ou bien lorsque le testateur s'étant expliqué en termes équivoques, on demande ce que c'est qu'il a légué.

Un seul mot peut encore nous tromper, lorsqu'étant entier il signifie une chose, et que partagé il en signifie une autre; comme *ingenua*, *armamentum*, *corvinum*; subtilités ridicules, d'où les Grecs ne laissent pas de tirer des sujets de controverse: ou bien lorsque ce mot peut se regarder

(1) *De hereditate*, une succession, dit plus qu'un legs. *C.*

comme deux mots simples, ou comme un mot composé. [Delà cette subtilité connue qu'on appelle ἀυλητρίς, lorsqu'on demande si une flûte qui tombe trois fois, ou une joueuse de flûte, qui tombe, doit être vendue. (Si on doit séparer ἀυλη de τρίς, ou n'en faire qu'un seul mot.) *C.*] Par exemple, un homme en mourant ordonne que son corps soit mis dans un lieu secret, et legue, selon la coutume, une certaine quantité de terre, pour servir comme d'asyle à ses cendres, avec ces paroles, *Sit latus occultum.* [ou *hoc cultum.*) Comme chez les Grecs à l'occasion d'une écriture douteuse, on demande si on a laissé ses biens πανταλέοντι (un seul mot), ou tous (παντα) ses biens λέοντι. *C.*] On demande s'il a ordonné que cet endroit fût cultivé, ou qu'il dedemeurât toujours caché. Car on peut entendre l'un et l'autre.

Quand plusieurs mots sont joints ensemble, l'ambiguité est encore plus fréquente. Ce qui arrive, tantôt parce qu'on emploie un cas pour un autre, comme dans ce vers de l'oracle d'Apollon, rapporté par Ennius,

De Pyrrhus, le Romain pourra se voir défait (1).

(1) *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.*

Cette traduction ne conserve point l'ambiguité. Il faudroit peut-être :

Je le prédis, Pyrrhus, le Romain pourra vaincre. *C.*

Tantôt, parce qu'un mot est mal placé, et qu'on ne sait à quoi il se rapporte, pouvant également appartenir à ce qui précede et à ce qui suit, sur tout s'il est au milieu; comme lorsque Virgile nous peint Troïlus traîné par ses chevaux (1). Delà cette controverse : Un homme ordonne par son testament qu'on lui érige une statue avec un javelot à la main, qui soit d'or. On demande si c'est la statue, ou le javelot, ou la main qui sera d'or? Tantôt aussi parce que l'inflexion de la voix, ou la ponctuation ne marque pas le sens des mots; comme dans un certain vers que l'on a coutume de proposer par maniere d'énigme (2).

Souvent aussi il est incertain auquel de deux antécédents un mot se rapporte, par exemple ici : *Que mon héritier soit tenu de donner à ma femme, sur ma vaisselle d'argent, le poids de cent livres, en telles especes qu'il lui plaira de choisir.* On demande à qui des deux il appartient de choisir.

De ces dernieres sortes d'ambiguités, la premiere se corrige en changeant de cas; la seconde en détachant les mots,

(1) *Lora tenens tamen. En. l. 1.*

(2) *Quinquaginta ubi erant centum inde occidit Achilles.*

ou en les arrangeant autrement ; la troisieme en ajoutant quelque autre mot. Ainsi l'équivoque qui en notre langue, est si souvent causée par deux accusatifs (1), cessera si l'on emploie l'ablatif, quoique l'ablatif (2) soit par lui même sujet à l'amphibologie, comme j'ai dit dans mon premier livre. On détache les mots par une ponctuation exacte, et en s'arrêtant où le sens veut que l'on s'arrête. Enfin il est aisé d'éclaircir le sens en arrangeant les mots autrement, ou bien en y en ajoutant quelques autres, en cette sorte : *Une statue qui soit d'or, avec un javelot à la main. Le poids de cent livres en telles especes qu'il lui plaira de choisir, à lui mon héritier, ou à elle ma femme.*

Quelquefois aussi l'équivoque vient d'un mot superflu, et cesse par le retranchement de ce mot. Mais quand l'ambiguité vient d'un mot que l'on ne sait à quoi rapporter, d'ordinaire il y faut remédier par plusieurs mots ; encore même souvent tombe-t-on dans le vice que l'on vouloit éviter. Par exemple, *Que mon*

(1) Au lieu de dire, *Lachetem audivi percussisse Demeam*, si vous dites, *à Lachete percussum Demeam*, l'équivoque cessera.

(2) *Cœlo decurrit aperto*. Eneid. l. 1. On ne sait si le poëte veut dire, *per apertum Cœlum*, ou, *cùm Cœlum esset apertum*.

héritier soit obligé de lui donner tous ses biens. Car à quoi se rapporte *ses* ? Cicéron lui-même (1) a fait cette faute, en parlant de C. Fannius, *Qui n'avoit pas*, dit-il, *grande amitié pour son beau-pere, parce qu'il ne l'avoit pas fait entrer dans le collége des augures, et qu'il avoit mieux aimé que Quintus Scévola, qui étoit moins âgé, y entrât que lui*. Ce *lui* (2) en effet, peut également se rapporter et à Fannius et à son beau-pere. Une syllabe dont on laisse la quantité douteuse, suffit encore pour mettre l'esprit en suspens, comme dans *cato*, dont la seconde syllabe étant breve au nominatif, signifie une chose ; et longue au datif ou à l'ablatif, en signifie une autre.

Il y a plusieurs autres especes qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ; car il n'importe ici d'où vient l'équivoque ni comment on y remédie : il suffit qu'elle présente toujours deux sens à l'esprit. Quant à la parole ou à l'écrit qui contient l'équivoque, les deux parties y trouvent également matiere à contestation. C'est donc en vain que l'on nous recommande de tâcher d'expliquer le mot en notre faveur ; car si cela

(1) Dans son Brutus.

(2) L'équivoque est plus sensible dans le latin, *Cùm ille sibi minorem natu generum prætulisset.*

se

se peut faire naturellement et sans violence, il n'y a plus d'équivoque. Mais voici les questions qui concernent cette matiere. On examine quelquefois lequel des deux sens est le plus naturel; et l'on ne manque jamais d'examiner lequel est le plus conforme à la justice et à l'équité; et si celui qui a écrit ou parlé ainsi, a voulu être entendu de la sorte. Or la maniere de traiter ces questions, soit pour, soit contre, se connoît assez de ce que nous avons dit sur la conjecture et sur la qualité.

CHAPITRE X.

De l'union et de la diversité de ces états.

La plupart de ces états ont une certaine affinité entre eux. Car dans la définition, il s'agit de savoir comment un nom peut s'entendre. Et dans le syllogisme, qui est l'état qui a le plus de rapport avec la définition, nous examinons quelle a été l'intention de l'auteur. Et dans celui qui se forme de deux loix contraires, il est clair qu'il y a deux autres états renfermés, qui roulent sur les termes et sur l'intention. De plus, la définition est en quelque façon

une équivoque (1), puisque le nom qui y est défini peut s'entendre de deux manieres. L'état qui naît des termes d'un écrit, et de l'intention de l'auteur, renferme aussi une question de nom, et il en est de même des loix contraires.

C'est pourquoi quelques-uns ont dit que tous ces états rouloient sur les termes et sur l'intention. Et d'autres ont cru que les termes et l'intention contenoient toujours une équivoque (2), qui faisoit toute la question. Mais il vaut mieux distinguer ces états; car autre chose est une loi obscure, autre chose une loi ambigue. Voici donc comment ils different.

L'état que nous avons appellé de définition, consiste en une question générale qui tombe sur la nature du nom, et qui pourroit subsister, indépendamment de cet assemblage de circonstances, qui forme une cause. Celui qui se prend des termes et de l'intention, conteste sur un mot qui est dans la loi; celui du raisonnement sur

(1) *Equivoque* est trop général et trop vague. Il falloit : l'état definitif est en quelque façon la même chose que l'état légal nommé *amphibologie*, c'est à-dire ambiguité des termes de la loi. *C.*

(2) C'étoit : quelques rhéteurs ont cru que l'état légal fondé sur la lettre de la loi et sur l'intention du législateur, contenoit aussi un autre état légal appellé *amphibologie*. *C.*

un mot qui n'est pas dans la loi. L'équivoque partage l'esprit (1) en lui présentant deux sens différents; et des loix contraires font naître deux contestations directement opposées l'une à l'autre. Ce n'est donc pas sans raison que cette distinction a été introduite par de très-habiles rhéteurs, et que plusieurs personnes fort éclairées l'admettent encore aujourd'hui.

Maintenant quant à la forme et à la disposition qu'il faut donner à chaque état, nous avons dit là-dessus, sinon tout ce qu'il y avoit à dire, du moins une partie. Le reste ne peut s'enseigner que dans l'occasion, et dépend absolument de la matiere que l'on traite. Car ce n'est pas assez de partager toute une cause en questions et en lieux. Ces parties-là mêmes doivent avoir un certain ordre. Par exemple dans l'exorde, il y a une chose qu'il faut dire la premiere, et une autre qu'il faut dire la seconde, et une troisieme qui vient après, et ainsi du reste. Enfin toute question, tout lieu, a sa disposition particuliere, comme aussi les questions générales.

Je suppose qu'un orateur, dans l'une de ces controverses, dont j'ai parlé, emploie cette division: *S'il est vrai qu'un homme qui*

(1) C'étoit : l'état légal auquel on donne le nom d'*amphibologie*, partage l'esprit, etc. *C.*

a sauvé la patrie par sa valeur, soit maître de choisir telle récompense qu'il voudra? S'il peut prétendre à un bien appartenant à un particulier? S'il doit être reçu à demander une femme en mariage, et une femme qui est déja mariée, et nommément telle femme? Croira-t-on cet orateur fort instruit dans l'art de diviser un discours, si quand ce viendra à traiter la premiere question, il dit indifféremment et pêle-mêle tout ce qui se présentera à lui? S'il ignore qu'il y a d'abord un premier point à examiner, savoir s'il faut s'en tenir aux termes de la loi, ou à l'intention du législateur; s'il ne sait donner à ce point-là même, un certain commencement; et si en liant ce commencement avec ce qui doit suivre immédiatement, il ne construit son discours de telle sorte, que chaque partie ait toute la régularité et la perfection qu'elle doit avoir; de la même maniere que la main est une partie du corps humain, que les doigts font partie de la main, et les articles partie des doigts?

Or voilà ce qu'un écrivain comme moi, ne peut jamais rendre bien sensible, s'il n'a devant les yeux une espece fixe et déterminée. Et que sert de s'en proposer, je ne dis pas une et deux, mais cent mille dans une matiere dont l'étendue est im-

mense et sans bornes. C'est donc à un maître de montrer tous ſes jours, tantôt dans un genre, tantôt dans l'autre, quel est l'ordre et l'enchaînement des choses, afin que son disciple s'y accoutume peu-à-peu, et contracte l'habitude de passer d'un exemple à un autre. [Car on ne peut pas donner les regles de tout ce qu'un art peut faire. *C.*]

Quel est le peintre en effet, qui ait appris à peindre tout ce qu'il y a d'objets dans la nature ? Nul sans doute. Mais comme en peignant il a appris la maniere d'imiter, il viendra à bout d'exprimer tout ce qu'il voudra. Et quel est le sculpteur à qui il n'arrivera pas de faire un vase tel qu'il n'en avoit jamais vu de semblable ? Il y a donc des choses que nous apprenons de nous-mêmes, et qui ne s'enseignent point. Car un médecin dira bien ce qu'il faut faire en chaque espece de maladie, et en général, ce que l'on peut conjecturer de certains signes. Mais de se connoître parfaitement au pouls, à l'haleine, aux différents degrés de chaleur, à l'aspect du visage, ou à la couleur qui est plus ou moins saine, et à tant d'autres indices qui sont particuliers à chaque malade, c'est l'effet d'une certaine sagacité naturelle jointe à l'expérience.

C'est pourquoi il faut que nous tirions plusieurs connoissances de notre propre fond; que nous consultions les causes que nous avons entre les mains, et que nous songions que l'art oratoire a été inventé avant que d'être enseigné. Car la bonne disposition, et la véritable économie d'une cause, est celle qui se fait, lorsque nous avons la cause même devant les yeux.

C'est alors que nous pouvons juger si l'exorde est nécessaire ou superflu; s'il faut se servir d'une exposition continue, ou coupée et partagée en plusieurs points; s'il faut qu'elle commence par l'origine des choses, ou bien à la maniere d'Homere par le milieu, ou par la fin, et en quelles rencontres on peut s'en passer entierement; s'il est plus utile de débuter par nos propres propositions, ou par celles de la partie adverse; par nos preuves les plus fortes, ou par les plus foibles; quand la cause demande que l'on traite certaines questions sans aucun préambule (1); quand au contraire ces questions ont besoin de préparation; quelles sont les choses que l'on peut dire tout d'un coup aux juges, et quelles sont celles où il faut conduire les

(1) Il falloit : Quand la cause demande que l'on traite certaines questions dans l'exorde. *C.*

juges comme pas à pas; s'il est plus à propos de réfuter chaque preuve de l'adversaire en détail ou toutes ensemble; s'il vaut mieux réserver les grands mouvements pour la péroraison, ou les répandre dans toutes les parties du plaidoyer; si nous devons insister d'abord sur la rigueur du droit ou sur la simple équité; lequel est le plus convenable, de commencer par rappeller le passé, soit pour nous en justifier, soit pour le reprocher à notre adversaire, ou de nous renfermer dans la seule accusation dont il s'agit. Et lorsque la cause est chargée d'incidents, quel ordre il faut tenir, quels témoignages, quelles pieces il faut lire durant l'action, quelles il faut renvoyer à un autre temps. C'est ainsi qu'un Général, par l'ordonnance et la disposition qu'il fait de son armée, se précautionne contre les événements, employant une partie de ses troupes à couvrir les places les plus exposées, une autre à escorter des convois, une autre à garder les défilés, enfin les distribuant par mer et par terre suivant l'occasion et le besoin.

Mais nul orateur n'exécutera tout cela dans un discours, s'il n'a beaucoup de génie, d'étude et de savoir. Que personne donc ne s'attende à devenir éloquent, comme on dit, à peu de frais, et seulement

par le travail d'autrui. Que chacun se persuade au contraire, qu'il lui faut veiller, pâlir sur l'ouvrage, et faire des efforts extraordinaires. Tout orateur doit être l'artisan de son éloquence : et se faire lui-même un talent, une expérience, une maniere qui lui soient propres; dont il soit toujours tellement prêt à faire usage, qu'il semble que ces choses soient moins en lui un effet de l'art, ou même un fruit de ses études, qu'un don de la nature. Car l'art oratoire, s'il en est quelqu'un, peut bien nous montrer le chemin en peu de temps. Mais il ne fait par-là, que nous découvrir les trésors de l'éloquence. C'est à nous de savoir nous en servir.

Voilà ce que j'avois à dire touchant la disposition générale de toute une cause. Il y en a une autre qui regarde les parties en détail. Car ces parties elles-mêmes ont une premiere pensée, et une seconde et une troisieme, qui doivent être non seulement placées dans un certain ordre, mais encore jointes ensemble, et si bien liées les unes avec les autres, qu'on n'en remarque pas même, s'il faut ainsi dire, la jointure; en sorte qu'elles forment un corps et non des membres. C'est à quoi nous ne réussirons qu'autant que nous aurons soin d'observer si chaque chose est à

sa place, et d'arranger tellement nos mots, que loin de s'entre-heurter, et de se méconnoître, ils coulent si doucement, si naturellement, qu'ils semblent faits les uns pour les autres.

De la sorte, on ne verra point des choses de nature différente, tirées par force de lieux encore plus différents, faire sentir à l'auditeur l'opposition et l'incompatibilité qu'elles ont entr'elles. Au contraire, celles qui suivent quadreront avec celles qui précedent; toutes se trouveront unies par une espece d'affinité qui en sera le lien commun; et notre discours ne paroîtra pas seulement bien arrangé, mais continu comme s'il étoit d'une seule piece.

Mais je m'engage peut-être trop avant, trompé par cette liaison imperceptible, que je dis qui doit être entre les matieres. Car je passe insensiblement de la disposition à l'élocution, qu'il faut néanmoins réserver pour le livre qui suit.



LIVRE HUITIEME.

AVANT-PROPOS.

Dans les cinq livres précédents, j'ai ramassé à-peu-près tout ce qu'il faut savoir touchant l'invention et la disposition; deux parties dont une connoissance plus profonde et plus exacte, est, à la vérité, nécessaire à ceux qui veulent absolument ne rien ignorer de ce qui regarde l'art oratoire; mais qu'il faut pourtant enseigner d'une maniere plus simple et plus courte, à ceux qui ne font que commencer. Sans quoi, ou d'ordinaire ils se rebutent, par l'extrême difficulté de suivre une méthode si longue et si embarrassée, ou dans le temps que leur esprit a le plus besoin de nourriture, et même d'une nourriture abondante et délicate, on le rétrécit, on le desséche, en l'appliquant à des minuties qui ne laissent pas d'être épineuses; ou s'ils font tant que de les apprendre, ces minuties, ils croient aussi-tôt ne rien ignorer de tout ce qu'il faut savoir pour être

grands orateurs ; ou enfin, scrupuleusement attachés à cette multitude de regles qu'on leur prescrit, ils n'osent travailler de génie, ni faire aucun effort pour s'élever. Et plusieurs estiment que c'est la raison pourquoi ces rhéteurs (1), qui ont écrit de leur art avec tant d'exactitude, n'ont été rien moins qu'éloquents.

Cependant un jeune homme qui commence à étudier l'éloquence, a besoin qu'on le mette du moins dans le chemin. Mais ce chemin doit être facile à tenir et à montrer. C'est donc à l'habile maître dont j'ai parlé, à choisir la méthode qui lui paroît la meilleur, et à se contenter de donner les principes qu'il juge les plus nécessaires. De la sorte ses disciples suivront sans peine, et à mesure qu'ils se fortifieront, il leur en apprendra davantage. Quant à eux, il faut qu'ils commencent par croire qu'il n'y a point d'autre route que celle qu'on leur montre. Mais il faut aussi que venant ensuite à la connoître, ils trouvent en effet que c'est la meilleure.

Or il y a des choses qui ne sont ni obscures, ni difficiles à comprendre, et que

(1) Cela se dit sur-tout pour Hermagore ; et je crois qu'on peut l'appliquer aussi à la rhétorique d'Aristote.

les savants ont néanmoins embrouillées, en suivant des opinions différentes, qu'ils ont voulu défendre avec la derniere opiniâtreté. C'est pourquoi quiconque a maintenant à traiter de l'art oratoire, est bien plus embarrassé à faire un choix parmi ces opinions, qu'à enseigner celle à laquelle il a une fois résolu de s'en tenir. Et pour ce qui regarde l'invention et la disposition en particulier, tout consiste en un petit nombre de préceptes, dont l'intelligence et la pratique donnent une merveilleuse facilité pour tout le reste. Car jusqu'à présent, presque tout ce qui a été dit dans cet ouvrage, peut se réduire à ceci;

Que la rhétorique est la science de bien parler, qu'elle est utile, que c'est non-seulement un art, mais une perfection de l'esprit, et une vertu; qu'elle a pour objet toutes les choses qui tombent dans le discours, lesquelles se peuvent toutes comprendre sous trois genres, qui sont le démonstratif, le délibératif, et le judiciaire; que tout discours est composé de choses et de mots; que dans les choses il faut considérer l'invention, dans les mots l'élocution, dans l'un et dans l'autre l'arrangement ou la disposition; que ces trois parties doivent être données en garde à la

mémoire, pour être ensuite mises dans tout leur jour, par le moyen de la prononciation; que le devoir de l'orateur est d'instruire, de toucher et de plaire; que pour instruire il a recours à l'exposition, aux arguments et aux preuves; pour toucher, aux sentiments et aux passions, qui doivent régner dans tout le discours, mais sur-tout au commencement et à la fin; qu'encore qu'il doive plaire à l'auditeur et par les lumieres qu'il lui donne, et par les secrets mouvements dont il l'agite, il tire néanmoins cet avantage particulierement de l'élégance du style, et de la beauté de l'élocution; que parmi les questions, les unes sont vagues et générales, les autres particulieres et limitées, qui se renferment dans la considération des personnes, des temps et des lieux; qu'il n'y a pas une chose qui ne comporte trois questions, *si elle est, ce qu'elle est, quelle elle est.*

A cela nous avons ajouté que le genre démonstratif est un genre qui roule tout entier sur la louange ou sur le blâme; que pour le bien traiter, il faut observer et ce qu'a fait la personne dont on parle, et ce qui s'est passé après sa mort; par conséquent que l'utile et l'honnête sont la matiere de ces sortes de discours. Quant

au genre délibératif, nous avons dit qu'il embrasse ces deux parties, et une troisieme encore qui est de pure conjecture, où l'on examine si l'affaire dont on délibere est possible, et s'il y a lieu de croire qu'elle réussisse. C'est-là sur-tout que nous avons dit qu'il faut observer les bienséances, et prendre garde que les choses sur lesquelles tombe la délibération, conviennent et à celui qui parle, et aux personnes devant qui il parle.

Ensuite nous avons passé au genre judiciaire, et nous avons remarqué qu'il y a des causes qui roulent sur un seul chef, d'autres qui roulent sur plusieurs, et qu'en quelques-unes il suffit de se porter simplement pour demandeur ou pour défendeur; que le défendeur ou l'accusé peut nier le fait en deux manieres, ou absolument, ou en le soutenant autre qu'on ne dit; qu'il peut aussi le soutenir juste et permis, ou le rejetter sur autrui; qu'en tous ces cas, la question tombe toujours ou sur le fait, ou sur le droit; que dans les questions de fait, il s'agit ou de la probabilité du fait, ou de sa nature, ou de sa qualité; et que dans les questions de droit, tout consiste à expliquer les termes de la loi, ou à en pénétrer l'intention; ce qui renferme une discussion exacte des ac-

tions et des motifs, et plusieurs questions particulieres, tirées de la loi qui fait le sujet de la contestation (1).

Qu'au reste tout plaidoyer a cinq parties, l'exorde dont le but est de s'attirer une audience favorable; la narration qui sert à exposer le fait; la confirmation qui prouve et appuie tout ce qui a été avancé dans l'exposition; la réfutation qui détruit toutes les objections que l'on peut faire; et la péroraison qui se propose ou de toucher le cœur des juges, ou de rappeller à leur mémoire tout ce qui s'est dit de plus essentiel dans le cours du plaidoyer.

Nous avons joint à cela un traité des lieux, d'où se tirent et les arguments, et les sentiments, et toutes les choses qui peuvent ou irriter les juges, ou les appai-

(1) Ce n'est pas le sens; d'ailleurs il y a une phrase omise. Il ne s'agit pas des actions humaines en général, ni de leurs motifs, mais d'une hypothese ou question oratoire dans quelque genre que ce soit; et *actio* désigne une hypothese dans le genre judiciaire. Il faudroit donc: ce qui renferme une discussion exacte des causes ou hypotheses oratoires, aussi bien que des actions, c'est-à-dire des procès civils ou criminels, où l'on examine aussi les quatre états des questions légales, dont le premier roule sur la lettre de la loi et sur l'intention du législateur; le second se nomme syllogisme ou induction; le troisieme amphibologie (des termes de la loi), et le quatrieme, antinomie ou contradiction de loix. *C.*

ser, ou les délasser, et même les réjouir selon le besoin. Enfin nous avons enseigné comment il faut diviser un discours, et le distribuer en certains points.

Mais ceux qui liront cet ouvrage à dessein de s'instruire, sont avertis qu'en tout ceci, la nature peut se frayer elle-même un chemin, et faire un progrès considérable sans le secours de l'art; ensorte que les regles que j'ai prescrites jusqu'à présent, se doivent moins regarder comme une invention des maîtres, que comme le fruit de leur expérience, et des observations qu'ils ont faites.

Ce qui suit est d'un autre genre, et demande plus d'attention; car nous allons à présent traiter de l'élocution, qui est de toutes les parties de cet ouvrage la plus difficile au jugement même des orateurs. En effet, M. Antonius, dont nous avons parlé plus d'une fois ci-dessus, n'a pas fait difficulté de dire qu'il avoit vu assez de gens qui étoient diserts, et pas un qui fût éloquent; ajoutant que pour être disert, il suffit de dire sur une matiere ce qu'il en faut dire; mais que pour être véritablement éloquent, il en faut parler avec toutes les graces et tous les ornements convenables. Que si cette qualité ne s'est trouvée en pas un orateur jusqu'à lui, ni

même en lui ou en L. Crassus, il est constant qu'elle ne leur a manqué, ni à ceux qui ont été avant eux, que parce qu'elle est très-difficile à acquérir.

Cicéron dit aussi que de savoir inventer les choses et les arranger, c'est le fait d'un homme sensé; mais que de savoir les exprimer, est le propre de l'orateur. C'est pourquoi il s'est particulierement étudié à bien enseigner cette partie de la rhétorique. Et le seul nom d'éloquence fait assez voir combien il a eu raison. Car être éloquent, n'est autre chose, à proprement parler, que de pouvoir produire au dehors toutes ses conceptions, toutes ses pensées, et les communiquer pleinement aux autres; sans quoi tous les préceptes que nous avons donnés jusqu'ici sont inutiles, et semblables à une épée qui ne sort point de son fourreau.

Voilà donc sur-tout ce qu'il faut apprendre, et à quoi l'art est absolument nécessaire : voilà quel doit être l'objet de nos soins, de nos exercices, de notre imitation : voilà ce qui peut nous occuper toute la vie : voilà enfin ce qui fait qu'un orateur l'emporte sur un autre orateur, et que parmi les différents styles, les uns sont plus parfaits que les autres. Car il ne faut pas croire que ni les Asiatiques, ni les au-

tres dont le style est corrompu, n'aient rien entendu à l'invention ou à l'arrangement des choses; ni que ceux que nous traitons d'orateurs maigres et secs, aient été dépourvus de sens et de raison. Mais les premiers n'ont eu ni goût ni modération dans leur style, et les seconds ont manqué de force.

Il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il faille penser uniquement aux mots; car il est temps de prévenir les personnes qui voudroient abuser de ce que je viens de dire. Il faut les arrêter tout court, et me déclarer contre ces gens qui se consument vainement à agencer des paroles, sans se mettre en peine des choses, qui sont pourtant les nerfs du discours: ce qu'ils font sans doute pour donner à leur style plus d'élégance et de beauté; qualité charmante selon moi, quand elle est naturelle, mais non quand on l'affecte.

Ne voyons-nous pas que ces bons corps que l'exercice a fortifiés, et qui nous frappent par un air de santé, tirent leur beauté des mêmes choses dont ils tirent leur force. Ils sont vermeils, fermes, dénoués, n'ayant ni trop de chair ni trop peu. Mais que des athlétes se montrent à nous, peints de vermillon*, fardés et attifés comme des femmes, ils nous déplai-

ront infiniment par la peine même qu'ils auront prise pour nous plaire. Il y a un vers Grec qui dit, qu'un ajustement honnête et superbe donne aux hommes de la dignité. Mais une parure pleine d'afféterie, où regne le luxe et la mollesse, découvre la corruption du cœur, et n'ajoute rien à la beauté du corps. Il en est de même de ce style si léger et si délié, dont quelques-uns se servent. Les choses qu'il exprime, et qui en sont vêtues, pour ainsi dire, se trouvent comme énervées et affoiblies.

Je veux donc que l'on pense aux mots, mais que l'on soit beaucoup plus occupé des choses; car d'ordinaire les meilleures expressions tiennent aux choses mêmes*, et se découvrent à nous par leur propre lumiere. Cependant nous les cherchons comme si elles se cachoient toujours, et qu'elles voulussent se dérober à nos yeux. De la sorte, nous ne croyons jamais que ce qu'il faut dire soit sous notre main. Nous le tirons de loin, et nous faisons violence à notre génie. L'éloquence demande un esprit plus mâle, et lorsqu'elle est saine et vigoureuse, il ne lui faut point tant de frisure ni de façon.

Souvent même il arrive que cet extrême soin nuit au discours, par la raison que

les termes qui plaisent le plus aux esprits droits et sensés, ne sont nullement recherchés, mais simples, comme est le langage de la vérité. Ces mots qui montrent la peine qu'on a eue à les trouver, et où l'on veut avoir la gloire de l'invention, n'ont pas toujours la grace qu'ils affectent, et ne laissent rien de solide à l'esprit, parce qu'ils offusquent les pensées; semblables à ces mauvaises herbes qui étouffent le bon grain.

En effet, plus amoureux des mots que des choses, nous enveloppons dans un grand circuit de paroles, ce qui se pourroit dire tout simplement; nous redisons ce qu'il suffiroit d'avoir dit une fois; nous chargeons de plusieurs termes ce qu'un seul feroit suffisamment entendre, et nous croyons qu'il vaut mieux signifier (1) la plupart des choses, que de les dire : bien plus, un mot qui n'est que propre, déplaît aujourd'hui; rien ne nous paroissant beau, de ce qu'un autre eût dit comme

(1) *Significare* est ici un terme de l'art. C'est une espece de figure de pensée nommée ἐμφασιν, et *significationem*. Quintilien la divise en deux especes. La premiere fait entendre plus qu'on ne dit. La seconde fait entendre même ce qu'on ne dit pas. *Signifier* n'exprime pas cette différence. Il falloit : Nous croyons qu'il vaut mieux insinuer adroitement les choses, que de les dire ouvertement. *C.*

nous. Les poëtes les moins naturels, les plus guindés, sont ceux de qui nous empruntons des métaphores et des figures; et nous pensons avoir mis bien de l'esprit dans nos pieces, quand il en faut beaucoup pour nous entendre.

Cependant Cicéron avoit déclaré assez nettement que le plus grand vice qu'un discours puisse avoir, c'est de trop s'éloigner de la maniere ordinaire de penser et de parler. Mais Cicéron n'y entendoit rien. C'est un auteur dur et barbare en comparaison de nous, qui n'aimons rien de ce que la nature a dicté. Nous voulons, je ne dis pas des ornements, mais des délicatesses et des raffinements, comme si les mots pouvoient avoir aucune beauté, quand ils ne conviennent point aux choses.

Loin d'approuver un choix si scrupuleux, je tiens pour moi, que le fruit de nos études est perdu, s'il faut toujours se donner tant de peine pour arranger des mots, ou pour faire qu'ils soient propres, clairs et ornés. Voilà néanmoins le grand objet de la plupart de nos orateurs. Chaque mot les arrête, uniquement occupés ou à le chercher, ou à le mesurer et à le peser, quand ils ont tant fait que de le trouver. Dussent-ils en retirer cet avan-

tage, de n'user jamais que des plus belles expressions, je les trouverois encore fort à plaindre, et je hais bien un tel tourment, qui est toujours pour eux un obstacle à la rapidité de l'action, et qui éteint tout le feu de l'imagination par des pauses involontaires, et par la défiance où ils sont continuellement d'eux-mêmes. Car tout orateur est bien misérable qui ne peut se résoudre à perdre un seul mot.

Mais ce mot si cher n'échappera pas même à quiconque s'y prendra comme il faut; je veux dire à celui qui premierement se sera étudié à connoître le beau langage; qui ensuite à force de lire les bons écrivains, aura fait une ample provision de toute sorte de mots; qui aura appris l'art de les lier, de les arranger; et qui enfin, par un continuel exercice, se sera bien fortifié en tout cela, afin de l'avoir toujours en son pouvoir et comme à la main.

Un orateur qui sera ainsi préparé, du même coup-d'œil qu'il verra les choses, verra aussi les expressions qui leur conviennent. Mais pour y parvenir, il faut avoir bien étudié, et s'être fait un certain fonds, qui soit comme en réserve, pour ne jamais manquer au besoin; car ce soin inquiet de chercher, d'examiner, de

comparer, il faut le prendre en apprenant, non en parlant. Autrement il arrive à ces orateurs qui n'ont pas assez cultivé leur esprit, leur talent, la même chose que nous voyons arriver à ceux qui ne se sont jamais mis en peine d'amasser du bien. Les uns et les autres se trouvent dans la suite fort dénués, et montrent leur indigence. Mais si nous avons la prévoyance de nous faire un fonds pour la nécessité, nous le trouverons. Les mots sans attendre que nous les cherchions, s'offriront d'eux-mêmes, comme s'ils étoient liés à la pensée, et suivront de la même maniere que l'ombre suit le corps.

Encore cette prévoyance, ce soin-là même dont je parle, doit-il avoir ses bornes. Car lorsque les mots sont autorisés par l'usage, purs, ornés, significatifs, et qu'ils quadrent bien ensemble, que nous faut-il davantage? Cependant il y a des gens qui ne sauroient mettre fin à l'injuste critique qu'ils exercent contre eux mêmes, et qui pesent jusqu'à leurs syllabes. Ont-ils trouvé les termes les plus heureux, ils en veulent d'autres qui sentent plus l'antiquité, ou qui soient plus figurés, plus singuliers. Ils ne voient pas qu'un discours est bien vuide de sens, quand on se récrie tant sur l'expression.

Pour conclusion, je veux qu'on ait un fort grand soin de l'élocution, pourvu qu'on sache qu'il ne faut rien faire pour l'amour des mots; les mots eux-mêmes ayant été inventés pour l'amour des choses. D'où il s'ensuit que les plus propres à exprimer nos pensées, et à produire dans l'esprit de l'auditeur l'effet que nous souhaitons, sont aussi les meilleurs. C'est néanmoins par eux que l'oraison doit nous donner du plaisir et de la surprise. Mais ce n'est ni cette surprise que causent les monstres, les prodiges, ni ce plaisir que suivent les ames corrompues; c'est un plaisir honnête qui peut compâtir avec la dignité.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'il faut considérer dans l'élocution.

LA phrase donc, comme l'appellent les Grecs, ou l'élocution, comme nous autres Latins l'appellons, se peut regarder par rapport aux mots pris séparément, ou par rapport aux mêmes mots joints ensemble. Dans les premiers, il faut observer qu'ils soient approuvés par l'usage, clairs, ornés, propres à exprimer nos idées; dans les seconds, qu'ils soient corrects, arrangés,

gés, figurés. J'ai déja dit dans mon premier livre, au chapitre de la grammaire, tout ce qu'il y avoit à dire touchant la maniere de parler correctement. Mais là il ne s'agissoit que de rendre la diction exempte de fautes; ici il est bon d'avertir qu'il en faut bannir autant qu'on peut, toutes les façons de parler étrangeres, ou qui nous viennent des provinces. Car on voit des gens qui savent assez bien leur langue, et dont néanmoins le langage est plus précieux que poli. Témoin cette vieille d'Athênes qui ayant remarqué que Théophraste, homme d'ailleurs fort disert, affectoit un certain mot, ne balança pas à dire qu'il étoit étranger; et quelqu'un lui demanda à quoi elle le connoissoit, *En ce qu'il parle trop bien*, répondit-elle.

Pollion au contraire trouvoit en Tite-Live, tout excellent écrivain qu'il est, je ne sais quoi qui sentoit le terroir de Padoue, ou une certaine Patavinité, comme il l'appelloit. C'est pourquoi, que tous nos mots, s'il est possible, et que notre prononciation même, sente son homme né dans le sein de la politesse, dans Rome, ensorte qu'à nous entendre, on nous distingue de ces citoyens Romains, qui le sont seulement par grace, et non de naissance.

CHAPITRE II.

De la clarté.

La clarté dans les mots vient sur-tout de leur propriété ; mais cette propriété se prend en plus d'une maniere. Car premierement le vrai nom de chaque chose est appellé nom propre ; et l'on ne s'en sert pas toujours, parce que nous devons éviter tous les mots qui sont obscenes, ou sales, ou bas. Par bas j'entends ceux qui ne conviennent point à la dignité des choses ou des personnes.

Mais quelques-uns, en voulant éviter ceux-ci, tombent dans une autre extrémité qui n'est pas moins vicieuse. Ils n'osent employer des termes qui sont reçus par l'usage, et que leur sujet exige nécessairement ; comme un certain orateur, qui disoit *l'herbe d'Ibérie*, ce que personne n'eût entendu, si Cassius, pour se moquer de sa vanité, n'eût averti que c'étoit du jonc qu'il vouloit dire. Je ne sais pas non plus pourquoi un célebre orateur a cru que *de petits poissons qui se conservent dans la saumure*, étoit plus élégant que le terme qu'il évitoit.

Or cette sorte de propriété qui consiste

à user du nom, ou du mot qui est fait pour chaque chose, n'est pas une grande perfection. Mais l'impropriété (ἄκυρον) qui est le vice opposé, ne laisse pas d'être un grand défaut. Telle est cette expression de Virgile, *espérer un malheur* (1), ou cette autre d'une oraison de Dolabella, et que j'ai trouvé corrigée par Cicéron, *Souffrir la mort*, pour *mourir* (2).

Cependant un terme peut n'être pas fort propre, sans tomber pour cela dans le vice d'impropriété ; par la raison qu'il y a beaucoup de choses en notre langue (3) qui n'ont point de nom propre. Car jetter un dard, est proprément *darder*. Mais pour celui qui jette une balle ou un pieu, il n'y a point de terme unique et particulier qui exprime son action. Et quoiqu'on dise fort bien *lapider*, il n'est pas possible d'exprimer par un seul mot, l'action d'une personne qui jette des mottes de terre (ou des coquilles) à quelqu'un. Delà vient que l'on se sert d'un mot

(1) *Tantum sperare dolorem*. En. 4.

(2) *Mortem ferre*.

(3) Le texte dit, *en grec et en latin*. Il en est de même de toutes les langues, parce que, comme dit Ulpien, il y a plus de choses que de mots. *Natura rerum induction est ut plura sint negotia, quàm vocabula*.

pour un autre, par une sorte d'abus (1) (κατάχρησις) qui est très-permis et même nécessaire. La métaphore, qui est un des plus beaux ornements de l'oraison, sert aussi à prêter des noms aux choses qui n'en ont point (2). C'est pourquoi la propriété dont il s'agit ici, ne se rapporte pas tant aux mots qu'à leur signification, et ce n'est pas à l'oreille qu'il appartient d'en juger, mais plutôt à l'entendement.

En second lieu on appelle propre un nom qui appartient à plusieurs choses, mais particulièrement à l'une d'elles, parce que toutes les autres ont tiré leur dénomination de celle-là; par exemple, en latin *vertex*, signifie proprement une eau qui tournoie, et tout ce qui se meut en forme de tourbillon. Delà on a appellé ainsi le sommet de la tête, à cause des cheveux qui serpentent à l'entour. Et parce que l'on a donné ce nom au sommet de la tête, on le

(1) Contre-sens ou du moins obscurité. Il faudroit ; de là vient que le trope appelle catachresis, en latin *abusio* (qui donne un nom à des choses qui n'en ont pas, et non qui met un mot pour un autre) est nécessaire. *C.*

(2) Il faudroit : la métaphore applique certains mots à des choses auxquelles ils ne conviennent pas (*fulmina belli scipiadas*). Il est faux que la métaphore serve à donner des noms aux choses qui n'en ont point ; ce seroit la confondre avec la catachrese. *C.*

donne aussi à la partie la plus élevée d'une montagne. Le mot de *vertex* convient donc à toutes ces choses; mais proprement pourtant, c'est un tourbillon. Il en est de même de quelques poissons (1) qui ont pris leur nom de la ressemblance qu'ils ont avec certains oiseaux, et avec d'autres choses.

Troisiemement, une appellation est propre, quand pouvant convenir à plusieurs choses, elle est néanmoins comme affectée à quelqu'une en particulier; tel est notre mot *nænia*, pour signifier un chant funebre, ou des regrets exprimés en vers sur la mort d'une personne. Tel est encore le mot *Augustale*, qui se dit de la tente d'un général, mais beaucoup mieux du pavillon de l'Empereur. Je mets au même rang certains mots, qui par eux-mêmes sont communs à une infinité de choses, mais qui dans notre maniere de penser, en signifient une nommément qui est ainsi dite par excellence, comme le mot d'*Urbs*, *la Ville*, pour dire Rome; celui de *Corinthia*, pour dire du cuivre de Corinthe; quoiqu'il y ait plusieurs autres villes, et de l'argent, ou de l'or de Corinthe, comme du cuivre. Mais en tout cela il n'y a rien de particulier à l'orateur.

(1) Comme *solea*, une sole, *sic dicta à soleâ pedis*.

Une sorte de propriété qui le regarde davantage, et dont je fais plus de cas, c'est celle qui se trouve en certains dits notables qui sont fort significatifs, comme celui-ci de Caton, *Que César se porta à la destruction de la république en homme sobre* (1), et en certaines expressions de Virgile et d'Horace (2). A quoi quelques-uns rapportent ce qui se dit par apposition, ce que nous appellons des épithetes, comme *des dents blanches*. Mais c'est une espece particuliere dont il nous faudra parler ailleurs. Les mots qui sont heureusement transportés d'une chose à une autre, sont aussi regardés comme propres. Enfin ce qu'il y a de plus remarquable en chaque personne, en chaque chose, est dit et censé lui être propre. C'est ainsi que Fabius, entre plusieurs autres vertus militaires, s'appropria le surnom de Temporiseur.

Comme il s'agit ici de la clarté dans les mots, il semble que ce seroit le lieu de parler de ces termes emphatiques, qui signifient plus qu'ils ne disent; car ils aident l'entendement. Cependant j'aime mieux ranger l'emphase parmi les orne-

(1) Suetone rapporte que César étoit fort sobre, et qu'il ne buvoit presque pas de vin.

(2) Comme *Deductum carmen, acrem tibiam, Hannibalemque dirum.*

ments de l'oraison, parce qu'elle ne sert pas tant à rendre l'oraison intelligible, qu'à faire qu'on entende plus que le mot ne semble comporter.

Au contraire, l'obscurité naît principalement des mots qui s'éloignent de l'usage ordinaire, comme, si quelqu'un feuilletoit les annales de nos Pontifes, nos vieux traités de paix, et tout ce que nous avons de plus anciens écrivains, à dessein d'y ramasser des expressions que personne ne pût entendre. Car il y a des gens qui affectent en cela un air d'érudition, voulant passer pour être les seuls qui sachent certaines choses. On est trompé aussi aux mots qui sont particuliers à certains pays, ou à certains arts. [Comme le vent *atabulus*, (de la Pouille) le vaisseau nommé *Saccaria* (1). *C.*] C'est pourquoi il ne faut point s'en servir, quand on parle à des juges qui les ignorent, ou du moins il faut leur en donner l'explication, ainsi que de ceux qui peuvent signifier plusieurs choses à la fois, comme, *taurus*; car à moins qu'il ne soit expliqué, on ne sait s'il signifie un animal ou une mon-

(1) Il y a ensuite : *et in malaco fanum*; mais le texte paroît corrompu, et on n'est pas d'accord sur le sens. *C.*

tagne, ou un signe du zodiaque, ou le nom d'un homme, ou une racine d'arbre.

Toutefois l'obscurité est encore plus grande, et avec bien plus de fondement dans une longue suite de mots, je veux dire dans le tissu de l'oraison. Prenons donc garde que nos phrases ou nos périodes ne soient d'une telle longueur, qu'une attention raisonnable ne puisse aisément les suivre; ni tellement traversées par des sens différents, qu'on ne les puisse comprendre, que lorsqu'on est tout à la fin. Le mauvais arrangement, ou la confusion des mots est encore pire. Nous en avons un exemple sensible dans un vers du premier livre de l'Enéïde (1). La parenthese, quoique les orateurs et les historiens s'en servent souvent pour insérer un nouveau sens au milieu d'une période, est sujette aussi à nous embarrasser, à moins que ce qui est inséré ne soit fort court. C'est à quoi Virgile a manqué dans cette belle description qu'il fait d'un poulain. Car après avoir dit :

Le superbe animal s'étonne rarement,

Il ajoute plusieurs choses par une espece de parenthèse; puis au cinquieme vers il

(1) *Saxa vocant Itali, mediis quæ in fluctibus aras.*

revient à sa premiere pensée, en se servant d'un autre tour;

D'aussi loin qu'il entend le bruit soudain des armes,
Aussi-tôt il bondit, etc.

Sur-tout évitons l'ambiguité, je ne dis pas seulement celle dont j'ai déja parlé ci-dessus (1), qui met l'esprit en suspends; mais celle même qui, bien qu'elle ne puisse pas troubler le sens, tombe néanmoins dans le défaut de l'autre, à ne regarder que l'arrangement des mots; comme si je disois que j'ai vu un homme écrivant une lettre; car quoiqu'il soit clair que c'est cet homme qui écrivoit une lettre, je m'étois pourtant mal expliqué, et il n'a pas tenu à moi que le sens ne fût équivoque.

Quelques-uns ont encore une malheureuse abondance de termes inutiles. Ils craignent de parler comme tout le monde parle; et sous ombre d'élégance, ils usent de circonlocution pour dire les choses les plus simples. Leur discours n'est que verbiage. Ensuite joignant ce tissu de mots à un autre, et celui-ci à un troisieme, ils donnent à leurs phrases, à leurs périodes,

(1) Par exemple, dit-il, *Chremetem audivi percussisse Demeam.*

une telle étendue, qu'il n'y a homme qui les puisse prononcer d'une haleine. J'en ai vu méme qui prenoient à tâche d'être obscurs, et ce vice n'est pas nouveau; car je trouve dans Tite-Live que de son temps, il y avoit un maître qui recommandoit à ses disciples de jetter de l'obscurité dans tout ce qu'ils disoient, usant pour cela du mot Grec (σκότισον) qui depuis est devenu célebre. Delà cet éloge incomparable, *Cela est fort beau, je ne l'ai pas entendu moi-même.*

Il y en a d'autres qui, amoureux de la briéveté jusqu'à l'excès, retranchent de l'oraison, non-seulement tous les mots superflus, mais méme les nécessaires; et qui pourvu qu'ils s'entendent eux-mêmes, ne se mettent pas en peine d'être entendus des autres. Pour moi, je tiens qu'un discours est vain et inutile, lorsque pour le comprendre, l'auditeur n'a pas assez de son esprit. [D'autres en corrompant les mots, introduisent la méme obscurité dans le discours. *C.*]

Mais de tous les défauts de l'oraison, le plus grand, à mon avis, c'est de vouloir, sous des mots clairs et simples, cacher un sens énigmatique et mystérieux (1).

(1) *Il y a ici une phrase très-obscure :* Ut, conductus est cæcus secus viam stare; et qui suos artus

Cependant plusieurs ont cette manie, de croire être enfin parvenus à dire les choses bien plus finement, plus spirituellement que les autres, quand pour être entendus ils ont besoin d'un interprete. Et quelques-uns de leurs auditeurs y prennent aussi un plaisir singulier; car s'imaginant avoir percé ces ténebres ils sont charmés de leur pénétration, et s'applaudissent, non d'avoir entendu, cela est trop commun, mais d'avoir deviné.

Quant à nous, aimons sur-tout la clarté, des termes propres, [peu ou point de parentheses, *C.*] une phrase où le sens ne soit point trop long-temps suspendu, et qui n'ait ni rien de manque ni rien de superflu, c'est le moyen que notre discours ait l'approbation des gens doctes, et qu'il ne passe pas la portée des plus ignorants. Pour ce qui est de la clarté dans les choses, nous avons dit d'où elle se tire, lorsque nous avons traité de la narration.

Et l'on peut dire en général, qu'il en est de même pour tout; car si les choses que nous disons n'ont ni plus ni moins d'étendue qu'il n'en faut, et ne sont ni mal en ordre, ni confuses, elles seront si

morsu lacerasset, fingitur in scholis supra se cubasse. Ingeniosa hæc et fortia, ut ex ancipiti diserta credantur, perficiunt. *C.*

claires, si nettes, que l'auditeur le moins attentif les entendra comme malgré lui. En effet, il faut compter qu'un juge n'est pas toujours assez fortement appliqué, pour surmonter de lui-même l'obscurité de nos pensées, et pour porter, s'il faut ainsi dire, le flambeau de son intelligence sur les ténebres d'un plaidoyer; mais qu'au contraire il est souvent distrait, et en danger de perdre une partie de nos paroles, à moins que leur clarté ne frappe son esprit inappliqué, comme la lumiere du Soleil frappe nos yeux. Ce n'est donc pas assez qu'il nous puisse entendre, il faut même qu'il ne puisse en aucune maniere ne nous pas entendre. C'est pour cela que souvent même, nous répétons ce que nous croyons qu'il n'a pas bien compris d'abord : *C'est ma faute, Messieurs, je ne me suis pas bien expliqué, je le répete donc en termes plus intelligibles*; tout orateur étant bien reçu à redire mieux, ce qu'il feint de n'avoir pas bien dit la premiere fois.

CHAPITRE III.

Des ornements du discours.

Je viens maintenant à la maniere d'embellir le discours. En quoi il est hors de

doute que l'orateur peut se donner plus de liberté qu'en tout le reste ; car il n'y a pas beaucoup de gloire à parler correctement et clairement. C'est être exempt de vice ; mais il semble que ce n'est pas avoir acquis une fort grande perfection. De savoir inventer c'est un avantage aussi qui nous est commun avec les personnes les plus ignorantes ; et la disposition peut se regarder comme l'effet d'une science médiocre. A l'égard de ces finesses, de ces profondeurs de l'art, ordinairement on les cache ; autrement elles cesseroient d'être ce qu'elles sont. D'ailleurs, tout cela se doit rapporter uniquement au bien de la cause.

C'est donc par l'élégance et la beauté du discours que l'orateur se distingue lui-même. Dans les autres parties il cherche l'approbation des savants ; dans celle-ci, il plaît à la multitude. En effet, les armes avec lesquelles Cicéron combattit dans la cause de Cornélius, n'étoient pas seulement fortes et de bonne trempe, mais brillantes. Et s'il se fût contenté d'instruire les juges, de parler purement, nettement, et en homme qui va simplement au fait, il n'auroit pas vu le peuple Romain témoigner son admiration, je ne dis pas seulement par des acclamations, mais je

dis par des battements de mains, que la majesté du lieu, ce me semble, ne permettoit gueres. Ce fut donc la sublimité, la pompe et l'éclat de son éloquence, qui firent ce grand fraças.

Certainement jamais son plaidoyer n'eût été suivi d'un succès si prodigieux, s'il n'avoit eu rien d'extraordinaire, rien que de commun. Et je m'imagine que ceux qui assistoient à cette assemblée, ne s'apperçurent pas eux-mêmes de ce qu'ils faisoient, et qu'une maniere d'applaudir si bruyante, si peu convenable, ne fut l'effet ni de leur réflexion, ni de leur liberté. Je crois plutôt que semblables à des gens qui ont l'esprit troublé par un violent transport, ils ne purent s'empêcher de faire éclater ces témoignages d'amour pour la personne de l'orateur.

Mais cette beauté dont je parle contribue même beaucoup au succès de la cause, par la raison que ceux qui écoutent volontiers, sont plus attentifs, et plus disposés à croire ce qu'ils entendent. D'ordinaire même le seul plaisir les gagne, et quelquefois l'admiration les entraîne; car nous voyons que le fer qui brille à nos yeux les étonne en même temps; et ce n'est pas seulement par son bruit et sa violence que le tonnerre nous épouvante,

mais aussi par l'éclair qui le précede. Cicéron a donc raison, quand il dit, dans une lettre à Brutus: *Toute éloquence qui ne cause point d'admiration et de surprise, ne mérite pas beaucoup de louanges.* Et c'est à quoi Aristote veut aussi que l'on s'attache principalement.

Mais je le répete, que cette parure soit mâle, et noble, et chaste. Je veux une éloquence ennemie du fard et de toute afféterie, qui brille pourtant, mais de santé, s'il faut ainsi dire, et qui ne doive sa beauté qu'à ses forces et à son embonpoint. Il est si vrai que cela doit être, que la différence des vertus et des vices étant sur-tout si fort délicate, ceux mêmes qui mettent les vices à la place des vertus, ne laissent pas de déguiser leur méprise, sous des noms honnêtes et spécieux.

Que nul de ces écrivains, de ces orateurs dont le style est corrompu, ne s'avise donc de dire que je suis ennemi de ceux qui parle élégamment et poliment. Je ne nie pas que ce soit une perfection, mais je ne la leur accorde point. Un champ où je trouverai des lys, des roses, et de belles eaux jaillissantes, le croirai-je donc plus orné, que si j'y voyois une moisson abondante, ou des vignes chargées de

raisin ? Veut-on que je préfere un platane stérile, et des myrtes bien tondus à un grand orme, soutien d'une belle vigne, et dont on voit les branches entrelacées de pampre et de raisin, ou à des oliviers qui ont plus de fruit que de feuilles ? Les riches, les grands, font leurs délices de ces platanes et de ces myrtes : à la bonne heure. Que seroient-ils pourtant, s'ils n'avoient rien autre chose ?

Mais n'est-il pas permis d'orner un verger, quoiqu'il soit seulement destiné à donner du fruit ? Qui en doute ? Aussi planterai-je mes arbres avec ordre, et à une certaine distance les uns des autres. Et qu'y a-t-il de plus agréable qu'un beau quinconce, qui de quelque côté qu'on le regarde, est droit et aligné ? Mais cela même sert à la nourriture des arbres, et fait qu'ils tirent le suc de la terre tous également. J'élaguerai mes oliviers et les empêcherai de monter trop haut. Ils en auront une tête plus arrondie et plus belle ; mais ils en porteront aussi plus de fruit. Un cheval qui n'a point trop de flanc, a certainement plus de grace ; mais il en est aussi par la même raison plus vif, plus léger. Un athlete qui, à force d'exercice s'est dénoué les membres, et dont les muscles sont bien marqués, fait plaisir

à voir; mais il est aussi plus propre au combat : [La vraie beauté n'est jamais séparée de l'utilité et de la bonté. *C.*] il ne faut qu'un discernement médiocre pour s'en appercevoir. Mais voici une réflexion plus importante, c'est que les ornements, quelque honnêtes qu'ils soient, doivent être variés suivant la nature du sujet.

Et pour commencer par notre division accoutumée, une même sorte de beauté ne conviendra pas au genre démonstratif, au délibératif et au judiciaire. Car le premier qui est fait pour l'ostentation, n'a d'autre but que le plaisir de l'auditeur. C'est pourquoi l'orateur y déploie toutes les richesses de l'art; il en étale toute la pompe, n'étant pas obligé de cacher sa marche, comme dans les plaidoyers, et n'ayant pas en vue le gain d'une cause, mais sa propre gloire et sa réputation. Ainsi tout ce qu'il y a de belles et magnifiques pensées, d'expressions brillantes, de tours et de figures agréables, de métaphores hardies et superbes; tout ce qu'il y a de plus travaillé, de plus châtié, il l'exposera aux yeux de l'assemblée, comme un marchand qui développe sa marchandise. C'est que dans ces sortes de discours, le succès ne regarde que l'orateur. Mais lorsqu'il s'agit d'un procès; comme c'est

une affaire sérieuse, et qu'il y va de l'intérêt des parties, le soin de sa réputation doit être le dernier de tous ses soins.

Par cette raison, tout orateur qui se trouvera chargé d'une cause de conséquence, aura mauvaise grace de paroître si fort occupé des mots: non qu'il doive les négliger et mépriser toute sorte d'ornements; mais il faut que sa parure soit plus modeste, plus sévere, par-là même moins apparente, et sur-tout proportionnée à sa matiere. Car s'agit-il d'une délibération en plein Sénat, il est besoin alors de quelque chose de plus noble et de plus élevé? L'assemblée du peuple demande plus de fougue et d'impétuosité. Au barreau les causes publiques ou capitales, veulent un genre d'éloquence plus grave et plus exact.

Mais dans un conseil privé, et dans ces procès où il n'est question que de peu de chose, un discours pur, simple et naturel est tout ce qu'il faut. Quel orateur ne seroit pas honteux de redemander une modique somme d'argent avec des périodes quarrées; ou de se passionner en parlant d'une gouttiere et d'un mur mitoyen; ou de suer, pour faire voir qu'un esclave est dans le cas, où le marchand qui l'a vendu, est obligé de le reprendre? Mais re-

venons à notre sujet ; et parce que l'ornement de la diction, ainsi que sa clarté, dépend des mêmes mots pris séparément ; et des mots joints ensemble ; considérons ce qu'ils demandent les uns et les autres.

En premier lieu, quoiqu'on ait raison de dire, que les termes propres contribuent plus que toute autre chose à la clarté de l'oraison, et les métaphoriques à sa beauté ; sachons néanmoins que tout mot impropre ne peut jamais être beau, ni orné. Mais comme plusieurs mots signifient très-souvent la même chose, il faut les savoir choisir ; parce que c'est une nécessité que dans ce nombre, il y en ait de plus décents, de plus nobles, de plus brillants, de plus agréables, d'une prononciation plus douce et plus aisée les uns que les autres. Car de même que les lettres qui ont un son plus clair, communiquent cette qualité aux syllabes qu'elles composent ; de même les mots qui sont composés de ces syllabes, en deviennent plus sonores ; et plus les syllabes ont de force et de son, plus elles remplissent l'oreille. Et ce que fait l'enchaînement des syllabes ; l'enchaînement des mots le fait aussi ; ensorte que tel mot sonne bien avec l'un, qui sonneroit mal avec l'autre.

L'usage des mots est néanmoins différent

selon la diversité des matieres. Car si nous parlons de choses atroces, des termes durs, et que l'oreille souffre avec peine, conviendront mieux. Mais en général parmi les mots simples, on peut dire que les meilleurs sont ceux qui ont plus d'exclamation (1) ou plus de douceur. Les expressions honnêtes sont toujours préférables aussi à celles qui choquent la bienséance; et jamais un terme sale ou grossier ne doit entrer dans un discours poli. A l'égard des mots qui sont plus nobles et plus brillants, c'est le sujet que l'on traite qui décide ordinairement de leur beauté; car un même terme est magnifique dans un endroit, et enflé dans un autre: telle expression qui paroît basse dans une sujet élevé, sera propre et convenable dans une matiere moins sublime. Et comme un mot trop bas se fait remarquer dans un discours soutenu, de même un terme si pompeux et si élégant n'est point à sa place dans un entretien familier, et devient mauvais, parce qu'il releve ce qui doit être simple et tout uni.

Il y a des expressions dont l'élégance se fait mieux sentir, qu'il n'est aisé d'en rendre raison. Ainsi Virgile en employant le

(1) C'est : qui sont les plus sonores. C.

nom de la femelle pour celui du mâle (1), a exprimé élégamment une chose, qui autrement auroit paru basse et ignoble. Et il y en a d'autres où la raison est manifeste. Ainsi nous nous mocquâmes dernierement avec justice, d'un poëte qui avoit dit platement,

Les souris ont rongé la robe de Camille,

tandis qu'au contraire nous admirons cet hémistiche de Virgile,

(2) *Souvent un petit rat, etc.*

Car cette épithete qui est si propre, nous dispose à ne rien attendre de plus que le monosyllabe, qui suit; le singulier dont se sert le poëte sied mieux aussi, et cette maniere extraordinaire de terminer son vers, y ajoute encore une nouvelle grace. Il ne faut donc pas s'étonner si Horace (3), a imité l'un et l'autre.

En effet, bien loin de rehausser toujours notre style, il faut quelquefois l'abaisser. Mais la bassesse même des termes peut servir à donner plus de force aux choses. Quand Cicéron dit à Pison, *Vous de qui l'on voit aujourd'hui toute la famille traînée dans un tombereau*, pense-t-on que

(1) *Cæsâ jungebant fœdera porcâ.* Eneïd. l. 8.
(2) Livre 1. des Géorgiques.
(3) *Nascetur ridiculus mus.* Art. p.

cette expression déshonore son discours ? Et ne semble-t-il pas plutôt avoir par ce terme, rendu en effet plus méprisable l'homme dont il vouloit la perte ? Delà naissent quelquefois certains jeux de mots, que les sots entendent toujours avec grand plaisir (1). Il s'en trouve plusieurs dans Cicéron ; mais les déclamations y sont encore plus sujettes, et je me souviens que dans mon enfance, on applaudissoit fort à ces plaisanteries. [Telles que : *donnez du pain à votre pere*, et : *vous nourrissez même un chien*. C.] L'usage de ces termes, auxquels on a attaché une autre idée que celle qu'ils doivent faire naître, est donc ordinairement dangereux, sur-tout aux écoles, où c'est toujours un sujet de risée ; et encore plus aujourd'hui, que les déclamateurs, plus ennemis que jamais du naturel et du vrai, ont par un dégoût ridicule condamné quantité de mots, et proscrit une bonne partie de la langue. Mais poursuivons.

Tous les termes de la langue étant ou

(1) On doit savoir gré au traducteur d'avoir omis ici quelques-uns de ces jeux de mots, ou plaisanteries peu décentes. Mais il auroit pu traduire ce qui suit, et dont voici le sens ; et ces mots : (*N. Flavius qui arracha les yeux à des corneilles* ; et dans l'oraison pour Milon : holà, *Ruscion* ; et dans l'oraison pour Varenus: *Antonius Antoniaster*. C.)

propres, ou nouveaux, ou métaphoriques, c'est-à-dire, transportés d'un usage à un autre, l'antiquité donne du poids aux premiers, qui rendent l'oraison plus grave et plus majestueuse, par cela même qu'ils ne sont pas dans la bouche de tout le monde. Et Virgile qui avoit un discernement si juste, en a fait un des principaux ornements de son style. Car ces vieux mots qu'il a fait revivre (1), brillent dans son ouvrage, et y répandent ce goût de l'antique, qui fait tant de plaisir dans la peinture, et d'où naît une certaine majesté que l'art ne sauroit atteindre.

Mais il en faut user sobrement, et sans aller chercher ces termes trop reculés. *Quæso* est assez vieux. Pourquoi dire *oppidò?* On s'en servoit il n'y a pas long-temps. Aujourd'hui je ne sais s'il est supportable. Pour *antigeriò*, qui signifie la même chose, il y auroit une sotte vanité à l'employer. Et quelle nécessité de dire *ærumnæ*, comme si *labor* ne suffisoit pas? *Reor* est horrible. *Autumo* peut encore passer. Mais *prolem ducendam* sent le vieux tragique, *universam ejus prosapiam*, est impertinent. Enfin presque toute la langue a changé.

(1) Comme *olli*, *quianam*, *mi* pour *mihi*, *ponè*, etc.

Cependant il y a de vieux mots que leur antiquité même rend plus agréables, et quelques-uns sont même nécessaires, comme *nuncupare*, et *fari*. Il y en a d'autres que l'on peut entremêler, et que l'auditeur est fort aise de retrouver, pourvu qu'il n'y paroisse point d'affectation. Car on doit se souvenir de l'épigramme (1) de Virgile, où il se mocque si plaisamment d'un homme qui donnoit dans ce ridicule; et Salluste n'est pas plus épargné dans une autre épigramme (2) que tout le monde connoît. En effet cette recherche est toujours odieuse, parce qu'elle est facile à quiconque s'en entête. Mais la plus insupportable est celle qui, au lieu de faire quadrer l'expression avec les choses, va chercher les choses bien loin, et leur fait violence pour conserver l'expression.

Pour la licence de faire des mots nouveaux, elle est plus permise aux Grecs, comme je l'ai dit dans mon premier livre.

(1) Cette épigramme est si défectueuse et si corrompue, qu'il n'est pas possible de l'entendre. C'est pourquoi je ne la rapporte pas. Joseph Scaliger l'a expliquée comme il a pu. *Hîc mihi sunt meræ tenebræ*, dit Burman. M. Capperonnier renvoie néanmoins à l'explication de Scaliger. Voyez les Analectes de Virgile. *Note de l'Editeur.*

(1) *Et verba antiqui multùm furate Catonis*
Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ.

Ils

Ils ont même osé exprimer certaines affections de l'ame et certains sons, par des noms conformes à leur nature; usant en cela de la liberté des premiers hommes, qui donnerent à chaque chose sa dénomination. Mais nous, lorsque nous avons voulu tenter le même hasard, soit en composant un mot de plusieurs, soit en le dérivant de quelqu'autre, rarement avons-nous réussi. Car je me souviens que dans ma grande jeunesse, il fut beaucoup disputé entre Pomponius et Séneque, pour savoir si *gradus eliminat* étoit bien dit dans une tragédie d'Accius. Au contraire les anciens n'ont fait nulle difficulté de dire *expectorat*, et notre *exanimat* (1) est de même espece.

Quant aux dérivés, Cicéron nous en donne un exemple dans *beatitas*, et *beatitudo*, qui lui paroissent encore durs, mais que l'usage, selon lui, pouvoit adoucir. Non-seulement d'un mot on dérive un autre mot, mais d'un nom même on dérive un verbe comme *syllaturit* (2) est de la

(1) Horace s'en est servi. *Cur me querelis exanimas tuis?*

(2) C'est ainsi qu'en françois, du nom de Quinaut, la Fontaine a fait *enquinauder*.

(3) Il falloit : non-seulement certains noms sont dérivés des verbes, mais certains verbes dérivent

façon de Cicéron, et *fimbriaturit*, et *figulaturit*, dont Asinius est l'auteur.

Nous avons beaucoup de nouveaux termes qui ont été formés du Grec, et plusieurs sont attribués à Sergius Flavius. Mais quelques-uns ne sont pas encore fort goûtés, comme *ens* et *entia*. A mon égard je ne vois pas ce qui nous les fait tant mépriser, si ce n'est que nous voulions être injustes envers nous-mêmes, et que nous aimions mieux souffrir de la pauvreté de notre langue. Quelques-uns néanmoins ont fait fortune; car ceux qui sont vieux aujourd'hui ont été nouveaux autrefois, et il y en a même qui sont en usage depuis fort peu de temps. Messala est celui qui a employé le mot de *reatus* le premier, et personne n'avoit dit *munerarium* avant Auguste. Dans mon enfance mes maîtres ne savoient encore s'il falloit dire *piratica*, comme on dit *fabrica et musica*. Cicéron regardoit le mot de *favor* et celui d'*urbanus* comme tous neufs; cela paroît dans une de ses lettres à Brutus (1) et dans une autre à Appius Pulcher (2). Il croyoit

aussi des noms propres, comme Cicéron a dérivé *syllaturit* de *Sylla*. C.

(1) *Eum amorem, et eum, ut hoc verbo utar, favorem, in consilium advocabo.*

(2) *Te hominem non solùm sapientem, verùm etiam, ut nunc loquuntur, urbanum.*

aussi (1) que Térence s'étoit servi du mot *obsequium* le premier. [*Cæcilius et Sisenna* (je lis *ac Sisenna*) ont dit : *Albenti cælo*, le ciel étant d'une blancheur éclatante. *C.*] Hortensius a dit *cervicem*, auparavant on disoit *cervices* au pluriel.

Il faut donc hasarder quelquefois; car je ne suis pas de l'avis de Celsus, qui défend à l'orateur toute expression nouvelle. En effet, parmi les mots qui composent la langue, les uns étant primordiaux, comme Cicéron les appelle, c'est-à-dire, de la premiere institution, les autres ayant été trouvés dans la suite, et formés de ceux-là mêmes; comme nous n'avons pas le pouvoir de changer les dénominations que ces premiers hommes, tout grossiers qu'ils étoient, ont données aux choses; aussi d'enrichir notre langue, soit en composant un mot de plusieurs, soit en le dérivant d'un autre, soit en le multipliant par le moyen des différentes inflèxions, c'est le privilege de ceux qui sont venus les derniers, et je ne vois pas pourquoi cela auroit cessé d'être permis.

Mais lors même qu'une expression est un peu trop hasardée, il y a des adoucissements, qui la font passer, et qui nous

(1) En quoi il se trompoit. Car Plaute et Névius s'en étoient servis avant Térence.

excusent tout à la fois, *pour ainsi dire, s'il est permis de parler de la sorte, en quelque maniere, permettez-moi ce terme, etc.* Ces précautions sont encore bonnes à prendre dans les métaphores, qui ne se peuvent employer avec une entiere sûreté. Car cette appréhension, ce soin, marque du moins que ces hardiesses nous sont suspectes, et que notre jugement n'y est pas trompé. Et c'est ce que les Grecs appellent si élégamment demander grace pour l'hyperbole. (προεπιπλήσσειν τῇ ὑπερϐολῇ.)

A l'égard des termes métaphoriques, ils ne sont bons que dans le fil du discours, et par conséquent ils ne peuvent pas se considérer en eux-mêmes. C'est donc assez parlé des mots pris séparément, lesquels, comme j'ai dit, n'ont de soi aucune perfection; mais on ne peut pas dire non plus qu'ils soient dénués d'ornement, si ce n'est lorsqu'ils sont au-dessous de la chose qu'ils expriment. J'excepte toujours les mots obscenes, sans vouloir entrer en dispute avec ceux qui ne croient pas qu'il les faut éviter, parce qu'il n'y a point d'expression qui soit honteuse par elle-même (1); et qu'au cas que

(1) C'étoit le raisonnement des Philosophes Cyniques et de quelques Stoïciens. On peut voir sur cela une lettre de Cicéron à Pétus.

la chose le soit, elle excitera toujours la même idée, de quelque nom qu'on l'appelle. Pour moi, content de ménager la pudeur Romaine, selon nos usages, je vengerai l'honnêteté publique par mon silence, comme j'ai déja fait en pareille occasion. Passons donc maintenant aux mots joints ensemble, et à la maniere d'embellir un discours suivi.

Ce secret consiste premierement en deux points. L'un est de savoir quelle sorte d'expression nous devons donner aux choses; l'autre, de la leur donner réellement. Car avant tout, il faut déterminer ce qui a besoin d'être amplifié ou diminué; si nous voulons parler avec modération, ou avec feu; d'une maniere fleurie et enjouée, ou sérieuse et austere; âpre et ferme, ou insinuante et douce; pompeuse ou subtile; grave et noble, ou galante et polie. Ensuite quel genre de métaphores, quelles figures, quelles pensées, quel tempérament, enfin quel arrangement il nous faut employer pour venir à bout de notre dessein. Mais dans le dessein que j'ai moi-même d'expliquer tout ce qui sert à l'embellissement du discours, je crois que je ne ferai pas mal de parler auparavant des vices qui y sont contraires, parce que la

premiere perfection est d'être exempt de défauts.

En premier lieu n'espérons pas qu'un discours puisse être beau, qui ne sera point probable. Or par probable, Cicéron entend un discours qui ne dit ni plus ni moins qu'il ne doit dire. Non qu'il ne faille le polir, car c'est une partie de l'ornement; mais parce que tout ce qui péche par trop, ou par trop peu, est toujours vicieux. C'est pourquoi il veut que nos expressions aient du poids et de l'autorité, et que nos pensées soient ou graves, ou du moins conformes aux mœurs et aux opinions des hommes. Ces qualités présupposées, il permet du reste que l'on mette en usage tout ce qui peut rendre l'oraison plus belle et plus ornée; des termes choisis, des métaphores, des superlatifs (1), des synonimes, des épithetes, [des mots répétés. *C.*] de ces mots même qui imitent l'action ou la nature des choses.

Mais comme il ne s'agit ici que des vices, marquons d'abord tout ce qui s'appelle obscénité (κακόφατον). Il y en a plusieurs sortes. L'une vient de certaines façons de parler, auxquelles un mauvais usage a attaché un sens obscene. Il s'en trouve ainsi

(1) *Superlata* signifie ici des hyperboles. *C.*

quelques-unes dans Salluste (1), dont il s'est servi pour lui avec toute la pureté, toute la simplicité de l'ancien temps, et qui aujourd'hui, quelle indignité! salissent notre imagination, et sont tournées en ridicules. Quoique ce soit la faute du lecteur, et nullement celle de l'écrivain, ne laissons pas de les éviter, puisque la corruption des mœurs nous a fait perdre les expressions les plus honnêtes, et qu'il faut céder au torrent.

On tombe dans le même défaut, en joignant ensemble deux mots qui, par leur jonction, semblent en former un qui seroit sale ou obscene (2). On y tombe encore quand on n'évite pas la rencontre de certaines syllabes. Je ne rapporte point d'exemples, pour ne pas m'arrêter trop long-temps sur un vice que je dis qu'il faut éviter. Et ce que fait l'union de deux mots, ou de deux syllabes, la division le fait aussi; c'est-à-dire, qu'elle blesse également la pudeur, comme il arrive dans certains mots composés, quand on les prononce séparément. Au reste, non-seulement un mot véritablement obscene ne manque pas de salir l'imagination; mais il faut prendre garde que l'on ne puisse don-

(1) Comme *Ductare exercitus*, *patrare bellum*.

(2) Comme *Dorica Castra*, dans Virg.

ner un mauvais sens à nos expressions les plus innocentes. Car la plupart sont charmés de trouver de l'obscénité, où il n'y en a pas (1); et c'est ainsi que Celsus en trouve dans un vers de Virgile (2) qui en est très-éloigné. Mais ou Celsus se trompe, ou désormais on ne peut plus rien dire avec sûreté (3).

Après l'obscénité suit la bassesse des termes (ταπείνωσις) quand ils ne répondent point à la grandeur des choses, ou à leur dignité. Nous en avons un exemple dans les origines de Caton (4). C'est un vice tout contraire, mais causé par une erreur semblable, de parler de petites choses en termes trop forts, si ce n'est à dessein de faire rire. Ainsi nous ne dirons point qu'un parricide est un méchant, ni qu'un homme qui aime une courtisane est un scélérat, parce que l'un est trop fort, et l'autre ne l'est pas assez. Il y a donc une certaine diction qui est plate, grossiere, maigre, triste,

(1) Comme dans cet endroit d'Ovide, *Quæque latent, meliora putat.*

(2) *Incipiunt agitata tumescere. Lib.* 1. *Georg.* Le poëte parle de la mer, qui s'enfle à l'approche d'une tempête.

(3) Le traducteur est louable d'avoir omis ici quelques unes de ces expressions à double sens. *C.*

(4) *Saxea est verruca in summo montis vertice*, dit Caton, pour dire *un tombeau.*

séche, vile et négligée; tous vices qui se font mieux sentir par leurs contraires. Car il en est une autre qui est vive, élégante, riche, gaie, riante, agréable et châtiée.

Evitons aussi un certain défaut, qui fait que la phrase ne paroît pas assez remplie, (μείωσις) parce qu'en effet il y manque quelque chose. C'est néanmoins le vice d'un discours obscur, bien plus que d'un discours négligé. Mais quelquefois on ne s'exprime qu'à demi, pour quelque raison particuliere; et alors c'est une figure.

Il en est de même de la répétition d'un même mot ou de plusieurs. (ταυτολογία). Quoique des auteurs de grande réputation ne se soient pas mis en peine de l'éviter, elle ne laisse pas d'être quelquefois un défaut; et Cicéron lui-même y tombe souvent, n'ayant pas daigné s'assujettir à une si légere observation, comme lorsqu'il dit, *Non-seulement donc, Messieurs, ce jugement n'a rien eu qui ressemble à un jugement, etc.* Quelquefois aussi cette répétition [à laquelle on donne aussi le nom d'ἐπανάληψις. *C.*] a de la grace, et on la range parmi les figures; j'en donnerai des exemples en son lieu, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agira des vraies beautés.

Mais un vice encore plus considérable,

c'est l'uniformité d'expression (ὁμοιολογία) qui ne sait point soulager le dégoût de l'auditeur par le charme de la variété, qui est toute, pour ainsi dire, d'une même couleur, se faisant sur-tout sentir par le défaut d'art; et qui, soit par la froideur des pensées, soit par l'ennuyeuse répétition des mêmes figures, des mêmes tours, soit par la longueur des périodes, devient si fastidieuse, qu'elle est insupportable, non-seulement à l'esprit, mais même à l'oreille.

Une autre chose à quoi il faut prendre garde, c'est de n'être pas vainement prolixe dans la maniere de s'exprimer, comme lorsque Tite-Live dit : *Les Ambassadeurs n'ayant pu obtenir la paix s'en retournèrent chez eux, d'où ils étoient venus*; car cette queue est de trop. Je ne parle pas de la périphrase qui, au contraire, est une beauté.

Pour le pléonasme (πλεονασμὸς) il est vice quand il charge l'oraison de quelque mot superflu; par exemple, si je disois : *J'ai vu moi de mes yeux*; car il suffit de dire, *j'ai vu*. Cicéron reprit un jour assez plaisamment une semblable façon de parler dans Hirtius, qui en plaidant contre Pansa, avoit dit d'une femme, qu'elle avoit porté son fils dix mois dans son ventre.

Apparemment, reprit Cicéron, *qu'une autre l'eût porté dans sa poche.* Cependant il y a des occasions où le pléonasme a quelque chose de plus affirmatif, comme dans cet exemple de Virgile ;

Et j'entendis sa voix de mes propres oreilles.

ainsi il n'est vicieux, que lorsqu'il ajoute un mot, qui est redondant et inutile.

A tous ces défauts ajoutons encore celui où l'on tombe pour vouloir faire trop bien (περιεργία), cette ambitieuse et inutile recherche, ce tourment d'esprit qui n'aboutit à rien ; aussi éloigné de l'exactitude, que la vaine curiosité est éloigné de la propreté, ou que la superstition l'est de la religion. Pour ne laisser rien à dire sur cette matiere ; tout mot qui ne contribue ni à la clarté, ni à l'ornement du discours, peut être regardé comme vicieux.

Mais la mauvaise affectation (κακόζηλον) demande une réflexion particuliere. C'est un vice qui corrompt généralement toute la diction. Car les expressions enflées, ou trop délicates, ou trop fleuries, ou trop diffuses, ou trop gaies, ou trop hardies, sont comprises sous ce nom. En un mot, on appelle affectation tout ce qui est au-delà de la perfection, tout ce qui marque plus d'esprit que de jugement, et où l'on

se laisse tromper par l'apparence du beau. L'éloquence n'a pas un vice plus dangereux ; car on évite les autres, mais celui-ci on le recherche, on s'en fait honneur ; or il est proprement dans l'élocution.

Les choses que nous disons peuvent être dépourvues de sens, ou communes, ou frivoles, ou même contraires à nos intérêts. Voilà en quoi elles péchent d'ordinaire. Mais ce que j'entends par un style corrompu et affecté, consiste particulierement dans l'impropriété des termes, dans un tour de phrase obscur, dans une composition lâche et efféminée, dans une recherche puérile de mots ambigus, ou qui aient une chûte, une terminaison semblable. Remarquez que tout ce qui est affecté est toujours faux ; encore que ce qui est faux ne soit pas toujours affecté ; comme, lorsqu'on dit un fait autrement qu'il n'est, ou autrement qu'il ne faut, ou que l'on ne dit pas tout ce qui est.

Enfin l'on corrompt la diction par autant de manieres qu'il y en a de l'embellir. C'est un point que j'ai amplement traité dans une autre ouvrage (1), et qui jusqu'à présent ne m'a pas non plus échappé dans celui-ci. Il trouvera sa place encore plus

(1) Il veut dire, dans son livre des causes de la corruption de l'éloquence.

d'une fois; car à mesure que je parlerai des ornements du discours, j'aurai soin de remarquer les vices qu'il faut éviter; et la ressemblance qu'ils ont avec les vertus, m'en fera d'autant plus souvenir.

On peut mettre au nombre des imperfections (ἀνοικονόμητον, ἀσχήματον, κακόσυνθετον) tout ce qui péche contre l'ordre et l'économie, tout ce qui est mal figuré; enfin, tout ce qui est mal lié, mal placé. Mais nous avons déja parlé de la disposition. Quant aux figures et à la structure des mots, nous en traiterons plus expressément ailleurs. Enfin, ce seroit un défaut chez les Grecs, de confondre les dialectes, et de mêler au langage Attique, le Dorique, l'Ionique, et l'Eolique. C'est comme si en notre langue, on employoit indifféremment toute sorte d'expressions, les unes basses, les autres sublimes; les unes vieilles, les autres neuves; les unes poétiques, les autres communes, et que toutes les parties d'un discours fussent de style différent. Car cela feroit un monstre semblable à celui que décrit Horace (1) au commencement de son Art poétique. Venons aux beautés véritables.

Un discours est orné, quand il ne se

(1) *Humano capiti cervicem pictor equinam*
Jungere si velit, etc.

contente pas seulement d'être clair et probable. Le premier degré pour parvenir à une plus grande perfection, est de concevoir vivement les choses; le second de les exprimer comme on les conçoit; et le troisieme de répandre sur elles un certain éclat, en quoi consistent, à proprement parler, l'ornement et la beauté.

Premierement donc, puisque cette vive lumiere (ἐνάργεια) dont j'ai parlé dans le chapitre de la narration, est au-dessus de l'évidence, ou comme les autres parlent, puisque la représentation est plus que la clarté (1), en ce que celle-ci se laisse voir, et que celle-là se produit elle-même, mettons-la d'abord au nombre des ornements. C'est sans doute un merveilleux secret, quand nous parlons d'une chose, de la savoir exprimer si vivement, qu'il semble qu'elle se passe sous les yeux. Car nos paroles font peu d'effet, et ne prennent point cet empire absolu, qu'elles doivent prendre, lorsqu'elles ne frappent que l'oreille, ou lorsqu'un juge croit simplement entendre un récit, et non pas voir de ses propres yeux le fait dont il s'agit.

(1) Le traducteur a cru qu'*evidentia* étoit à l'ablatif. Il falloit : puisque l'ἐνάργεια, c'est-à-dire l'évidence, ou comme parlent quelques autres auteurs, la vive représentation est quelque chose de plus que la netteté du discours, etc. *C.*

Mais comme cette vertu se divise en plusieurs especes que quelques-uns même multiplient encore, par une affectation de suffisance et sans nécessité, je parcourrai du moins les principales.

La premiere consiste à exprimer trait pour trait toute l'image des choses, comme dans un tableau (1),

L'un et l'autre intrépide et sur ses pieds dressé, etc.

rappellons-nous cet endroit de Virgile, où il décrit le combat de deux athletes, leurs mouvements, leurs postures, nous croirons être spectateurs. Cicéron excelle en cette qualité comme en toutes les autres. Quand on lit ce qu'il dit de Verrès : *On voyoit sur le rivage de la mer un préteur Romain, vêtu et chaussé à la grecque* (2), *en manteau de pourpre, en robe traînante, se promener publiquement avec une indigne créature, appuyé nonchalament sur elle.* Y a-t-il quelqu'un qui ait l'imagination assez froide pour ne se pas représenter, je ne dis pas seulement la contenance de Verrès, et le lieu où se passe la scene, mais

(1) *Constitit in digitos extemplò arrectus uterque.* En. l. 5.

(2) C'étoit une bassesse et un crime à un Romain de s'habiller à la grecque : à plus forte raison Verrès, qui étoit préteur, ne le pouvoit faire sans blesser la majesté de l'empire.

une partie des choses que supprime l'orateur? Car pour moi je crois voir ce tête-à-tête, les yeux et les mines du lâche préteur, et de sa courtisanne. Leurs indignes caresses, la secrette indignation, la peine et le timide embarras de ceux qui étoient présents.

Le seconde espece est celle qui, par un amas de circonstances naïvement représentées, trace aux yeux l'image d'une action. Telle est dans Cicéron la description d'un repas où regnent la crapule et la débauche; car il peut lui seul nous fournir des exemples de toutes les sortes de beautés. *Il me sembloit voir les uns rentrer, les autres sortir; quelques-uns si ivres qu'ils ne pouvoient se soutenir; d'autres qui cuvoient encore le vin qu'ils avoient bu avant la nuit; au milieu de ces honnêtes gens, vous eussiez vu le beau Gallius parfumé d'essences, et couronné de fleurs. Le champ de bataille étoit propre, comme on peut penser, tout jonché des mêmes fleurs qui leur avoient servi de couronnes, tout inondé de vin. Ce n'étoit par-tout que monceaux d'écailles et d'arrêtes de poissons* (1). Qui fût entré dans la salle du festin en auroit-il vu

(1) Les Romains étoient fort friands de poisson; et d'ordinaire dans leurs repas, on servoit chair et poisson.

davantage ? C'est par un semblable détail que nous nous sentons attendrir au récit du sac d'une ville. Car un orateur qui nous diroit qu'une ville a été prise d'assaut, ne feroit pas beaucoup d'impression sur notre esprit, en exprimant la chose d'une maniere si vague et si succinte; quoiqu'après tout, cette expression comprenne tous les malheurs que peut rassembler un pareil sort. Mais s'il développe cette idée, quels maux n'exposera-t-il pas à nos yeux? Une ville n'agueres florissante qui va être réduite en cendres; l'embrâsement des maisons et des temples; le renversement des édifices; un bruit confus et universel que forment mille et mille clameurs, les uns fuyant à l'aventure, sans savoir où ils vont; les autres qui embrassent pour la derniere fois leurs parents, et qui veulent mourir entre leurs bras; d'un côté des femmes et des enfants qui gémissent; de l'autre des vieillards qui n'ont vécu si long-temps que pour être témoins de la désolation de leur patrie; le pillage de tout ce qu'il y a de profane et de sacré; l'avidité du soldat qui court après sa proie; de malheureux citoyens chargés de fer qui marchent devant leur vainqueur; des meres arrachant leurs enfants d'entre les mains du soldat cruel qui veut les égorger; enfin

le carnage tout prêt à recommencer à la moindre espérance du butin (1). Tout cela, comme j'ai dit, est compris dans l'idée d'une ville prise d'assaut. Cependant il y a bien de la différence entre dire la chose en gros, et l'exposer en détail. Or nous parviendrons à rendre ces circonstances évidentes et sensibles, si elles sont vraisemblables; et même tout ce qui arrive en pareille occasion, se peut fort bien supposer, quoique faussement.

Il y a une troisieme espece qui s'attache aux accidents.

Tout mon sang aussi-tôt est glacé par la peur,
Je tremble, et mes cheveux se hérissent d'horreur.

Cette perfection, la plus grande, selon moi, qu'un discours puisse avoir, est très-aisée à acquérir; il ne faut que considérer la nature et la suivre. Car l'éloquence est un tableau de la vie humaine; chacun rapporte à soi ce qu'il entend, et l'esprit reçoit toujours volontiers ce qui se présente à lui sous des couleurs qui lui sont connues.

Mais pour répandre de la lumiere sur des choses dont on parle, les similitudes

(1) Le traducteur omet *inter victores*. Il falloit : Enfin le combat recommence entre les vainqueurs à la moindre, etc. *C.*

ont été sur-tout bien imaginées. Il y en a de deux sortes. Les unes servent à la preuve, et sont mises pour cela au nombre des arguments. Les autres dont je parle ici sont admirables pour peindre les objets.

Semblables à des loups que d'un sombre bocage,
Pendant un noir brouillard chasse l'avide rage, etc.

(Enéid. liv. 2.)

Ce qu'il y faut principalement observer, c'est de ne pas apporter pour similitude une chose qui de soi est obscure et inconnue. Car il est hors de doute que ce qui est fait pour éclairer un endroit, doit avoir plus de lumiere que cet endroit-là même. C'est pourquoi laissons aux poëtes ces comparaisons savantes et non communes,

Tel du Xante glacé, quittant l'âpre séjour,
Apollon pour Délos prend un nouvel amour.

(Enéid. liv. 4.)

Un orateur ne seroit pas reçu de même à peindre une image par le moyen d'une autre qui seroit moins claire.

Mais en traitant des arguments, j'ai parlé d'une autre sorte de similitude, qui est aussi fort propre à donner à l'oraison un certain air de noblesse, de gaieté, d'agrément, et même de merveilleux. Car plus

celles-là sont tirées de loin, plus elles paroissent neuves et causent d'admiration. En voici quelques-unes que l'on pourra trouver communes, et qui sont néanmoins fort persuasives. *Il en est de l'esprit comme de la terre; l'un et l'autre deviennent plus fertiles et meilleures, à mesure qu'on les cultive. Comme les médecins ne font pas difficulté de retrancher du corps un membre qui est gangrené; de même il ne faut pas hésiter à exterminer les mauvais citoyens, quand même ils nous seroient unis par les liens du sang.* En voici d'autres qui sont plus élevées. *Les arbres, les pierres même, et les rochers, répondent à la voix. Souvent les bêtes les plus féroces se laissent toucher et apprivoiser par la douceur et l'harmonie* (1). Mais ce genre de similitudes tourne souvent en abus, sur-tout par la licence de nos déclamateurs. Car ils apportent des exemples qui sont faux, où ils les appliquent mal à leur sujet. C'étoit le défaut de certaines comparaisons que l'on trouvoit pourtant admirables dans ma jeunesse. *Les grands flèuves sont navigables dès leur source. Un bon arbre n'est pas plutôt planté qu'il donne du fruit.*

Or dans toute comparaison, ou bien la similitude précede, et la chose suit;

(1) Cicéron dans l'oraison pour le poëte Archias.

ou bien la chose précede, et la similitude suit. Mais quelquefois la similitude est libre et détachée ; quelquefois aussi, et cela vaut beaucoup mieux, elle est jointe avec la chose dont elle est l'image, par un lien qui les embrasse toutes deux, et qui fait qu'elles se répondent réciproquement. (ἀνταπόδοσις) La similitude précede dans l'exemple que j'ai rapporté au commencement.

Semblables à des loups, etc.

Elle suit dans le premier livre des Géorgiques, lorsque le poëte, après avoir déploré le malheur des guerres civiles et étrangeres, finit de la sorte.

Ainsi hors de la lice, un char léger s'envole ;
Quand les chevaux fougueux des dents serrent le frein,
Le cocher éperdu tire la bride en vain.

Mais la liaison n'est bien marquée dans l'un ni dans l'autre endroit. Par cette liaison, j'entends un certain tour qui compare les deux choses ensemble, qui les met sous les yeux, et les fait envisager en même temps. J'en trouve plusieurs beaux exemples dans Virgile ; mais il vaut mieux en prendre chez les orateurs. Cicéron dit, dans l'oraison pour Muréna : *Comme*

on dit que chez les Grecs ceux qui ne peuvent jouer de la lyre, jouent de la flûte; aussi parmi nous, ceux qui n'ont pu devenir orateurs, se font jurisconsultes. Dans un autre endroit il s'éleve davantage. *De même*, dit-il, *que les tempêtes sont souvent excitée par quelque constellation, souvent aussi tout-à-coup, sans qu'on en puisse rendre raison, et par une cause occulte; de même ces mouvements orageux que nous voyons arriver dans l'assemblée du peuple, naissent quelquefois d'une maligne influence que tout le monde connoît; quelquefois aussi la cause en est si cachée, qu'ils semblent être un effet du hazard.*

Il y a d'autres similitudes qui sont fort courtes, comme celle-ci, *Errants dans les forêts à la maniere des bêtes*, et cette autre de Cicéron au sujet de Clodius, *Duquel jugement nous le vîmes échapper tout nu comme d'un incendie.* Chacun peut en imaginer de semblables, et les conversations en fournissent assez d'exemples.

A cette derniere espece se rapporte une autre beauté qui consiste, non pas seulement à peindre les choses, mais à les peindre avec des traits également vifs et courts. Et certainement on a raison de louer la briéveté (βραχυλογία) à laquelle il ne manque rien. Cependant celle qui ne dit pré-

cisément que ce qu'il faut est la moins estimable. Il en sera parlé dans les figures. Mais il y en a une bien plus belle, c'est celle qui dit beaucoup en peu de mots. Telle est une certaine expression de Saluste en parlant de Mithridate (1). Mais l'obscurité est à craindre.

Une autre beauté qui approche fort de celle-ci, mais qui l'emporte sur elle, c'est l'emphase qui donne plus a entendre, que les mots ne signifient par eux-mêmes. Il y en a de deux sortes; l'une qui exprime plus qu'elle ne dit, l'autre qui exprime ce qu'elle ne dit pas. Nous avons un exemple de la premiere dans Homere, quand Ménélas dit (2) qu'un grand nombre de Grecs étoient assis dans le ventre de ce fameux cheval; car d'un mot il en marque la grandeur: et dans Virgile (3), quand il représente ces mêmes Grecs descendant de ce cheval avec une corde; car cela seul nous fait juger aussi de sa hauteur. Et le même poëte en disant d'un cyclope, qu'il étoit étendu dans son antre d'un bout à l'autre, ne semble-t-il pas dire que ce prodigieux corps n'avoit d'autres bornes que celles du lieu même?

(1) *Mithridates corpore ingenti perindè armatus.* Cela ne se peut rendre en notre langue.

(2) *Dans l'Odyssée*, liv. 4.

(3) *Eneïd.* liv. 2.

La seconde sorte consiste dans un mot que l'on omet, ou même que l'on retranche (1). Que l'on omet, comme dans cet endroit de l'oraison pour Ligarius. *Si dans le haut degré de fortune et de puissance où vous êtes, César, vous n'aviez pas autant de clémence que vous en avez, graces aux Dieux, par vous-mêmes ; je dis par vous-même, et je m'entends bien.* Car Cicéron supprime une chose que nous ne laissons pas d'entendre, à savoir qu'il y avoit des gens qui incitoient César à la cruauté. Que l'on retranche; alors c'est une maniere de réticence qui est une figure, et que je n'omettrai pas en son lieu. Mais il y a de l'emphase jusques dans certaines expressions qui sont assez communes, par exemple, en celles-ci ? *Il faut vivre. Il faut montrer que vous êtes homme*, ou bien au contraire, *il est homme*; tant la nature a de conformité avec l'art.

L'éloquence ne se contente pas de représenter vivement et clairement les choses dont elle parle. Elle nous fournit bien d'autres moyens pour embellir l'oraison.

(1) Omettre et retrancher, seroient synonimes ; d'ailleurs *vox* signifie ici une période entiere. Il falloit : la seconde sorte (d'Emphase, qui fait entendre ce qu'elle ne dit pas) consiste à supprimer entierement une phrase ou à la tronquer, c'est-à-dire en retrancher une partie. *C.*

Car

Car ce style même qui est si simple et qui n'a rien du tout de recherché, a pourtant sa beauté; mais c'est une beauté toute pure, toute naturelle, telle qu'on l'aime aussi dans les femmes. Et quand les termes sont bien choisis, propres et justes, ils ont aussi leur beauté; mais une beauté élégante, et semblable à celle qui naît des petits soins. Il y a une abondance qui est riche, et il y en a une autre qui est toute riante de fleurs. Il est même plus d'un genre de force. Car tout ce qui est suffisamment achevé dans son espece, a assez de force.

Cependant la principale marque de force en fait d'éloquence (δείνωσις) c'est premierement une certaine véhémence, quand il s'agit d'exagérer l'indignité d'une action, et dans les autres occasions une expression noble et élevée. C'est en second lieu une imagination vive (φαντασία), capable de concevoir les choses telles qu'elles sont, et de les représenter de même. C'est en troisieme lieu une opiniâtreté louable (ἐξεργασία), qui nous porte à ne point lâcher prise, que nous ne soyons venus à bout de ce que nous avions entrepris; que nous n'ayons prouvé, et plus que prouvé ce que nous avions avancé; (ἐπεξεργασία) que nous n'ayons con-

vaincu, accablé, et terrassé notre adversaire. C'est encore une certaine énergie (ενέργεια) qui fait que tous nos mots portent, et qu'il n'y en a pas un qui ne soit infiniment expressif. C'est même je ne sais quelle amertume qui est d'ordinaire injurieuse, comme ce trait de Cassius: *Que ferez-vous donc quand je vous aurai dépouillé de votre propre bien?* C'est-à-dire, quand je vous aurai fait voir que vous ne vous entendez pas même à médire. C'est enfin je ne sais quoi de ferme et de rude, comme ces paroles de Crassus, *Moi, je vous traiterai en Consul, quand vous ne me traiterez pas en Sénateur?*

Mais à le bien prendre, toute la force de l'éloquence consiste à grossir, ou à diminuer les objets. Il y a autant de moyens pour l'un que pour l'autre; je toucherai les principaux, et par ceux-là il sera aisé de juger des autres. Or ces moyens regardent les choses et les mots. A l'égard des premieres, nous avons traité tout ce qui en concerne l'invention et la disposition. Il nous faut donc maintenant dire, comment on peut, par le moyen de la diction, faire paroître chaque chose plus grande, ou plus petite, qu'elle n'est en effet.

CHAPITRE IV.

Comment on peut amplifier, ou diminuer les choses dont on parle.

LA premiere maniere dépend du nom qu'on leur donne. Par exemple, lorsqu'en parlant d'un homme qui n'est que blessé, nous disons qu'il a été assassiné; ou d'un méchant homme, que c'est un brigand; et au contraire, d'un homme qui a fait violence à quelqu'un, qu'il l'a poussé; ou de celui qui en a blessé un autre, qu'il l'a frappé. Cicéron nous donne un exemple de l'un et de l'autre dans l'oraison pour Célius : *Quoi donc*, dit-il, *faudra-t-il traiter un homme d'adultere, parce qu'il aura salué un peu trop librement une veuve qui ne garde nulles mesures; une coquette pleine d'effronterie; une femme qui croit ne devoir rien refuser à ses plaisirs; enfin une malheureuse qui vit en franche courtisane?* Car d'un côté il appelle cette coquette une franche courtisane; et de l'autre, un jeune-homme qui avoit été long-temps en commerce avec elle, nous est représenté, comme n'ayant fait que la saluer un peu trop librement.

Ce genre d'amplification est encore

plus fort, quand aux noms qui disent simplement les choses, nous en opposons d'autres qui les caractérisent mieux. *Qui pensez-vous, Messieurs, que nous venons accuser à votre tribunal? Un voleur, un adultere, un sacrilége, un meurtrier? Non, Messieurs; mais un ravisseur; mais l'ennemi juré de l'honneur des femmes; mais un impie qui a profané tout ce que nous avons de plus saint, de plus inviolable; mais un homme que nos citoyens et nos alliés regardent comme leur plus cruel bourreau.* En effet, l'autre maniere multiplie les choses, celle-ci fait plus, elle les grossit. Cependant je vois que toute amplification se fait par l'un de ces quatre moyens, à savoir, par accroissement, ou par comparaison, ou par voie d'induction, ou par un amas de pensées et d'expressions qui tendent toutes au même but.

L'accroissement est un moyen très-puissant, lorsque le premier objet que l'on présente à l'esprit, quoiqu'inférieur aux autres, ne laisse pas d'être considérable. Il se fait alors une gradation qui tantôt s'éleve d'un seul degré, et tantôt de plusieurs, par lesquels elle nous conduit, non-seulement à ce qu'il y a de plus excessif, mais quelquefois même au-delà, s'il faut ainsi dire. Je ne veux qu'un seul

exemple de Cicéron pour faire entendre ma pensée. *C'est une chose expressément défendue par nos loix, de mettre un citoyen Romain aux fers. C'est un crime inoui de le condamner au fouet. C'est presque un parricide que de le faire mourir. Mais de le faire mourir sur une croix, comment cela doit-il s'appeller?* Car supposé que ce citoyen Romain n'eût été que fouetté, Cicéron auroit toujours rendu la cruauté de Verrès plus grande d'un degré, en disant qu'une moindre punition est même expressément défendue par les loix. Et si ce citoyen avoit été simplement mis à mort, l'orateur eût augmenté de plusieurs degrés le tort de Verrès. Et après avoir dit que de livrer un citoyen Romain au supplice est une espece de parricide, bien qu'il n'y ait rien au-delà, il ne laisse pas d'ajouter, *Mais de le faire mourir en croix, comment cela doit-il s'appeller?* De la sorte ayant porté le crime du préteur jusqu'au dernier degré, il falloit bien que les expressions lui manquassent pour aller plus loin.

Il y a une seconde maniere d'ajouter au superlatif, comme lorsque Virgile dit de Lausus :

Des Princes Rutulois Lausus le plus vanté,
Le plus beau, le mieux fait, si Turne est excepté.

Enéid. liv. 7.

Le plus vanté, le plus beau, le mieux fait, voilà des superlatifs. Cependant le poëte met quelque chose au-dessus. Il y a même une troisieme maniere, et celle-ci ne va point par degrés, parce que l'objet qu'elle présente n'est pas seulement excessif, mais porté à un tel excès, qu'il n'y a rien au-delà : *Vous avez tué votre mere, que dirai-je de plus ? Vous avez tué votre mere.* Car c'est un fort bon moyen d'accroître les choses, que celui de les représenter d'abord si grandes, qu'il ne semble pas qu'elles puissent aller plus loin.

C'est encore une sorte de gradation qui est, à la vérité, moins sensible, mais peut-être par-là même plus efficace, lorsque nous disons sans distinction, sans pause, et comme d'une haleine, plusieurs choses qui enchérissent les unes sur les autres. Tel est cet endroit de Cicéron où il parle de la crapule de Marc-Antoine, et de la nécessité honteuse où il fut de vomir devant tout le monde. *Mais dans l'assemblée du peuple Romain! Un homme chargé de l'intérêt public! Un Mestre de Camp général de la Cavalerie! etc.* Chaque mot va, comme on voit, en augmentant. Car de soi c'est une chose honteuse que de boire à tel excès, que l'on soit obligé de vomir, fût-on seul et en son particulier; à plus forte

raison en compagnie; et dans l'assemblée du peuple, et du peuple Romain; beaucoup plus encore pour un homme public, qui représente et qui parle en qualité de Mestre de Camp général de la Cavalerie. Un autre auroit distingué ces différents degrés, et se seroit arrêté à chacun en particulier; Cicéron va toujours son chemin, et parvient au dernier excès, non par des efforts redoublés, mais rapidement et tout d'une course.

Mais si cette sorte d'amplification s'éleve toujours sans s'arrêter en chemin, celle au contraire qui se fait par comparaison, tire sa force et son accroissement de la considération des choses qui sont moins importantes. Car en grossissant ce qui est moindre, il faut nécessairement que ce qui le surpasse se trouve augmenté à proportion. En voici un exemple du même orateur, et pris au même endroit : *Si cela vous étoit arrivé à table, dans quelqu'un de ces repas monstrueux qui vous sont si familiers, il n'y a personne qui n'en rougît pour vous; mais dans l'assemblée du peuple Romain! etc.* Il en est de même de ce qu'il dit à Catilina : *Si mes domestiques, mes esclaves, me craignoient, comme vous craignent tous vos citoyens, j'abandonnerois ma maison.*

Quelquefois on apporte un exemple, comme semblable au fait dont il s'agit, mais qui ne sert qu'à rendre ce fait encore plus grave, plus important. C'est ce que fait Cicéron dans l'oraison pour Cluentius; après avoir allégué qu'une certaine femme de Milet s'étoit fait avorter, gagnée par les héritiers subrogés (1) : *Combien plus atroce*, dit-il, *est le crime d'Oppianicus, quoique dans la même espece? Car enfin cette femme en déchirant ses entrailles, a tourné sa cruauté contre elle-même; mais Oppianicus est parvenu à la même fin, par le meurtre et l'empoisonnement qu'il a exercés, non sur lui, mais sur autrui.*

Et que l'on ne pense pas que ce que je dis ici, soit la même chose que ce que j'ai dit dans le chapitre des arguments, en parlant d'un certain lieu que j'ai appellé *du moins au plus*. Car là il s'agissoit de prouver, ici il s'agit seulement d'amplifier; et le but de Cicéron, dans la comparaison qu'il apporte au sujet d'Oppianicus, n'est pas de prouver qu'il a fait un crime, mais de montrer que son crime est énorme.

Cependant ces deux endroits, tout différents qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir

(1) C'est *substitués*. Subrogés se dit des créanciers. *C.*

quelque affinité. C'est pourquoi je me servirai encore ici de l'exemple dont je me suis servi alors, mais dans une vue différente. Car je veux faire voir que pour exagérer les choses, on ne compare pas seulement la totalité d'un fait avec un autre, mais aussi les parties entr'elles, comme, par exemple : *Quoi donc ? Publius Scipion, ce grand homme et ce digne pontife, mais simple particulier, aura tué de sa main Tibérius Gracchus, parce qu'il vouloit faire quelque changement à l'état de la République ; et nous Consuls, nous souffrirons Catilina désoler impunément l'univers par la flamme et par le fer ?* Voilà Catilina comparé à Gracchus, l'état de la République à l'univers, un médiocre changement à la désolation causée par la flamme et par le fer, un particulier à des Consuls : tous lieux qui fournissent un ample matiere, pour peu que l'on veuille s'étendre.

J'ai parlé d'un troisieme genre d'amplification qui se traite, comme j'ai dit, par voie d'induction. Voyons premierement si j'ai parlé en termes assez propres. Ce n'est pas que je veuille avoir raison. Peu m'importe, pourvu qu'on entende bien la chose même. Toutefois je me suis servi de ces termes, parce que cette sorte

d'amplification est placée en un lieu, et qu'elle produit son effet en un autre; que l'on exagere une chose pour donner une plus forte idée d'une autre chose toute différente, et que néanmoins celle-ci est inférée de celle-là. Par exemple, Cicéron voulant reprocher à Marc-Antoine sa crapule et son vomissement, il s'écrie: *Est-il possible! avec cet estomac! avec ces forces! avec cette corpulence de gladiateur!* Que fait cela à l'ivresse, dira quelqu'un? Plus qu'on ne pense. Car delà on peut juger que cet ivrogne devoit avoir bu une prodigieuse quantité de vin, puisqu'avec des forces et un estomac de gladiateur, il n'avoit pu venir à bout de le digérer. Or s'il est vrai que d'une chose on en conclue une autre, il faut avouer que le terme d'induction n'est ni impropre, ni extraordinaire, et d'autant moins que par la même raison nous avons distingué un état de causes, qui porte le même nom.

Tantôt donc cette sorte d'amplification se tire des circonstances qui ont suivi; comme dans l'exemple que je viens de rapporter, on infere qu'Antoine avoit fait un furieux excès, puisque ce vomissement ne fut l'effet ni du hasard, ni d'un léger mal de cœur, comme il arrive quelquefois; mais de la nécessité, qui lui fit com-

mettre une telle indécence dans un temps, dans un lieu où elle se pardonne le moins, et qu'une nuit ne fut pas capable de rabattre les fumées des viandes et du vin dont il étoit plein; mais que le lendemain même son estomac, cet estomac d'athlete s'en trouva encore surchargé. Tantôt elle se tire des circonstances qui ont précédé; ainsi quand Eole, à la priere de Junon, renverse cette montagne sous laquelle il tenoit les vents enchaînés, et qu'ils sortent tous en foule et avec furie, il n'y a personne qui ne juge qu'il va s'élever une tempête horrible.

N'est-ce pas encore une amplification qui se fait par voie d'induction, lorsqu'après avoir exposé des crimes atroces, et les avoir dépeints avec les couleurs les plus noires, nous venons à les excuser, à les diminuer, dans le dessein de rendre plus odieuses les choses que nous avons à dire ensuite? C'est ce que fait Cicéron dans un de ses plaidoyers contre Verrès. *Ces crimes*, dit-il, *sont légers pour un scélérat comme lui. Après tout, ce capitaine de vaisseau s'est racheté du châtiment à beaux deniers comptants, c'est une bagatelle. Un autre, pour ne pas avoir la tête tranchée, lui a compté une grosse somme d'argent, cela n'est pas extraordinaire.* En effet,

l'orateur suppose avec raison, que les juges feront ce raisonnement, qu'il faut que le crime dont on va parler, soit bien inoui, puisqu'en comparaison tous les autres sont traités de bagatelles.

Je rapporte encore au même genre les louanges que l'on donne à une chose, dans la vue d'en rehausser une autre. Par exemple, nous vantons les exploits d'Hannibal, pour faire admirer davantage ceux de Scipion. Nous exaltons la valeur des Gaulois et des Allemands, parce que la gloire de César en est rehaussée d'autant plus. J'y rapporte aussi une amplification; où il ne semble pas que ce que l'on dit, regarde une certaine chose, bien qu'on ne le dise que pour elle, à cause de la relation qu'il y a entre l'une et l'autre. L'exemple suivant fera comprendre ma pensée.

Les plus considérables d'entre les Troyens (1) conférant ensemble sur l'état de leurs affaires, ne croient pas qu'il soit indigne ni des Troyens, ni des Grecs, d'avoir souffert tant de maux, et durant un si long-temps pour la beauté d'Hélene. Quelle beauté falloit-il donc que ce fût? Car qui tient ce discours? Ce n'est ni Pâris qui l'a enlevée, ni quelque jeune

(1) Voyez l'Iliade d'Homere, liv. 3.

insensé, ni même un homme du commun. Ce sont des vieillards recommandables par leur sagesse, et qui composent le conseil de Priam. Et le Roi lui-même, après avoir perdu la plupart de ses enfants, à la veille de sa ruine entiere, lui qui ne devoit avoir que de la haine, que de l'horreur pour cette beauté qui avoit été si funeste à lui et à ses peuples; le Roi lui-même écoute cela, et l'appellant sa fille, sa chere fille, il la fait asseoir auprès de lui, et ne veut pas croire qu'elle soit la cause de ses malheurs.

De même, quand Platon (1) nous représente Alcibiade, racontant lui-même ce qu'il auroit voulu faire pour Socrate, il n'y a pas d'apparence que ce qu'en dit Platon soit pour blâmer Alcibiade; mais pour donner une idée de la chasteté de Socrate, qui tint ferme contre toutes les avances du jeune homme le plus beau, et le plus aimable qu'il y eût dans toute la Grece.

C'est ainsi enfin que l'on nous donne à juger de la force et de la grandeur de quelques Héros de l'ancien temps, par l'énorme poids des armes dont ils se servoient. Car ce que les poëtes nous disent du bouclier d'Ajax et de la lance d'A-

(2). Dans le dialogue intitulé *le Banquet*.

chille n'a point d'autre sens. Et Virgile a divinement bien employé cet artifice dans la description d'un cyclope. Quelle idée en effet, devons-nous avoir d'un géant qui marche la main appuyée sur un gros tronc d'arbre (1), comme sur un bâton? Et lorsque le même poëte nous parle d'une cuirasse si pesante, que deux hommes n'auroient pu la porter sur leurs épaules, quel homme devons-nous penser qu'étoit Démoléon, qui l'ayant endossée poursuivoit les Troyens jusques sur leurs remparts.

Et Cicéron pouvoit-il rien imaginer de plus fort, de plus marqué touchant le luxe de Marc-Antoine, que ce qu'il en raconte, quand il dit : *Vous eussiez vu les chambres de ses esclaves tapissées des plus riches tapisseries du grand Pompée.* Des chambres d'esclaves tapissées, et tapissées des plus riches tapisseries, et des plus riches tapisseries du grand Pompée! Il n'y a rien au-delà. Mais qu'étoit-ce donc de l'appartement d'Antoine? Car si le luxe régnoit à cet excès chez les esclaves, que ne doit-on pas se figurer du maître? Ceci ressemble assez à ce que nous avons appellé emphase; mais il y a néanmoins cette différence, que l'emphase roule sur

(1) *Trunca manum pinus regit.* En. liv. 3.

un mot, et que ceci roulant sur une chose, l'emporte d'autant plus sur l'autre, que les choses ont plus de force que les mots.

On peut enfin compter pour le quatrieme genre d'amplification, un certain amas de pensées et d'expressions qui conspirent à faire sentir la même chose. Car encore que ni ces pensées, ni ces expressions ne s'élevent point par degrés, cependant l'objet se trouve grossi et comme haussé par cet assemblage (1). *Pourquoi donc vous qui parlez, Tubéron, avez-vous tiré l'épée à la bataille de Pharsale? Qui vouliez-vous percer? Quel étoit votre dessein quand vous combattiez ainsi? Votre bras, vos yeux, cette ardeur qui vous transportoit alors, qui cherchoient-ils? Que prétendiez-vous? Que vouliez-vous?* Ce qui approche fort d'une figure qu'ils appellent *entassement* (2). Mais dans cette figure, ce sont plusieurs choses entassées les unes sur les autres; au lieu qu'ici c'est la même que l'on répete, et que l'on multiplie. Toutefois rien n'empêche qu'on ne s'éleve aussi par des termes qui soient de plus en plus significatifs: *On voyoit à ses côtés le geolier de la prison, l'instrument*

(1) Cic. dans l'oraison pour Ligarius.
(2) En latin *acervus, coacervatio*.

de ses cruautés, la terreur de nos citoyens et de nos alliés, son licteur (1) *Sextius.*

Quand il s'agit d'exténuer les choses, on s'y prend à-peu-près de la même maniere. Car il y a autant de degrés pour descendre que pour monter. C'est pourquoi je me contenterai de rapporter pour exemple un endroit de Cicéron où il parle de l'oraison de Rullus : *Quelques-uns néanmoins qui par hasard s'étoient trouvés les plus près, soupçonnoient qu'il avoit voulu dire je ne sais quoi qui concernoit la culture des terres.* En effet, si par ces paroles Cicéron a voulu dire que l'on n'avoit pas entendu Rullus, c'est une exténuation; et s'il a prétendu marquer l'obscurité de son discours, c'est une exagération.

Je sais que l'hyperbole peut aussi passer pour une espece d'amplification. Et véritablement elle est fort propre, soit à amplifier les choses, soit à les exténuer. Mais comme elle consiste en un mot qui est excessif dans sa signification, ainsi que son nom même le donne à entendre, nous la rangerons parmi les tropes, dont il seroit temps de parler présentement, si ce n'é-

(1) C'étoit le ministre des magistrats Romains. Il marchoit devant eux, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges.

toit pas un genre d'élocution tout particulier, et composé, non de termes propres, mais de termes qui sont transportés d'un usage à un autre. Il faut donc que je me conforme au goût et à l'inclination du public, qui ne me pardonneroit pas, si je passois sous silence une sorte de beauté, que la plupart regardent aujourd'hui, comme le principal ornement du discours, pour ne pas dire, comme le seul.

CHAPITRE V.

De ce qu'on appelle pensées ingénieuses, pointes et sentences.

Le mot de *Sententia* chez les anciens Latins, signifioit tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que l'on pense. Outre qu'il est pris le plus souvent en ce sens dans les orateurs, nous voyons encore des restes de cette premiere signification dans l'usage ordinaire. Car si nous affirmons quelque chose avec serment, ou si nous félicitons quelqu'un d'un heureux succès, nous employons ce mot (1) pour marquer que nous parlons sincerèment et selon notre pensée.

(1) *Ex animi nostri sententiâ.* C'étoit une espece de formule.

Cependant le mot de *Sensa* étoit aussi employé assez communément dans le même sens. Pour celui de *Sensus*, je crois qu'il étoit uniquement affecté au corps; mais l'usage a changé. Les conceptions de l'esprit sont présentement appellées *Sensus*, et nous avons donné le nom de *Sententia* à ces pensées ingénieuses et brillantes, que l'on affecte particulierement de placer à la fin d'une période, par un goût particulier à notre siecle. Car autrefois on en étoit moins curieux; mais aujourd'hui on s'y livre avec excès et sans bornes. C'est pourquoi je crois devoir en distinguer les différentes especes, et dire quelque chose de l'usage qu'on en peut faire.

Les plus connues de l'antiquité, sont celles que nous et les Grecs appellons proprement des Sentences. Car encore que le nom de *Sententiæ* (et en grec celui de *γνῶμαι*) soient un nom générique, ils conviennent néanmoins plus particulierement à celles-ci; parce qu'elles sont regardées comme autant de conseils, ou pour mieux dire, comme autant d'arrêts en fait de mœurs. Je définis donc une sentence, une pensée morale qui est universellement vraie et louable, même hors du sujet

auquel on l'applique (1). Tantôt elle se rapporte seulement à une chose, comme celle-ci : *Rien ne gagne tant les cœurs que la bonté.* Et tantôt à une personne, comme cette autre de Domitius Afer : *Un prince qui veut tout connoître est dans la nécessité de pardonner bien des choses !*

Quelques uns ont dit que la sentence étoit une partie de l'enthymême ; d'autres que c'étoit le commencement ou le couronnement et la fin de l'épichérême, ce qui est vrai quelquefois, mais non pas toujours. Pour moi, sans m'arrêter à ces minuties, je distingue trois sortes de sentences ; les unes simples, comme celle que j'ai rapportée la premiere ; les autres qui contiennent la raison de ce qu'elles disent, comme celle-ci : *Dans toutes les querelles, le plus fort, encore qu'il soit l'offensé, paroît toujours l'offenseur, par cette raison-là même qu'il est le plus fort.* Les autres doubles ou composées, comme : *La complaisance nous fait des amis, et la franchise des ennemis.*

Il y a des auteurs qui en comptent jusqu'à dix sortes, sur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaison, [par négation. *C.*] par ad-

(1) Quand bien même elle ne renfermeroit pas la raison qui en prouve la vérité et la justesse. *C.*

miration, par similitude, etc. Mais en suivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus considérable. Car toutes les figures peuvent servir à les exprimer. Un genre des plus remarquables, est celui qui naît de la diversité de deux choses; par exemple: *La mort n'est point un mal, mais les approches de la mort sont fâcheuses.* Quelquefois on énonce une sentence d'une maniere simple et directe, comme: *L'avare manque autant de ce qu'il a, que de ce qu'il n'a pas;* et quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force. Par exemple, quand je dis: *Est-ce donc un si grand mal que de mourir?* On sent bien que cette pensée est plus forte que si je disois tout simplement: *La mort n'est point un mal.*

Il en est de même quand une pensée vague et générale devient propre et particuliere, par l'application que l'on en fait. Ainsi, au lieu de dire en général: *Il est plus aisé de perdre un homme que de le sauver,* Médée s'exprime plus vivement dans Ovide, en disant:

Moi qui l'ai pu sauver, je ne le pourrai perdre?

Cicéron applique ces sortes de pensées à la personne, par un tour encore plus régulier, quand il dit: *Pouvoir sauver des mal-*

heureux comme vous le pouvez, c'est ce qu'il y a, César, et de plus grand dans le haut degré d'élévation où vous êtes, et de meilleur parmi les excellentes qualités que nous admirons en vous. Car il attribue à la personne de César, ce qui semble appartenir aux choses.

Quant à l'usage de ces especes de sentences, ce qu'il y faut observer, c'est qu'elles ne soient, ni trop fréquentes, ni visiblement fausses, comme il arrive quand on s'imagine pouvoir les employer indiféremment par-tout, ou quand on regarde comme indubitable tout ce qui paroît favoriser notre cause. C'est enfin de prendre garde si elles ont bonnes grace dans notre bouche; car il ne convient pas à tout le monde de parler par sentences: il faut que l'importance des choses soit soutenue de l'autorité de la personne. Ne seroit-il pas ridicule qu'un enfant, qu'un jeune homme, qu'une personne du commun voulût décider, ou prît un ton de maître en parlant?

On appelle aussi enthymême toute conception de l'esprit. Cependant le nom d'enthymême se donne particulierement à une raison qui est tirée des contraires; parce qu'elle excelle entre toutes les autres, comme Homere excelle entre tous les poëtes, et Rome entre toutes les villes.

C'est ce qui a été déja expliqué dans le chapitre des arguments. Mais quelquefois cette sorte d'enthymême sert moins de preuve que d'ornement, comme en cet endroit : *Quoi donc, César, ceux qui ne doivent leur impunité qu'à votre clémence, ceux-là mêmes feront leurs efforts pour vous porter à la cruauté ?* Car Cicéron dit cela, non pas comme une nouvelle raison, mais parce qu'il avoit déja fait voir d'ailleurs combien ce procédé étoit injuste. C'est une réflexion qu'il jette à la fin de son raisonnement par maniere d'épiphonême, et qui n'est pas tant une preuve, qu'une derniere façon d'insulter à son adversaire. Car l'épiphonême est une forte exclamation (1), que l'on fait en dernier lieu sur une chose, qui est suffisamment ou racontée ou prouvée, comme dans ces vers de Virgile : (*En.* liv. 1.)

Tant l'empire Romain
A son grand fondateur devoit coûter de peine.

Et dans ces paroles de Cicéron : *C'est ainsi, Messieurs, que le vertueux jeune homme a mieux aimé faire une action péril-*

(1) *Acclamatio* n'est pas une exclamation. Il falloit : l'Epiphonême est une réflexion ajoutée à un récit ou à une preuve pour montrer le sentiment que nous en avons. *C.*

leuse; que d'en souffrir une qui le couvrît d'infamie.

Il y a encore ce que l'on appelle aujourd'hui par excellence, *des pensées*. Car encore que ce terme semble signifier toutes sortes d'idées, il a plu néanmoins à nos beaux esprits, de l'attribuer principalement à certaines choses que l'on ne dit point, et que l'on veut pourtant que tout le monde comprenne. Tel est ce mot au sujet d'un jeune homme, que sa sœur avoit racheté plusieurs fois de l'engagement qu'il avoit pris avec des gladiateurs, et qui la poursuivoit en justice, autorisé par la loi du Talion, parce qu'elle lui avoit coupé le pouce pendant qu'il dormoit, pour le mettre hors d'état de combattre. *Va, tu mérites en effet d'avoir ta main bien entiere*, pour dire, tu mérites de faire toute ta vie le métier infâme de gladiateur.

Il nous faut parler aussi de ce qu'ils appellent *une chûte*. Si par-là ils entendoient la conclusion d'un raisonnement ou d'un discours, je serois d'accord avec eux; car cette conclusion est quelquefois nécessaire, comme celle-ci : *C'est pourquoi, Tubéron, il faut que vous commenciez par confesser votre faute, et par vous condamner vous-même, avant que de rien reprocher à Ligarius*. Mais ce n'est pas ce qu'ils enten-

dent. Ils veulent qu'il n'y ait pas un endroit qui, en finissant, ne frappe l'oreille par une pensée singuliere et recherchée. Un orateur, selon eux, ne doit reprendre haleine, que pour donner à l'auditeur le loisir de se récrier et d'applaudir. Delà ces pointes, ces faux brillants, ces gentillesses que souvent même ils vont chercher bien loin hors de leur sujet; parce qu'en effet il n'est pas possible de trouver autant de belles et d'heureuses pensées, qu'il se rencontre de ces chûtes dans le fil du discours.

Parmi ces pensées, celles qui réussissent le mieux, sont celles qui causent de la surprise, et auxquelles on ne s'attend pas, comme ce mot de Vibius Crispus à un homme qui se promenoit en plein barreau avec une cuirasse sur le dos, parce qu'il craignoit quelque attentat de la part de ses ennemis: *Qui vous a permis de craindre de la sorte?* Et le compliment d'Africanus à Néron sur la mort d'Agrippine sa mere: *Votre province des Gaules vous supplie, César, de supporter courageusement votre bonheur.* Celles encore qui semblent être dites pour une chose, et se rapportent à une autre (1), ou qui tirées d'un

(1) Il y a ici une phrase obscure, qui n'est point traduite. C.

endroit

endroit se peuvent appliquer ailleurs (1). Quelquefois le redoublement d'un mot fait presque tout le prix de ces pensées, comme dans cet écrit que Sénéque composa pour faire voir que Néron n'étoit pas coupable du meurtre d'Agrippine, et qui fut envoyé au Sénat. C'est Néron qui parle : *On m'assure que ma vie est présentement en sûreté, je ne puis ni le croire encore, ni m'en réjouir.* Elles ont encore plus de grace quand elles roulent sur une opposition : *Je sais bien qui je dois fuir, mais je ne sais pas qui je dois suivre. Ce malheureux ne pouvoit parler ni se taire.*

Mais les plus belles sont celles qui portent sur une comparaison, comme en cet endroit d'un plaidoyer de Trachalus contre Spathalé : *O nos saintes loix, protectrices de la pudeur et de l'innocence, est-ce donc là votre intention, qu'un homme donne la quatrieme partie de ses biens à sa concubine, et la dixieme à sa femme.*

On peut dire que toutes ces sources produisent de bonnes pensées et de mauvaises. Mais il y en a d'où il n'en sort jamais de bonnes, comme les jeux de mots. *Peres conscrits ; car ainsi je dois commen-*

(1) Autre phrase qui suit et sur le sens de laquelle les commentateurs ne sont point d'accord. C.

cer par vous faire souvenir des peres, disoit un avocat qui plaidoit pour un pere contre son fils (1). Je ne sais si certaines pensées qui sont fondées sur une équivoque, jointe à la fausse ressemblance d'une chose avec une autre, ne sont point encore plus vicieuses. Par exemple, je me souviens que dans ma jeunesse un célebre orateur ayant à plaider pour un jeune homme qui avoit été dangereusement blessé à la tête, donna à tenir à la mere, des esquilles qu'on lui avoit tirées de sa plaie, afin d'avoir occasion de lui adresser ces paroles : *Malheureuse mere, vous n'avez pas encore mis votre fils sur le bûcher, et vous avez déja recueilli ses os*; faisant allusion à ce qui se pratique dans nos funérailles.

Que dirai-je maintenant de l'amour que la plupart ont aujourd'hui pour je ne sais quelles conceptions, pour de petites pensées qui d'abord flattent par une apparence d'esprit, et qui après un moment de réflexion, sont trouvées ridicules? Par exemple, sur un homme qui avoit fait naufrage, et qui voyant ensuite que son champ n'avoit rien rapporté, se pendit de désespoir : *Celui pour qui la terre ni la mer n'ont point d'azile, qu'il éprouve si l'air lui sera plus favorable*. Sur un furieux qui dé-

(1) Suit une phrase obscure.

chiroit ses propres membres, et que son pere fut obligé d'empoisonner. *Quiconque a pu dévorer ceci, doit avaler cela.* Sur un débauché qui après avoir mangé tout son bien, prit la résolution (1) de se laisser mourir de faim [*tressez une corde, vous devez en vouloir à votre gorge. C.*] : *Avalez plutôt du poison, un ivrogne doit mourir en buvant.* Il y en a qui sont encore plus puériles. Un déclamateur voulant exhorter les grands de la cour d'Alexandre à ensevelir ce conquérant sous les ruines de Babilone, disoit : *Nous faisons les funérailles d'Alexandre, et quelqu'un les verra tranquillement de ses fenêtres ?* Comme si c'étoit là ce qu'il y avoit de plus déplorable dans cette aventure. D'autres paroissent nobles, hardies, mais elles sont outrées. Une personne parlant de la taille des Allemands, disoit : *On voit un grand corps et une tête plantée je ne sais où.* Une autre en parlant d'un brave homme disoit :

Et son seul bouclier est pour nous une armée.

Je ne finirois point si je voulois rapporter toutes les sortes de pensées que le mauvais goût de notre siecle fait qu'on admire, quoique vicieuses. Arrêtons-nous plutôt

(1) Quintilien dit seulement que l'on disoit qu'il avoit pris la résolution, etc. *C.*

à une observation qui me paroît plus nécessaire.

Il y a deux opinions différentes sur l'usage que l'on doit faire de ce que nous appellons *pensées ingénieuses*. Les uns croient qu'il n'y en peut trop avoir dans un discours, et c'est ce qui leur en plaît le plus : les autres les proscrivent entiérement. Pour moi je n'approuve aucun de ces deux sentiments. Car en premier lieu il est certain que ces pensées s'entrenuisent, quand elles sont semées trop près les unes des autres ; de la même maniere que les fruits et les plantes ne peuvent parvenir à une juste grandeur, lorsqu'ils sont trop pressés, et que leur propre abondance leur ôte la liberté de croître ou de s'élever. Nous voyons aussi que la peinture n'a de relief, qu'autant que les ombres et les jours sont bien dispensés. C'est pour cela que les peintres après avoir dessiné plusieurs figures, les distinguent, les détachent, afin que les ombres ne tombent pas directement sur les corps.

Cet excès est encore sujet à un inconvénient, qui est de rendre l'oraison trop coupée. Car toute sentence renferme un sens complet, après lequel commence nécessairement un autre sens. D'où il arrive

que le discours paroît décousu, plutôt fait de pieces et de morceaux, que composé de plusieurs membres, n'ayant par conséquent ni liaison ni structure; parce qu'il en est de ces points de lumieres, comme de ces corps de figure ronde qui, quoi que vous fassiez, ne peuvent jamais s'emboiter ni quadrer juste ensemble.

Le style même, quelque brillant qu'il soit d'ailleurs, ne laisse pas de paroître étrangement bigarré. En effet, comme une bande de pourpre mise à sa place, releve fort la beauté d'un habit, aussi faut-il convenir que plusieurs bandes de diverses couleurs qui seroient cousues ensemble, feroient une ridicule chamarrure. C'est pourquoi quelque lumineux que soient ces endroits, je les compare néanmoins non à la flamme, mais à ces étincelles de feu qui échappent au travers de la fumée. Or si le discours en est tout resplendissant, on ne les remarquera seulement pas: il en sera comme de ces astres que l'on n'apperçoit pas à la lumiere du Soleil. Et si par des efforts réitérés comme par secousses, ces endroits font tant que de s'élever quelquefois, cela ne servira qu'à rendre le discours inégal et sautillant, en sorte qu'il perdra la grace de la simplicité, et ne

s'attirera point l'admiration que l'on a pour les choses extraordinaires.

Ajoutez enfin, que quand on est si amoureux de ces sortes de pensées, il n'est pas possible qu'on n'en dise beaucoup de minces, de froides et d'impertinentes. Car le choix ne se trouve point avec la foule. Aussi voit-on que ceux qui ont ce goût-là, donnent un air de pensée, et à leur division, et à leurs arguments, en y affectant une espece de chûte qui surprend. *Adultere que vous êtes, vous avez tué votre femme : n'eussiez-vous fait que la répudier, vous ne seriez pas excusable.* Voilà une division. *Voulez-vous être convaincus, Messieurs, que ce philtre étoit du poison? si ce malheureux ne l'avoit pris, il vivroit encore.* Voilà comme ils tournent un argument. Cependant la plupart ne disent pas beaucoup de pensées ingénieuses; mais croyant en dire, ils prononcent du même ton et avec le même air de satisfaction.

Il y en a au contraire, qui regardant cet assaisonnement de l'oraison, ces délices, comme une amorce dangereuse, les craignent, les évitent, et n'aiment que ce qui est tout uni, tout simple, pour ne pas dire plat, sans sel et sans force. Ainsi la crainte qu'ils ont de tomber quelque-

fois, fait qu'ils sont toujours rempants. Mais je voudrois qu'ils me disent ce qu'ils trouvent donc de si blâmable dans une pensée ingénieuse, quand elle est bien placée. Est-ce que les juges n'en sont pas frappés? Est-ce que la cause n'en tire pas quelque avantage? Est-ce que l'orateur n'en est pas lui-même plus écouté, plus applaudi? C'est un genre d'agrément qui n'étoit pas en usage chez les anciens. Jusqu'à quelle antiquité veut-on nous rappeller? Est-ce jusqu'à la plus reculée? Il faut donc condamner Démosthène, qui a ajouté à l'éloquence bien des beautés inconnues avant lui. Et comment pouvons-nous goûter Cicéron, si nous croyons qu'il n'y eût rien à changer à la maniere du vieux Caton et des Gracques? Mais eux-mêmes n'ont-ils rien changé à la simplicité des premiers temps?

Je tiens donc pour moi, que ces pensées qui sont si lumineuses et si brillantes, se doivent regarder comme les yeux de l'éloquence. Or il ne faut pas que les yeux soient semés en tous les endroits du corps; car les autres parties ne feroient plus leurs fonctions. Et si l'un ou l'autre excès étoit inévitable, j'aimerois encore mieux la rudesse, la grossiereté antique, que l'extrême licence des modernes. Mais il y a

un milieu que l'on peut tenir ; de la même maniere que dans nos tables, dans nos habits, dans nos meubles, il regne aujourd'hui une propreté, une élégance qui n'est point repréhensible, et que nous devons allier du mieux qu'il nous est possible, avec les vertus de l'ancien temps. Cependant, que le premier de nos soins soit d'être exempts de l'imperfection et du vice, de crainte qu'en voulant être plus parfaits que ces vieux modeles, nous ne soyons seulement différents.

Revenons maintenant aux tropes, autrement dits changements, déplacements, comme les appellent nos meilleurs auteurs. Les Grammairiens ont coutume d'en donner des préceptes, et par cette raison il semble que j'en devois faire mention dans le chapitre, où j'ai traité de leurs diverses fonctions. Mais j'ai cru que cette partie convenoit encore mieux à l'ornement de la diction, et je me suis réservé d'en parler ici, pour lui donner une place plus considérable dans cet ouvrage.

CHAPITRE VI.

Des tropes.

Le trope est un changement, par lequel on transporte un mot, ou un discours de sa propre signification en une autre, pour une plus grande perfection. Quels sont les principaux tropes, combien il y en a, en combien d'especes ils se divisent, la subordination et le rapport qu'ils ont les uns aux autres, c'est sur quoi les grammairiens, et même les philosophes ont entr'eux des disputes qui ne finissent point. Pour moi, laissant là toutes ces subtilités qui ne sont d'aucune utilité pour l'orateur, je parlerai seulement des tropes qui sont les plus nécessaires et les plus usités. Encore me contenterai-je de faire observer, à l'égard de ceux-ci, que l'on emploie les uns, parce qu'ils sont plus significatifs, et les autres pour leur beauté; qu'il en est pour les termes propres, comme pour les termes empruntés, et que l'on ne change pas seulement la forme des mots, mais aussi celle de la phrase et de la composition. C'est pourquoi il me paroît que ceux-là se sont trompés qui ont cru qu'il ne pouvoit y avoir de

tropes, que lorsqu'on mettoit un mot pour un autre.

Du reste je n'ignore pas que ceux dont on se sert, parce qu'ils sont plus significatifs, ont aussi d'ordinaire plus de beauté; mais cela n'est pas réciproque. Je veux dire qu'il y en a qui ne peuvent jamais servir que d'ornement. Commençons donc par celui de tous qui est le plus en usage, et en même temps le plus beau; j'entends la translation, ou pour me servir du terme grec, la métaphore.

Non-seulement la métaphore nous est si naturelle, que souvent même les plus ignorants s'en servent sans le savoir; mais elle est encore si lumineuse et si pleine d'agrément, que dans le discours le plus brillant, elle se fait remarquer par son éclat. Car lorsqu'elle est bien maniée, il n'est pas possible qu'elle ait rien de bas ni de commun. D'ailleurs, elle est d'une ressource infinie pour la langue, soit en changeant ce qu'il peut y avoir de choquant, soit en empruntant ce qui lui manque; et graces au merveilleux secret qu'elle a, il semble qu'il n'y ait pas une seule chose qui n'ait son nom.

Or la métaphore consiste à transporter un mot de l'endroit où il est propre, à un autre endroit pour lequel ou il n'en est

point de propre, ou le métaphorique vaut mieux que le propre. Et nous en usons ainsi, soit parce que cela est nécessaire; soit parce que le mot transporté devient plus expressif; soit, comme j'ai dit, parce qu'il a plus de grace, plus de beauté. Par-tout où la métaphore ne sera pas fondée sur l'une de ces trois raisons, elle sera impropre. Nos paysans disent, *Un bouton de vigne*. C'est par nécessité. Comment pourroient-ils dire autrement. Ils disent aussi que *la terre est altérée*, *que les arbres sont malades*. Nous disons nous qu'*un homme est dur*, *qu'il est rude*, parce qu'il n'y a pas de terme propre pour exprimer ces dispositions de l'ame. Mais quand nous disons d'un homme, qu'il est *étincelant de colere*, qu'il est *enflammé de passion*, qu'il est *tombé en erreur*, c'est pour donner plus de force à nos paroles; ces termes empruntés étant en effet plus forts, que ceux qui sont naturellement faits pour signifier ces choses-là.

Il y a d'autres métaphores qui ne sont que pour l'embellissement du discours, comme quand on dit: *La lumiere du barreau* (1); *la splendeur de sa race*; *un torrent d'éloquence*; *les mouvements orageux* qui

(1) Ce n'est point-là le sens. Il falloit: les embellissements (mot à mot la lumiere) du discours. *C.*

sont si souvent excités dans l'assemblée du peuple, etc. C'est ainsi que Cicéron, dans l'oraison pour Milon, appelle Clodius, *Le principe et la source de la gloire de Milon*; et ailleurs, *La matiere de son triomphe*. La métaphore sert encore à expliquer certaines choses, qui par elles-mêmes ne se pourroient pas dire honnêtement. Nous en avons un bel exemple dans le troisieme livre des Géorgiques, où Virgile enseigne la maniere de rendre les juments plus propres à concevoir.

C'est un champ qui trop gras peut devenir stérile
Il faut donc l'amaigrir pour le rendre fertile (1).

En général on peut dire que toute métaphore est une similitude abrégée. La différence qu'il y a entre l'une et l'autre, c'est que dans celle-ci, on compare la chose dont on parle avec l'image qui la représente, et que dans celle-là, l'image se met pour la chose même. Ainsi quand je dis d'un homme qu'il *s'est battu comme un lion*, c'est une comparaison; et quand je dis que *cet homme est un lion*, c'est une métaphore.

Mais il y a plusieurs genres de métaphores, et j'en distingue particulierement

(1) *Hoc faciunt, nimio ne luxu obtusior usus*
Sit genitali arvo, et sulcos oblimet inertes.

quatre. Le premier, lorsqu'en parlant des choses animées, on emploie l'une pour l'autre, comme quand un de nos poëtes se sert du mot de Gouverneur (1) pour celui d'Ecuyer; ou quand Tite-Live dit que Caton *aboyoit* toujours après Scipion. Le second, lorsqu'on prend une chose inanimée pour une autre de même nature, comme en cette expression de Virgile (2), *lâcher la bride à un vaisseau.* Le troisieme, lorsqu'à des choses animées on en substitue d'autres qui ne le sont pas, comme quand on demande si c'est le fer ou le destin qui a abattu le courage des Grecs. Le quatrieme enfin, lorsque pour exprimer une chose inanimée, on emploie des termes qui marquent de la vie et de l'action; et c'est particulierement de cette derniere source que naît le sublime et le merveilleux, quand nous nous élevons par des métaphores hardies et presque téméraires, en donnant de l'ame et du sentiment aux choses les plus insensibles, comme fait Virgile quand il dit :

Contre son pont l'Araxe écumant de courroux (3).

Et comme fait Cicéron dans cet endroit de

(1) *Gubernator magnâ contorsit equum vi.*
(2) *Classique immittit habenas.* En. l. 6.
(3) *Pontem indignatus Araxes.* En. l. 8.

l'oraison pour Ligarius : *Car je vous prie, Tubéron, à qui en vouloit votre épée dans les champs de Pharsale ? Contre qui tournoit-elle sa pointe et sa fureur ? Quel étoit son but, son intention ?* Virgile use quelquefois d'une double métaphore, par exemple dans ce vers :

Qui d'un mortel poison savoit armer le fer (1).

Car *un fer armé* est une métaphore, et *armé de poison* en est une autre.

Ces quatre principaux genres se divisent en plusieurs especes, parce que l'on peut de la même maniere transporter un mot, d'un être qui est doué de raison, à un autre qui l'est aussi, ou à un autre qui ne l'est pas ; ou de celui-ci à son semblable, ou du tout à la partie, ou de la partie au tout. Mais je ne parle plus à des enfants, et ce qui est dit pour le genre, peut aisément s'appliquer à l'espece.

Mais comme ce trope, quand on en fait un usage modéré, est une des plus grandes beautés de l'élocution, aussi trop fréquent il rend le discours obscur, il fatigue l'esprit ; et continué, il tourne en allégorie et en énigme. Remarquons de plus qu'il y a certaines métaphores qui sont basses, comme, par exemple, celle dont

(1) *Ferrumque armare veneno.* En. l. 9.

j'ai déjà fait mention (1). D'autres qui sont sales, et qu'il faut éviter encore. En effet, parce que Cicéron a dit *la Sentine de l'Etat*, pour dire un tas de mauvais citoyens, de gens corrompus, et que nous le trouvons bien dit; il ne s'ensuit pas que nous devions approuver cette autre expression d'un ancien orateur, *Vous avez percé les apostumes de la république*. Car Cicéron (1) lui-même nous recommande expressément de prendre garde que la métaphore ne soit ni messéante, comme si l'on disoit que la république *a été châtrée* par la mort de Scipion, ou si l'on appelloit Glaucia *le cloaque* ou *l'égoût du Sénat*, ce sont ces propres exemples; ni outrée, ni foible, comme il arrive encore plus souvent; ni fondée sur une fausse similitude, tous vices dont on ne trouvera que trop d'exemples, quand on saura que ce sont des vices.

La trop grande quantité de métaphores est vicieuse aussi, sur-tout quand elles sont d'une même espece. Enfin, il y en a de dures, qui sont tirées d'une comparaison éloignée, comme, *Les neiges de la tête* (3) pour dire des cheveux blancs, et

(1) *Saxea est verruca.*

(2) Au troisieme livre de l'Orateur.

(3) *Capitis nives*. C'est une expression d'Horace.

comme une certaine expression de Furius (1), dans un vers dont Horace s'est moqué si plaisamment.

Mais une erreur de bien des gens, c'est de croire que sur ce point, on peut prendre en prose les mêmes libertés que prennent les poëtes, qui rapportent tout au plaisir de l'esprit, et qui gênés même par la mesure du vers, sont souvent obligés de recourir à des expressions extraordinaires. L'autorité d'Homere ne me fera donc point dire dans un plaidoyer, *Le pasteur du peuple*, pour signifier le roi. Je ne dirai point non plus que *les oiseaux rament* avec leurs ailes, quoique Virgile se soit admirablement bien servi de cette façon de parler au sujet des abeilles et du fameux Dédale. (2). Car toute métaphore doit trouver vide la place qu'elle occupe, ou du moins la remplir mieux, que ne feroit le mot propre auquel elle succede.

Et ce que je dis de la métaphore est encore plus pour la synecdoche. Car la premiere est faite pour frapper l'ame par une image sensible, pour caractériser les choses, et les mettre comme sous les yeux;

(1) *Jupiter hibernas cana nive conspuit Alpes.* C'étoit un vers de Furius Bibaculus. Horace pour s'en moquer disoit, *Furius hibernas cana nive conspuit Alpes.*

(2) *Remigio alarum* En. l. 6.

mais la synecdoche peut présenter à l'esprit des sens différents, en mettant un pluriel pour un singulier, la partie pour le tout, l'espece pour le genre; ce qui suit pour ce qui précede; ou bien au contraire, un singulier pour un pluriel, etc. toutes choses qui sont plus permises aux poëtes qu'aux orateurs. En effet, comme on dit bien en prose un toit pour une maison, et un fer pour une épée, aussi ne dira-t-on pas une poupe pour un vaisseau, ni un sapin pour une planche. [Et de ce qu'on dit le fer pour l'épée, il ne s'ensuit pas que l'on dise en latin *Quadrupes* pour *Equus*. (On le dit en françois: le quadrupede.) *C.*] Mais on est plus libre de changer le singulier en pluriel, et le pluriel en singulier. Tite-Live dit souvent: *Le Romain demeura vainqueur*, pour dire, *les Romains*. Et Cicéron a dit au contraire, dans une lettre à Brutus, *Nous avons imposé au peuple, et l'on a trouvé que nous étions orateurs*, quoiqu'il ne parlât que de lui. C'est une maniere de s'exprimer qui est, non seulement belle dans le style soutenu, mais qui est reçue aussi dans le discours familier.

C'est encore une synecdoche au sentiment de quelques-uns, lorsque dans le fil du discours, il y a quelque chose de sous-

entendu. Car alors un mot nous en fait entendre un autre; ce qui est quelquefois un vice qu'ils appellent *Eclipse*, comme en cet endroit de Virgile,

. . . . Le triste Arcadien,
D'accourir aussi-tot aux portes de la ville.

où l'on sous-entend *commença*. Pour moi j'aime mieux en faire une figure, dont par conséquent, il sera parlé en son lieu. Il y a une seconde maniere d'entendre l'un par l'autre (1), comme lorsque le poëte dit,

Voyez, déja les bœufs ramenent la charrue.

pour dire que la nuit approche. Mais je doute que cette maniere puisse jamais convenir à l'orateur, si ce n'est en argumentant, quand il donne une chose pour signe d'une autre; ce qui n'a rien de commun avec l'élocution.

La métonymie n'est pas fort différente. Ce trope, comme le remarque Cicéron, est appellé par les rhéteurs d'un nom plus général. [Hypallage. *C.*] Il consiste à mettre un nom à la place d'un autre; et quelquefois même la cause pour l'effet, l'inventeur pour l'invention; la divinité qui pré-

(1) C'étoit : une chose peut aussi nous en faire entendre une autre. *C.*

side à un élément, ou à quelqu'autre chose, pour cet élément ou pour cette autre chose. Ainsi en poésie Bacchus est pris pour le vin, Cérès pour le pain, Neptune pour la mer, et Pluton pour les enfers. Mais cela n'est pas réciproque, ou l'expression seroit dure.

Au reste, il importe de savoir jusqu'à quel point l'orateur doit porter l'usage de ce trope. Car d'un côté, si l'on dit bien en prose, [Vulcain pour le feu. *C.*] Mars pour la guerre, et Vénus pour l'amour; de l'autre je doute que la sévérité du barreau souffre qu'on dise Bacchus et Cérès pour signifier du pain et du vin. Mais ce qui contient est quelquefois pris pour ce qui est contenu. Delà vient que nous disons *Boire une bouteille, des villes bien policées, un siecle heureux.* Au contraire, il n'y a guères qu'un poëte qui ose dire :

Déja brûle à mes yeux mon malheureux voisin (1).

[A moins qu'on ne dise peut-être que dans ce vers de Virgile, il y a plutôt une autre espece de Métonymie, qui, par le possesseur, nous fait entendre la chose possédée, comme lorsqu'on dit, etc. *C.*] qu'un homme est mangé, pour dire qu'il est pillé, ou que l'on dissipe son bien.

(1) *Jam proximus ardet Ucalegon.* En. l. 2.

Ce trope se divise donc en une infinité d'especes. Car lorsque nous disons qu'il y eut soixante mille hommes taillés en piece par Hannibal à la bataille de Cannes ; ou quand un poëte tragique expose sur la scene qu'Egialaüs vient de défaire une puissante armée ; quand nous disons aussi que les poésies de Virgile nous sont venues, ou qu'il nous vient des vivres, [ou qu'on a découvert un crime de sacrilége et non un homme sacrilége. *C.*] ou qu'un tel capitaine possede la science des armes, toutes ces expressions sont autant de métonymies. C'en est une encore dont les poëtes et les orateurs usent assez fréquemment, de marquer la cause par l'effet qu'elle produit. Ainsi Horace a dit :

La mort, la pâle *mort par de communes loix,*
Moissonne également les Bergers et les Rois (1).

Et Virgile,

La pâle *maladie, et la* triste *vieillesse* (2).

Pour les orateurs, ils disent une *aveugle* colere, une jeunesse *enjouée*, une *lâche* oisiveté, ect.

Ce trope a même quelque affinité avec

(1) *Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas Regumque turres*, L. 1. Od.

(2) *Pallentesque habitant morbi tristisque senectus.* En. l. 6.

la synecdoche. En effet, quand je dis, *Les vertus de l'homme sont bien défectueuses*, je change le singulier en pluriel, et le pluriel en singuli.r. Non toutefois que je veuille parler de quelqu'un en particulier; car en ce sens la proposition est trop manifeste; mais je fais un léger changement à l'expression ordinaire; de la même maniere qu'en disant, *Un lambris d'or*, pour *doré*, je m'écarte un peu du vrai, n'y ayant qu'une partie de ce lambris qui soit d'or. Mais insensiblement nous tombons dans un détail qui seroit même au-dessous d'une moindre entreprise que la nôtre.

L'antonomase est un trope qui met un équivalent à la place du nom. Ce trope est fort familier aux poëtes qui s'en servent diversement, tantôt par une épithete patronymique, qui tient lieu du nom, comme lorsqu'ils disent *Tidides*, *Pelides*, pour le fils de Tidée ou Pélée, tantôt par un attribut qui distingue la personne, comme,

Le pere des grands Dieux, et le Roi des mortels,

pour dire Jupiter; tantôt enfin par une action qui désigne et marque celui de qui on parle,

Les armes qu'en partant le cruel *a laissées* (1).

(1) *Thalamo quæ fixa reliquit impius*. En. l. 4.

Les orateurs n'en font pas un si grand usage, mais ils ne laissent pas de s'en servir. Car, à la vérité, ils ne diront pas *Pelides*, pour dire le fils de Pélée; mais ils diront fort bien l'*impie*, au lieu de nommer un parricide qui a trempé ses mains dans le sang de son pere. Ils diront le *destructeur de Numance et de Carthage*, pour dire Scipion. Ils diront aussi l'*oracle de l'éloquence Romaine*, pour signifier Cicéron. Et Cicéron lui-même a usé de cette liberté dans son oraison pour Muréna, *Il ne vous est pas ordinaire de faire des fautes, répond au* généreux citoyen l'expérimenté vieillard, *et si par hazard vous en faites, je me charge de vous en avertir.*

L'onomatopée, ou la liberté d'imposer des noms aux choses, a été regardée comme un des plus grands avantages de la langue grecque. Pour nous, difficilement pouvons-nous y prétendre. Non que les premiers auteurs de la nôtre, n'aient heureusement inventé beaucoup de noms, en ajustant leurs sons à la nature des choses qu'ils vouloient exprimer. Delà ces mots, *Mugir*, *siffler*, *murmurer*, etc. Mais à présent, comme si le fond en étoit épuisé, ou que tout fût trouvé, nous n'osons plus en produire de nouveaux, tandis que plusieurs des anciens meurent et cessent d'a-

voir cours. A peine nous est-il permis de faire des dérivés, c'est-à-dire, de tirer par quelque voie que ce soit, un mot d'un autre mot qui est déja reçu; quelques-uns ont néanmoins réussi (1); mais plusieurs autres n'ont pas eu le même sort (2). Il nous est même défendu de faire un mot de deux autres, sur-tout quand la composition en est dure; bien que notre mot de *Septentrion* (3), qui est de cette nature, paroisse supportable.

C'est pourquoi la catachrese est d'autant plus nécessaire. C'est un trope qui sert à donner un nom aux choses qui n'en ont point, en empruntant celui qui leur peut le mieux convenir; comme, lorsque Virgile dit que les Grecs rebutés d'un si long siege, et d'avoir toujours les destins contraires, enfin par l'inspiration de Pallas,

Se mirent à bâtir un énorme cheval (4).

ou quand nous lisons dans les vieux tragiques : *Le lion va enfanter, et déja le*

(1) Comme *Syllaturit*, *proscripturit* et *laureati postes* pour *lauro coronati*.

(2) Comme *vio*, pour *eo*.

(3) *Teriones* anciennement signifioit *boves*, des *bœufs*, *à terendo*.

(4) *Equum divinâ Palladis arte ædificant.* En. l. 2.

voilà mere (1). Il y a mille exemples de cette sorte. Car c'est ainsi qu'*acetabulum* se dit, non-seulement d'un vase à mettre du vinaigre, mais de plusieurs autres ; et que *pyxis* ne signifie pas seulement une boëte de buis, mais de quelque matiere que ce soit; et que nous appellons *parricide*, non pas seulement celui qui a tué son pere, mais aussi celui qui a tué sa mere, ou son frere.

Et que l'on ne confonde pas ce trope avec la métaphore. Car il y a cette différence, que la métaphore est pour les choses qui ont un nom, et la catachrese pour celles qui n'en ont point. Véritablement les poëtes pouvant donner à bien des choses leurs vrais noms, aiment mieux leur en donner d'autres, dont la signification est approchante. Mais c'est une licence abusive, et cela se pratique rarement en prose.

Quelques auteurs s'imaginent que c'est encore une catachrese, quand, par exemple, au lieu du mot de témérité on met celui de valeur, et au lieu du mot de dissipateur, on met celui de libéral. Ils se trompent. Car, à proprement parler, dans

(1) Ces vieux Tragiques usoient de cette expression, parce que le mot *leæna* n'étoit pas encore en usage.

ces

ces rencontres, ce n'est pas un mot que l'on substitue à un autre mot, c'est une chose que l'on met à la place d'une autre chose. Il n'y a personne en effet qui croie que la témérité et la valeur soient une même chose. Mais ce que l'un appelle témérité, l'autre l'appelle valeur; quoique tous deux sachent bien que ce sont choses différentes.

La métalepse est encore un de ces tropes, qui ont un sens différent de celui qu'ils nous présentent. Son usage est de servir comme de chemin pour passer d'une idée à une autre. Du reste, il est fort impropre et très-peu usité, si ce n'est des Grecs qui diront, par exemple, *le Centaure*, pour dire Chiron [et ὀξείας, pour dire des vaisseaux rapides, νήσους θοάς. C.] Mais en notre langue, qui diroit *le Docte* pour dire Lélius, *le Porc* pour dire Verrès, ne seroit pas supportable. La métalepse consiste donc essentiellement dans un terme, qui est comme un degré pour nous conduire d'un sens à l'autre, tenant le milieu entre les deux, et ne signifiant rien par lui-même. Nous affectons d'avoir ce trope, afin qu'il soit dit que nous l'avons, plutôt que pour aucun besoin. Car l'exemple que l'on en donne communément, c'est *cano, je chante*; comme, *je*

chante les combats. Mais ce terme-là même a une signification mitoyenne entre *canto* et *dico*. Je n'en dirai pas davantage; ce trope n'étant, comme j'ai dit, d'aucun usage, si ce n'est tout au plus, quand il s'agit d'exprimer une chose qui participe de deux autres.

Les autres tropes ne sont pour la plupart que des ornements. Leur propriété n'a rien de remarquable, et ils donnent plus d'agrément que de force au discours. Telle est l'épithete, qui est, comme nous avons dit, ce qui se met par apposition, ou comme d'autres disent, par maniere d'accompagnement. Les poëtes s'en servent, et plus souvent, et plus librement que nous. Car pour eux, il leur suffit qu'une épithete convienne au mot auquel elle se rapporte; ainsi on leur passe *de l'ivoire blanche*, et *du vin humide*.

Mais en prose toute épithete qui ne produit aucun effet, est vicieuse. Or l'effet qu'elle doit produire, c'est d'ajouter à la chose dont on parle, *ô crime abominable! ô passion infâme!* Ce genre de tropes s'embellit sur-tout par les métaphores, *Une passion effrénée, de furieux édifices*, etc. Souvent même il s'y mêle d'autres tropes, comme lorsque Virgile dit: *La triste vieillesse, la honteuse indigence*. Et cette sorte

de beauté est tellement nécessaire, que l'oraison sans elle paroît, s'il faut ainsi dire, d'une nudité affreuse. Ne la chargeons pas néanmoins de trop d'épithetes. Car alors elle devient verbiageuse et embarrassée, de maniere que dans les questions, vous diriez d'un bataillon composé d'autant de valets, et de bouches inutiles que de soldats, où par conséquent le nombre est double, mais non pas les forces. Cependant on joint quelquefois plusieurs épithetes à un seul mot, comme,

De la belle Vénus illustre et digne époux,
L'amour des Immortels, et le soin le plus doux.
Enéid. liv. 3.

Ces épithetes ainsi jointes ensemble, ne sont pas sans grace (1), même en vers.

Mais je ne dissimulerai pas que quelques-uns retranchent absolument l'épithete du nombre des tropes, et ce semble avec raison; puisqu'en effet elle ne déplace ni ne change rien. Car ce qui est mis par apposition, si vous le séparez du mot propre auquel il est joint, signifiera nécessairement quelque chose par lui-même, et deviendra une antonomase. Par exemple,

(1) Le traducteur a lu *non dedecuerint*; mais il y a *non decuerint*, et il falloit : n'ont pas beaucoup de grâce, même en vers. *C.*

si vous dites simplement, *Le destructeur de Carthage et de Numance*, c'est une antonomase; et si vous ajoutez *Scipion*, ce n'est plus qu'une apposition. Donc l'épithete, entant qu'épithete, est toujours jointe à un nom propre; par conséquent elle ne tient point la place de ce nom propre, et ne peut jamais être un trope.

Il n'en est pas de même de l'allégorie; car il est visible qu'elle renferme un sens caché, et qui est quelquefois tout contraire à celui qui s'offre d'abord. Ainsi il y a deux sortes d'allégories. La premiere dit une chose et en signifie une autre, comme cette ode d'Horace, où par un vaisseau (1) il entend la république, par des tempêtes les guerres civiles, par un port la paix et la concorde. Tel est aussi cet endroit de Lucrece, (*Liv.* 4, *v.* 1.)

Par un sentier nouveau dans ce sacré vallon,
Je marche le premier, conduit par Apollon.

Tel encore celui-ci de Virgile, (*Géorg. Liv.* 2.)

Mais nous venons de courre une assez vaste plaine :
A nos Coursiers fumants laissons reprendre haleine.

(1) *O navis, referent in mare te novi*
Fluctus, ô quid agis? fortiter occupa
Portum, etc. Od. 13, l. 1.

Quelquefois l'allégorie est toute simple et sans métaphore, comme en cet endroit des Bucoliques de Virgile, (*Ecl.* 9.) *Hé quoi! n'avois-je pas ouï dire que depuis le penchant de la colline, jusqu'à cette fontaine qui est ombragée d'un vieux hêtre, Ménalque, par la beauté de ses chansons, avoit su conserver tout ce terrein, qui est son héritage?* Tout est exprimé en termes propres et naturels, à l'exception du nom de la personne. Car c'est de Virgile même que cela doit s'entendre, et non de Ménalque.

Les orateurs emploient souvent cette premiere sorte d'allégorie; rarement néanmoins pure et entiere, mais pour l'ordinaire mêlée d'expressions qui la rendent claire et intelligible. Elle est pure dans ces paroles de Cicéron: *Car une chose que j'admire et que je déplore en même-temps, c'est qu'un homme soit tellement porté à médire et à mordre, que plutôt que de s'en empêcher, il aime mieux couler à fond son propre vaisseau.* Elle est mêlée dans ces autres: *Véritablement pour les autres tempêtes, j'ai toujours cru que Milon ne les devoit craindre que dans cette mer orageuse et dans les flots de l'assemblée du peuple.* S'il n'avoit pas ajouté *de l'assemblée du peuple*, ce seroit une allégorie pure. Mais

de cette maniere il la mêle. Et ce trope par ce mélange, reçoit de la grâce des termes empruntés, et de la clarté de ceux qui sont propres.

Mais rien n'embellit le discours, comme de joindre ensemble l'allégorie, la similitude et la métaphore. *Quel détroit, quelle mer pensez-vous, Messieurs, qui soit aussi orageuse que l'assemblée du peuple? Non, Messieurs, l'une dans son flux et son reflux n'a pas plus de flots, de changement et d'agitation, que l'autre dans ses suffrages a d'inconstance, de trouble et de mouvements divers. Souvent il ne faut qu'un jour ou qu'une nuit pour donner une nouvelle face aux affaires. Quelquefois même la moindre nouvelle, le moindre bruit qui se répand, est un vent subit qui change les esprits et renverse les délibérations.* Car il faut sur-tout observer de finir par le même genre de métaphore, par lequel on a commencé. En effet, plusieurs après avoir fait rouler leurs métaphores sur une tempête, finissent par des termes pris d'une ruine ou d'un incendie. C'est un manque de jugement, et une irrégularité des plus grossieres.

L'allégorie a encore son usage avec les petits esprits, et dans les entretiens familiers. Ces expressions mêmes qui sont si ordinaires au barreau : *Combattre de pied*

ferme, tirer du sang, enfoncer le poignard dans le cœur, sont toutes allégoriques, et quoiqu'usées, elles ne déplaisent pas. C'est qu'en fait d'élocution, l'échange et le commerçe des mots est agréable; et d'ordinaire les façons de parler les moins attendues, sont celles qui font le plus de plaisir. C'est pour cela sans doute, que l'on s'y abandonne avec excès, et que cette source d'agrément se trouve aujourd'hui tarie, par une affectation démesurée.

Les exemples tiennent aussi quelquefois de l'allégorie, lorsqu'on les allegue sans en donner aucune explication. Car comme les Grecs disent par maniere de proverbe, *Denis à Corinthe* (1), il y a mille autres traits que l'on peut rapporter de même. Quand l'allégorie est plus obscure, elle devient une énigme; ce qui est un vice à mon sens, puisque c'est une perfection que d'être clair et intelligible. Cependant les poetes ne laissent pas de s'en servir (2),

(1) Denis Tyran de Syracuse, ayant été chassé de son royaume, fut réduit à se faire Maître d'école à Corinthe, où il enseigna la Musique et les Lettres.

(2) Il apporte pour exemple ces deux vers de la 3. Ecl. de Virg.
Dic quibus in terris et eris mihi magnus Apollo,
Tres pateat cœli spatium non amplius ulnas.
Ce qui nous fait voir que dès ce temps-là, ils n'étoient pas plus intelligibles qu'aujourd'hui.

et quelquefois même les orateurs (1). Car on trouve dans leurs plaidoyers des endroits qu'il faut deviner; et quoique de leur temps on les ait mieux entendus, ce sont pourtant des énigmes qui ont besoin d'un interprête.

La seconde sorte d'allégorie dit tout le contraire de ce qu'elle semble dire; et alors elle tourne en ironie ou en dérision; ce qu'il est aisé de remarquer, soit au ton dont on parle, soit au caractere de la personne, soit à la nature de la chose qui se dit. Car si les paroles ne s'accordent pas avec l'un de ces trois rapports, c'est une marque qu'il leur faut donner un autre sens que celui qu'elles ont naturellement.

Et ce n'est pas le seul trope où cela arrive. Il y en a plusieurs autres où il importe d'examiner ce qui se dit et de qui on le dit, parce qu'en fait de louange et de blâme, il est permis de ne pas toujours parler sérieusement, comme lorsque Cicéron dit, *Caius Verrès, ce préteur si gracieux, ce magistrat si integre, si appliqué,* [n'avoit point sur son registre l'acte de remplacement des juges par le sort. etc. *C.*] ou lorsqu'il dit dans un sens contraire : *On a trouvé que nous étions ora-*

(1) Quintilien en cite un exemple tiré de Coelius, mais le sens en est obscur. *C.*

teurs, et nous avons imposé au peuple. Quelquefois on dit avec un certain rire des choses toutes opposées à celles qu'on veut faire entendre : *Sans doute, Clodius, vous ne devez votre justification qu'à l'intégrité de vos mœurs ; c'est vôtre pudeur, votre modestie, qui vous a fait absoudre ; c'est l'innocence de votre vie passée qui vous a sauvé.*

Outre ces usages, l'allégorie sert encore à dire des choses tristes et fâcheuses, en termes couverts et adoucis ; quelquefois aussi à signifier une chose par une autre toute contraire, soit que l'on veuille ménager les esprits, soit pour quelque autre raison ; quelquefois enfin à laisser deviner dans la suite du discours, ce que l'on n'a pas voulu hasarder d'abord. C'est ce que les Grecs appellent *sarcasme*, *antiphrase*, *parabole*, *etc.* (1). Cependant quelques-uns en font des tropes tout distingués, plutôt que des especes d'allégorie ; et ils en donnent une fort bonne raison, qui est que l'allégorie est toujours obscure, et que dans ces autres au contraire, il est aisé d'entendre ce que l'on veut dire. A quoi ils ajoutent que le genre, quand il est divisé en ses especes, n'a rien qui lui soit propre. Par exemple, l'arbre a pour espece

(1) σαρκασμὸς, ἀστεϊσμὸς, ἀντίφρασις, παροιμία.

le pin, l'olivier, le cyprès, etc. et considéré en général, il n'a rien de propre; au lieu que l'allégorie a toujours sa propriété, ce qui ne pourroit être, si elle n'étoit pas elle-même une espece. Mais qu'elle soit genre ou espece, il importe peu quant à l'usage. On peut mettre au même rang une certaine raillerie ouverte, mais pourtant maligne et mêlée de dissimulation, que les Grecs appellent encore d'un nom particulier (μυκτηρισμὸς).

La périphrase est un trope qui sert à expliquer par un détour et en plusieurs paroles, ce qui se pourroit dire, sinon d'un seul mot, du moins plus briévement; et c'est ce que nous appellons un circuit de paroles. Quelquefois c'est une raison de nécessité qui fait qu'on y a recours, quand il s'agit de couvrir certaines choses qui ne se pourroient pas dire autrement avec bienséance, comme en cette expression de Salluste, *pour quelques besoins naturels* (1). Quelquefois aussi l'on n'y cherche que l'ornement du discours. C'est d'ordinaire tout ce que s'y proposent les poëtes; par exemple,

Au point que le sommeil, ce doux présent des Dieu,
Sous ses premiers pavots appesantit les yeux.
(Enéid. liv. 2.)

(1) *Ad requisita naturæ.*

Et même assez souvent les orateurs; avec cette différence néanmoins que dans ceux-ci la périphrase est toujours plus serrée. en effet, tout ce qui se peut dire en peu de paroles, et que l'on étend à dessein de l'embellir, est proprement périphrase, ou comme nous disons, circonlocution: nom pourtant qui, à mon avis, n'est pas fort propre pour marquer une beauté de l'oraison. Mais ce même détour que l'on nomme périphrase lorsqu'il donne de la grâce au discours, est appellé périssologie lorsqu'il est vicieux; parce qu'en matiere d'élocution, tout ce qui n'est pas utile devient nuisible.

L'hyperbate ou la transposition des mots, que l'art et la beauté de l'arrangement rendent si souvent nécessaire, est encore un trope qui mérite d'avoir place parmi les ornements de la diction. Car la phrase sera souvent dure et rude, mal liée, sujette à des baillements, ou à des cacophonies désagréables, si l'on se fait une loi de ranger les mots dans leur ordre naturel, et de les enchaîner les uns aux autres à mesure qu'ils se présentent, sans considérer s'ils quadrent bien ou mal ensemble. Il faut donc reculer les uns, avancer les autres, et en user comme dans ces bâtiments de pierres seches, où l'on place

chacune à l'endroit qui lui est propre. En effet, nous ne sommes pas maîtres de tailler ces mots ou de les polir comme nous voudrions, pour faire que dans l'assemblage ils joignent mieux. Il faut les employer tels qu'ils sont, et seulement avoir soin de leur donner une juste assiette.

Et le seul moyen que nous ayons de rendre le discours nombreux, c'est de savoir changer l'ordre des mots à propos. Platon en étoit si persuadé, que les quatre premiers mots par où commence le plus bel ouvrage qu'il ait fait, je veux dire ses livres de la République, se trouvent différemment arrangés dans les exemplaires; sans doute parce qu'il les avoit lui-même arrangés différemment dans l'original; ce qui fait voir combien il étoit curieux de l'arrangement des mots, et difficile à contenter sur ce point.

Or toutes les fois qu'en deux mots seulement il se trouve une transposition, c'est plutôt un renversement de l'ordre naturel, qu'une transposition, comme en ces mots *mecum*, ou en ceux-ci, *quibus de rebus*, qui sont du style oratoire et historique. Mais quand on transpose (1) quelque

(1) Le traducteur a lu *contrahitur;* il faut *distrahitur* ou *trahitur*. Quand on dérange un mot et qu'on le transporte un peu loin de sa place naturelle pour donner quelque agrément à la phrase, alors c'est, etc. *C.*

mot pour abréger une phrase qui languiroit sans cela, alors c'est proprement une hyperbate, comme en cette période de Cicéron : *Animadverti, Judices, omnem accusatoris orationem. in duas divisam esse partes.* Car l'ordre naturel vouloit qu'il dît : *In duas partes divisam esse.* Mais cet arrangement eût été dur et sans graces. Les poëtes ne transposent pas seulement les mots, ils les divisent aussi quelquefois (1), par une licence que la prose ne souffre point du tout. Cependant c'est par-là que l'hyperbate devient un trope, à cause des deux idées qui se réunissent en une. Car lorsqu'on ne change rien à la signification, et qu'il n'y a que quelques mots de dérangés, c'est moins un trope qu'une figure de diction. Telles sont ces longues hyperbates dont plusieurs se servent pour varier leur narration. [Nous avons parlé ailleurs des défauts que produit la confusion. *C.*]

L'hyperbole est une beauté hardie, que par cette raison j'ai réservée pour la fin. C'est proprement une exagération outrée, et qui va au-delà du vrai ; mais du reste également propre à amplifier et à diminuer. Il y en a de plusieurs sortes ; car

(1) *Hyperboreo septem subjecta trioni.* Virg. Georg. l. 3.

tantôt nous ajoutons à la vérité du fait ou de la chose, par des termes d'exagération, [il vomit et il remplit son sein et tout son tribunal de morceaux mal digérés. *C.*]

. . . . . . Deux rochers orgueilleux
S'élevent à l'entour, et menacent les Cieux.

tantôt nous grossissons les objets par une similitude, comme fait encore Virgile en parlant des vaisseaux de Marc-Antoine :

De loin vous croiriez voir les Cyclades flotter.

ou par une comparaison :

Plus prompt que les éclairs, plus vîte que la foudre.

ou par certains signes, comme lorsqu'il parle de Camille, cette illustre Amazone :

Elle auroit pu voler sur les jaunes sillons,
Sans courber les épis sous ses légers talons :
Elle auroit pu courir des mers la plaine humide,
Sans que le flot salé mouillât son pied rapide.

ou enfin par quelque métaphore, comme ce mot de *voler* dans le premier vers.

Quelquefois on joint deux hyperboles de suite, ce qui donne encore plus de force au discours, comme, lorsque Cicéron dit, en parlant de Marc-Antoine : *Y a-t-il un gouffre, une Carybde, qui soit comparable*

à la gourmandise de cet homme? Mais que dis-je, une Carybde, c'étoit tout au plus un animal. Non, Messieurs, je ne sais si l'Océan, tout insatiable qu'il est, pourroit engloutir en si peu de temps, tant de choses si éloignées et répandues en tant d'endroits différents. Mais une des plus belles hyperboles que j'aye remarquées, c'est celle dont se sert Pindare, cet excellent poëte lyrique, dans un de ses livres qu'il a intitulé du nom d'*Hymnes*. Car pour nous donner une idée de la rapidité avec laquelle Hercule vint fondre sur les Méropes, qui habitoient, dit-on, l'île de Cos, il ne le compare ni au feu, ni aux vents, ni à la mer, mais à la foudre; comme si ces autres choses étoient trop foibles, et que celle-là seule pût égaler la force et l'impétuosité de ce héros. C'est à son exemple que Cicéron dit, dans une de ses Verrines: *On voyoit dans la Sicile, non pas un Denis, ni un Phalaris, car cette île a produit plusieurs tyrans plus cruels les uns que les autres; mais malgré la distance des temps, un nouveau monstre composé de cette ancienne férocité, qui avoit comme établi son siege en ces lieux. Je ne pense pas en effet que jamais Scylle ni Carybde ayent été si terribles aux vaisseaux, que Verrès se l'étoit rendu dans ce même détroit.*

Comme il y a des hyperboles qui grossissent les objets, il y en a aussi qui les diminuent. Telle est, par exemple, celle que Virgile met dans la bouche d'un berger pour exprimer la maigreur de son troupeau (1). Telle encore cette épigramme (2) de Cicéron, où il se moque si plaisamment de l'étymologie que Varron donnoit du mot de *fond*. Mais jusques dans l'hyperbole il faut garder quelque sorte de modération. Car encore que l'hyperbole soit incroyable, elle ne doit pas néanmoins être excessive; et rien n'est plus propre à nous faire tomber dans la mauvaise affectation.

Je serois faché de prendre la peine de rapporter tous les vices qui naissent de là; outre qu'ils sont si connus que je puis bien m'en dispenser. Il suffit de remarquer qu'à la vérité l'hyperbole ment, mais non pas à dessein de tromper. C'est pourquoi nous devons d'autant plus considérer, jusqu'où la bienséance nous permet de surfaire une chose, dont nous sommes assurés que l'on rabattra. L'hyperbole devient très-souvent une plaisanterie, qui placée à propos, s'ap-

(1) *Vix ossibus hærent.*

(2) *Fundum Varro vocat quem possim mittere fundâ,*
Ni tamen exciderit, quâ cava funda patet.

pelle urbanité, et que l'on traite de folie quand elle est déplacée.

Or il y a une raison qui fait que les savants, aussi bien que les ignorants, et les personnes polies comme les plus grossieres, parlent communément par hyperbole. C'est que nous sommes tous naturellement portés à faire les choses plus grandes ou plus petites qu'elles ne sont; et que personne ne se contente du vrai. Mais on nous le pardonne, parce que nous n'affirmons pas. En un mot, l'hyperbole est une beauté, quand la chose dont nous parlons est véritablement extraordinaire, parce que notre expression ne pouvant l'égaler, il vaut mieux alors en dire plus que moins. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet article, en ayant déja traité plus à fond, dans le livre que j'ai donné des causes pourquoi l'éloquence est aujourd'hui si corrompue, si différente de ce qu'elle étoit autrefois.



LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De la différence des tropes et des figures.

Après avoir parlé des tropes, il est naturel que nous passions aux figures, cette matiere ayant une liaison essentielle avec la précédente. Plusieurs même ont cru que les figures étoient des tropes; parce que soit que les tropes tirent ce nom de la maniere extraordinaire dont ils sont formés, ou du changement qu'ils apportent à l'oraison, ce qui fait que quelques-uns les appellent du nom de *changement*, on ne peut pas nier que l'une et l'autre propriété ne se trouvent également dans les figures. Leur fin n'est pas différente non plus, puisqu'elles sont faites pour donner plus de force ou plus de grace au discours.

D'autres au contraire nomment trope ce qui est figure (1), et de ce nombre est

(1) C'est une répétition de ce qui est dit plus

C. Artorius Proculus. A dire le vrai, leur ressemblance est si grande, qu'il n'est pas aisé de les distinguer. Car si d'un côté il y a quelques especes de tropes, et de figures qui sont fort dissemblables, quoique toutes ayent cela de commun, que dans les unes et dans les autres on quitte la maniere simple et ordinaire, pour chercher un détour qui se propose la perfection du discours; d'un autre côté il y en a de certaines dont la différence est infiniment délicate et très-peu sensible; comme, par exemple, l'ironie qui tient rang, tantôt parmi les tropes, et tantôt parmi les figures de pensées; comme encore la périphrase, l'hyperbate, l'onomatopée, et l'épithete, que des auteurs même distingués retranchent du nombre des tropes, aimant mieux les placer entre les figures de mots. C'est pourquoi il faut d'autant plus nous étudier à marquer en quoi ces deux choses different l'une de l'autre.

Le trope donc est une façon de parler, que l'on transporte de sa signification naturelle et principale, en une autre qui est moins naturelle, dans la vue de l'embellissement du discours; ou, comme la plupart

haut; pour l'éviter il falloit traduire : on trouve aussi des auteurs qui donnent aux tropes le nom de figure. *C.*

des grammairiens le définissent, c'est un mot que l'on transporte d'un lieu où il est propre, en un autre où il est moins propre. Et la figure, comme son nom même l'indique, est une certaine conformation d'oraison, éloignée de la forme commune et ordinaire.

Ainsi dans les tropes ce sont des mots que l'on met pour d'autres mots, comme dans la métaphore, dans la métonymie, dans l'antonomase, dans la métalepse, dans la synecdoche, dans la catachrese, dans l'hyperbole, et pour l'ordinaire dans l'allégorie. Je dis pour l'ordinaire, parce que l'allégorie est quelquefois dans les choses, et quelquefois dans les mots. L'onomatopée consiste à inventer de nouveaux noms. Par conséquent ces noms-là mêmes se mettent à la place de ceux dont nous userions, si nous n'en inventions pas d'autres. La périphrase renferme souvent le nom au sujet duquel on l'emploie; mais toujours est-il vrai de dire qu'elle se sert de plusieurs mots pour un seul. L'épithete fait ordinairement partie de l'antonomase, et par cette union devient trope. L'hyperbate n'est qu'un changement de l'ordre naturel. Par cette raison plusieurs refusent de l'admettre parmi les tropes. Cependant il a la force de transporter

un mot entier, ou du moins une partie d'un mot, de sa véritable place à une autre.

Il n'y a rien de tout cela dans les figures. Car une figure se peut fort bien faire avec des mots propres et placés naturellement. Pour ce qui regarde l'ironie, je dirai en son lieu comment elle est, tantôt trope, et tantôt figure. Cependant on l'appellera comme on voudra. Car j'avoue que d'ordinaire on emploie indifféremment l'une et l'autre dénomination.

Je sais aussi quelle source de subtilités et de chicanes est cette question de nom. Mais je ne crois pas y devoir entrer, parce qu'elle ne fait rien à mon sujet. Il m'importe peu de quel nom l'on appelle l'une ou l'autre de ces deux sortes de beautés, pourvu qu'on sache l'usage que l'on en doit faire. La différence des noms ne change point la nature des choses. Et comme les personnes en prenant un autre nom que le leur, ne laissent pas d'être les mêmes personnes, aussi les ornements dont je parle, qu'on les appelle tropes ou figures, auront toujours la même vertu; parce que l'avantage qu'on en tire n'est pas dans leurs noms, mais dans leurs effets. [Il est indifférent de dire état conjectural ou négatif (lorsque le défendeur nie le

fait), ou question de fait, ou question de l'existence ou touchant l'existence, pourvu que nous sachions que c'est toujours la même question. *C.*]

Il vaut donc mieux suivre en ceci les idées les plus communes, et nous attacher à faire connoître la chose même, de quelque nom que l'on veuille l'appeller. Mais il est bon d'observer que souvent le trope et la figure s'unissent ensemble dans une même phrase. Car, et les mots transportés d'un usage à l'autre, et les mots propres, servent également à rendre l'oraison figurée.

Or ce que c'est que figures, s'il y en a plusieurs genres, en combien d'especes ils se divisent, quelles sont ces especes, voilà sur quoi les maîtres de l'art disputent, et ne s'accordent point entr'eux. Ce mot en effet, peut signifier ici deux choses : premierement, quelque forme de phrase ou de pensée que ce puisse être; car il en est comme des corps, qui de quelque maniere qu'ils soient composés, ont tous une certaine forme extérieure : en second lieu, (et c'est proprement ce que nous appellons figure) une maniere détournée de penser et de parler, qui pour une bonne raison s'éloigne de la façon commune et ordinaire; à-peu-près comme le

corps a ses différentes postures, qu'il est tantôt assis, tantôt courbé, etc. C'est pourquoi quand quelqu'un dans sa composition emploie toujours ou trop souvent les mêmes cas, les mêmes nombres, les mêmes temps, les mêmes cadences, nous lui conseillons de varier les figures pour éviter cette uniformité désagréable. Or parler ainsi, c'est supposer qu'il n'y a point de partie du discours, qui n'ait sa figure particuliere.

Dans ce sens donc il faut convenir que tout est figuré, et si nous nous en tenons-là, Apollodore a eu raison de croire, comme le rapporte Cécilius, que cette matiere est immense, et par conséquent peu susceptible de préceptes. Mais si nous regardons les figures comme des attitudes de nos pensées et de nos expressions, suivant cette idée nous appellerons figure tout ce qui, par un tour oratoire ou poétique, s'écarte de la maniere simple et commune. Et alors il sera vrai de dire qu'il y a une oraison dénuée de figures, ce qui est un défaut considérable, et une oraison figurée.

Mais Zoïle donne à cela même des bornes trop étroites, en ne voulant reconnoître d'autres figures que celles où en disant une chose, on en fait entendre une autre,

Véritablement le mot de figure se prend aussi en cette signification. Delà ces controverses que l'on nomme figurées, et dont je vais bientôt parler. Pour moi, j'entends par figure une façon de parler, où il entre un peu d'art, et qui par-là devient moins commune.

Quelques-uns n'admettent qu'un seul genre de figures, en quoi ils ne laissent pas de suivre des opinions différentes. Les uns, parce que le changement de mots change aussi le sens, veulent que toutes les figures soient dans les mots. Les autres, parce que les mots doivent se rapporter aux choses, veulent au contraire qu'elles soient toutes dans le sens. Mais c'est une vaine subtilité, une pure chicane de part et d'autre. En effet, comme une même chose peut se dire en plusieurs manieres, et que le sens reste le même, bien que l'élocution soit changée, il s'ensuit que les figures de pensée, se peuvent énoncer de telle sorte, qu'il y ait dans leur expression plusieurs figures de mots. Celles-là en effet consistent uniquement dans la maniere de concevoir une pensée, et celles-ci dans la maniere de s'exprimer. Mais très-souvent ces deux genres se trouvent joints ensemble, comme, par exemple ici, *Non, non, Dolabella, il ne faut plus espérer*

pérer que personne ait pitié de vous, ni de vos enfants. Car voilà une apostrophe qui est une figure de pensée, et ces mots, *non, non*, sont une figure de diction.

Je vois donc que la plupart des auteurs conviennent de deux genres de figures. Ils appellent l'un, figures de l'esprit ou du sens, ou de pensées; l'autre figures de mots, ou de la diction, ou de l'élocution, ou de l'oraison, ou enfin du discours. Car ils se servent de tous ces noms, qui au fond signifient la même chose. Cornélius Celsus néanmoins ajoute aux mots et aux pensées les figures des couleurs, en quoi certainement il s'est laissé trop aller à l'amour de la nouveauté. Car qui peut croire qu'un homme si habile d'ailleurs, ait ignoré que les couleurs et les pensées sont des sens? Il est donc certain que les figures, comme tout ce qui s'appelle oraison, ne peuvent jamais être que dans le sens ou dans les mots.

Et comme l'ordre naturel veut que l'on conçoive une pensée avant que de l'énoncer, pour garder ce même ordre, je traiterai en premier lieu des figures qui se rapportent à l'esprit; desquelles l'utilité est si grande, si générale, qu'il n'y a pas un seul genre d'éloquence, où elle ne se fasse manifestement sentir. Car encore que

dans quelques endroits d'un plaidoyer, comme dans la preuve, il ne semble pas qu'il soit fort nécessaire d'avoir recours aux figures; cependant elles contribuent beaucoup à rendre croyable ce que nous disons; et à la faveur de ces tours extraordinaires et singuliers, on s'insinue, on se glisse dans l'esprit des juges, sans qu'ils s'en apperçoivent.

En effet, comme au combat des armes, les coups directs sont moins dangereux, parce qu'on les voit venir, et qu'il est aisé, non-seulement de les parer, mais même de les repousser; qu'au contraire ces coups d'arriere-main, et où l'on ruse, s'évitent plus difficilement; qu'enfin la grande science consiste à feindre de vouloir porter un coup, et à en porter un autre; de même un discours qui est sans art, combat à force ouverte, et ne se soutient que par son propre poids, ou par une certaine impétuosité; au lieu qu'à l'aide des figures qui sont comme autant de feintes, un orateur varie ses attaques, prend son ennemi tantôt en flanc, tantôt en queue, et quelquefois attire toutes ses forces d'un côté, pour le surprendre tout-à-coup en l'attaquant de l'autre.

Rien ne convient mieux non plus aux sentiments et aux passions. Car si les

yeux, le visage, le geste, font tant d'impression sur les cœurs, quelle force n'aura pas l'air même du discours, quand nous saurons le conformer aux effets que nous voulons produire? Cependant ces figures ont encore plus de douceur, et sont admirables, soit pour faire mieux goûter les mœurs de l'orateur; soit pour prévenir les juges en faveur de sa cause; soit pour soulager et réjouir l'auditeur par une agréable variété; soit enfin pour dire certaines choses avec plus de bienséance, et d'une maniere qui n'offense personne.

Mais avant que de montrer quelles figures conviennent à chaque chose, il faut remarquer que le nombre n'en est pas si grand, que quelques-uns le font. Car tous ces noms que les Grecs sur tout inventent si aisément, ce sont des noms et rien davantage. Premierement donc, je ne suis point du tout de l'avis de ceux qui croient qu'il y a autant de figures que de sentiments: non qu'un sentiment ne soit une certaine affection de l'ame; mais parce que toute figure proprement dite, et comme on doit l'entendre, n'est point une simple expression de quelque chose que ce soit. Ainsi témoigner de la colere, du déplaisir, de la crainte, de la pitié, de la confiance, du mépris, ce n'est point-là

user de figures, pas plus que d'exhorter, de menacer, d'excuser, de prier.

Ce qui trompe donc ceux qui n'y prennent pas garde de fort près, c'est qu'ils trouvent en tout cela des figures; et ils en alléguent des exemples tirés de nos orateurs, ce qui n'est pas bien difficile; parce qu'il n'y a point d'endroit dans un discours, qui ne puisse recevoir quelque figure. Mais autre chose est de recevoir une figure, autre chose d'être une figure par soi-même. Car je ne crains point de répéter sans cesse le même mot, puisqu'il est nécessaire pour faire entendre ma pensée. On me citera donc une figure dans un sentiment de colere, ou de pitié, ou de mépris. Je le sais; mais il ne s'ensuit pas que ce sentiment de colere ou de mépris soit une figure pour cela.

Cicéron traitant cette matiere, a compris sous le nom de figure tout ce qui peut servir à l'ornement du discours; en quoi il tient, ce me semble, un certain milieu, ne croyant pas d'un côté, comme plusieurs, que tout soit figuré; et de l'autre aussi, n'admettant pas seulement pour figure ce qui s'éloigne de la maniere simple et commune, mais en général tout ce qu'il y a de beau et de plus capable de frapper l'auditeur. Il s'en explique en deux

endroits différents que je rapporterai mot à mot, pour ne pas priver le lecteur du jugement d'un auteur si considérable.

Voici donc comme il parle au troisième livre de l'orateur. *Dans un discours suivi, outre la douceur des liaisons, outre ce nombre et cette harmonie dont j'ai parlé, il faut de plus que l'oraison soit embellie, et comme chamarrée de tout ce que les figures du sens et des mœurs ont de riche et d'éclatant. Car quels tours ne peut point employer l'orateur? Tantôt il rebat, il appuie, il insiste, et cela même est une figure très-puissante. Tantôt il développe les choses, il en fait une explication noble et magnifique: tantôt il les peint si vivement que vous croyez les voir; ce qui sert infiniment, soit pour exposer un fait, soit pour le mettre dans tout son jour, soit pour l'amplifier, et le faire concevoir à l'auditeur, tel qu'on le lui représente. Tantôt par une figure contraire il tranche tout court, ou il dit moins qu'il ne donne à entendre, ou il use d'une certaine brièveté qui a pourtant des idées nettes, et qui ne laisse rien à désirer; ou il diminue les objets, et les réduit presque à rien, d'où naît ordinairement cette sorte de plaisanterie, dont César vient de nous donner des préceptes. Tantôt il s'écarte à dessein de son sujet, et après avoir agréable-*

ment promené l'esprit de l'auditeur, il l'y ramene adroitement tout-à-coup. Tantôt enfin il annonce à l'auditeur ce qu'il va lui dire, puis il partage sa matiere en certains points qu'il traite les uns après les autres (1), *après quoi il revient encore à la proposition qu'il croit la plus essentielle, et en tire des conséquences. Quelquefois, soit qu'il veuille grossir ou diminuer les objets, il charge la vérité et va beaucoup au-delà. Quelquefois aussi il interroge, il questionne, il presse son adversaire; et après s'être assuré de son sentiment, il expose le sien propre.*

Que dirai-je de cette figure qui s'insinue si doucement dans l'esprit des hommes, je veux dire l'ironie, qui par une fine et ingénieuse dissimulation, disant une chose en fait entendre une autre, et qui a des graces infinies, lorsque dans un discours elle se traite, non d'une maniere contentieuse, mais familierement et avec douceur? Que dirai-je encore de la suspension, de la dis-

(1) Cassagnes a traduit toute cette phrase par le seul mot *parenthese*. Le dernier traducteur des ouvrages de rhétorique de Cicéron a trouvé plus simple d'omettre dans le troisieme livre de l'orateur tout ce que cite ici Quintilien. M. Capperonnier croit que par *et ab eo quod est dictum, sejunctio*, Cicéron entend une espece de transition, c'est-à-dire une figure par laquelle l'orateur fait sentir à ses auditeurs qu'ayant traité un point, il va passer à un autre. *Note de l'Editeur.*

tribution, de la correction qui s'emploie également bien avant ou après certaines choses que l'on a à dire ? [*Ou lorsque vous voulez écarter quelque reproche qu'on pourroit vous faire.* C.] *De cette figure qui sert de préparation et comme de passe-port à d'autres dont on est obligé de parler, et qui autrement seroient mal reçues ? De cette autre dont nous nous servons pour rejetter sur autrui le mal que l'on nous impute, ou du moins pour nous en laver ? De la communication, qui est une maniere de délibération avec ceux-là mêmes devant qui nous parlons ? De l'éthopée qui consiste en une peinture des mœurs et de la vie des hommes, soit en général, soit d'une personne en particulier, et qui est un des plus beaux ornements de l'oraison, et peut-être le plus propre à nous concilier les esprits, souvent même à remuer les cœurs et à les toucher ? De la prosopopée qui est de toutes les figures celle qui donne à l'amplification le plus de force et d'éclat ? Ajoutons la description, l'obcurité affectée qui a pour but d'induire en erreur ; ajoutons aussi ces traits de gaieté qui sont quelquefois si nécessaires ; l'anticipation qui nous fait prévenir la pensée des juges et y répondre ; la similitude et l'exemple, dont l'impression est si sensible ; la division,* [*l'action d'interpeller, l'A-*

postrophe. C.] *la réticence, la recommandation, la véhémence et l'âpreté dans la dispute ; une expression hardie et libre de tout respect humain, quand il s'agit d'aggraver un crime ; l'emportement, l'invective, l'injure, les promesses, les prieres, les supplications, les détours* (1), *l'insinuation, les souhaits, l'imprécation. Voilà à-peu-près quelles sont les beautés dont il faut que nos pensées brillent dans un discours.*

Quant aux figures de la diction, il en est comme des armes, dont on se sert ou pour le besoin, ou pour la simple décoration. Car, par exemple, le redoublement d'un mot a quelquefois plus de force, et quelquefois plus de grace seulement. Il faut dire la même chose de ces termes que l'on rend figurés en y faisant quelque changement, ou en les détournant un peu de leur propre signification (2) *; la même chose de la répétition d'un*

(1) Ou plutôt : une digression moins étendue que celle dont nous avons parlé ci-dessus. *C.*

(2) Détourner un mot de sa propre signification, c'est en faire un trope, et plus haut le traducteur dit que c'est rendre ce mot figuré. Ce n'est point le seul endroit où il confonde les figures avec les tropes. Il ne s'agit pas ici de trope, mais d'une figure de diction nommée paronomase, qui consiste non à détourner un mot de sa propre signification, mais à changer quelques lettres ou syllabes dans un mot, pour en faire un autre qui ait quelque rapport de convenance ou d'opposition avec le premier, comme *ex aratore orator factus*, etc. *C.*

même mot, soit qu'il commence la phrase, ou qu'il la finisse; de la gradation, de l'antithese, de l'hyperbate, des mots qui ont même terminaison, même cadence; du retranchement des conjonctions, de l'exclamation, des images, de la concession, de l'énumération, de la correction qui ne tombe que sur un mot, de la définition; (1) *etc. Car*

(1) Ce qui précede depuis *de la gradation*, n'est traduit qu'en partie. Il faudroit.... ou qu'il la finisse; de la symploque [lorsque dans une même phrase le même mot est répété en différent sens], de l'anadiplose [lorsque le même mot finit un membre de phrase et commence le membre suivant], des mots qui enchérissent les uns sur les autres, des mots que l'on répete avec quelque variété, de l'épanalepse [lorsqu'un mot commence un membre de phrase et termine le membre qui suit], des mots qui ont ou la même terminaison ou la même inflexion grammaticale, des membres de périodes égaux ou semblables, de la gradation, de l'antimetabole [conversion de mots: *Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger*], de l'hyperbate, de l'antithese, du retranchement des conjonctions, des dérivés, de la répréhension, de l'exclamation, de la diminution, des polyptotes, des phrases où les mots du dernier membre répondent à chaque mot du premier, de l'étiologie [joindre à une proposition sa preuve en peu de mots], de la prosapodose [accompagner plusieurs propositions de leurs preuves, chaque preuve étant jointe à la proposition qu'elle appuye], de la permission, de l'espece de doute qui tombe sur les mots, des mots employés contre l'attente de l'auditeur, de l'enumération, de l'espece de correction qui tombe sur les mots, de la séparation, de la phrase complette et bien suivie sans in

tels ou semblables sont les ornements que la differente structure des mots apporte au discours, et même il n'est pas impossible qu'il n'y en ait un plus grand nombre.

La plupart des choses que Cicéron dit ici, se trouvent répétées dans le livre de l'Orateur (1), non pas toutes néanmoins, et il les redit d'une maniere plus distincte, parce qu'après avoir traité des figures de sens et de diction, il ajoute un troisieme article concernant les autres perfections du discours. *Quant aux beautés,* dit-il, *que l'on emprunte de l'artifice des paroles* (2), *elles donnent encore beaucoup de*

terruption, de la parenthese, des images, de la réponse que l'orateur se fait à lui-même, des verbes multipliés, de l'ordre, du rapport de plusieurs noms à un seul verbe, de la digression et de la définition. M. Gédoyn a remplacé tout ce qu'il a omis par un etc. Il est certain que toutes ces figures demanderoient une explication, mais elle seroit trop longue pour pouvoir la donner ici. Il faudroit entrer dans des discussions, et comparer les différents systêmes des rhéteurs, dont les obscurités font dire à M. Capperonnier que de tous les auteurs, il n'y en a pas qui soient plus difficiles à traduire. *Note de l'éditeur.*

(1) On confond ici l'ouvrage de *Oratore*, de l'Orateur, qui a trois livres, avec l'ouvrage intitulé *Orator*, l'Orateur. Il falloit dire : Cicéron dans son livre intitulé *Orator*, l'Orateur, répete la plupart de ces mêmes figures. *C.*

(2) C'est : de l'arrangement des paroles. *C.*

lustre à l'oraison. Je les compare à ces décorations qui attirent les yeux du spectateur, soit au théâtre, soit dans une grande place, non qu'elles soient les seuls ornements de ces lieux, mais parce qu'elles brillent entre tous les autres. Les figures de mots ont le même éclat dans un discours, lorsque, par exemple, un mot est redoublé à propos, ou que plusieurs jouent ensemble par la ressemblance qu'ils ont entr'eux; ou que par une agréable repétition, l'un sert de commencement à diverses phrases de suite, [*ou leur sert de fin, ou leur sert tout à la fois et de commencement et de fin.* C.] *ou qu'ayant commencé une période, il se retrouve encore au milieu et à la fin;* [*ou que dans une même phrase le même mot est répété en différent sens, ou que plusieurs mots ont la même terminaison, ou la même inflexion grammaticale.* C.] *ou que l'on oppose un mot à un autre, ce qui se fait en plusieurs manieres; ou que de l'un on monte à l'autre par degrés; ou que pour rendre l'oraison plus rapide, on retranche toute conjonction; ou qu'en feignant de passer une chose sous silence, nous ne laissons pas de la dire* (1), *ou que nous nous reprenons*

(1) Contresens. C'est : ou qu'en passant une chose sous silence, nous faisons connoître la raison qui nous oblige d'en user ainsi. *C.* L'abbé Colin, dans

nous-mêmes, comme si nous avions mal dit; ou que nous faisons quelques exclamations, soit pour marquer notre étonnement, soit pour faire éclater nos justes plaintes; ou qu'en mettant un même nom à divers cas, nous le déguisons et lui donnons un air de nouveauté par ce changement.

Les pensées ont des ornements plus considérables; et parce que c'est à ceux-là que Démosthène s'est principalement attaché, plusieurs croient que c'est aussi par-là, plus que par tout autre endroit, qu'il faut priser son éloquence. En effet, rarement il touche un point, sans donner au sens qui y est renfermé, toute la force qu'il peut avoir. Et à dire le vrai, parler éloquemment n'est autre chose que de mettre dans un beau jour, toutes ses pensées, ou du moins la plupart. Or les tours et les figures par le moyen desquels on en vient à bout, vous étant mieux connus qu'à personne, Brutus, qu'est-il besoin de les détailler et d'en apporter des exemples? il ne faut que marquer les choses, comme en passant.

Je veux donc que l'orateur dont nous

sa traduction du livre *Orator*, ne s'y est pas trompé. En général, il a beaucoup mieux traduit tout ce passage de Cicéron que l'abbé Gédoyn; mais celui-ci est infiniment supérieur à Cassagnes pour la traduction du premier passage qui est tiré du traité *de Oratore*. Note de l'Editeur.

nous faisons l'idée, sache rebattre quelquefois un même point, le tourner de plusieurs manieres, et tenir l'esprit de l'auditeur long-temps attaché sur une même pensée; qu'il sache affoiblir certaines choses qui sont contre lui, et souvent les tourner en plaisanterie; biaiser quelquefois, donner le change, ou éluder la difficulté: proposer clairement ce qu'il va dire, et après être convenu du point capital, établir quelque chose de certain; puis revenant sur ses pas, reprendre en peu de mots ce qu'il a dit, et tirer ses conséquences: qu'il sache presser son adversaire à force de le questionner, et se répondre à lui-même, comme s'il étoit interrogé; parler ironiquement, disant une chose et en faisant entendre une autre; témoigner qu'il ne sait comment ni par où entrer en matiere: qu'il sache aussi diviser un point en plusieurs articles, traiter les uns, et laisser les autres; se précautionner avant que de hazarder une proposition; rejetter la faute qu'on lui impute sur son adversaire; marquer de l'incertitude, et prendre conseil en quelque façon des juges mêmes, ou de la partie adverse; peindre les mœurs et les discours des personnes; faire parler jusqu'à des choses inanimées; distraire les juges de leur attention, en les réjouissant et en les faisant rire; aller au-devant des objections

qui se peuvent faire ; apporter des similitudes et des exemples ; [faire un partage de différents objets entre des choses ou des personnes differentes. C.] *réprimer les importunités de son adversaire ; faire semblant d'omettre certaines choses ; déclarer ouvertement le sujet de ses craintes ; parler en homme qui se met au-dessus des considérations humaines ; s'emporter à propos ; prendre un ton sévere ; prier aussi quelquefois ; supplier, recourir aux soumissions et aux excuses ; [feindre de se reprendre pour fortifier ce qu'on a dit ; s'écarter pour un moment de son sujet.* C.] *faire tantôt des vœux, tantôt des imprécations ; communiquer familierement son dessein aux juges ; enfin orner son discours de toutes les beautés qu'il peut comporter ; s'attachant tantôt à la briéveté, tantôt à représenter vivement les choses, tantôt à les amplifier et à les grossir ; tantôt à mettre plus de sens que de paroles dans ce qu'il dit ; tantôt à égayer sa matiere, tantôt enfin à faire une peinture des passions et des mœurs. Dans un champ si vaste, car il est immense, comme vous voyez, il faut nécessairement que l'éloquence déploie toute sa force et sa grandeur.*

CHAPITRE II.

Des figures de sens.

QUICONQUE voudra donc prendre le terme de figures dans une signification plus étendue, il le peut suivant ce que je viens de rapporter. Cependant je prie le lecteur de lire cela même par rapport à mon dessein. Car pour moi, je ne prends pour figures que celles qui s'éloignent de la commune façon de penser et de s'exprimer; et je vois que de grands auteurs ont pensé là-dessus comme moi. Du reste ces autres beautés dont Cicéron fait le détail, sont si bien des perfections du discours, que l'on ne peut pas même se faire l'idée d'un plaidoyer, où elles ne seroient pas. Car comment instruire un juge sans une explication qui développe, qui éclaircisse la matiere; sans lui proposer le sujet dont on veut l'entretenir; sans définir ce que l'on entend; sans lui promettre des preuves solides et convaincantes; sans retrancher ce qui est étranger à la question (1); sans exposer son sentiment, sans tirer la conséquence d'un raisonnement;

(1) Il falloit : sans lui faire sentir qu'ayant traité un point, on va passer à un autre. *C.*

sans disposer l'esprit de ce juge à bien prendre certaines choses; sans user de similitudes et d'exemples; sans un certain arrangement; sans interrompre quelquefois un adversaire, ou sans lui fermer la bouche quand il est importun; sans une dispute vive et opiniâtre; sans se laver d'un soupçon, sans le faire tomber sur notre adverse partie?

Maintenant que restera-t-il à l'éloquence, si on lui ôte les moyens d'exagérer les choses, ou de les exténuer; moyens dont les uns demandent de l'emphase, de l'hyperbole, de ces traits hardis qui vont au-delà du vrai; les autres veulent des palliatifs, des adoucissements, et même de la soumission? D'un autre côté quel pathétique peut-il y avoir dans un discours, si l'on ne parle avec hardiesse, avec cette noble liberté qu'entend Cicéron; si l'on ne lâche la bride à la colere, à l'indignation; si l'on ne gourmande quelquefois l'auditeur; si l'on ne fait tantôt des vœux, tantôt des imprécations? Et quelle douceur de sentiments y aura-t-il, si l'on ne sait flatter les juges, s'insinuer dans leur esprit, faire naître quelquefois la joie dans leur cœur?

Enfin comment un orateur peut-il espérer de plaire, ou comment dônnera-t-il

la moindre marque de capacité, s'il ne sait imprimer tout ce qu'il dit dans l'esprit de l'auditeur, soit par la maniere d'insister sur les choses, soit par une répétition qui n'ait rien que d'agréable; s'il ne sait aussi s'écarter pour un moment de son sujet, et y revenir; éloigner de soi ce que sa cause a d'odieux, et le rejetter sur autrui; connoître ce qu'il faut dissimuler, et ce qu'il faut entierement mépriser? Tout cela sans doute, est ce qui donne à un plaidoyer du mouvement et de l'action. Otez-lui ce soutien, ce n'est plus qu'un discours froid et languissant, ou pour mieux dire, ce n'est plus qu'un corps sans ame. Cependant il ne suffit pas que ces beautés s'y trouvent, il faut de plus qu'elles soient disposées et variées de maniere que, semblables aux cordes d'un instrument qui sont parfaitement d'accord, elles puissent charmer l'oreille de l'auditeur par toute sorte de sons.

Or le plus souvent ces beautés sont simples et naturelles; elles méprisent l'artifice, et se montrent, pour ainsi dire, à visage découvert. Quelquefois aussi, comme j'ai dit, elles reçoivent des figures, et j'en vais donner un exemple que je ne tirerai pas de bien loin. Car qu'y a-t-il de plus commun que d'interroger, ou de

questionner ? C'est deux termes, pour le dire en passant, s'emploient assez indifféremment en notre langue; bien que l'un semble marquèr une simple envie de savoir quelque chose, et l'autre un dessein formé d'embarrasser une personne. Quoi qu'il en soit, la chose en elle-même, de quelque nom qu'on l'appelle, est susceptible de figure en plus d'une façon.

Pour commencer donc par les figures qui rendent la preuve plus véhémente (car c'est ce que nous avons remarqué en premier lieu) il y a une maniere d'interroger qui est simple. Par exemple, *Mais vous enfin, qui êtes-vous, et d'où venez-vous?* Et il y en a une autre qui est figurée, parce qu'elle ne se propose pas tant d'interroger, que de presser celui à qui elle s'adresse; comme, quand Cicéron dit : *Car, je vous prie, Tubéron, à qui en vouliez-vous, en tirant l'épée à la bataille de Pharsale?* Et dans la premiere Catilinaire : *Jusqu'à quand enfin prétendez-vous abuser de notre patience, Catilina? Est-ce que vous ne sentez pas que tous vos complots sont découverts?* En effet, cette maniere est infiniment plus vive, que s'il disoit : *Il y a long-temps, Catilina, que vous abusez de notre patience, tous vos complots sont découverts.*

Quelquefois nous interrogeons une personne sur une chose qui ne se peut nier : *Fidiculanius Falcula a-t-il enfin achevé de plaider* (1) ? ou dont il n'est pas aisé de rendre raison, et alors nous avons coutume de nous servir de ces façons de parler : *Est-il possible, comment se peut-il faire ?* etc. Nous employons aussi quelquefois l'interrogation pour rendre odieux celui à qui nous adressons la parole, comme lorsque Médée dit dans Sénéque,

En quels lieux donc, Seigneur, m'ordonnez-vous d'aller ?

ou pour exciter la compassion de ceux qui nous entendent, comme Sinon dans Virgile,

Quelle terre, ô grands Dieux, ou quelle mer lointaine,
Peut me servir d'azile et terminer ma peine.
(Enéid. liv. 2.)

ou pour faire instance à la personne à qui nous parlons, et lui ôter tout moyen de feindre, comme Asinius dans un de ses plaidoyers : *M'entendez-vous ? C'est le testament d'un furieux que j'attaque ; oui d'un*

(1) *Dicere causam* signifie ici être accusé juridiquement, *esse reum*, avoir un procès criminel. Il falloit : Est il bien vrai que Fidiculanius Falcula ait été accusé juridiquement, ou qu'on lui ait intenté un procès au criminel. *C*.

furieux, et non pas simplement d'un homme qui a manqué aux devoirs de la société.

Cette figure a des usages très-divers. Car elle sert encore fort bien à marquer l'indignation :

Qui voudra désormais encenser mes autels?
(Enéid. liv. 1.)

et l'admiration,

A quels honteux forfaits ne nous portes-tu pas,
Détestable avarice? (Enéid. liv. 4.)

et à rendre un commandement plus absolu,

Quoi! je ne verrai pas tous mes sujets en armes,
Et la flamme à la main courir venger mes larmes?
(Enéid. liv. 4.)

Il ne faut pas oublier que nous nous interrogeons quelquefois nous-mêmes, comme en cet exemple de Térence : *Que ferai-je donc? N'irai-je point? Quoi! lors même qu'elle m'envoie chercher?*

La réponse n'est pas non plus sans figure, lorsque pour une bonne raison, elle ne quadre pas avec l'interrogation. Je dis pour une bonne raison, parce qu'on l'affecte ainsi, ou pour aggraver une faute : par exemple, un témoin interrogé s'il étoit vrai que l'accusé lui eût donné des coups

de bâton? *Et sans que j'aye rien fait qui ait pu m'attirer un tel outrage*, répondit-il. Ou ce qui est encore plus ordinaire, pour éluder une accusation : par exemple, je vous demande s'il est vrai que vous ayez tué un homme; *Dites un voleur*, me répondrez-vous : Si vous vous êtes emparé d'un tel bien : vous me répondez : *D'un bien qui m'appartenoit*. Ou pour excuser une action en même temps que l'on en fait l'aveu; dans les Bucoliques de Virgile, un berger disant à un autre,

T'ai-je pas vu tantôt détourner méchamment,
Un chevreau par Damon réclâmé vainement?
(Ecl. 3.)

Celui-ci réplique,

Un prix si bien gagné sans crime se peut prendre.

Il en est à-peu-près de même de ces réponses dissimulées, qui n'ont d'autre but que de faire rire, et dont pour cette raison il a été parlé ailleurs. Car si elles sont sérieuses, on les prend pour un aveu du crime en question.

Mais cette espece de dialogue qui naît des demandes et des réponses que l'on se fait à soi-même, a pour l'ordinaire beaucoup de grace. Cicéron nous en fournit un exemple dans l'oraison pour Ligarius.

Devant qui est-ce donc que je parle ainsi? devant César. Oui, devant César, qui ayant une pleine connoissance de ce que je viens de dire, n'a pas laissé de me rendre à la république, avant même que de m'avoir vu. C'est une autre sorte d'interrogation, que celle qu'il feint dans l'oraison pour Célius. *Quelqu'un dira, Est-ce donc là votre morale? Est-ce ainsi que vous instruisez la jeunesse?* etc. Ensuite il répond, *Pour moi, Messieurs,* [*je crois que si un homme a eu un tel courage d'ame, s'il a été si vertueux et si sobre*, C.] etc. Une maniere différente encore, c'est, après avoir interrogé une personne, de répondre pour elle incontinent, sans attendre qu'elle s'explique. *Direz-vous que vous n'aviez point de maison? mais vous en aviez : que vous étiez fort en argent comptant? mais bien loin de cela vous en manquiez.* C'est ce que quelques-uns appellent une subjection. [Ce qui se fait aussi par la comparaison : *Qui des deux rendroit plus aisément compte de son avis?* et cela de plusieurs autres manieres, tantôt plus briévement, tantôt avec plus d'étendue, soit sur une seule chose, soit sur plusieurs. *C.*] Mais passons aux autres figures.

La prolepse est d'un secours merveilleux dans les plaidoyers. C'est une figure

par le moyen de laquelle nous allons au devant de ce que l'on pourroit nous objecter. On s'en sert fort bien dans toutes les parties du discours, mais principalement dans l'exorde; et l'on en distingue plusieurs sortes. L'une sert à nous précautionner contre la mauvaise opinion que les juges pourroient avoir de nous. Telle est celle qu'emploie Cicéron, lorsque parlant de Cécilius, il prévient la surprise où l'on auroit pu être, de ce qu'il se portoit pour accusateur, lui qui jusques-là avoit fait profession de défendre tous ceux qui avoient besoin de son ministere, et qui n'avoit jamais accusé personne. L'autre est une maniere de confession, comme lorsque plaidant pour Rabirius Posthumus, il avoue qu'à son propre jugement, Rabirius est blâmable d'avoir prêté de l'argent au roi Ptolémée.

La seconde espece est une pure anticipation, qui consiste à prévenir l'auditeur sur une chose qu'il a dans l'esprit: *Car je le dirai, Messieurs, non point pour exagérer le crime*, etc. La troisieme est une reconnoissance de notre propre faute: *Je vous prie, Messieurs, pardonnez-moi, si j'ai repris l'affaire d'un peu trop loin.* La quatrieme enfin, et la plus fréquente, est une préparation à ce qui doit suivre, lors-

que nous rendons compte aux juges pourquoi nous avons fait une chose, ou pourquoi nous la voulons faire. La force et la propriété d'un mot, se confirme quelquefois par cette figure. *Que dis-je, une peine, Messieurs, c'est moins une peine qu'une prohibition.* Il en est de même de la correction qui quelquefois se trouve aussi jointe à la prolepse : *Romains, Romains, dis-je, si pourtant il faut donner ce nom à des gens*, etc.

La dubitation est encore une de ces figures qui donnent plus de créance à l'orateur, quand pour marquer son embarras, il feint de ne savoir par où commencer, ni par où il doit finir, ni ce qu'il doit dire, ni ce qu'il doit taire. On en trouve partout des exemples, mais un seul suffira. *Pour moi, Messieurs, je vous avoue que je ne sais de quel côté me tourner. Nierai-je que les juges aient eu l'infamie de se laisser corrompre?* etc. Et cette figure embrasse le passé comme le présent; car on peut feindre également d'avoir été en doute.

La communication n'est pas fort différente. Par cette figure nous consultons l'adverse partie elle-même, comme fait, par exemple, Domitius Afer dans son oraison pour Cloantilla : *Dans le trouble et l'embarras où elle se trouve, elle ne sait, Messieurs,*

Messieurs, ni ce qui est permis à une femme dans une telle conjoncture, ni ce qui convient à une épouse. Peut-être que le hasard vous a rassemblés ici pour la tirer de peine? vous, son frere, et vous, les amis de son pere, que lui conseillez-vous? Ou nous faisons semblant de délibérer avec les juges. *Qu'en pensez-vous, Messieurs, je vous le demande à vous-mêmes, que falloit-il faire?* Ou bien comme Caton : *Je vous prie, Messieurs, si vous aviez été à sa place, qu'eussiez-vous fait autre chose?* Et ailleurs, *Figurez-vous, Messieurs, qu'il s'agit de votre intérêt commun, et que vous êtes préposés à cette affaire*, etc.

Quelquefois nous employons cette figure de telle sorte, qu'après avoir tenu un temps l'esprit de l'auditeur en suspens, nous le surprenons tout à-coup par quelque chose qu'il n'attendoit pas, et cela même est une figure. Par exemple, Cicéron plaidant contre Verrès, dit, après une longue énumération de ses injustices : *Que pensez-vous après cela, Messieurs, qu'ait fait cet honnête homme? Encore, Messieurs, qu'attendez-vous? Peut être quelque larcin, quelque rapine, quelque violence?* Il les laisse ainsi long-temps incertains; puis il ajoute, un crime incomparablement plus atroce.

C'est ce que Celsus appelle une suspension. Or il y en a de deux sortes. Car souvent au contraire, après avoir fait attendre des choses très-graves, très-dignes d'attention, nous mettons en leur place une bagatelle, ou du moins une action qui n'a rien de criminel. Et parce que cela se fait d'ordinaire sans le secours de la communication, il a plu à quelques-uns d'appeller cette surprise un trait inopiné. Mais alors je n'y vois nulle figure, non pas même quand nous parlons d'une chose que nous prétendons être arrivée contre notre attente, comme en cet exemple de Pollion: *Je n'aurois jamais pensé, Messieurs, que Scaurus venant à comparoître devant vous pour se défendre à votre Tribunal, je me trouvasse obligé de vous demander en grace, que le crédit et les amis ne fussent d'aucune considération dans une telle cause.*

La permission, comme ils l'appellent, ou si vous voulez, la concession vient à-peu-près du même principe, que la communication. Nous usons de cette figure lorsque nous laissons ou les juges, ou nos adversaires, maîtres de croire ou de faire ce qu'ils voudront sur de certaines choses. En voici un exemple dans ces paroles de Calvus à Vatinius: *Payez d'effronterie, si vous voulez, et dites que vous étiez plus digne de la préture, que Caton.*

Quant aux figures qui sont propres à produire de grands mouvements, elles ont toute la feinte ou la fiction pour principal fondement. Car nous y feignons d'être en colere, ou d'avoir de la joie, de la crainte, de l'admiration, de la douleur, de l'indignation, ou d'autres sentiments pareils. Delà ces traits : *Enfin je respire, je me sens soulagé, bon, cela va bien. Malheureux que je suis ! mes larmes sont épuisées, et cependant j'ai le cœur encore pénétré de la plus vive douleur. O temps, ô mœurs !* [*ô malheureux que je suis ! car lors même que mes larmes sont taries, la douleur déchire encore mon cœur.* Et : *ô terre, entr'ouvre-toi !* C.] Quelques-uns néanmoins nomment ce dernier trait une exclamation, et le rangent parmi les figures de la diction.

Toutes les fois que ces expressions sont produites par un sentiment intérieur et vrai, on ne peut pas dire qu'elles soient figurées au sens que nous l'entendons ici. Mais étant feintes et imitées, elles deviennent l'effet de l'art, et il est hors de doute qu'on les peut regarder alors comme des figures. J'en dis autant de ces traits de courage que Cornificius appelle de nobles hardiesses. Car qu'y a-t-il de moins figuré que cette liberté courageuse? Mais sou-

vent une flatterie délicate est cachée sous ces apparences. Car, par exemple, lorsque Cicéron plaidant pour Ligarius, dit ces paroles : *La guerre étant entreprise, César, et déjà commencée, sans que personne m'y obligeât, et de mon propre mouvement, je partis pour aller prendre les armes contre vous*; non-seulement il excuse Ligarius en se montrant plus coupable que lui, mais il ne pouvoit jamais mieux louer la clémence du vainqueur. Et quand il dit: *De bonne foi, Tubéron, quel autre dessein avions-nous en prenant les armes contre César, que de pouvoir nous-mêmes ce que peut aujourd'hui César?* Il prend un tour admirable pour rendre la cause de l'un et de l'autre également bonne; mais en même-temps il flatte, il gagne César, dont au fond la cause étoit mauvaise.

Une figure plus audacieuse, et qui, selon Cicéron, demande beaucoup plus de force, c'est la prosopopée, qui consiste à mettre des personnes sur la scene. Cette figure est merveilleuse pour varier et pour ranimer le discours. Car à sa faveur tantôt nous exposons au jour les pensées les plus secrettes de nos adversaires, comme s'ils se les entre-communiquoient eux-mêmes; et l'on n'a pas de peine à nous en croire, pourvu que nous ne leur

fassions dire que des choses qu'il n'est pas impossible qu'ils aient pensées. Tantôt, en conservant cette vraisemblance, nous rendons à l'auditeur ou nos propres conversations, ou celles des autres entr'eux. Tantôt enfin pour donner plus de poids aux louanges, aux exhortations, aux réprimandes, aux enquêtes, aux plaintes, nous les mettons dans la bouche des personnes à qui elles conviennent.

Cette figure pousse la hardiesse encore plus loin. Elle fait intervenir les Dieux mêmes dans une affaire, elle évoque les morts de leurs tombeaux; elle prête des paroles aux villes et à tout un peuple. Quelques-uns néanmoins ne reconnoissent de vraies prosopopées, que celles où l'on introduit réellement des personnes qui parlent (1). Quant à ces conversations feintes dont un orateur fait quelquefois le récit, ils aiment mieux les appeller des dialogues, rejettant une expression latine (*Sermocinatio*) dont quelques autres se servent. Pour moi, j'ai compris l'un et l'autre sous le même nom, suivant l'usage qui est présentement établi. [Car on ne

(1) Il falloit : que celles où donnant un corps animé à certains êtres moraux, nous les faisons parler. *C.*

peut supposer un discours, qu'on ne l'attribue à quelqu'un. *C.*]

Mais si nous faisons parler une ville, ou tout un pays, qui à vrai dire pourtant n'a point de voix, alors il y a une maniere d'adoucir cette figure, et Cicéron nous en donne un exemple, quand il dit: *Car Messieurs, si la patrie qui m'est infiniment plus chere que ma propre vie, si l'Italie entiere, si toute la République se pouvoit faire entendre, et qu'elle me dit: Cicéron, quel est votre dessein?* etc. L'exemple qui suit est plus hardi. *Ecoutez, Catilina, écoutez la voix de la patrie, qui semble vous adresser ses plaintes et vous dire: Depuis plusieurs années, Catilina, il ne s'est pas fait un crime ici dont vous n'ayez été l'auteur*, etc.

Nous feignons aussi quelquefois d'avoir devant les yeux une image des choses ou des personnes; et nous faisons semblant d'être surpris que l'adverse partie ou que les juges n'en soient pas frappés comme nous. *Il me semble voir, Messieurs*, ou bien: *Ne vous semble-t-il pas voir*, etc. Mais ces fictions veulent être soutenues avec une force d'éloquence extraordinaire. Car les choses outrées et incroyables n'ont point un effet médiocre. Il faut nécessairement ou qu'elles fassent une forte im-

pression sur les esprits, parce qu'elles vont au-delà du vrai, ou qu'elles soient regardées comme des puérilités, parce qu'elles sont fausses.

Au reste, comme on fait parler une personne, aussi la fait-on écrire. Nous en avons un exemple dans l'oraison d'Asinius pour Liburnia, où il feint cette clause de testament : *A l'égard de ma mere qui m'a toujours uniquement aimé, et que j'ai chérie de même, qui semble n'avoir vécu que pour moi, et qui m'a donné la vie deux fois en un même jour, je la déshérite*; ce qui de soi est une figure, et l'est doublement lorsqu'on emploie cette fiction par opposition à un autre écrit tout contraire, comme dans cette cause. Car on lisoit de l'autre part cette autre clause : *P. Novanius Gallio m'ayant toujours rendu toute sorte de bons offices, pour reconnoître les obligations que je lui ai, et en considération de l'amitié qu'il m'a témoignée, je l'institue mon héritier*. Alors en effet cela devient une espece de parodie, terme qui signifie proprement un air fait à l'imitation d'un autre air, mais que nous employons abusivement pour signifier aussi des vers, ou même des paroles qui en imitent d'autres (1).

(1) C'est : ou même de la prose. (*Paroles* n'est point opposé à *vers*.)

Une fiction qui est encore fort ordinaire, c'est de donner un corps et une figure à des choses qui n'en ont point, par exemple, à la renommée, comme fait Virgile; à la volupté et à la vertu, comme Prodicus dans Xénophon; à la vie et à la mort, dont Ennius décrit le combat dans une Satyre.

Quelquefois on fait parler une personne sans la désigner : *Quelqu'un dira peut-être*, etc. et quelquefois on rapporte seulement des paroles sans les mettre dans la bouche de qui que ce soit,

Là campoit le Dolope et le fier Achille.
(Enéid. liv. 2.)

[Ce qui se fait par un mêlange de figures, lorsqu'à la prosopopée (figure de pensée), on joint une figure de diction, je veux dire l'ellipse. *C.*]

Car le poëte ne dit point qui tenoit ce discours. A propos de quoi il est à remarquer qu'assez souvent la prosopopée se change en une espece de narration. Et delà ces récits indirects qui sont si ordinaires aux Historiens, comme celui-ci qui se lit dans Tite-Live au commencement de son premier livre : *Que les villes mêmes comme toutes les choses du monde ont de foibles commencements, mais qu'avec le temps*

celles que leur propre courage soutient, et que les Dieux assistent de leur protection, se rendent très-puissantes, et acquierent un grand nom.

L'apostrophe est encore une figure fort vive et fort touchante, lorsque l'orateur oubliant les juges pour un moment, tourne tout-à-coup son discours contre la partie adverse : *Car, je vous prie, Tubéron, que prétendiez-vous en tirant l'épée à la bataille de Pharsale ?* etc. ou que par maniere d'invocation il adresse la parole soit à d'illustres morts, soit même à des choses inanimées : *O vous, sacrés tombeaux des Albains !* ect. ou qu'il implore le secours des loix pour rendre encore plus odieux celui qui les a violées. *Saintes loix que Porcius et que Sempronius ont si sagement établies*, etc.

Mais suivant l'étymologie du mot d'apostrophe, on peut comprendre aussi sous cette figure tout ce qui sert à faire diversion, je veux dire, à détourner la personne à qui nous parlons, ou de sa pensée, ou de l'attention qu'elle donne au sujet qui l'occupe ; comme, par exemple, ces paroles que Virgile met dans la bouche de Didon :

Je n'ai point conjuré la chûte de Pergame,
Je n'ai point dans ses murs porté l'ardente flamme.

(Enéid. liv. 4.)

ce qui se fait en plus d'une maniere et par diverses figures. Car tantôt nous feignons ou de nous être attendus à quelque chose de plus considérable, ou d'avoir apprehendé quelque chose de pire : tantôt nous supposons que le juge étant peu instruit du fait, a pu le figurer plus grave, plus important qu'il n'est. C'est, par exemple, là-dessus que roule tout l'exorde de l'oraison pour Célius.

Quant à cette figure qui peint les choses dont on parle, et qui, comme dit Cicéron, les met sous les yeux, on a coutume de s'en servir, lorsqu'au lieu d'indiquer simplement un fait, on veut montrer comment il s'est passé, non en gros, mais en détail. C'est un article que j'ai traité dans le livre précédent, l'ayant compris sous l'évidence, ou l'illustration, qui est en effet le nom que Celsus donne à cette figure. D'autres l'appellent une hypotypose, et la définissent, une image des choses, si bien représentée par la parole, que l'auditeur croit plutôt la voir que l'entendre. *Enflammé de colere il vint au bar-*

reau. Ses yeux étoient étincelants, vous eussiez vu la cruauté peinte sur son visage. Non-seulement on représente les choses qui sont, ou qui ont été, mais aussi celles qui seront, ou qui eussent été. Cicéron nous en fournit un exemple admirable dans son oraison pour Milon, quand il dépeint ce qu'eût fait Clodius, s'il se fût emparé de la préture.

Mais ces transpositions de temps [qu'on appelle proprement métastase. *C.*] qui ont quelquefois lieu dans l'hypotypose étoient plus circonspects chez les anciens. *Imaginez-vous voir, Messieurs,* etc. ou bien, *Ce que vous n'avez pu voir par vos yeux, vous pouvez du moins vous l'imaginer.* Voilà comme ils s'y prenoient. Au lieu qu'aujourd'hui nos orateurs, et encore plus nos déclamateurs, outrent leurs images, et les chargent de trop d'action : témoin Sénéque dans cette controverse, où il feint qu'un pere qui avoit deux fils d'une premiere femme, averti par l'un d'eux, surprend l'autre en adultere avec sa belle-mere, et se venge dans le moment, en ôtant la vie aux deux coupables. Il fait dire à ce pere : *Conduis-moi, mon fils, je te suis. Prends cette main tremblante, et mene-moi où tu voudras.* Le fils ayant conduit son pere jusques dans la chambre qui

servoit de rendez-vous, lui dit : *Hé bien, mon pere, ce que vous ne vouliez pas croire, le voyez-vous de vos propres yeux ? Je ne vois rien*, répond le pere, *je suis dans les ténebres ; un nuage épais m'environne et me dérobe la clarté du jour.* Voilà une image, mais qui a quelque chose de trop palpable ; car il semble que c'est un spectacle, et non un récit.

Quelqũes-uns donnent encore à l'hypotypose le soin de décrire les lieux, d'une maniere qui les représente au naturel ; et d'autres aiment mieux faire de cette description une figure particuliere, qu'ils nomment topographie.

Venons à l'ironie. Je sais des écrivains qui pour exprimer ce terme en notre langue, l'ont rendu par celui de dissimulation. Pour moi qui ne trouve pas celui-ci fort propre à bien marquer toute la force et l'étendue de cette figure, je m'en tiendrai au terme grec, comme en la plupart des autres figures. L'ironie donc considérée comme figure, quant au genre, ne différe pas beaucoup de l'ironie considérée comme trope. Car en l'une et en l'autre, il faut toujours entendre le contraire de ce qui s'y dit. Mais si on les examine de près, on n'aura pas de peine à voir que ce sont des especes différentes. Premierement, le

trope se laisse pénétrer plus aisément, et bien qu'il présente un sens, et qu'il en renferme un autre, ce dernier sens est moins déguisé. Presque tout y est exposé en vue, et se laisse voir comme à découvert. Par exemple, dans ces paroles de Cicéron à Catilina : *Metellus n'ayant point voulu de vous, le parti que vous prîtes, fut de vous retirer chez votre ami Marcellus, ce grand homme de bien.* Car toute l'ironie consiste dans ces mots : *Ce grand homme de bien.* D'où il s'en suit en second lieu que le trope est aussi plus court.

Au contraire, dans la figure il y a un déguisement d'intention, lequel s'apperçoit, mais ne se manifeste pas; en sorte que là ce sont des mots pour d'autres mots, et ici c'est tout un sens pour un autre sens. Quelquefois même toute la preuve (1) d'une cause, bien plus toute la conduite, toute la vie d'une personne, est une ironie continuelle, et telle a paru la vie de Socrate. Aussi l'appelloit-on l'ironique, parce qu'il contrefaisoit l'ignorant et l'admirateur des autres, comme s'ils eussent été plus sages que lui. En un mot, l'ironie

(1) Le Traducteur a lu *confirmatio*; on doit lire *conformatio*, et il y a auparavant *joci*. Il falloit traduire : l'ironie entre dans les plaisanteries; quelquefois même la cause entiere, etc. *C.*

devient figure par une suite de plusieurs ironies, qui prises séparément ne seroient que des tropes, de la même maniere qu'une continuation de métaphores fait l'allégorie.

Il peut même arriver que la figure n'ait nulle affinité, nulle ressemblance avec le trope, comme, par exemple, celle qui se fait par une négation, et que pour cette raison quelques-uns appellent *apophase*. *Je n'agirai point avec vous à la rigueur, je ne veux pas même toucher un point que l'on m'accorderoit selon toutes les apparences*, etc. Et ces omissions simulées: *Qu'est-il besoin* (1), *Messieurs, de vous raconter ses ordonnances injustes, ses rapines, toutes les successions qu'il a envahies, les unes par force, les autres par adresse, je passerai tout cela sous silence.* [*Je ne parle point de la premiere injure qui regarde la débauche* ; et: *je ne cite pas même les preuves par écrit de l'affaire des* 700,000 *sesterces* ; et *je pourrois dire aussi*, etc. C.] Maniere dont on se peut aussi servir en traitant les questions, comme, quand Cicéron dit, après avoir épuisé la matiere : *Si je traitois ce point en homme qui veut détruire une accusation, je le traiterois plus au long.*

(1) Cicéron parle de Verrès.

C'est encore une ironie quand nous faisons semblant de donner un ordre, ou une permission que nous ne donnons pas en effet.

Je ne te retiens plus.
Va sur la foi des vents chercher ton Ausonie.
(Enéid. liv. 4.)

Car Didon en parlant ainsi à Enée, ne disoit rien moins que ce qu'elle pensoit. Et quand nous cédons à nos adversaires un avantage, que nous serions pourtant bien fâchés que l'on reconnût en eux ; ce qui devient encore plus amer, lorsqu'eux ne l'ont pas cet avantage, et que pour nous, nous l'avons véritablement.

Suis ta coutume, lâche, et tonne de la voix,
Rabaissant ma valeur, dis-nous tes hauts exploits,
L'honneur que tu gagnas en cette rude guerre,
Les montagnes de morts dont tu couvris la terre.
(Enéid. liv. 11.)

Ou bien au contraire, lorsque nous prenons sur notre compte une faute que nous n'avons pas commise, et dont la honte retombe sur nos adversaires ; comme, quand Junon dit parlant à Vénus :

J'ai causé de Pâris la flamme criminelle,
J'ai même fait d'Hélène une épouse infidelle.
(Enéid. liv. 10.)

Ces contre-vérités ont lieu, non pas seulement à l'égard des personnes, mais aussi à l'égard des choses, comme on le voit par l'exorde de l'oraison pour Ligarius, et par quelques exclamations qui servent à rabaisser l'importance du sujet dont on parle : *O l'important objet du soin des immortels ! ô le surprenant amour ! ô la rare bienveillance !* et tout cet endroit de l'oraison pour Oppius.

A cette sorte de déguisement ou d'ironie, on en peut ajouter trois autres qui ont beaucoup de ressemblance entre elles. La premiere est un aveu, mais qui ne peut nous porter aucun préjudice, comme quand Cicéron dit : *Vous avez donc, Tubéron, un avantage que tout accusateur doit souhaiter passionément, d'avoir affaire à un criminel* (1) *qui avoue son crime.* La seconde consiste à faire semblant de passer quelque chose à notre adversaire, soit par indulgence, soit par un excès de confiance en la bonté de notre cause. *Un Capitaine de vaisseau de cette grande ville s'est racheté du fouet à prix d'argent. C'est une bagatelle*, etc. Et dans l'oraison pour Cluentius : *A la bonne heure, Messieurs, que l'envie regne dans les assemblées tumultueuses du*

(1) *Reum*, comme l'a prouvé Vossius et d'autres, ne signifie dans Cicéron qu'un accusé. *C.*

peuple ; mais qu'elle soit bannie des jugements. La troisieme enfin est de convenir d'un point qui est même contre nous, comme lorsque Cicéron, dans la cause de Cluentius, demeure d'accord que les juges s'étoient laissés corrompre. Car de convenir d'une chose qui dans la suite doit nous être avantageuse, outre qu'alors il n'y a plus de figure (1), cela ne peut jamais arriver que par la faute de notre adversaire.

C'est aussi dans cet esprit que nous louons quelquefois des choses qui ne sont nullement louables, comme fait Cicéron au sujet du crime que l'on faisoit à Verrès d'avoir pillé la maison d'un certain Apollonius de Drépane : *S'il est vrai que vous l'ayez pillée, je m'en réjouis, et je crois qu'en toute votre vie vous n'avez rien fait de mieux.* C'est encore dans cet esprit que tantôt nous grossissons des crimes qu'il nous seroit aisé de nier ou de réfuter, ce qui est si fréquent que je ne daigne pas en rapporter des exemples : tantôt nous les rendons moins vrai-semblables à force de les exagérer ; et c'est ainsi que dans l'oraison pour Roscius, Cicéron parlant de l'énormité du parricide, toute manifeste qu'elle est par elle-même, ne laisse pas

(1) Je crois qu'il faut : alors cette figure paroît bien davantage : *hæc evidentior figura est. C.*

de l'aggraver encore par la véhémence de ses paroles.

La réticence, pour user du terme de Cicéron, ou l'interruption, comme quelques autres l'appellent, est encore fort propre à marquer le trouble et l'agitation de l'ame, sur-tout quand ils sont causés par la colere, comme dans ce vers de Virgile,

Insolents.... mais plutôt réparons le désordre.
(Enéid. liv. 1.)

ou par quelque inquiétude, quelque sorte de religion et de scrupule, comme ici : *Pensez-vous, Messieurs, qu'il eût jamais osé faire mention de cette loi, dont Clodius se glorifie d'être l'auteur, qu'il eût jamais osé en ouvrir la bouche, si Milon vivoit encore, pour ne pas dire s'il étoit actuellement consul. Car pour tant que nous sommes, il n'en est, je crois, aucun qui... je n'ose pas dire tout ce que j'en pense.* Démosthène s'interrompt à-peu-près de même dans l'exorde de son oraison pour Ctésiphon. [Il y en a de plusieurs sortes; la plus commune est : *cependant, Messieurs, pardonnez-moi, etc.* C.]

Cette figure [si toutefois on doit la placer parmi les figures, car d'autres la regardent comme faisant partie de la cause. *C.*]

est aussi très-commode, pour passer d'une chose à une autre, et même pour entrer dans quelque digression; comme, lorsque Cicéron, dans la défense de Cornélius Balbus, se jette tout-à-coup sur les louanges de Pompée; ce qu'il auroit pu faire néanmoins sans recourir à l'interruption. Mais pour le dire en passant, la digression est si peu une figure, que plusieurs la regardent comme une partie de la cause. Quant à ces petites digressions dont parle Cicéron, elles se font en plusieurs manieres; en voici deux exemples qui suffiront. *Ensuite C. Varénus, celui-là même qui a été tué par les gens d'Ancharius, je vous prie, Messieurs, écoutez bien ceci.* Et dans l'oraison pour Milon: *Alors il me regarda avec ces yeux dont il avoit coutume de regarder, quand il menaçoit tous les bons citoyens des derniers malheurs.* Il y a une autre sorte d'interruption qui ne laisse pas, à la vérité, le discours imparfait, mais qui semble néanmoins le couper, et ne lui pas donner le temps d'aller jusqu'à la fin. Par exemple: *Mais je m'apperçois que je presse trop ce jeune homme; il paroît se troubler.* Ou bien: *Qu'est-il besoin de vous en dire davantage? Vous mêmes, Messieurs, vous l'avez entendu.*

Comme les grands mouvements ont

leurs figures, ceux qui sont plus doux ont aussi les leurs. L'éthopée donc, ou l'imitation des mœurs d'autrui est pour ces derniers; car elle ne sert guere qu'à éluder. Mais elle ne comprend également les dits et les faits. Quand elle peint les faits, elle tient fort de l'hypotypose. A l'égard des dits, nous en avons un exemple dans Térence, lorsque Phédria répete les paroles de Thaïs. *Cette fille a été amenée toute petite ici. Ma mere l'a élévée comme sa fille, je veux veiller à sa sûreté pour la rendre à ses parents.* Nous ne représentons pas seulement les dits et les faits d'autrui, mais les nôtres mêmes par le récit que nous en faisons à l'auditeur; et alors cette figure est plus propre à affirmer qu'à éluder. Par exemple, *Je leur disois qu'ils avoient pour accusateur Q. Cécilius*, etc.

Je mets au même rang certains traits qui, par leur nature et leur variété, donnent de l'agrément au discours, préviennent même en faveur de l'orateur; et faisant paroître ce qu'il dit peu étudié, le rendent moins suspect aux juges; comme, par exemple, lorsque nous faisons semblant de nous rétracter. *Mais à quoi est-ce que je pense d'introduire un si grave personnage?* Ou de dire une chose par mégarde et sans y penser; ou d'hésiter et

d'être en peine de trouver ce que nous avons à dire. *Que reste-t-il encore ? N'ai-je rien oublié ?* Ou de dire une chose seulement par occasion, et non de dessein prémédité, comme quand Cicéron dit dans une de ses Verrines : *Si je m'en souviens bien, Messieurs, j'ai encore un crime de cette nature à vous exposer*, et dans un autre endroit : *L'un me fait souvenir de l'autre.*

Et cela même donne lieu à des transitions fort agréables, lesquelles hors delà et par elles-mêmes ne sont nullement des figures. Ainsi le même orateur, après avoir raconté que Pison étant dans son tribunal, avoit eu l'insolence de mander un orfevre pour se faire faire une bague, comme si cette action lui en avoit rappellé une autre, il ajoute : *A propos de bague, Messieurs, je me rappelle une chose qui m'étoit entiérement sortie de la mémoire. Combien pensez-vous qu'il y ait d'honnêtes gens à qui Pison a pris des bagues d'or ?*

Quelquefois aussi on affecte fort bien d'ignorer certaines choses ; par exemple : *De qui disoit-on qu'étoient ces statues ? Mais de qui encore ? Vous m'en faites souvenir. C'est de Polyclete :* ce qui sert à plus d'une fin ; car souvent un orateur paroît avoir une vue, et il en a une autre, comme

Cicéron en cet endroit. En effet en reprochant à Verrès la fureur qu'il avoit pour les statues et pour les tableaux, il a soin qu'à force d'en parler, on ne lui impute pas la même maladie. Et quand Démosthene jure par les mânes de ces braves citoyens qui avoient péri dans la plaine de Marathon, et au Pas de Salamine, outre la beauté de cette figure, il se propose d'adoucir dans l'esprit des Athéniens, l'idée du malheureux combat de Chéronée (1).

C'est encore un grand art et un secret merveilleux pour donner de la grâce au discours, que de ne pas traiter sur-le-champ toutes les choses dont on fait mention, mais d'en rejetter une partie dans un lieu, une autre en une autre. Cependant on les met comme en dépôt dans la mémoire des juges, ensuite on les leur redemande, on y revient par quelque figure; cette sorte de répétition n'en étant pas une par elle-même. On reprend donc ces différentes choses séparément, ou du moins on s'attache à quelques-unes en particulier. C'est ainsi qu'un orateur peut

(1) Philippe avoit défait les Athéniens auprès de Chéronée, ville de Béotie. Démosthène qui étoit au combat, ayant jetté son bouclier, prit honteusement la fuite.

donner sans cesse un air de nouveauté à son discours; car la variété plaît en tout: et comme l'aspect de différents objets occupe plus agréablement les yeux, de même un sujet qui est bien diversifié récrée les esprits, les réveille, et renouvelle continuellement leur attention.

Enfin il y a une sorte d'emphase que l'on peut mettre parmi les figures de pensées, et qui consiste à faire entendre plus qu'on ne dit, et à cacher un autre sens sous celui qui se présente, comme, lorsque Didon dit dans Virgile,

Que n'ai-je mieux aimé, dans mon triste veuvage,
Laisser couler mes jours, solitaire et sauvage?
(Enéid. liv. 4.)

Car encore qu'elle se plaigne du mariage, on voit bien néanmoins que sa passion la porte à croire que, sans les douceurs de la société conjugale, la vie que l'on mene est une vie triste et sauvage. Nous en avons un autre exemple dans Ovide, mais dont le sens est encore plus caché. C'est lorsque Mirrha déclare à sa nourrice la passion qu'elle a pour son propre pere. Elle s'écrie, en parlant de sa mere,

Que son sort est heureux, d'avoir un tel époux!

C'est ce genre-là même qui est si fort

en regne aujourd'hui. Car il est temps enfin d'en parler, puisque l'usage en est devenu si ordinaire, et que le lecteur attend cela de moi, je suis sûr, avec impatience. Je vais donc traiter de ce genre de figures, où nous voulons que l'on soupçonne au moins ce que nous avons dans l'esprit, et que nous ne disons pas. Je n'entends pas le contraire de ce que nous disons, comme dans l'ironie, mais quelque autre chose de caché, que nous laissons comme à deviner à l'auditeur.

Nos déclamateurs sont si amoureux de cette sorte de figures, qu'ils n'en connoissent presque plus d'autres, et de-là ces controverses qu'ils appellent figurées. Or on s'en sert pour l'une de ces trois raisons: ou parce qu'il n'y a pas de sûreté à dire ouvertement ce que l'on pense; ou parce qu'il n'y a pas de bienséance; ou comme on s'imagine aujourd'hui, parce que cette maniere est plus agréable, plus ingénieuse, plus neuve, enfin plus propre à varier le discours, que la maniere simple et ordinaire.

La premiere de ces raisons a souvent lieu aux écoles, où l'on s'exerce sur des sujets imaginaires. Car on y feint tantôt des tyrans qui se démettent de la suprême puissance; tantôt un décret du Sénat portant

tant amnistie après des guerres civiles, et alors c'est un crime capital que de reprocher le passé aux coupables. Mais l'orateur et le déclamateur traitent la figure différemment. Car celui-ci en parlant contre ces tyrans, peut dire tout ce qu'il lui plaît, pourvu que ces paroles soient susceptibles d'une interprétation favorable, parce qu'il s'agit seulement d'éviter le danger. Ainsi on se sauve à la faveur d'une équivoque, et l'auditeur lui-même applaudit au double sens.

Dans les affaires un orateur n'a point encore été assujetti à une telle loi. Mais il se trouve quelquefois dans un embarras semblable, et qui demande même encore plus de précaution. C'est lorsqu'il ne peut gagner sa cause, sans blesser des personnes puissantes qui ont un intérêt opposé. Alors il faut user de ces figures avec beaucoup de sagesse et de circonspection. Car l'offense a beau être délicate, c'est toujours une offense. Et du moment que la figure s'entend, tout le fruit que nous en espérons est perdu. C'est pour cela que quelques-uns rejettent entierement tout ce genre d'artifice, soit qu'il se fasse entendre à l'auditeur, ou qu'il ne se fasse pas entendre. Mais on y peut garder un certain tempérament.

Je veux donc sur-tout que ces figures ne soient ni évidentes ni grossieres. Or elles seront exemptes de ce défaut, si on ne les tire pas de termes ambigus et à double entente, comme, par exemple, celle-ci au sujet d'une bru que l'on soupçonnoit d'avoir été aimée de son beau-pere. Le fils parle et dit : *J'ai épousé une fille qui ne déplaisoit pas à mon pere ;* ou, ce qui est encore plus ridicule, d'un certain arrangement de mots, qui donne lieu à un sens équivoque et malin, comme dans cette controverse, où un père qui étoit accusé d'avoir débauché sa fille, l'interroge ainsi. *Qui vous a fait violence, ma fille?* Elle répond : *Vous, mon pere, vous l'ignorez !*

Il faut que ce soient les choses mêmes qui conduisent insensiblement les juges à deviner ce que nous leur voulons faire entendre. Bannissons tout autre artifice, et tenons-nous-en là. Seulement on peut leur en faciliter l'intelligence par de grands sentiments, par une prononciation entrecoupée, par de longues pauses et des silences qui témoignent la peine que nous avons à dire ce que nous pensons. Quand on s'y prend de la sorte, un juge cherche enfin ce je ne sais quoi qu'il ne croiroit pas s'il l'entendoit, et croyant l'avoir trouvé de lui-même, il s'y arrête. Mais

quelque finesse que nous mettions à ces figures, elles ne doivent pas être fréquentes. Autrement elles-mêmes se décelent, se décréditent, et n'en sont pas pour cela moins offensantes; l'ambiguité de nos paroles est regardée, non plus comme une marque de circonspection, mais de défiance. En un mot, ces sortes de figures, pour faire leur effet dans l'esprit des juges, doivent être si bien déguisées, qu'elles n'ayent pas même l'apparence de figures.

Je me souviens d'avoir autrefois suivi cette maxime dans une cause, qui ne pouvoit jamais réussir que par-là. Je plaidois pour une femme accusée d'avoir supposé un testament à son mari. On disoit que dans le moment que son mari expiroit, elle s'étoit accommodée avec ceux qui étoient institués héritiers, lesquels lui avoient donné un écrit portant obligation de lui rendre les biens du défunt; et cela étoit vrai. Car cette femme étant dans un des cas portés par la loi, où un mari ne peut pas faire sa femme son héritiere, on avoit trouvé cet expédient pour faire passer les biens à elle par cette espece de fidéicommis. Il étoit aisé de soutenir le procès, en déclarant ce qui s'étoit passé. Mais en ce cas la succession étoit perdue, et dévolue au fisc. Il falloit donc faire en sorte que les

juges comprissent la chose, sans que les délateurs qui étoient présents, se pussent prévaloir d'un seul mot. Et l'un et l'autre me réussit. Ce que je me serois abstenu de dire ici, dans la crainte de passer pour vain, si je n'avois voulu faire voir que même au barreau, ces sortes de figures ont aussi lieu quelquefois.

Ajoutez qu'il y a des choses qui sont difficiles à prouver : auquel cas il vaut mieux les insinuer malicieusement. Car c'est un trait lancé dans les ténebres, qui pénetre quelquefois fort avant, et qui tient d'autant mieux, qu'il est invisible. Au lieu que si vous dites ouvertement ces choses, elles sont contredites, et vous êtes obligé de les prouver.

Que si c'est la bienséance qui exige ces figures, à cause du caractere des personnes, qui est la seconde espece que j'ai remarquée, il faut alors nous gouverner encore plus sagement; parce qu'un honnête homme est plus fortement retenu par la pudeur et la modestie, que par la crainte. Nous ferons donc en sorte que le juge croie que nous taisons bien des choses par respect, et que nous nous faisons violence, pour ne pas laisser échapper des paroles, que la force de la vérité est près de nous arracher. Car ce que nous dirons

paroîtra moins dur, et à ceux-là mêmes contre qui nous parlons, et aux juges et aux auditeurs, s'ils peuvent penser que c'est à regret que nous le disons. C'est trop en effet que de se faire entendre, et de marquer toute sa mauvaise volonté. Que gagnons-nous en manquant d'égards dans ces occasions, si ce n'est de donner à connoître que nous faisions une chose, qu'au fond nous savons bien que nous ne devrions pas faire ? Je le répète donc, on ne peut user trop rarement de ces figures, ni avec trop de retenue.

Cependant c'étoient les délices de nos déclamateurs, dans le temps sur-tout que je commençai à professer l'éloquence. Ils prenoient plaisir à traiter de ces controverses, qui imposent par une apparence de difficulté ; quoiqu'à les bien examiner, elles soient beaucoup plus faciles que d'autres. Car une matiere simple et commune, pour se soutenir et pour plaire, a besoin d'une grande force d'éloquence. Au lieu que ces sujets bizares et singuliers servent comme d'asyle et de couverture à notre foiblesse. Il en est comme d'un homme qui ne peut pas courir si fort, que celui qui le poursuit ; il se sauve en rusant, et comme il peut. Ajoutez que cette maniere figurée approche assez de la plaisan-

terie. D'ailleurs l'auditeur est charmé d'entendre à demi-mot: sa pénétration se trouve flattée, et il s'applaudit intérieurement pendant qu'un autre parle. Voilà ce qui trompe encore nos déclamateurs.

C'est pour cela qu'ils employoient si volontiers leurs figures; je ne dis pas seulement lorsqu'ils étoient obligés de parler contre des personnes respectables, auquel cas il est plus besoin de ménagement que de figures; mais même lorsqu'ils avoient à faire à des gens infâmes, ou de nulle considération. Par exemple, *Un pere soupçonnant son fils d'une passion criminelle pour sa propre mere, le tue secrettement. La mere se plaint en justice d'avoir été maltraitée par son mari. Celui-ci pour se defendre, charge sa femme par des traits ambigus, qui font soupçonner le crime dont elle est coupable.* Je dis que rien n'est si mal entendu. Car quelle indignité au mari de n'avoir pas répudié une telle femme? Et l'ayant gardée, qu'y a-t-il de plus contraire à ses véritables intérêts, que de divulguer sa honte, en confirmant un soupçon qu'il devroit lui-même tâcher de détruire? Si ces déclamateurs vouloient penser comme les juges, et prendre pour un moment leur esprit, ils verroient combien ces sortes de plaidoyers sont odieux, particulierement

quand ce sont des enfants qui parlent contre leurs peres, et qui loin de les ménager, distilent un secret venin sur leur réputation, en les rendant suspects de crimes abominables.

Puisque nous sommes tombés là-dessus, traitons ce point un peu plus au long en faveur des écoles. Car après tout, c'est aux écoles que l'orateur s'éleve, et la déclamation bien prise est l'apprentissage de la plaidoierie. Il nous faut donc dire aussi quelque chose de ces controverses, où non-seulement ils emploient ces figures, mais où ils les emploient d'une maniere toute contraire à l'esprit de la cause. *Tout homme atteint et convaincu d'avoir affecté la tyrannie, qu'il soit mis à la torture, afin qu'il découvre ses complices. Quant à l'accusateur, il pourra opter telle récompense qu'il lui plaira.* Un fils ayant accusé son pere, opte qu'il ne soit pas mis à la torture, le pere s'y oppose, et veut accomplir la loi.

Il n'y a point de déclamateur qui, ayant à défendre le pere, ne parle en termes couverts contre le fils, comme s'il craignoit que son pere ne le nommât parmi les complices. Quelle extravagance? Car si l'on fait entendre cela aux juges, ou le criminel ne sera point appliqué à la ques-

tion, ne voulant y être appliqué que pour se venger de son fils; ou si on l'y applique, on n'aura nul égard à sa confession. Mais, dira-t-on, le pere peut effectivement avoir ce dessein. Si cela est, qu'il dissimule donc afin d'en venir à bout.

Mais, diront-ils, de quoi nous servira d'avoir pénétré sa pensée, si nous ne la faisons pas connoître ? La réponse est aisée. Si c'étoit une véritable cause, mettroient-ils de même au jour un tel dessein ? Davantage, qui les a assurés que c'est en effet là l'intention du père ? Ne peut-il pas avoir d'autres raisons de vouloir être mis à la torture, soit pour obéir à la loi, soit pour n'être pas redevable d'un bienfait à son accusateur ; soit enfin pour faire preuve de son innocence, qui est de toutes les raisons celle que j'aimerois mieux suivre ? Ainsi ils ne peuvent pas même avoir recours à leur excuse ordinaire *J'ai plaidé sa cause comme il a voulu.* Car premierement est-il bien vrai qu'il l'ait voulu de la sorte ? Mais en second lieu, s'il a mal entendu sa cause, faut-il pour cela que nous la plaidions mal ? Je tiens pour moi que souvent, quant à la maniere de plaider, nous ne devons nullement nous en rapporter au sentiment des parties.

Une autre erreur à laquelle ils ne sont

pas moins sujets, c'est de supposer que l'on dit une chose, et que l'on en pense une autre; sur-tout quand il est question d'une personne qui demande qu'il lui soit permis de se donner la mort, comme dans l'exemple que je vais rapporter. Un brave homme après avoir fait de fort bonnes actions à la guerre, demande son congé en vertu de la loi, parce qu'il étoit quinquagénaire. Son fils y met empêchement. Le pere contraint d'aller au combat, déserte. Le fils qui par sa valeur est cause du gain de la bataille, demande pour récompense que l'on donne la vie à son pere. Celui-ci refuse sa grâce. Voici comment raisonnent nos déclamateurs. Ce n'est pas qu'il veuille mourir, disent-ils; il ne veut que rendre son fils plus odieux.

Pour moi, je les admire de vouloir juger de la disposition de cet homme par la leur, et de n'écouter que leur propre crainte, sans considérer que nous avons mille exemples de gens qui ont péri volontairement; sans considérer aussi que la vie est devenue odieuse à cet homme, depuis qu'il a déserté honteusement, après avoir marqué tant de courage dans les autres occasions.

Mais il est inutile de parler d'une controverse en particulier. Il vaut mieux dire

en général, qu'il n'est jamais permis à un orateur de prévariquer. D'ailleurs je ne vois plus de procès, où les deux parties sont d'accord. Enfin je ne puis comprendre qu'il y ait un homme qui voulant vivre, soit assez sot pour demander la mort mal-à-propos, plutôt que de ne la point demander du tout. Cependant je ne nie pas que ces controverses figurées ne puissent avoir lieu quelquefois. [En voici une. On étoit sur le point de condamner un jeune homme accusé de parricide pour avoir tué son frere. Le pere appellé en témoignage, déclare que le meurtre avoit été fait par son ordre. Le fils étant absous, le pere ne laisse pas de le déshériter (*abdicare*). En effet, dans cette espece, le pere ne pardonne pas entierement à son fils. D'un autre côté, il ne peut pas rétracter ouvertement son premier témoignage. Si son ressentiment ne va pas au-delà de l'abdication, il ne laisse pas de punir son fils en le déshéritant. D'ailleurs le discours simulé, dans la personne du pere, fait plus d'impression qu'il ne faut (il peut faire soupçonner que ce fils a tué son frere sans son ordre), et dans la personne du fils, il n'en fait pas assez.

Un orateur ne dit jamais rien de contraire à ce qu'il veut; mais il peut vouloir

quelque chose de meilleur que ce qu'il dit. Par exemple, ce fils abdiqué qui prie son pere de recevoir un autre fils exposé, que lui abdiqué avoit élevé, à condition qu'il lui paie les nourritures et entretien; ce fils abdiqué, dis-je, aimeroit peut-être beaucoup mieux être rappellé et rétabli: cependant il ne laisse pas de vouloir ce qu'il demande à son pere, c'est-à-dire la réception de l'enfant exposé.

Il y a encore une maniere d'insinuer adroitement ce que l'on veut obtenir du juge. C'est qu'en lui demandant justice suivant toute la rigueur des loix, on lui fait néanmoins entrevoir quelque espérance d'adoucissement. Cette espérance ne se déclare pas ouvertement, de peur que nous ne transigions dans une affaire criminelle, mais on la laisse deviner par un soupçon probable; c'est ce qui paroît dans plusieurs controverses figurées. En voici une espece. (La loi dit): *Tout ravisseur qui dans l'espace de trente jours n'aura pas appaisé son propre pere et celui de la personne ravie, qu'il soit puni de mort.* Un jeune homme ayant appaisé le pere de la personne qu'il avoit ravie, ne peut appaiser son propre pere. Alors il lui intente un procès, et l'accuse de démence. Dans l'espece proposée, si le pere se laisse fléchir par son

fils, il n'y a plus de procès; mais si le pere ôte toute espérance d'adoucissement, quand bien même on ne le soupçonneroit pas d'être en démence, il passeroit toujours pour être cruel, et indisposeroit les juges. C'est pourquoi dans un pareil cas, le rhéteur Latron avoit bonne grace de faire dire au fils: *Eh quoi! mon pere, vous me ferez donc mourir!* Et au pere: *Oui, certes, si je puis être cruel à ce point.* Mais Gallion le pere (autre rhéteur ou déclamateur), suivant son caractere doux et pacifique, faisoit tenir au pere un discours moins violent: *Courage, mon cœur, point de foiblesse aujourd'hui, tu fus hier encore plus courageux.* C.]

Je rapporte encore à cette espece ces figures qui sont si ordinaires aux Grecs, lorsqu'ils veulent adoucir l'idée de certaines choses, qui paroîtroient dures, si elles étoient dites naturellement. Ainsi Thémistocle voulant porter les Athéniens à abandonner la ville d'Athênes, leur dit de la déposer entre les mains des Dieux, parce que le terme d'abandonner est un peu cru. Et un autre étant d'avis, que pour subvenir aux frais de la guerre, on portât à la monnaie des statues de la victoire, qui étoient d'or massif, corrigea ce que la proposition pouvoit avoir de sinistre et d'o-

dieux, en disant qu'il falloit profiter de ces victoires. Tout ce qui s'appelle allégorie est à-peu-près semblable, et consiste de même à dire une chose, et à en faire entendre une autre.

On demande maintenant comment il faut répondre à ces figures. La plupart ont cru qu'il falloit toujours les dévoiler; de la même maniere qu'on ouvre une plaie pour aller jusqu'à la source du mal et pour le guérir. Véritablement c'est ce qu'il faut faire pour l'ordinaire; car on ne se peut défendre autrement, ni se justifier. Et cela devient encore plus nécessaire, lorsque ces figures ont pour objet le point même dont il est question. Mais quand ce ne sont que des traits de malignité, il est quelquefois d'une bonne conscience de ne les pas entendre. Que si ces traits sont si souvent réitérés, qu'il n'y ait pas moyen de dissimuler, on peut alors demander que ce je ne sais quoi, que nos adversaires prennent plaisir à envelopper, ils le disent ouvertement, s'ils osent; qu'ils cessent enfin de parler par énigme, ou que du moins ils n'exigent pas que ce qu'ils n'osent dire, non-seulement les juges le comprennent, mais même qu'ils le croient. [La dissimulation est aussi quelquefois très-utile. Nous en avons un exemple

connu de tout le monde. Un avocat avoit dit à la partie adverse : *Jurez-en par les cendres de votre patron.* La partie répondit qu'elle étoit prête de le faire, et le juge accepta son offre, nonobstant les clameurs de l'avocat, qui représentoit que c'étoit-là vouloir abolir entierement l'usage des expressions figurées ou simulées; de sorte qu'on fit un réglement qui défendoit de les employer sans une raison particuliere. *C.*]

Il y a une troisieme espece dont on se sert uniquement pour donner plus de sel ou plus de grâce au discours. Et Cicéron remarque fort bien qu'elle ne tombe jamais sur le point contesté entre les parties. Tel est, par exemple, ce trait qu'il emploie lui-même contre Clodius. *Comme il avoit une connoissance particuliere de tous nos sacrifices* (1), *il ne doutoit pas qu'il ne pût aisément appaiser les Dieux.* L'ironie s'y trouve jointe ordinairement. Mais on n'y réussit jamais mieux que lorsque par le moyen d'une chose on en rappelle une autre dans l'esprit de l'auditeur. Un tyran s'étoit démis de la souveraine autorité, à condition néanmoins que le passé seroit oublié. Son

(1) C'étoit un reproche tacite de l'audace qu'avoit eue Clodius d'entrer dans un lieu secret, où les Dames Romaines célébroient les mysteres de la Bonne Déesse, et où les hommes n'avoient pas permission d'entrer.

compétiteur lui dit : *Il m'est défendu de parler contre vous. Parlez-vous contre moi, vous le pouvez ; car il n'y a que deux jours que j'avois formé le dessein de vous tuer.*

Il y a de ces figures qui s'expriment quelquefois par un serment. C'est une assez mauvaise maniere, et qui n'est pas à rechercher. [Par exemple, un avocat plaidant pour un enfant déshérité, lui fait faire ce serment : *Puissé-je ainsi mourir, en laissant mon fils héritier.* C.] Car il sied mal à un homme grave de jurer de quelque façon que ce soit. Sénéque dit fort bien que c'est le fait des témoins, non des avocats. Et quiconque jure par gentillesse, ou pour orner son discours, ne mérite pas d'être cru ; à moins que ce ne soit comme Démosthêne dans ce magnifique serment que j'ai rapporté (1). Il y a aussi quelques-unes de ces figures qui jouent sur un mot, et ce sont les moindres de toutes ; bien que Cicéron s'en serve aussi, comme lorsqu'il dit de Clodia, qu'*elle étoit plutôt l'amie de tous les hommes que l'ennemie de pas un.*

Je ne crois pas que la comparaison doive être regardée comme une figure, étant quelquefois une espece de preuve, et

(1) J'en jure par les manes de ces braves citoyens qui ont péri dans les champs de Marathon.

quelquefois même un genre de cause. D'ailleurs sa forme n'a rien de figuré. On en peut juger par cet exemple tiré de l'oraison pour Muréna. *Vous veillez pour dicter des réponses à ceux qui vous consultent, lui pour dérober sa marche à l'ennemi. Vous êtes éveillé par le chant du coq, lui par le son des trompettes, etc.* Je ne sais même si celle-ci n'est pas plutôt un ornement de la diction, que de la pensée. Car l'opposition est moins dans le sens que dans les mots. Cependant Celsus et Visellius, auteurs exacts, la mettent parmi les figures de pensées. Rutilius Lupus la range dans l'une et dans l'autre classe, et l'appelle du nom d'antithese.

Le même Rutilius qui a suivi Gorgias, non pas le Léontin, mais un autre de son temps, dont il a compilé les quatre livres pour en composer le sien, et Celsus après lui, non contents de ces figures du sens rapportées par Cicéron, en ajoutent plusieurs autres, comme [la consommation, appellée en grec diallage; cette figure consiste à réunir plusieurs arguments pour prouver une même chose; le conséquent, ou l'induction que Rutilius appelle ἐπακολούθησιν; nous en avons parlé dans le traité des arguments; la collection que Rutilius appelle le syllogisme; les menaces, ou κατάπληξιν;

hortations, παραινετικόν. (1) C.]
oi, je ne vois rien à tout cela
que de la façon commune et or-
n'est quand on y joint quel-
ures dont j'ai parlé. Celsus
par-dessus, et nous donne
figures beaucoup plus nom-
[Par exemple, exclure, parler d'un
affirmatif, refuser, animer le juge, employer les proverbes, les vers, la raillerie, l'invocation, rendre odieux son adversaire, exagérer son crime, ce qui s'appelle en grec δείνωσις (aggravation), flatter, pardonner, mépriser, admonêter, faire satisfaction, prier, corriger, ce sont autant de figures au jugement de ce rhéteur. Il en dit autant de la partition, de la proposition, de la division et de l'affinité de deux choses, qui fait que les choses qui paroissent différentes, peuvent néanmoins rendre un homme coupable du même crime; de sorte que l'on traite d'empoisonneur, non-seulement celui qui ôte la vie en donnant un breuvage, mais encore celui qui fait perdre l'esprit. Ceci fait partie de l'état oratoire qu'on appelle définitif ou définition. Rutilius ou plutôt Gorgias, prétend que c'est user de figures que de représenter vive-

(1) Le Traducteur avoit mis seulement, l'induction, le syllogisme, les exhortations, les menaces. C.

ment la nécessité d'une chose, (ἀναγκαῖον) faire ressouvenir l'auditeur de ce qu'il savoit déjà, répondre à une objection qu'on se fait à soi-même, réfuter ce que dit l'adversaire, amplifier, etc. Il y ajoute la proecthese, (c'est-à-dire ce qu'il falloit faire et ensuite ce qui s'est fait), la contrariété ou l'antithèse qui fournit les enthymêmes, le reproche ou l'accusation, la métalepse, (exception déclinatoire ou péremptoire) dont Hermagore fait un état particulier de question oratoire. Dans le petit nombre de figures qu'admet Visellius, il y donne place à l'enthymême, qu'il nomme *commentum* (invention de l'esprit), et à l'épichérême, qu'il appelle *rationem* (raison ou raisonnement); le rhéteur Celsus approuve en quelque façon ce système, puisqu'il doute si ce qu'il appelle *consequens*, (induction, proposition tirée d'une autre conclusion) n'est pas l'épichérême des Grecs. Visellius ajoute encore la sentence. Je trouve même des auteurs qui veulent mettre au rang des figures, les diasceves ou narrations amplifiées et exagérées, les prohibitions, (ἀπαγορεύσεις, peut-être ὑπαγορεύσεις, c'est-à-dire dénonciations, déclarations, suggestions), les paradiegeses, (ou narrations incidentes et accessoires. *C.*] Mais comme ce sont plu-

tôt des ornements que des figures, il se peut faire aussi que quelqu'une m'ait échappé, ou que l'on en introduise de nouvelles dans la suite. Je les avouerai même volontiers pour telles, dès qu'elles seront de la nature de celles que j'ai remarquées.

CHAPITRE III.

Des figures de la diction.

QUANT aux figures de la diction, elles ont toujours changé, et changent encore à mesure que les mots s'établissent par l'usage. C'est pourquoi si l'on compare le vieux langage à celui d'aujourd'hui, on trouvera que presque toutes nos expressions sont figurées. Car il y en a une infinité qui ont cours présentement (1), et dont ni les anciens, ni Cicéron en particulier, ne se sont jamais servis; et Dieu veuille qu'en changeant nous n'ayons pas pris le pire. Quoi qu'il en soit, on distingue deux sortes de figures des mots. Les unes sont proprement des façons de parler, les autres regardent l'arrangement et

(1) Comme *Huic rei invidere* pour *hanc rem*; *incumbere illi* pour *in illum*; *plenum vino* pour *vini*; *huic adulari* pour *hunc*.

la composition. Et quoique toutes les deux conviennent également à l'art oratoire, on peut néanmoins appeller les premieres des figures de Grammaire, et les secondes des figures de Rhétorique.

Les premieres naissent des mêmes sources que les vices d'oraison. Car toutes ces figures seroient des vices, si elles n'étoient pas recherchées, et qu'elles échappassent par mégarde. Mais d'ordinaire l'autorité, l'antiquité, l'usage, souvent même quelque raison particuliere les fait valoir. N'étant donc autre chose que des locutions qui exprès et à dessein s'écartent, pour ainsi dire, du droit chemin, loin d'être vicieuses, elles deviennent des beautés, si-tôt qu'elles sont appuyées sur l'un de ces motifs. Mais elles sont de plus très-utiles, en ce qu'elles préservent un discours du dégoût que cause à la longue une diction trop simple, trop uniforme, et qu'elles relevent notre style, qui sans cela n'auroit rien que de vulgaire et de commun. Ainsi quand on en use avec modération et seulement pour le besoin, c'est un sel, ou pour mieux dire, un assaisonnement qui rend l'oraison beaucoup plus agréable. Mais aussi, quand on s'en sert avec excès, dès-là on perd cette grace qui vient de la variété.

Cependant parmi ces figures, il y en a qui sont tellement reçues, qu'à peine gardent-elles le nom de figures. Celles-là peuvent être plus fréquentes, parce que l'oreille qui y est accoutumée, les remarque moins. Pour celles qui sont plus extraordinaires, plus choisies, et par conséquent plus nobles, comme l'auditeur est frappé de leur nouveauté, aussi en est-il bientôt rassasié et lassé, quand on les multiplie trop; outre que l'on voit manifestement qu'elles ne se sont pas présentées d'elles-mêmes à l'orateur, mais qu'il les a affectées, et les est allé chercher bien loin, pour les entasser les unes sur les autres, et en orner son discours.

Ces figures ont donc lieu, tantôt dans les noms par rapport au genre, lorsque, par exemple, avec un substantif féminin on met un adjectif masculin, comme fait quelquefois Virgile (1). Mais il y en a une raison, c'est que le substantif est un nom commun, qui comprend les deux sexes, n'y ayant qu'une même dénomination pour le mâle et pour la femelle. Tantôt dans les verbes, lorsqu'un verbe de terminaison passive (2) est mis pour un verbe actif.

(1) *Timidi Damæ.* Ecl. 8.
Oculis capti talpæ. Georg. l. 1.

(2) *Fabricatus est gladium ; inimicos punitus es.*

Ce qui n'est pas non plus fort étonnant, parce qu'il est de la nature des verbes, d'exprimer souvent d'une maniere active ce qui est passif (1), et réciproquement d'une maniere passive ce qui est actif. C'est pourquoi l'on emploie assez communément les uns pour les autres; et il y en a même plusieurs (2) qui ont les deux terminaisons avec la même signification. Tantôt aussi dans les nombres; lorsqu'avec un singulier on joint un plurier, comme si je disois : *Cette nation belliqueuse, les Romains*. Ce qui est fondé encore en raison. Car le mot de nation est un mot collectif, qui renfermant un nombre infini de personnes, est équivalent à un plurier; ou bien, au contraire, quand à un plurier on joint un singulier, comme fait Virgile (3) dans une de ses Eclogues. Tantôt enfin par la liberté que l'on prend de changer les parties de l'oraison. Car on met quelquefois l'infinitif pour un nom (4); le verbe

(1) *Arbitror, suspicor*, et au contraire, *vapulo*.

(2) *Luxuriatur, luxuriat; fluctuatur, fluctuat; assentior, assentio; revertor, reverto.*

(3) *Qui non risere parentes,*
Nec Deus hunc mensâ, Dea nec dignata cubili est.

Où il est à remarquer que Quintilien lisoit *qui*, et non pas *cui*, comme la plupart des Interpretes.

(4) *Et nostrum illud vivere triste.*

pour le participe (1); et le participe pour le verbe (2). [On peut aussi quelquefois douter à quel défaut ressemble la figure comme dans cet exemple : *virtus est vitium fugere*, c'est une vertu que de fuir le vice. Car ou l'on change les parties d'oraison, en mettant le verbe *fugere* au lieu du nom *fuga*; ou l'on y fait un changement de cas, en mettant *virtus* au lieu de *virtutis*; il y a néanmoins plusieurs autres figures qui ont encore plus de force et plus d'éclat que celles dont nous venons de parler. Par exemple quand on dit *Sthenelus sciens pugnæ*, Sthenelus habile au combat; au lieu de : *Sthenelus sciens pugnandi*, Sthenelus habile à combattre. *C.*]

On change aussi les temps. *Timarchides répond qu'il n'a rien à craindre*: Voilà le présent mis pour le passé; et l'on met de même le futur pour le présent (3). En un mot, il y a autant de manieres de faire une figure, qu'il y en a de faire ce que nous appellons un solécisme (4). Salluste a fait encore des changements (5) plus considé-

(1) *Magnum dat ferre talentum.*

(2) *Volo datum.*

(3) *Hoc Ithacus velit.*

(4) Il y a ici dans le texte une phrase sur le sens de laquelle on n'est point d'accord. *C.*

(5) Comme quand il dit : *Neque ea res me falsum habuit.*

rables, en quoi il a moins recherché la nouveauté, que la briéveté. Delà plusieurs façons de parler qui étoient inconnues avant lui (1). On peut douter si ces figures qu'il a introduites, doivent présentement s'appeller des figures; car du moment qu'un bon auteur a usé d'une expression, d'ordinaire elle passe en usage, et nous la recevons sans peine. Il y en a même quelques-unes (2) que Pollion condamnoit en Labiénus, et d'autres que Cicéron ne pouvoit souffrir, qui néanmoins se sont établies peu-à-peu.

Ces figures passent encore à la faveur de l'antiquité dont Virgile entre autres s'est montré grand amateur, ayant fait revivre plusieurs expressions (3) qui ne se trouvoient plus que dans les vieux poëtes tragiques ou comiques. C'est delà qu'est venu notre *Enimverò* qui s'est maintenu en usage. Je trouve le même poëte plus hardi quand il dit :

Nam quis te Juvenum confidentissime, etc.

(1) Comme *pœniturum*; et *visuros*, pour *ad videndum missos*.

(2) Telle est celle-ci, *Contemcliam fecit*, car on disoit alors *affici contumeliâ*.

(3) Vel *cùm se pavidum contra mea jurgia jactat.*
Progeniem sed enim *Trojano a sanguine duci*,
Audierat.

car

car *quis* doit être le commencement du vers. Et dans le septieme livre de l'Enéide,

Tam magis illa fremens et tristibus effera flammis,
Quàm magis effuso crudescunt sanguine pugnæ.

ce qui est visiblement imité de cet endroit : *Quàm magis ærumna viget, tam magis ad malefaciendum urget.* Les anciens sont pleins de ces façons de parler. Témoin le *Quid igitur faciam* de Terence, et ce vers de Catulle,

Dum innupta manet, dum cara suis est;

où le premier *dum* signifie *pendant que*, et le second est pris pour *jusques-là*. Salluste a emprunté plusieurs expressions des Grecs (1); Virgile (2) et Horace de même. Ceux-ci mettent souvent un cas pour un autre, par un Hellénisme qui est devenu très-commun.

Un mot ajouté ou supprimé suffit quelquefois pour faire une figure. Ajouté, il peut paroître superflu; cependant il n'est pas sans grace. On en peut juger par cet exemple :

(1) Comme celle-ci, *Vulgus amat fieri.*
(2) *Tyrrhenum navigat æquor.*
Saucius pectus.
Nec illi sepositi ciceris, nec longæ invidit avenæ. Hor.

Nam neque Parnassi vobis juga, nam neque Pindi.

car le second *nam* n'est nullement nécessaire. Il y a une autre sorte d'addition qui est comme incorporée dans l'oraison, et qui est tantôt vice, tantôt figure (1). Quant à la suppression d'un ou de plusieurs mots, j'en parlerai ci-après plus au long. On peut aussi regarder comme figure cette maniere qui nous est si ordinaire, d'employer le comparatif pour le positif, et d'opposer même (2) deux comparatifs l'un à l'autre, comme fait Cicéron dans une de ses Catilinaires.

Voici quelques autres figures qui, à la vérité, ne confinent pas avec le solécisme, mais qui changent pourtant le nombre, et que quelques-uns mettent à cause de cela, parmi les tropes. La premiere est, quand on se sert du pluriel, quoique l'on ne parle que d'une personne.

Mais nous venons de courre une assez vaste plaine,
A nos coursiers fumants laissons reprendre haleine.

(1) Comme ici, *Accede ad ignem hunc, jam calesces plus satis.*

(2) *Si te jam, Catilina, comprehendi, si interfici jussero, credo, erit verendum mihi, ne non hoc potius omnes boni* serius *a me, quàm quisquam* crudelius *factum esse dicat.*

Car c'est le poëte qui parle, et qui parle de lui. La seconde est au contraire, quand on se sert du singulier en parlant de plusieurs. Ainsi nous disons *le Romain*, pour *les Romains*. La troisieme differe un peu quant à l'espece, mais on la peut comprendre sous le même genre. C'est lorsque nous adressons à une personne en particulier ce que nous disons généralement pour tout le monde.

Garde-toi d'exposer ton vignoble au couchant.
Me préserve le Ciel d'aller dormir à l'ombre.

Car ces leçons que donne Virgile dans ses Géorgiques sont générales. Quelquefois nous parlons de nous-mêmes, comme si nous parlions d'un tiers : *Servius dit cela, Cicéron le nie*, dit quelque part Cicéron lui-même. [Nous parlons en notre propre personne, au lieu de faire parler un tiers; et nous faisons parler une personne au lieu d'une autre. Nous en avons des exemples dans la harangue de Cicéron pour Cécina; car cet orateur parlant à Pison, avocat de la partie adverse, s'exprime en ces termes : *Vous m'avez dit que vous m'aviez remis en possession, et moi je nie que j'aye été remis en possession, suivant le dispositif de l'édit du préteur*. Car dans la vérité, c'est Ebutius (la partie adverse de Cécina) qui avoit

dit : *Je vous ai remis en possession* ; et c'est Cécina qui avoit répliqué : *Je nie que j'aie été remis en possession suivant le texte de l'édit prétorien.* Où l'on observe qu'il y a encore une figure grammaticale (nommée syncope) dans le verbe *dixti*, dans lequel on a retranché une syllabe. *C.*]

Nous pouvons mettre encore au même rang l'interposition, ou pour me servir du terme grec, la parenthese, qui consiste à insérer un sens dans un autre. Par exemple : *J'ai vu, quelle indignité! (car la douleur en reste toujours au fond de mon cœur) j'ai vu les biens du grand Pompée se vendre à l'encan* (1). A quoi ils ajoutent l'hyperbate, non pas celle qu'ils rangent parmi les tropes, mais une autre qui tient de l'apostrophe, et où l'on change seulement la forme de l'expression ; comme lorsque Virgile dit, après avoir nommé les Décins, les Marius, les Camilles, les Scipions,

Et toi, divin César, qui les effaces tous.

[Ce qu'il fait d'une maniere plus vive encore, lorsqu'il dit en parlant de Polymnestor : *Il viole toutes les loix, il égorge*

(1) Ce n'est pas-là l'exemple que cite Quintilien. Il dit : *Ego cum te (mecum enim sæpissimè loquitur) patriæ reddidissem. C.*

Polydore, et s'empare avec violence de son trésor. Exécrable soif de l'or, quels crimes ne fais-tu pas commettre aux mortels! Ceux qui multiplient les dénominations pour de si petites différences, ont appellé cette figure μεlάβασις, qui peut se faire d'une autre maniere : *Que dis-je? et où suis-je?* Virgile a réuni la parenthese et l'apostrophe dans l'exemple suivant : *Non loin de-là, des coursiers rapides emportent Métius de différents côtés (roi d'Albe, pourquoi violois-tu ta promesse!) et Tullus faisoit déchirer les membres de ce perfide.* C.]

Toutes ces figures, et les autres semblables qui se font par le moyen d'un mot ou changé, ou retranché, ou ajouté, ou transposé, ont cela de propre, qu'elles réveillent l'auditeur, et l'empêchent de languir. Car cette proximité même qu'elles ont avec le vice, leur donne, je ne sais quelle grace : comme dans la maniere d'apprêter les viandes, un peu d'acidité leur donne quelquefois un meilleur goût. C'est ce qui arrivera de ces figures, si elles ne sont ni en trop grand nombre, ni trop près les unes des autres, ni toujours de même espece. Rares et variées, elles ne causeront ni satiété ni dégoût.

Je passe à d'autres qui sont plus considérables, parce qu'elles ne consistent pas

seulement dans l'élocution, mais qu'elles influent sur les pensées mêmes, et leur communiquent ou de l'agrément ou de la force. Les unes se font par voie d'addition, entre lesquelles on peut mettre en premier lieu le redoublement d'un mot. Car un mot se redouble tantôt pour fortifier le sens : *J'ai tué, j'ai tué, non un Spurius Mélius, etc.* où vous voyez que le premier *j'ai tué* indique seulement, et que le second affirme ; tantôt pour marquer un sentiment de compassion : *Ah Corydon, Corydon! etc.* quelquefois aussi pour faire entendre le contraire de ce que l'on dit (1), et par maniere d'ironie. Ce redoublement semble avoir encore plus de force, lorsqu'il est entre-mêlé de quelques mots; par exemple, *J'ai vu, quelle indignité! j'ai vu les biens du grand Pompée, etc.* Et dans une des Catilinaires : *Vous vivez néanmoins, et vous vivez, non pour changer de conduite ; mais pour devenir tous les jours plus audacieux.*

En second lieu la répétition, lorsque pour faire instance aux personnes à qui nous parlons, nous répétons plusieurs fois le même mot, soit au commencement des phrases; par exemple, *Rien ne fera donc*

(1) Non pas *pour faire entendre le contraire*, mais *pour diminuer*, *pour exténuer*. C.

impression sur votre esprit ? vous serez toujours insensible à tout ? insensible à nos remontrances ? insensible à la honte dont vous vous couvrez vous-même ? insensible à l'indignation publique ? Soit à la fin. *Qui est-ce qui a demandé ces témoins ? Appius. Qui est-ce qui les a produits ? Appius, etc.* A moins que l'on n'aime mieux regarder ce dernier exemple comme une figure différente, parce que le commencement et la fin de chaque article sont semblables, comme dans cet autre exemple : *Qui sont ceux qui ont compté pour rien de rompre les traités de paix ? les Carthaginois. Qui sont ceux qui nous ont fait une guerre cruelle et sanglante ? les Carthaginois. Qui sont ceux qui ont ravagé l'Italie ? les Carthaginois. Qui sont ceux qui demandent qu'on leur pardonne, les Carthaginois.*

Dans les paralleles (1) ou comparaisons, il est encore assez ordinaire que les premiers mots de chaque membre se répondent alternativement les uns aux autres ; et c'est ce qui m'a fait dire que la comparaison étoit plutôt une figure de diction que de pensée. *Vous vous levez avant le jour, pour répondre à ceux qui vous consultent ; lui pour derober des marches à l'ennemi. Vous êtes éveillé par le chant du coq,*

(1) C'est : dans les Antithèses. *C.*

lui par le bruit des trompettes : vous savez préparer un discours, lui ranger une armée en bataille. Vous veillez à la sûreté de vos clients, lui à la sûreté de nos forteresses et de nos villes. Non content de cette beauté, Cicéron change le tour de la figure, et poursuit ainsi. *Il sait nous mettre à couvert des courses de l'ennemi, vous, nous défendre de l'inclémence des saisons ; il est expérimenté dans l'art d'étendre nos frontieres ; vous dans l'art de gouverner les peuples* (1).

Un mot se répete en plusieurs manieres. Tantôt c'est le milieu (2) qui répond au commencement ; tantôt c'est la fin qui répond au milieu (3), et tantôt ce sont le commencement et la fin qui se répondent l'un à l'autre (4). Mais à la répétition se joint quelquefois une espece de division, lorsqu'après avoir fait mention de deux personnes ou de deux choses, on revient sur-le-champ à chacune d'elles.

Iphite et Pélias secondoient mon courage,
Iphite déjà vieux, et Pélias blessé.

(1) Ce n'est point *populis*, mais *finibus*, qu'il falloit sous-entendre, et traduire : dans l'art de fixer les limites ou les bornes qui doivent séparer notre champ d'avec celui de nôtre voisin. *C.*

(2) *Te nemus Argitiæ, vitreâ te Fucinus undâ.* En. l. 7.

(3) *Hæc navis onusta prædâ Siciliensi, cùm ipsa quoque esset ex præda.* Verr. 7.

(4) *Multi et graves dolores inventi, parentibus et propinquis multi.* Verr. 7.

[Les Grecs la nomment ἐπάνοδος ; et nous l'appellons *Regressio* ; soit que les mots qu'on répete aient le même sens, soit qu'ils en aient un différent : *principum dignitas erat pene par, non par fortasse eorum qui sequebantur*. Dans cette répétition, on change quelquefois les cas et les genres : *Magnus est labor dicendi, magna res est*. Rutilius en fournit un exemple plus étendu, mais je me contenterai d'indiquer ici le commencement de chaque partie de la période : *pater hic tuus ? patrem hunc appellas ? patris tu hujus filius es ?* Par le changement de cas, on fait quelquefois la figure qu'on nomme Polyptote. Elle peut se faire aussi de plusieurs autres manieres ; comme dans l'oraison pour Cluentius : *Quod autem tempus veneni dandi ? illo die ? in illa frequentia ? per quem porro datum ? unde sumptum ? quæ porro interceptio poculi ? cur non de integro autem datum ?* Cæcilius appelle Metabole, tous ces changements réunis, comme dans l'oraison pour Cluentius contre Oppianicus : *Illum tabulas publicas violasse, censorias corrupisse, decuriones universi judicarunt : cum illo jam nemo rem ullam contrahebat, nemo illum ex tam multis cognatis et affinibus tutorem unquam liberis suis scripsit*, et tout ce qui suit.

Les différents objets sont ici comme réunis ; ils sont séparés dans l'exemple suivant, ce que Cicéron, à ce qu'il me semble, appelle *dissipata* :

Hic segetes, illic veniunt felicius uvæ,
Arborei foetus alibi.

Et la suite. C.] Voici encore un exemple de Cicéron, où l'on peut remarquer un mêlange de répétition, fort agréable. [Et où, après un long intervale, le dernier mot correspond au premier, et le milieu au commencement ainsi qu'à la fin. C.] *Votre ouvrage, Messieurs, éclate ici, non pas le mien : ouvrage que l'on ne peut jamais assez louer ; mais, comme j'ai dit, ce n'est pas le mien, c'est le vôtre.* [On appelle πλοχὴ, cette répétition multipliée, et qui est comme un mêlange de plusieurs figures, comme je l'ai déjà dit. En voici un exemple dans l'épitre à Brutus : *Ego cum gratiam redierim cum Appio Claudio, et redierim per Cn. Pompeium, te ego ergo, cum redierim.* Elle se fait aussi lorsque les mots répétés, sont à des temps et à des cas différents, comme dans Perse :

Usque adeone
Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter ?

Et dans Cicéron : *Neque enim poterat ju-*

dicio ex his damnatis, qui judicabantur. Il peut même arriver que le sens total qui commençoit la phrase, se trouve répété à la fin : *Venit ex Asia, hoc ipsum quam bonum ? Tribunus plebis venit ex Asia.* Dans la même période, le dernier mot correspond au premier, ce qui n'empêche pas d'ajouter encore : *Verum tamen venit.* Les mots peuvent aussi se répéter dans le même ordre : *Quid Cleomenes facere potuit ? non enim possum quemquam insimulare falso. Quid, inquam, Cleomenes magnopere facere potuit ?* C.] Souvent le même mot qui a fini un sens, est employé à commencer le sens qui suit, cela est sur-tout ordinaire en poésie.

Vantez, Muses, vantez mon présent à Gallus (1),
A Gallus, etc.

Mais on en trouve aussi des exemples dans les orateurs. *Il vit cependant.* [Pour mieux conserver la figure dont il est question, il falloit commencer par *cependant : Et cependant il vit*, etc. *C.*] *Il vit ? Bien plus, il a le front de venir au Sénat.*

Plusieurs mots de même terminaison, soit qu'ils commencent ou qu'ils finissent le sens, font encore une figure qui ne dé-

(1) *Ecl.* 10.

plaît pas. *Vous-mêmes, Messieurs, vous l'avez prononcé, réglé, arrêté* (1). Quelquefois même sans avoir égard à cette consonnance, on en joint trois ou quatre qui signifient la même chose. *Exécutez votre dessein, sortez enfin de la ville, les portes vous sont ouvertes, partez.* Et dans la seconde Catilinaire. *Enfin, Messieurs, Catilina n'est plus ici. Il s'est retiré, il a pris la fuite, il nous a délivré de sa présence.* Cécilius trouve en cet exemple un pléonasme, c'est-à-dire, une expression chargée de plus de mots qu'il ne faut, comme en cet exemple qu'il rapporte : *J'ai vu moi-même devant mes yeux.* Car, dit-il, le mot *j'ai vu* renferme tous les autres. Il est vrai que quand un mot ne sert à rien dans une phrase, il est vicieux, ainsi que je l'ai déjà dit. Mais lorsqu'il rend la pensée plus

(1) *Il falloit traduire :* Quelquefois, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'occasion de la répétition des mêmes mots, les différentes parties d'une phrase, ou commencent par des mots différents, mais qui ont la même consonnance : *dederim periculis omnibus, obtulerim insidiis, objecerim invidiæ ;* ou finissent de même, comme ce qui suit : *vos enim statuistis, vos sententiam dixistis, vos judicastis.* Ce que les uns appellent *conjonction* et les autres *disjonction*, avec quelque raison, quoique ces mots soient bien différents, puisque cette figure consiste à séparer des mots qui signifient la même chose. Quelquefois même on en joint, etc. *C.*

forte, comme ici, il fait une beauté : *J'ai vu moi-même devant mes yeux*. Chaque parole renferme un sentiment. Je ne vois donc pas pourquoi Cécilius traite cela de pléonasme ; car tout redoublement, toute répétition, enfin toute addition seroit de même un pléonasme.

On n'entasse pas seulement des mots, mais aussi des pensées, qui tantôt reviennent à la même ; par exemple : *C'est le trouble et l'égarement qui s'est emparé de son esprit ; c'est l'image de ses crimes qui l'a aveuglé. Ce sont les furies, oui les furies elles-mêmes qui l'ont poussé dans le précipice.* Et tantôt sont différentes : *La méchanceté de cette femme, la cruauté du tyran ; l'amour qu'il avoit pour son pere, la colere, l'emportement, la fureur ; voilà, Messieurs, ce qui l'a porté à cette action.* [Et dans Ovide : *Mais la puissance redoutable des Néréides ; mais Ammon, dont le front est armé de cornes ; mais cette bête féroce qui sortoit du sein de la mer, pour se nourrir de mes entrailles.* C.] Quelques-uns appellent cela une complication de figures. Pour moi je n'y en trouve qu'une seule, c'est-à-dire, un amas de mots, dont les uns signifient presque la même chose, les autres des choses différentes,

[ce qu'on appelle Diallage. *C.*] comme dans cet endroit de Cicéron. *Que mes ennemis me disent donc, si ce n'est pas par moi que ces noirs complots ont été pénétrés, découverts, manifestés, étouffés, détruits, renversés.* Pénétrés, découverts, manifestés, ces termes ont des idées différentes; étouffés, détruits, renversés, ceux-ci sont synonymes. Cependant on peut dire que les deux derniers exemples renferment encore une figure, qui consiste à retrancher toutes les liaisons, et qui par-là devient fort pressante. Car on imprime chaque chose dans l'esprit de l'auditeur, et l'objet se multiplie en quelque façon. Aussi use-t-on de cette figure pour les pensées comme pour les mots ? (1) *A mesure qu'on découvroit les complices, je les faisois venir, on les arrêtoit, on les mettoit en prison, on les amenoit au Sénat,* [et le reste. Oraison de Cicéron contre Métellus. *C.*]

(1) On ne veut pas dire que c'est également une figure de pensée et une figure de diction, mais que l'Asyndéte se trouve non-seulement dans une longue suite d'*incisa*, faits chacun d'un seul mot, mais aussi dans une longue suite de membres périodiques qui ont chacun leur sens particulier. Il falloit donc : Aussi use-t on de cette figure, non-seulement dans les *incisa* faits chacun d'un seul mot, mais aussi dans les membres périodiques qui ont chacun leur sens particulier. *C.*

Par une figure toute contraire, [qu'on appelle Polysyndéte, l'autre se nomme Asyndéte. C.] on met quelquefois des liaisons à chaque mot. *Ils n'ont point d'habitation fixe*, dit Virgile en parlant des peuples de Lybie, *ils vont de plaine en plaine, eux et leurs troupeaux, tant que terre les peut porter; toujours contents, parce qu'ils n'ont d'autre ambition que de retrouver et leur cabane, et leur chien, et leur carquois, et leurs fleches.* [Dans ce dernier exemple la même conjonction est répétée : *tectumque, laremque*, Dans l'exemple suivant, elle change :

Arma virumque.......
Multum ille et terris.....
Multa quoque et bello.....

On varie aussi les adverbes et les pronoms :

Hic illum vidi juvenem.....
Bis senos cui nostra dies.....
Hic mihi responsum primus dedit ille petenti.

Mais ces deux figures (l'Asyndéte et la Polysyndéte) ne sont autre chose qu'un amas de mots ou de phrases qu'on entasse; avec cette seule différence que quelquefois on y ajoute des liaisons ou particules conjonctives, et quelquefois on les retranche; cependant ceux qui ont écrit sur la rhéto-

rique, ont donné à toutes ces figures des noms particuliers, qui sont différents suivant le génie des auteurs qui les ont inventés. *C.*] Ces deux figures, quoiqu'opposées, partent du même principe, et concourent à la même fin. Car elles rendent le discours plus pressant, plus vif; et ce sont comme autant de fougues et de marques réitérés de la passion avec laquelle on parle.

La gradation est encore une figure qui tient de la répétition, puisqu'en effet on y répete plusieurs choses, et que l'on ne passe à ce qui suit, qu'en reprenant une partie de ce qui a précédé. Mais l'art s'y fait un peu trop sentir. C'est pourquoi il n'en faut user que rarement. [En voici un exemple très-connu tiré du Grec : Je n'ai point dit cela, je ne l'ai pas même écrit. Non-seulement je ne l'ai pas écrit, mais je ne suis pas même allé en ambassade, et loin d'aller eu ambassade, je n'ai rien persuadé aux Thébains. *C.*] En voici un exemple tiré d'un de nos auteurs. *Scipion par son application s'est fait un mérite distingué. Son mérite lui a acquis beaucoup de gloire, sa gloire beaucoup d'envieux.* [Et dans Calvus : *la loi contre les concussions est anéantie, ainsi*

que celle de leze-majesté, celle de leze-majesté autant que la loi Plautia ; la loi Plautia et celle contre les brigues ; la loi contre les brigues et généralement toutes les loix. C.] Il y en a des exemples dans les poëtes, comme dans Homère, lorsqu'il fait remonter le sceptre d'Agamemnon jusqu'à Jupiter même. [Et dans un de nos poëtes tragiques : *Tantale*, dit-on, *descend de Jupiter, Pelops de Tantale, et Pelops a donné la naissance à Atrée, de qui je suis descendu*. C.]

Les autres figures naissent au contraire du retranchement d'un mot ; et ont d'ordinaire la grace de la briéveté, ou de la nouveauté. La synecdoche est une des principales. J'avois commencé d'en parler dans le chapitre des tropes. Mais j'ai mieux aimé la ranger parmi les figures. Or ce n'est autre chose qu'un mot supprimé, qui se fait aisément entendre par la suite du discours ; comme quand je dis : *Et le Grec de pâmer*. Car aussi-tôt on comprend que *commença* est sous-entendu. *Nul bruit que de vous*, dit Cicéron dans une lettre à Brutus. A quoi je crois qu'il faut rapporter certains tours que l'on prend pour ne pas blesser la pudeur, et où l'on dérobe des mots qu'elle ne souffre pas. Tel est un en-

droit de Virgile dans ses Bucoliques (1). C'est ce que quelques uns nomment *aposiopèse* ou réticence. Mais, selon moi, ils se trompent. Car dans la réticence on ne voit pas tout d'un coup ce qui manque, et on ne le peut même suppléer que par plusieurs paroles, au lieu qu'ici il n'y a qu'un mot de supprimé, qui s'apperçoit incontinent. [Si on peut appeller cela une *aposiopèse*, on donnera donc ce nom à toute phrase où il y aura quelque chose de retranché. Pour moi je n'appelle pas même toujours ainsi, tout ce qui laisse quelque chose à deviner, comme ce qu'on lit dans les Epitres de Cicéron : *Ce jour où Antoine offrit à César*.... Il est évident qu'il faut sous-entendre *le diadême*. C.]

La seconde figure du même ordre est celle dont j'ai parlé, qui retranche les liaisons. La troisieme est appellée du nom de jonction ; parce qu'en effet un même mot lie ensemble plusieurs pensées, dont chacune exigeroit ce mot, si elle étoit prise séparément. [Cela peut se faire ou en mettant le verbe devant. *C.*] Par exemple, *Vous voyez, Messieurs, que la pudeur a été obligée de céder à l'effronterie,*

(1) *Novimus et qui te, transversa tuentibus hircis,*
Et quo, sed faciles nymphæ risere, sacello.
Ecl. 3.

la modestie à l'audace, la sagesse et la raison à la fureur et à l'emportement. [Ou en le mettant à la fin de la phrase, dont il est comme la conclusion, comme : *neque enim is es, Catilina ut te aut pudor, etc. aut metus, etc. aut ratio à furore revocaverit.* Quelquefois enfin le verbe peut être placé au milieu et suffire également à ce qui précede et à ce qui suit. *C.*] C'est par une suite et une extension de la même figure que nous disons quelquefois, *nos neveux* pour *nos descendants*, de quelque sexe qu'ils soient. [On met aussi les singuliers pour les pluriels, et réciproquement. *C.*] Encore cette expression est-elle si commune, que je ne sais s'il y faut admettre une figure. Mais c'en est une que de donner à un même verbe deux régimes différents, comme ici : *Aussitôt je leur ordonne de prendre les armes* (1), *et qu'ils aient à combattre ce nouveau genre d'ennemi.* [Car quoique le mot *Bellum* qui est dans la seconde partie, soit accompagné d'un participe, le même mot *Edico* convient aux deux parties. Cette espece de jonction se nomme Συνοικείωσις. *C.*] Ils veulent que c'en soit une aussi, que d'unir

(1) *Sociis tunc arma capessant,*
Edico, et bellum dirâ cum gente gerendum.
En. l. 3.

par un même verbe deux choses opposées, comme en cette sentence : *L'avare manque autant de ce qu'il a, que de ce qu'il n'a pas ;* [Elle est différente, selon eux, de la distinction, qu'ils nomment παραδιαστολὴν, et qui consiste à distinguer, etc. *C.*] et de distinguer des choses qui ont de la ressemblance entre elles, comme quand on donne le nom de prudent à un homme fin, de vaillant à un téméraire, de sage et d'éconôme à un avare. Ce qui me paroît néanmoins dépendre uniquement de la définition, et n'avoir par conséquent rien de figuré. [La figure qui lui est opposée consiste à passer, à raison de la proximité, à des choses ou contraires ou semblables, comme : *Je m'efforce d'être court, et je deviens obscur,* et ce qui suit. *C.*]

Enfin il y a une troisieme espece de figures, qui par un certain jeu de mots frappe l'oreille de l'auditeur, et attire son attention. Telle est la paronomase, [qu'on appelle en latin *Agnominatio*. C.] qui se fait en plus d'une maniere. Car tantôt le mot répété se met seulement à un autre cas ; par exemple, *C'est l'homme le plus dépourvu de sens, et qui abonde le plus en son sens* (1). Tantôt il se prend

(1) Le Traducteur a changé l'exemple. Il y a : ainsi Domitius Afer dans son plaidoyer pour Cloan-

dans un acception plus étroite : *Un homme cruel n'est pas un homme* (1). Tantôt dans une signification contraire. Proculéius reprochant à son fils qu'il attendoit sa mort : *Je ne l'attends nullement*, lui dit son fils. *Et moi*, dit le pere, *je te prie de l'attendre.* Tantôt les mots sont différents ; mais ils ont une certaine affinité ou ressemblance qui surprend et qui plaît ; *Moins digne de supplication que de supplice.* [Quelquefois on se sert des mêmes mots, mais dans un sens différent ; quelquefois leur signification change avec la quantité de quelqu'une des syllabes qui les composent. *C.*] D'où il naît quelquefois des jeux de mots qui sont très-insipides, même en matiere de plaisanterie ; par exemple, *Il seroit doux d'aimer, s'il ne s'y mêloit rien d'amer* (2). Ovide en parlant d'un certain Furia, et jouant sur le mot, dit : *Non, vous n'êtes par Furia, mais une furie* (3). J'admire

tilla : *Une femme qui ignore tout, et qui est malheureuse en tout.* C.

(1) Il y a ici une prase passée, si obscure que l'on croit que le texte est corrompu. *C.*

(2) Quintilien cite encore : *Avium dulcedo ad avium ducit*, jeu de mots qui ne peut subsister en françois. *C.*

(3) Quintilien cite encore plusieurs autres exemples de ces jeux de mots. On ne peut pas les traduire en françois, et le Traducteur les a remplacés

que ces mauvaises allusions puissent passer pour des beautés, et que l'on nous en donne des préceptes. Pour moi, je n'en rapporte des exemples que pour faire entendre qu'ils ne doivent pas être imités.

Mais quand la figure peut se trouver jointe à un beau sens, alors le sens et la figure se prêtent des graces l'un à l'autre; *La mort lui a frayé le chemin à l'immortalité* (1). Pourquoi la modestie m'empêcheroit-elle de citer un exemple domestique? Un certain homme s'étoit vanté de mourir dans son ambassade, plutôt que de ne pas terminer l'affaire dont il étoit chargé. Cependant le mauvais succès de sa négociation, fit qu'il revint au bout de quelques jours. Mon pere lui dit, Quoi! déjà de retour de votre ambassade? *Je ne demandois pas que vous y mourussiez, mais que vous y demeurassiez* (2). Ce jeu de mots soutenu par le sens, fut trouvé d'autant plus agréable, qu'il n'étoit point recherché. [Son adversaire même lui avoit fourni une

par les deux phrases qui suivent, et qui sont entierement de lui. L'avis qu'il donne est fort bon, mais pourquoi laisser croire qu'il est de Quintilien. *C.*

(1) Il y a ici trois phrases omises pour les mêmes raisons que ci-dessus.

(2) L'expression latine a plus de grace. *Non exigo uti immoriaris Legationi, sed immorare.*

de deux expressions dont il se servoit. *C.*]

Les anciens rhéteurs étoit fort amoureux d'antithèses, et de tous ces mots qui jouent ensemble par un même nombre de syllabes, et une même désinence. Gorgias entre autres faisoit ses délices de ce genre de beauté. Isocrate en fut aussi trop épris dans sa jeunesse. Il paroît même que Cicéron y prenoit plaisir. Mais pour lui, outre qu'il s'est modéré en suivant un goût, qui après tout n'est dangereux, que quand on s'y livre jusqu'à l'excès, il a su relever ces foibles beautés, et en remplir le vuide par la force et par la solidité des pensées. En effet, ce qui de soi est une affectation vaine et puérile, devient comme naturel, si-tôt que le sens l'autorise.

Or les mots forment une espece de jeu en plusieurs manieres. Tantôt ils sont tout semblables, ou presque semblables, *puppesque tuæ pubesque tuorum* (1); ou du moins il ont même nombre de syllabes, et même terminaison. *C'est de votre secours que j'ai besoin, non de vos discours;* ce qui donne de la grace aux pensées, lorsqu'elles sont belles d'ailleurs, comme celle-ci : *Quantum possis, in eo semper experiri ut prosis.* [C'est ce que plusieurs

(1) Il y a ensuite dans Quintilien deux autres exemples semblables, *fama, flamma; spes, res.* C.

nomment πάρισον, (*aequale*); quoique Cleostelée donne ce nom à la réunion de plusieurs membres à-peu-près égaux. C.] Tantôt ce sont deux membres de période qui ont une même désinence : *Non modò ad salutem ejus extinguendam, sed etiam gloriam per tales viros infringendam.* [On peut y joindre, à la différence de terminaison près, ce qu'on appelle τρικωλα (*tria membra*), comme : *vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia*, ce qui peut aller jusqu'à quatre incises ou même davantage. Quelquefois il n'y a qu'un seul mot : *Hecuba, hoc dolet, piget, pudet*; et : *Abiit, excessit, evasit, erupit.* C.] Tantôt c'est une répétition des mêmes terminaisons et des mêmes cas, tellement rangés qu'ils se répondent les uns aux autres, [c'est ce qu'on appelle ὁμοιόπτωτον, cas semblable, *similiter cadens*, qui est bien différent de ὁμοιοτέλευτον, qui est terminé par la même consonnance, *similiter desinens*. Celui-ci ne peut se trouver qu'à la fin de la période; le premier peut se trouver au commencement, au milieu et à la fin, et correspondre à un autre mot quelque part que celui-ci soit placé, pourvu qu'il soit au même cas. Il n'est pas même néçessaire qu'il y ait le même nombre de syllabes comme

comme en cet exemple, etc. *C.*] comme en cet exemple de Domitius Afer : *Amisso nuper infelicis aulæ, si non præsidio inter pericula, tamen solatio vitæ inter adversa.* [Les plus parfaits sont ceux où le commencement correspond à la fin, comme ici : *præsidio, solatio*; et lorsque les mots, presque semblables, sont au même cas, et ont la même consonnance. *C.*] Tantôt (1) enfin c'est une période dont les membres sont parfaitement égaux : [ce qu'on nomme ἰσόκωλον. *C.*] *Si quantùm in agro locisque desertis audacia potest, tantùm in foro atque in judiciis impudentia valeret.* Voilà deux membres avec une répétition de cas semblables : *Non minùs in causâ cederet Aulus Cecinna Sexti Ebutii impudentiæ, quàm tum in vi faciendâ cessit audaciæ.* Membres égaux, diversité de temps, mêmes terminaisons, mêmes cas, et tout cela ensemble fait un fort bel effet. [Cette figure plaît aussi lorsqu'on répete un mot en changeant les temps ou les cas : *Non minus cederet, quàm cessit.* C'est encore un ὁμοιοτέλευτον, et une paronomasie que : *Neminem posse alteri dare matrimonium, nisi quem penes sit patrimonium. C.*]

Il y a aussi plusieurs sortes d'antithèses.

(1) *Il faudroit* : quatriemement enfin, *C.*

[En latin *contra positum*, *contentio*. C.] Quelquefois on oppose un mot à un autre mot : *La pudeur a été contrainte de céder à l'audace, etc.* ou deux mots à deux autres mots : *Non par notre esprit, mais par votre secours*, ou une pensée à une autre pensée : *Que la haine règne dans les assemblées du peuple ; mais qu'elle soit bannie des jugements.* [On peut y joindre l'espece d'antithèse qu'on nomme *distinctio*. C.] *Le peuple Romain est ennemi du luxe dans les particuliers ; mais il aime la magnificence publique.* [Et lorsqu'on place à la fin un mot mis, au même cas, mais dont le sens est différent : *Quod in tempore mali fuit, nihil obsit ; quin, quod in causa boni fuit, prosit.* C.]

Quelquefois au lieu de mettre le terme opposé immédiatement après son corrélatif, comme ici : *Cette loi, Messieurs, n'est point une loi écrite ; mais une loi née avec nous* ; on le rejette à la fin, en sorte que chacun des premiers mots se rapporte à chacun des premiers, comme il se voit par la suite de cet exemple : *Loi que nous n'avons ni lue, ni apprise, ni reçue de personne, mais que la nature elle-même nous a suggérée, dictée, et que nous avons puisée dans son sein.* Souvent même il n'y a qu'une apparence d'opposition dans l'antithèse. On

en peut juger par ces paroles de Rutilius : *Nous sommes les premiers à qui les Dieux immortels ont fait présent des plus précieux fruits de la terre ; et nous qui seuls les avions reçus, nous en avons fait part à tous les peuples de l'univers.* Et par ces autres : *Nos ancêtres se sont contentés de nous laisser la République, et nous, nous avons tiré nos alliés de l'esclavage où ils étoient.*

Cette figure se fait encore par une certaine conversion, ou pour mieux dire, réciprocation de termes : *Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger.* [Et dans cet endroit de Cicéron, où la consonnance est la même, tandis qu'il y a changement de cas : *ut et sine invidiâ culpa plectatur, et sine culpâ invidia ponatur.* C.] Elle se termine aussi fort bien par une répétition du même mot : *Si excellent acteur, que vous diriez qu'il est le seul qui dût monter sur le théâtre ; si honnête homme, que vous diriez qu'il n'y dût pas monter.* C'est ce que Cicéron disoit de Roscius. [L'opposition des noms produit aussi un bel effet : Si Antoine est consul, Brutus est l'ennemi de la patrie ; si Brutus est le conservateur de la République, Antoine en est l'ennemi. On s'étendo

autrefois sur les figures plus qu'il n'étoit nécessaire, et il y en a encore qui regardent comme une figure qu'ils nomment ἀνθυποφορὰν ; *incredibile est quod dico, sed verum* ; ce que je dis est incroyable, et cependant vrai ; et : *aliquis hoc semel tulit, ego bis, ego ter.* Quelqu'un a souffert cela une fois, moi deux fois et trois fois. Ils appellent Διέξοδον, ἄφοδον : *longius evectus sum, sed redeo ad propositum*, je me suis beaucoup écarté de mon sujet, mais j'y reviens. *C.*]

Parmi les figures de mots, il y en a quelques-unes qui approchent fort des figures de sens, et qui ne sont pas même différentes quant au nom. Telle est la dubitation, qui est figure de sens quand elle tombe sur la chose, et figure de diction quand elle tombe sur le mot. [Comme : soit que je doive l'appeller méchanceté, soit que je doive la nommer folie. *C.*] Il en est de même de la correction, parce que de la même maniere que l'on doute en l'une, on se reprend en l'autre. [Quelques-uns même ont crû qu'il y avoit une figure de mots dans certaines prosopopées ; *l'avarice est la mere de la cruauté.* On a regardé comme une figure ce que Salluste dit de Cicéron, *ô Romule Arpinas !* et ce qu'on lit dans Ménandre : *Œdipus Othryasius.* C.]

Cette matiere faisant ici partie d'un ouvrage d'assez longue haleine, je ne crois pas la devoir traiter plus au long (1). Nombre d'auteurs en ont fait leur principal objet, et lui ont consacré des volumes entiers; Cécilius, Denis d'Halicarnasse, Sutilius, Cornificius, Visellius, et plusieurs autres, sans compter ceux qui vivent encore, et qui ne seront pas moins célebres un jour. Je conviens au reste qu'il se peut encore ajouter d'autres figures à celles dont j'ai parlé; mais je ne crois pas que l'on en puisse trouver de meilleures. Car, à commencer par Cicéron, il en rapporte plusieurs dans son troisieme livre de l'orateur, lesquelles il paroît avoir condamné lui-même n'en ayant plus fait de mention dans son Orateur, ouvrage qu'il a composé depuis. Et en effet, les unes sont moins des figures de diction, que des figures de pensée; [comme les figures qu'on nomme *imminutio*, *improvisum*, *imago*, *sibi ipsi responsio*, *digressio*, *permissio*, *contrarium*; qui est, à ce que je crois, ce qu'on appelle *ἐναντίωσις*, *sumpta ex adverso probatio*. C.] et les autres ne sont figures en aucune maniere. [Comme ce qu'on appelle *ordo*, *dinu-*

(1) La phrase qui précede appartient toute entiere au Traducteur. *C.*

meratio, *circumscriptio*, soit qu'on entende par-là une sentence courte, soit qu'on veuille parler de ce que nous nommons *finitio*. Cornificius (1) et Rutilius les regardent comme des figures de diction. Cécilius regarde comme une figure l'hyperbate, qui n'est qu'une transposition agréable des mots, et nous en avons parlé. Si la figure qu'on nomme *mutatio*, est la même que celle que Rutilius appelle *ἀλλοίωσις*, son objet est de faire voir la différence, des hommes, des choses, des actions; si elle a quelque étendue, ce n'est point une figure; si elle est courte, elle revient à l'antithese. Si on l'a prend pour l'hypallage, nous en avons assez parlé. Mais qu'entend-on par la figure, *ad propositum subjecta ratio*? Seroit-ce celle que Rutilius nomme Aitiologie? On peut du moins ne pas regarder comme une figure celle dont il parle en premier lieu; *προαπόδοσις*, ou *distributis subjecta ratio*. Il est certain qu'elle demande plusieurs propositions; car ou l'on répond sur-le-champ à chaque article, comme dans C. Antoine: *mais, et je ne crains point cet accusateur, puisque je suis inno-*

(1) Ce passage se trouve dans la Rhétorique à Hérennius; Quintilien attribuoit donc cet ouvrage à Cornificius et non à Cicéron. *C.*

cent ; et je ne crains point de compétiteur ; puisque je suis Antoine ; et je ne fais point attention à celui qui est consul, puisque ce consul est Cicéron. Ou bien après avoir placé deux ou trois articles à-la-fois, on répond aussi-tôt dans le même ordre à chacun de ces articles, comme dans Brutus, à l'occasion de la dictature de Pompée : *Car il vaut mieux ne commander à personne, que d'être esclave de qui que ce soit ; et en effet, sans le premier, on peut vivre honnêtement, mais dans le second état, on ne doit point supporter la vie en aucune maniere.* Souvent à un seul article on joint plusieurs réponses et plusieurs raisons, comme dans Virgile : *Soit que la terre reçoive de cet incendie, des forces secrettes et une nouvelle nourriture ; soit que le feu la purifie, et en consume les mauvaises qualités..... soit que la flamme multiplie les canaux..... soit qu'elle affermisse, etc.* Je n'entends pas bien ce qu'il veut dire par *relatio* ; si c'est l'hypallage, l'épanode, ou l'anti-métabole, nous avons déjà parlé de toutes ces figures. Quoiqu'il en soit, il ne parle plus dans son Traité, intitulé *Orator*, ni de ces dernieres figures, ni des précédentes. Dans ce même traité, il ne met au nombre des figures de mots, que l'exclamation, que

je regarde plutôt comme une figure de pensée, en quoi je suis de l'avis de tous les autres rhéteurs, puisque c'est en effet un sentiment, un acte de la volonté. Cécilius ajoute à ces figures la périphrase; dont j'ai parlé. Cornificius y joint l'interrogation, le raisonnement avec nous-mêmes, la subjection, la transition, l'antéoccupation; et de plus, ce qu'on appelle *sententia*, *membrum*, *articulus*, *interpretatio*, *conclusio*; ces dernieres ne peuvent être regardées comme des figures, et les premieres sont des figures de pensées. J'en dirois autant de celles que Rutilius ajoute aux figures ordinaires : *παρομολογία*, *ἀναγκαῖος*, *ἠθοποιΐα*, *δικαιολογία*, *πρόληψις*, *χαρακτηρισμὸς*, *βραχυλογία*, *παρασιώπησις*, *παρρησία* C.]

Quant à ces auteurs qui ne cessent d'inventer des noms, ou qui confondent les arguments avec les figures, on trouvera bon que je ne m'y arrête pas. Mais pour ce qui regarde même les vraies figures, j'ajouterai en peu de mots, que comme elles embellissent le discours, quand on en fait un usage raisonnable, aussi le rendent-elles fastidieux et insupportable, quand elles sont multipliées à l'excès. Cependant vous voyez des orateurs qui, sans se mettre en peine de la solidité des

choses, s'applaudissent et s'admirent, lorsqu'ils ont tant fait que de donner un air de singularité à des mots qui ne signifient rien. C'est pourquoi ils entassent figures sur figures, et ne font pas réflexion qu'il est aussi ridicule d'affecter ces tours sans songer au sens, qu'il le seroit de chercher un geste et une attitude, où il n'y auroit point de corps. Un orateur judicieux ne prodiguera pas même les plus belles figures et les mieux entendues.

En effet, n'est-il pas vrai que rien n'anime tant la prononciation, que les divers changements de visage en général, et sur-tout des yeux ? si quelqu'un néanmoins par des mines étudiées, se contrefaisoit à tout moment, et qu'il eût le front, les sourcils et les yeux dans un mouvement continuel, on se mocqueroit de lui. L'oraison a de même son assiette naturelle. Véritablement je n'aime pas qu'on l'y tienne contrainte ni captive ; mais aussi doit-elle s'y renfermer plus souvent qu'elle n'en doit sortir.

En un mot, le grand secret est d'observer ce que demande et la personne à qui l'on parle, et la circonstance du temps, et l'endroit que l'on traite. Car la plupart de ces figures sont faites pour le plaisir de l'oreille. Mais dans une ma-

tiere grave, lorsqu'il s'agit d'exciter l'indignation des juges, ou de les attendrir, de les toucher, ne riroit-on pas d'un orateur, qui pour exprimer sa juste colere, ou ses gémissements et sa douleur, iroit chercher des antithèses [Par cette figure nommée *similiter cadens*. C.] et d'autres afféteries semblables ? Comme s'il pouvoit ignorer que le soin de l'expression rend la passion suspecte, et que l'artifice et la vérité se trouvent difficilement ensemble.

CHAPITRE IV.

De la structure ou de l'arrangement des mots.

De toutes les parties de l'art oratoire, je ne sais s'il y en a une que Cicéron ait travaillée avec tant de soin que celle-ci. Je n'aurois pas la hardiesse d'en donner des regles après lui, si je n'avois devant les yeux l'exemple de quelques-uns même de son temps, qui lui ont écrit exprès pour lui témoigner qu'ils n'approuvoient pas en tout la maniere qu'il prescrit, et même l'exemple de plusieurs autres qui, depuis lui, n'ont pas laissé de traiter la même matiere. A mon égard, je m'en

tiendrai à ce que Cicéron enseigne, et, dans les choses qui ne souffriront aucune contradiction, je serai fort court; quelquefois aussi je pourrai être d'avis différent; mais je proposerai mon sentiment, sans prétendre y assujettir personne.

Je sais qu'il y a des gens qui rejettent absolument toute cette étude des mots, et qui soutiennent qu'un langage tout simple, tel qu'il naît au hazard, a quelque chose, non-seulement de plus naturel, mais même de plus mâle. Si ces personnes ne reconnoissent pour naturel que ce qui vient de la nature, et à quoi le soin et l'industrie n'ont point de part, je conviens que l'art oratoire ne peut aspirer à cette qualité. Car il est certain que les premiers hommes ont parlé sans connoître cette exactitude et ces regles.

Ils n'ont su ni préparer les esprits par un exorde insinuant et modeste; ni instruire par l'exposition du sujet; ni convaincre par la solidité des preuves; ni remuer par la force des sentiments et des passions. Ce n'est donc pas seulement l'art d'arranger les mots qui leur a manqué, mais tout cela ensemble. S'il ne falloit leur rien apprendre de toutes ces choses, il ne falloit donc pas non plus leur faire changer leurs cabanes pour les maisons

qu'ils habitent aujourd'hui; ni les peaux d'animaux dont ils se couvroient pour les habits qu'ils portent; ni les montagnes et les forêts où ils erroient à l'aventure, pour le séjour des villes où ils vivent en société.

Enfin quel art trouvera-t-on qui soit aussi ancien que le monde? Et qu'y a-t-il au contraire qui ne reçoive de l'éclat et de la beauté par le soin qu'on en prend? Pourquoi taillons-nous nos vignes? Pourquoi toutes les façons que nous avons coutume de leur donner? Mais pourquoi arracher de nos champs les épines et les ronces? La terre ne les produit-elle pas? Pourquoi apprivoiser les animaux? Ne naissent-ils pas féroces et indomptés? Disons donc plutôt qu'il faut tenir pour naturel, et très-naturel, tout ce que la nature permet que nous fassions parfaitement bien.

Comment se peut-il faire maintenant qu'une diction négligée, et qui coule au hazard, soit plus mâle que celle qui est bien liée, bien arrangée? Car si quelques écrivains, par une affectation ridicule, énervent les choses dont ils traitent, en se servant de je ne sais quels pieds (1) qui

(1) Il y a dans le texte, *parvi pedes ut Sotadeorum, et Galliamborum.* On appelloit vers *Sotadéens* de certains vers qui, lus à rebours, faisoient

n'ont ni force ni soutien, il ne faut pas croire que ce soit l'effet de la composition. Du reste, comme un grand fleuve qui roule pompeusement ses eaux, sans trouver d'obstacle en son cours, est plus impétueux que si on le forçoit à remonter contre sa pente naturelle ; de même un discours qui au moyen d'un certain enchaînement coule toujours avec rapidité, me paroît incomparablement plus fort et plus beau, que si discordant ou inégal, il choppoit, pour ainsi dire, et se heurtoit lui-même continuellement.

Pourquoi donc s'imaginer que la force et la beauté sont incompatibles, quand nous voyons au contraire que nulle sorte de chose ne va fort loin sans le secours de l'art, et que l'art est toujours accompagné de beauté ? Est-ce qu'un javelot qui est bien lancé, ne fend pas l'air d'une maniere qui fait même plaisir à voir ? Et ceux qui savent manier un arc, plus ils ont la main sûre, plus n'ont-ils pas aussi de grâce dans leur attitude et leur mouvement ? Au combat des armes, et dans tous nos exercices, celui qui est le mieux en garde, le mieux campé sur ses jambes,

une autre espèce de vers. Pour le mot de *Galliamborum*, il pourroit bien être corrompu. Les uns lisent *Callimachiorum*, les autres *Polyamborum*.

n'est-ce pas aussi celui qui sait le mieux attaquer et se défendre ?

Je tiens donc pour moi que la composition (1) est aux pensées et aux paroles, ce que l'arc et la corde sont à la fleche. Aussi est-ce un sentiment constant parmi les doctes, qu'elle est d'une vertu merveilleuse ; je ne dis pas seulement pour plaire, mais pour faire impression sur les esprits. Premierement, parce qu'il n'est guère possible qu'une chose aille au cœur, quand elle commence par choquer l'oreille, qui en est comme le vestibule et l'entrée. En second lieu, parce que nous sommes naturellement touchés de l'harmonie. Autrement les instruments de musique, qui n'ont pas la force d'exprimer les paroles, ne feroient pas sur nous des effets si surprenants et si divers.

En effet dans ces combats qui sont institués à l'honneur des Dieux, il y a des airs de mouvement pour transporter l'ame hors d'elle-même, et des airs plus doux pour lui rendre sa tranquillité. On ne sonne point de la trompette de la même maniere, lorsqu'il s'agit de donner un signal de guerre, et lorsqu'un genou en terre, il faut im-

(1) Par le terme de composition dans tout ce chapitre, on entend l'arrangement des mots, et rien autre chose.

plorer la clémence du vainqueur ; ni de la même maniere, lorsqu'enseignes déployées, on marche à l'ennemi, et lorsqu'il faut songer à la retraite. Les Pythagoriciens avoient coutume en se levant, d'éveiller aussi leur esprit au son de la lyre, pour se rendre plus propre à agir ; et avant que de se coucher, ils reprenoient leur lyre pour se disposer au sommeil, en calmant ce reste de pensées tumultueuses, qui pouvoient les avoir occupés durant le jour. Que si les nombres et les airs de musique ont une telle vertu, combien des paroles éloquentes doivent-elles en avoir davantage ?

Mais autant qu'il importe à la pensée d'être exprimée par des mots convenables, autant importe-t-il à ces mots d'être arrangés par une composition savante, qui donne à chacun d'eux la place qu'il doit avoir. Car il y a des endroits dont le sens n'a rien que de médiocre, l'élocution rien que de commun, et qui par conséquent ne se peuvent soutenir que par l'avantage de la composition. Mais que l'on prenne même des endroits choisis, qui soient exprimés avec plus de force, ou de douceur, ou de beauté ; si l'on change l'ordre des mots, on ne trouvera plus ni beauté, ni force, ni douceur.

Cicéron en fait l'épreuve sur quelques-unes de ses propres périodes, comme, par exemple, celle ci. *Nam neque me divitiæ movent, quibus omnes Africanos et Lælios multi venalitii, mercatoresque superarunt.* Faites-y le moindre changement, en sorte qu'il y ait, *Multi superarunt mercatores, venalitiique*, et faites-en de même aux périodes suivantes ; vous verrez qu'il en sera comme de ces traits à demi-rompus, ou jettés de travers, qui au lieu d'aller frapper le but, tombent à moitié chemin. Il corrige au contraire quelques endroits de Gracchus, qui lui paroissoient durs et négligés. Cela sied bien à un aussi grand maître. Pour nous, contentons-nous de l'éprouver sur nos ouvrages ; en resserrant ou en arrondissant ce qu'ils auront de lâche ou de traînant. Car qu'est-il besoin de chercher des exemples étrangers, quand on peut se convaincre par sa propre expérience ? Il me suffit donc de faire observer que plus un endroit brillera par le sens ou par la diction, plus il deviendra choquant, s'il est mal arrangé, parce que la pompe même et la magnificence des mots, ne servira qu'à rendre le défaut d'arrangement plus remarquable.

C'est pourquoi, comme je conviens que cet art de la composition, est ce qui s'est

perfectionné le dernier dans l'orateur, j'estime aussi que les anciens n'en ont pas été absolument dépourvus, et qu'ils y ont donné leurs soins autant qu'ils pouvoient, je veux dire, à proportion du progrès que l'on y avoit fait. Cicéron, tout grand orateur qu'il est, ne me persuadera pas que Lysias, Hérodote et Thucydide, en aient été peu curieux. Peut-être ont-ils suivi une autre maniere que celle de Démosthène et de Platon, qui eux-mêmes ont été différents l'un de l'autre. Mais cela ne prouve rien.

Lysias en effet, dont le style étoit extrêmement léger et délié, devoit-il le corrompre par des cadences trop gaies, trop marquées? Il eût perdu cette grace de la naïveté qui est admirable en lui. Il eût perdu même tout le fruit qu'il se proposoit. Car il écrivoit pour autrui, et ne prononçoit pas lui-même ses plaidoyers, qui par cette raison devoient avoir un air simple et négligé. Mais cela même est un art, et un des grands secrets de la composition.

Quant à Thucydide, comme il a traité l'histoire, dont le propre est d'être rapide, et de tenir le lecteur toujours en haleine; ni ces chûtes fréquentes qui reposent l'esprit, et qui sont si nécessaires aux actions

du barreau; ni cet artifice avec lequel on enchaîne une pensée dans un circuit de paroles nombreuses, ne convenoient point à son dessein. Du reste, ses harangues sont quelquefois ornées de figures. Vous y trouvez des antithèses, et de ces désinences dont j'ai parlé.

Pour Hérodote, outre que son style me paroît fort coulant, le dialecte dont il s'est servi a par lui-même une certaine douceur, qui semble ne pouvoir venir que d'une secrette harmonie (1). Mais nous parlerons bientôt, et en son lieu, de la diversité des styles; présentement il est question des choses que l'orateur doit savoir, pour donner un bel arrangement à ses paroles.

Distinguons en premier lieu deux sortes de prose, l'une d'un tissu plus fort, et plus assujettie aux liaisons et aux nombres, pour les discours soutenus. L'autre plus libre et plus déliée pour le genre épistolaire, et pour la conversation, à moins qu'ils ne s'élevent au-dessus de leur propre nature, et qu'ils ne traitent de la philosophie, de la république, ou de matieres semblables. Quand je dis plus libre, ce

(1) Ici et dans plusieurs autres endroits, le traducteur confond l'harmonie ἁρμονίαν, avec le nombre oratoire et poëtique, ῥυθμῷ, *numero*; qui est appellé mesure par nos musiciens. G.

n'est pas que cette prose n'ait aussi ses pieds, qui peut-être même sont d'une observation plus difficile que les autres. Car ni le style épistolaire, ni le style familier, ne souffrent pas toujours ce bâillement, qui naît du concours de deux voyelles, ni cette privation de temps qui ôte à nos paroles tout soutien, toute mesure. Je veux donc seulement dire que dans cette sorte de prose les mots ne roulent, ni ne sont enchaînés, ni ne suivent continuellement les uns des autres, comme dans un discours soutenu. Ainsi ce n'est pas qu'elle ne soit liée, mais le lien en est moins serré.

La même simplicité convient aussi quelquefois aux petites causes, dans lesquelles néanmoins on emploie des nombres différents, que l'on caché même le plus qu'on peut, afin qu'il ne paroisse rien de fort étudié. Pour ce qui est de la premiere espece de prose, dont l'enchaînement est, comme j'ai dit, plus sensible et plus continu, elle a trois formes différentes, qui se nomment articles, membres et périodes.

Or en toute sorte de composition, trois choses sont nécessaires, l'ordre, la liaison, et le nombre ou l'harmonie. Parlons donc en premier lieu de l'ordre qu'il faut garder; j'entends par rapport aux mots, lesquels se peuvent considérer en deux

manieres, comme détachés, ou comme joints ensemble. Détachés [et c'est ce que nous avons appellé *asyndéte*. C.] ils demandent une précaution, qui est que le discours n'aille pas en diminuant, et qu'après un mot qui a beaucoup de force, on n'en mette pas un qui soit plus foible; comme si je disois: *Un sacrilége, un voleur*, ou bien, *un brigand, un emporté*. Car le sens doit toujours croître et s'élever. C'est ce que Cicéron observe admirablement bien, quand il dit: *Vous, avec cette voix, avec ces poumons, avec cette corpulence de gladiateur!* Car ces mots enchérissent les uns sur les autres; au lieu que s'il eût dit d'abord, *avec cette corpulence de gladiateur*, il n'eût pu ensuite parler de la voix et des poumons, sans affoiblir le sens. L'ordre naturel veut aussi que nous disions: *Les hommes et les femmes, le jour et la nuit, l'orient et le couchant*, plutôt que *les femmes et les hommes, etc.* Il y a même des mots, qui pour être déplacés, deviennent inutiles. Par exemple, nous disons fort bien: *Fratres gemini, des freres jumeaux*; mais si l'on met *gemini* au commencement, il n'est plus nécessaire d'ajouter *fratres*.

Je n'approuve pas l'extrême exactitude de quelques-uns qui veulent que le nominatif marche toujours avant le verbe, le

verbe avant l'adverbe, le nom substantif avant l'adjectif, et avant le pronom. Car souvent le contraire a beaucoup de grâce. C'est un pur scrupule aussi, que de s'attacher rigoureusement à l'ordre des temps, et de ne vouloir placer une chose qui est postérieure à l'autre, qu'après la premiere; non que ce ne soit le mieux ordinairement; mais quelquefois cette premiere est plus considérable, et par cette raison il est bon que les autres précedent, afin que le sens croisse et se fortifie de plus en plus.

Terminer la phrase par le verbe, est une très-bonne maniere, quand la composition le permet, parce que véritablement toute la force du discours est dans les verbes. Mais si l'arrangement en souffre, la considération du nombre et de l'harmonie doit l'emporter sur l'autre. Du moins les plus grands Orateurs et Grecs et Latins, en ont jugé ainsi. Sans doute que le verbe ne se trouvant point à la fin, ce sera une hyperbate. Mais l'hyperbate est un trope, ou une figure qui n'est pas sans mérite. Après tout, les mots ne sont point mesurés, comme les pieds qui entrent dans un vers. Ainsi rien n'empêche qu'on ne les transporte d'un lieu en un autre, afin qu'ils quadrent mieux; de la même maniere que

dans une maçonnerie de pierres brutes, les pierres les plus irrégulieres ne laissent pas de trouver leur place. Cependant la plus heureuse perfection que notre langage puisse avoir, c'est que l'ordre naturel y soit gardé, que les liaisons en soient justes, et qu'il ait une cadence convenable et réguliere.

Mais il y a quelquefois des transpositions qui sont d'une longueur excessive, comme je l'ai dit ci-dessus, et d'autres dont l'arrangement est vicieux, que quelques-uns même affectent par un badinage ridicule. Telles sont celles-ci de Mécénas. *Sole et aurorâ rubent plurima. Inter sacra movit aqua fraxinos. Ne exequias quidem unus inter miserrimos viderem meas.* Cette derniere blesse d'autant plus, que Mécénas joue et badine dans un sujet qui est, non-seulement sérieux, mais triste.

Souvent néanmoins tel mot est plein de force à la fin d'une période, qui n'en auroit pas la moitié tant, s'il étoit au milieu, parce qu'il seroit couvert et comme obscurci par les autres mots, entre lesquels il se trouveroit; au lieu qu'étant à la fin il se fait plus remarquer, et s'imprime bien mieux dans l'esprit de l'auditeur. Je n'en veux point d'autre preuve que ces paroles de Cicéron, où il reproche à Marc-An-

roine son intempérance : *Ut tibi necesse esset in conspectu populi Romani vomere postridie ; desorte qu'au milieu de l'assemblée du peuple Romain vous ne pûtes vous empêcher de vomir le lendemain.* Transposez ce mot *le lendemain*, il ne sera plus de même force. Car si ce que dit là Cicéron est un trait lancé contre Marc-Antoine, on peut dire que ce mot en est comme la pointe, ajoutant à la honteuse nécessité de vomir (après quoi il semble qu'on n'attendoit plus rien) cette nouvelle infamie de n'avoir pu digérer en vingt-quatre heures la quantité de viandes dont il avoit chargé son estomac, et d'être obligé de vomir encore *le lendemain.*

Domitius Afer avoit coutume de finir le sens par un mot transposé, ce qu'il faisoit à dessein de rendre sa composition un peu plus rude, particulierement dans ses exordes qui acquéroient par-là un air de simplicité ; comme, par exemple, quand il dit dans l'oraison pour Cloantilla : *Gratias agam continuò ;* et dans son oraison pour Lélia : *Eis utrisque apud te judicem periclitatur Lælia.* Il étoit si fort ennemi des cadences qui chatouillent l'oreille, que bien loin de les chercher, il les rompoit lorsqu'elles se présentoient d'elles-mêmes. Il n'y a personne qui ne sache aussi qu'un

mauvais arrangement donne souvent lieu à des équivoques. Voilà ce que j'avois à dire touchant l'ordre qu'il faut observer, et qui est tellement nécessaire, que tout discours qui péchera en ce point, fût-il d'ailleurs aussi bien lié et aussi nombreux qu'il doit l'être, ne laissera pas de passer avec justice pour un discours informe et négligé.

Suit maintenant la liaison. C'est encore une chose dont les mots, les articles, les membres et les périodes ont également besoin. Car ils ont tous leurs beautés et leurs défauts par rapport à la maniere dont ils sont joints ensemble. Je rapporterai les principaux où l'on tombe; et pour le faire avec quelque ordre, je remarquerai en premier lieu celui dont les plus ignorans sont frappés comme les autres; lorsqu'en deux dictions qui se suivent, la derniere syllabe de l'une et la premiere de l'autre forment un mot obscene ou grossier (1). Secondement la rencontre de plusieurs voyelles, d'où naît un certain bâillement désagréable, qui fait que le cours des mots est comme empêché, et que l'oraison peine en quelque façon.

Deux voyelles longues de suite font sur-

(1) Comme *Dorica castra* dans Virgile, et *cæca caligine*.

tout

tout un mauvais effet (1), et encore plus quand ce sont de ces voyelles dont la prononciation demande un effort du gosier (2), ou que l'on ne peut articuler sans ouvrir extrêmement la bouche. Le son de l'*e* est plein; celui de l'*i* délicat. C'est pourquoi ces deux voyelles venant à se rencontrer, choqueront moins l'oreille. Une breve après une longue, ou une longue après une breve, ne sera pas non plus fort désagréable. Deux breves déplairont encore moins. En un mot, ce concours de deux voyelles sera plus ou moins rude, suivant que le bâillement qui en résulte dans la prononciation, sera différent ou semblable. Mais quel qu'il soit, il ne faut pas aussi s'en faire un monstre; et je ne sais lequel est ici le plus blâmable, ou de la négligence, ou d'une scrupuleuse exactitude. Car la crainte de tomber dans ce défaut, ralentit nécessairement ce beau feu qui doit animer l'orateur, et détourne son esprit de pensées plus importantes. C'est pourquoi, comme il y a de la négligence à se permettre ces sortes de fautes, aussi y a-t-il

(1) Il falloit ; deux voyelles longues de suite, si ce sont les mêmes, font un très-mauvais effet. *C.*

(2) Il ne s'agit pas de gutturales qui sont consonnes dans toutes les langues, mais de voyelles (l'A et l'O), je traduirois : ces voyelles dont la prononciation se fait dans le creux de la bouche. *C.*

de la petitesse à s'en garder avec trop de soin.

Et ce n'est pas sans raison que l'on reproche aux disciples d'Isocrate, particulierement à Théopompus, d'avoir été trop amoureux de cette perfection. Démosthène et Cicéron s'en sont mis médiocrement en peine. Aussi, à dire vrai, la synaléphe qui confond deux voyelles en une, rend quelquefois l'oraison plus douce que si chaque mot avoit toutes ses lettres. Quelquefois même ces mots qui font ouvrir la bouche ne sont pas sans grâce, et donnent un air de grandeur à ce que nous disons, comme, par exemple, *Pulchrâ oratione acta omninò jactare ;* outre que les syllabes longues, qui sont déja les plus stables et les meilleures par elles-mêmes, profitent encore de ce repos qui intervient nécessairement dans la prononciation de ces deux voyelles. Voici comme Cicéron lui-même s'en explique : *Cette espece d'hiatus*, dit-il, *ou ce concours de voyelles, a je ne sais quoi de lâche et de peu châtié, qui pourtant ne déplaît pas, en ce qu'il marque un orateur plus soigneux des choses que des mots.*

Mais les consonnes ont aussi leur difficulté, sur-tout celles qui sont un peu rudes à prononcer, étant sujettes à se mal

accorder, et à jurer, pour ainsi dire, dans l'enchaînement des mots, comme, par exemple, l'*s* finale avec un *x* qui suit immédiatement. Car bien qu'en se heurtant l'une l'autre, elles perdent toutes deux de leur force, elles ne laissent pas de causer un sifflement désagréable, comme il se voit dans ces mots: *Virtus Xerxis*, *Arx studiorum*. C'est pour cela que Servius retranchoit l'*s*, toutes les fois qu'elle finissoit un mot, et qu'elle étoit suivie d'une autre consonne. En quoi L. Afranius (1) le blâme, et Messala le défend. Car on ne croit pas que Lucilius ait laissé l'*s* finale, quand il a dit *Serenus fuit*, et *dignus loco*. Cicéron témoigne aussi dans son Orateur, que plusieurs des anciens en usoient de même. Delà ces mots *belligerare*, *pomeridiem*, et cette expression de Caton le censeur, *die hanc*, où il retranchoit l'*m* pour adoucir la prononciation : façons de parler que quelques-uns ne manquent pas de corriger dans les vieux livres; mais en voulant reprendre l'ignorance des copistes, ils montrent la leur propre.

La même lettre, je veux dire l'*m* finale, a cela de particulier, que toutes les fois qu'elle peut s'unir avec la voyelle qui

(1) J'ai suivi l'édition de Strasbourg. Car dans les autres le texte porte *Lauranius*.

commence le mot suivant, on la prononce fort peu; comme dans ces mots : *Multum ille*, et *quantum erat*. En sorte que quant au son, elle devient presqu'une nouvelle lettre. Car véritablement on ne la retranche pas, mais le son est si étouffé, qu'elle ne sert plus que de note entre deux voyelles, pour empêcher qu'elles ne se confondent.

Il faut prendre garde aussi que les dernieres syllabes du mot qui précede, ne soient les mêmes que les premieres du mot qui suit. On s'étonnera moins de me voir donner un tel précepte, si l'on fait réflexion qu'il est échappé à Cicéron de dire, dans une lettre à Brutus : *Res mihi invisæ visæ sunt, Brute;* et dans ce vers,

O fortunatam natam me Consule Romam.

Plusieurs monosyllabes de suite ne feront pas non plus un bon effet, parce que l'oraison étant comme rompue à tout moment, ne fera, pour ainsi dire, que sautiller. Par la même raison, il faut éviter le trop grand nombre de mots qui n'ont que des syllabes breves; et par la raison contraire, ceux qui n'ont que des syllabes longues (1).

(1) Il ne s'agit point de quantité, de longues et de breves, mais de mots fort courts ou composés d'un petit nombre de syllabes; comme aussi de

Car comme les premiers n'ont pas assez de poids, les derniers ont aussi trop de pesanteur. C'est encore un vice dont je dois avertir ici, que de joindre ensemble une grande quantité de mots, dont les inflexions, les cas, ou les terminaisons soient semblables. Il ne siéra pas même de mettre une longue suite de noms, ou de verbes, ou d'autres parties de l'oraison sans les entre-mêler. Ce qui n'est pas étonnant, puisque les beautés lassent et dégoûtent, sitôt qu'elles n'ont pas la grace de la variété.

A l'égard des articles et des membres, leur liaison demande un autre soin que celle des mots, quoique dans l'assemblage des termes dont ils sont composés, ils soient sujets eux-mêmes aux inconvénients dont j'ai parlé. Mais il est de conséquence pour la beauté de l'arrangement, d'examiner ce qui doit aller devant, ou après. Car ici, par exemple : *Vomens frustis esculentis vinum redolentibus, gremium suum et totum Tribunal implevit*, l'ordre est gardé. Au contraire dans ces autres paroles (j'use souvent des mêmes exemples, afin qu'ils soient plus familiers) *Saxa atque solitudines voci respondent : bestiæ sæpe im-*

mots très-longs ou composés de cinq, six syllabes ou plus. *C.*

manes cantu flectuntur atque consistunt, si on change l'ordre, le sens s'élevera davantage. Car les bêtes féroces sont encore plus aisées à émouvoir que les pierres et les rochers. Cependant de la maniere dont Cicéron a rangé ces deux membres, la composition se soutient mieux. Mais il est temps de passer aux nombres.

Tout ce qui s'appelle structure et enchaînement de mots, consiste ou dans les nombres (par nombres j'entends les rhytmes) ou dans les métres, c'est-à-dire, dans une certaine dimension. Or, bien que les rhytmes et les métres soient composés de pieds, et qu'ils aient cela de commun ensemble, ils different néanmoins en plus d'une maniere. Car les rhytmes ou les nombres consistent dans un certain espace de temps, et les métres, outre cet espace de temps, consistent encore dans un certain ordre auquel ils sont astreints. Ainsi le rythme semble appartenir plutôt à la quantité, et le métre à la qualité.

Le rhytme est composé de parties qui sont ou égales, ou en proportion sesquialtere (1), ou doubles l'une de l'autre. Egales,

(1) Terme de géométrie et d'arithmétique qui se dit de deux lignes ou de deux nombres, dont le dernier contient le premier une fois avec l'addition de sa moitié. Ainsi 6 et 9, 20 et 30, sont en proportion sesquialtere.

comme le dactyle ; car le dactyle est une syllabe longue qui est égale à deux breves. Ce n'est pas que d'autres pieds n'aient aussi la même propriété. Mais celui-ci est en possession d'être apporté pour exemple. Tout le monde sait au reste qu'une syllabe longue a deux temps, et qu'une breve n'en a qu'un. En proportion sesquialtere, comme le péon, qui est composé d'une longue et de trois breves ; ou de trois breves et d'une longue, et tel autre pied que l'on voudra, s'il en est quelqu'un dont trois temps soient à deux en la même proportion. Doubles l'une de l'autre ; comme l'iambe qui est d'une breve et d'une longue, et son contraire qui est d'une longue et d'une breve.

Ces pieds peuvent aussi se regarder comme des métres, parce qu'ils entrent fort bien dans un vers. Mais il y a cette différence entre un pied considéré comme rhytme, et ce même pied considéré comme métre, qu'il est indifférent au rhytme que le dactyle, par exemple, ait les dernieres syllabes breves ou les premieres ; par la raison que le rhytme n'a égard qu'au temps. Ainsi les syllabes qui le composent ayant les mêmes intervales, et la mesure

du temps étant égale (1), il n'en faut pas davantage.

Il n'en est pas de même du métre; car un poëte n'emploiera pas indifféremment dans son vers, un anapeste ou un spondée pour un dactyle; ni le péon ne pourra pas également commencer et finir par des breves. Et non-seulement le vers ne reçoit pas un pied pour un autre; mais il ne recevra pas même un dactyle ou un spondée, pour un autre spondée, ou pour un autre dactyle. C'est pourquoi si vous changez l'ordre de cinq dactyles consécutifs, tels qu'ils sont ici,

Panditur intereà domus omnipotentis Olympi.

vous rompez entierement le vers.

Je remarque encore trois différences. La premiere est, que les rhytmes sont plus libres dans leur marche, les métres plus contraints, ceux-ci ayant toujours une chûte fixe et marquée; ceux-là au contraire marchant toujours de même pas, depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'on passe à un nouveau genre de rhytme. La seconde, que le métre n'est que dans les mots, et

(1) Mot à mot: l'espace de temps entre un *levé* et un *frappé*, à sublatione *ad positionem*. C.

que le rhytme est aussi dans les mouvements du corps. La troisieme enfin, que les rhytmes admettent plus aisément des temps superflus, ce qui arrive aussi aux métres, mais plus rarement.

Cependant les métres ont cela de singulier, qu'indépendamment des mots, on y estime les temps par la pensée, et seulement en battant la mesure, comme dans les airs de musique (1). Delà ces notes redoublées qui sont à quatre temps et à cinq. Passé cela, on bat la mesure très lentement ; car chaque note est un temps. Dans la prose la mesure est plus distincte, et plus assujettie aux paroles. Ainsi elle tombe réellement sur les pieds. Or ces pieds étant, comme j'ai dit, fort propres pour les métres, il arrive que souvent, sans que nous y pensions, nous faisons des vers de toute espece. Et même il ne s'écrit rien en prose, que l'on ne puisse absolument

(1) M. Gédoyn rapporte *illis*, aux métres, c'est-à-dire aux vers, mais il se rapporte aux rhythmes, c'est-à-dire à la mesure musicale. Le sens est : on y mesure les temps, même par la pensée ; on en marque les intervalles en battant la mesure avec le pied ou avec les doigts. On employe à cet effet certaines notes pour supputer combien un tel intervalle contient de breves ; d'où viennent ces mesures qu'on appelle τετράσημον, πεντάσημον. (à 4 à 5 temps). Il y en a encore de plus longues. Le mot grec σημεῖον signifie un temps. Dans la prose, etc. *C.*

réduire à quelque genre de petit vers. Aussi se trouve-t-il des grammairiens qui sont assez de loisir et assez vétilleux, pour observer curieusement la mesure de tous les pieds qui entrent dans un ouvrage de prose ; comme s'il s'agissoit de vers lyriques. Mais Cicéron répete sans cesse que toute la beauté de l'arrangement consiste dans les nombres ; d'où néanmoins quelques-uns prennent occasion de le blâmer, comme s'il assujettissoit la prose aux rhytmes ; car les nombres sont des rhytmes. Lui-même l'établit ainsi ; en quoi il a été suivi par Virgile ; témoin cet endroit d'une de ses éclogues : *Numeros memini, si verba tenerem.* Et par Horace, quand il dit en parlant de Pindare : *Numerisque fertur lege solutis.*

Ils entreprennent donc Cicéron, particulierement sur un endroit, où il dit que Démosthène n'auroit pas lancé tant de foudres, *s'il n'eût comme décoché ces paroles avec toute la force et l'impétuosité que peuvent donner les nombres.* S'il prétend que les paroles de Démosthène fussent enchaînées dans les rhytmes, comme dans le métre, je ne suis pas de son avis. Car, encore une fois, les rhytmes n'ont point de chûte qui leur soit propre et particuliere ; ils n'ont pas même de variété dans

leur tissu, allant toujours le même train depuis l'élévation de la voix (1) jusqu'à son rabaissement. En un mot, la prose ne marche point en cadence, elle n'est point réglée par le battement de mesure.

C'est ce que Cicéron a fort bien senti; car il déclare souvent qu'il ne cherche que ce qui est nombreux, ne voulant pas d'un côté que l'oraison soit dépourvue de nombres, ni de l'autre aussi qu'elle soit cadencée; qualité qui est réservée à la poésie, comme nous voulons qu'un jeune homme soit adroit à la lutte et à tous les autres exercices, sans pour cela prétendre en faire un athlete ni un gladiateur. Mais enfin, cette espece d'harmonie qui naît de la juste disposition de plusieurs pieds ensemble, veut avoir un nom. Quel autre donc pouvons-nous mieux lui donner, que celui de nombre, et de nombre oratoire; de la même maniere que nous appellons l'enthymême le syllogisme de la rhétorique? Pour moi, de crainte que l'on ne me chicane sur le mot, comme on a chicané Cicéron lui-même, par-tout où j'ai employé le terme de nombre, et où je l'emploierai à l'avenir pour signifier ce qui est bien

(1) Il ne s'agit ici que de l'élevation ou des doigts ou du pied, pour battre la mesure. Voyez le scholiaste d'Hermogene. *C.*

arrangé, je demande que l'on entende toujours le nombre oratoire.

Or c'est à la composition qu'il appartient premierement de lier les mots les uns aux autres. Je suppose que l'examen, le choix, la destination même en est déja faite. Car il est vrai qu'il vaut encore mieux joindre ensemble des mots qui sont rudes, que des mots qui ne signifient rien. Cependant il est permis de choisir, pourvu que ce soit entre ceux qui ont même signification, même force. Permis aussi d'en ajouter, pourvu qu'ils ne soient pas inutiles; et d'en supprimer, pourvu qu'ils ne soient pas nécessaires. Permis enfin de varier les cas et les nombres par le moyen des figures : variété qui sagement recherchée, en vue de rendre la composition plus belle, a d'ordinaire beaucoup de grâce, même indépendemment du nombre et de l'harmonie.

Si la raison est pour un mot, et l'usage pour un autre, on peut alors donner la préférence à celui des deux qui plaît le plus, comme, *Vitavisse*, ou *vitasse*; *deprendere*, ou *deprehendere*. On laisse même à la composition le pouvoir d'unir deux syllabes en une, et on lui abandonne généralement tout ce qui ne peut nuire ni au sens, ni à l'éloquence. Toutefois son prin-

cipal soin est de juger de la place que chaque mot doit avoir, et où il quadre le mieux. Et posséder l'art de la composition, n'est autre chose que de bien faire tout cela, mais non pas seulement pour l'amour de l'arrangement. Il faut remarquer au reste, que tout ce qui concerne les pieds, a beaucoup plus de difficulté en prose qu'en vers : premierement, parce que le vers est toujours renfermé dans un petit nombre de mots, et que la prose au contraire a souvent des périodes fort longues : secondement, parce que le vers est toujours semblable à lui-même, et n'a qu'une sorte de marche et de cadence; au lieu que si la prose n'est variée dans sa composition, elle ennuie bientôt par son uniformité; que nulle affectation ne s'y peut souffrir, et que les nombres sont répandus dans tout son tissu, dans toutes ses parties. Car nous ne saurions parler qu'en nous servant de mots, qui sont nécessairement composés de syllabes longues ou breves, de l'assemblage desquelles naissent les pieds.

Cependant il faut avouer que ces nombres ne sont nulle part si nécessaires, ni si remarquables qu'à la fin des périodes. Premierement, parce que chaque sens a naturellement une certaine borne qui le

termine, et un certain intervalle qui le sépare du sens qui suit. En second lieu, parce que l'oreille entraînée par cette continuité de paroles qui se succedent les unes aux autres, comme par un torrent, ne juge bien des sons qui l'ont frappée, qu'au moment qu'ils viennent à cesser, et qu'ils lui donnent le temps de réfléchir sur ce qu'elle vient d'entendre. Il ne faut donc pas que ce qui est fait pour servir de délassement à l'esprit et à l'oreille, ait rien qui les puisse blesser, rien de dur, ni de précipité. Ces chûtes sont en effet dans un discours, comme autant de repos où l'on respire, l'auditeur les attend. C'est-là qu'il se récrie, c'est-là qu'on entend bruire les applaudissements et les louanges.

Les commencements de périodes veulent un soin presqu'égal, par la raison que l'auditeur y est attentif. Mais ces endroits étant détachés de ce qui précede, et commençant un nouveau sens, il est plus aisé d'y réussir; au lieu que la fin, quelque nombreuse qu'elle soit, perd toute sa grâce, si l'on y arrive brusquement, et pour ainsi dire, à pas précipités. En effet, pourquoi, par exemple, trouve-t-on la composition de Démosthène très-correcte dans ces paroles, πρῶτον μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς θεοῖς εὔχομαι πᾶσι καὶ πάσαις,

et dans ces autres, que Brutus est, je crois, le seul qui n'approuve pas, κἂν μήπω βάλλῃ, μηδὲ τοξεύῃ, pendant que l'on blâme Cicéron d'avoir fini une période par ces mots, *Familiaris cæperat esse balneatori*; et une autre par *Archipiratæ*? Car après tout πᾶσι καὶ πάσαις, & μηδὲ τοξεύῃ finissent comme *balneatori* et *archipiratæ*. Ce sont les mêmes pieds, les mêmes nombres.

D'où vient donc cette différence, si ce n'est que dans l'exemple de Démosthène la période commence, et que dans Cicéron elle finit? Or la fin veut être encore plus châtiée, plus exacte que le commencement. On peut dire aussi que dans l'exemple de Cicéron chaque mot renferme deux pieds, ce qui a je ne sais quoi de languissant et de lâche, même en vers. Je ne dis pas seulement quand le vers finit par un mot de cinq syllabes, comme celui d'Horace, *fortissima Tindaridarum*, mais par un mot de quatre, comme, *Apennino*, *armamentis*, *Oriona*. C'est pourquoi il nous faut éviter aussi de clore une période par un mot composé d'un grand nombre de syllabes. Mais le milieu demande aussi quelque attention. Ce n'est pas assez que tout y soit bien lié. Il faut prendre garde que par

trop de syllabes longues, l'oraison n'y devienne lente et paresseuse, ou ce qui est un vice encore plus commun, que par trop de breves elle ne sautille (1), et ne fasse à l'oreille le même effet que ces tambours, qui servent de jouet aux enfants. Car comme le commencement et la fin ont des nombres plus marqués, aussi le milieu a-t-il une espece de repos, qui bien qu'imperceptible, soulage pourtant celui qui parle ; de la même maniere que quand on court, quoique le pied n'arrête pas à terre, il y laisse néanmoins une trace.

Ainsi, non-seulement le commencement et la fin de chaque article ou de chaque membre, doivent être travaillés ; mais l'espace qui est entre deux, bien qu'il soit continu, a besoin aussi d'un certain arrangement, à cause de ces pauses insensibles qui servent comme de degrés à la prononciation. Car qui ne sait pas que

(1) Il ne s'agit pas de quantité, de syllabes breves ou longues, mais de mots trop longs ou trop courts, c'est-à-dire qui sont composés d'un trop grand ou d'un trop petit nombre de syllabes. Il faudroit : Il faut prendre garde que par des mots trop longs (c'est-à-dire composés d'un trop grand nombre de syllabes) le discours ne devienne lent et paresseux : ou, ce qui est encore un vice plus commun, que par des mots trop courts (c'est-à-dire composés d'un trop petit nombre de syllabes) il ne sautille. *C.*

ces paroles renferment un seul sens, *Animadverti Judices, omnem accusatoris orationem, in duas divisam esse partes?* Cependant nous sentons bien que les deux premiers mots, et les trois qui suivent, et les deux d'après, et enfin les trois derniers, ont je ne sais quels nombres qui soutiennent la respiration. C'est pourquoi ceux qui sont rigides observateurs des rhytmes, pesent, pour ainsi dire, tous les mots; car ils prétendent que suivant que les syllabes en sont graves ou aigues, longues ou breves, selon enfin le degré de lenteur ou de vîtesse qu'elles ont, la composition qui résulte de l'assemblage de ces mots, est austere ou licencieuse, parfaitement réguliere et périodique, ou traînante et mal soutenue.

Il y a quelquefois des fins de période qui sont défectueuses et comme estropiées. On les soutient en passant incontinent à ce qui suit, comme si l'un et l'autre ne faisoient qu'un même sens, et par-là on corrige le défaut. *Non vult populus Romanus obsoletis criminibus accusari Verrem.* Cette fin est dure, si l'on en demeure là; mais continuez, encore que ce soient des sens différents: *Nova postulat, nova desiderat:* alors l'oraison chemine, et il

n'y a plus rien qui blesse. *Ut adeas, tantum dabis.* Cela termine mal. Car c'est la fin d'un vers trimetre; aussi l'orateur poursuit, *Ut cibum vestitumque introferre liceat, tantum.* Mais cette chûte a encore je ne sais quoi de précipité. Voilà pourquoi il ajoute *recusabat nemo;* et au moyen de ces mots l'oreille est contente.

Un vers entier n'est pas excusable dans la prose, non pas même une moitié (1), sur-tout lorsque cette moitié est une fin de vers, et qu'elle termine la période; ou lorsqu'une période commence comme feroit un vers. Le contraire est non-seulement supportable, mais même il a souvent beaucoup de grace. Car on finit fort bien une période par des mots qui seroient le commencement d'un vers, sur-tout d'un ïambe de six pieds ou de huit, pourvu néanmoins que ces mots aient peu de syllabes, comme *in Africa fuisse*, qui est le commencement d'un trimetre, ou *esse videatur*, par où finit la période de l'oraison pour Ligarius (2).

(1) Quintilien dit une partie, *partem*.

(1) Il falloit : Ces mots *in Africâ fuisse*, sont le commencement d'un vers iambique à six pieds, et cependant ils finissent la premiere phrase de la harangue pour Ligarius. Ces autres *esse videatur*, qu'on emploie aujourd'hui trop fréquemment à la

Mais assez souvent dans Cicéron les périodes commencent de la même maniere qu'un vers ïambe de huit pieds, et c'est aussi le défaut de ces paroles de Démosthène, πᾶσι καὶ πασαις, καὶ πᾶσιν ὑμῖν ὅσην εὐνοιαν. (1). Il en est presque de même de tout cet exorde. Une période ne commence pas mal non plus par une fin de vers, *Etsi vereor, Judices : Animadverti, Judices*. Mais un commencement de vers ne sied pas au commencement d'une période. Cependant Tite-Live a débuté par un hémistiche de vers héxametre, *Facturus-ne operæ pretium sim*. Car c'est ainsi qu'il faut lire, et cela vaut encore mieux que la maniere dont on le corrige.

Les fins de vers ne conviennent pas non plus aux fins de périodes. Ainsi l'on a raison de blâmer Cicéron d'avoir dit *quo me vertam nescio*, qui est à la fin d'un trimètre, et *pro misero dicere liceat*, qui est un trimètre presqu'entier. Car dans le vers ïambe six pieds ne font que trois

fin des périodes, commencent un vers iambique à huit pieds, (appellé autrement iambique quarré) *C.*

(2) Ce qui regarde Cicéron est de la phrase précédente, et n'est point traduit exactement. De plus Quintilien ne fait point ici de reproche à Démosthène. On trouve aussi, dit-il, dans Démosthène, πᾶσι καὶ πάσαις, Ὅσην εὔνοιαν... πόλει καὶ πασιν ὑμῖν, car c'est ainsi qu'il faut lire. *C.*

battements. mais une fin de vers héxametre est la pire de toutes. On en peut juger par cet endroit d'une des lettres de Brutus, *Neque enim illi malunt habere tutores aut defensores, quanquam sciunt placuisse Catoni.* A dire le vrai, cela est de moindre conséquence dans le genre épistolaire, parce que le style en est plus libre; et fort approchant de celui de la conversation. Mais c'est pour montrer qu'il nous échappe de faire des vers, pour ainsi dire, malgré nous. Brutus y est plus sujet qu'un autre, entraîné, comme je crois, par le desir de rendre sa composition plus harmonieuse. Asinius n'est pas non plus exempt de ce défaut, et Cicéron y tombe aussi quelquefois. Témoin le début de son oraison contre Lucius Pison, *Proh Dii immortales, quis hic illuxit dies?*

Il ne faut pas éviter avec moins de soin tout ce qui est cadencé; en un mot tout ce qui a l'apparence de vers, comme ceci de Salluste, *Falsò queritur de naturâ suâ.* Car, quoique la prose ait un certain enchaînement, elle veut néanmoins paroître libre. Platon, tout exact qu'il est dans sa composition, n'a pas laissé de faire une pareille faute, dès les premieres lignes de son Timée. Car vous y trouverez d'abord un commencement de vers héxametre,

ensuite un vers anacréontique, et si vous voulez, un trimetre, même la moitié d'un pentametre, et tout cela en très-peu de mots; de même qu'en ceux-ci de Thucydide, ὑπερ ἥμισυ Κᾶρες ἐνφάνησαν, dont le genre de rythme est aussi mou qu'il y en ait.

Après avoir fait voir que la prose est composée de pieds; comme ces pieds ont des appellations différentes, il est bon d'en dire aussi quelque chose, et de convenir sur-tout de leurs noms. Or je crois ne pouvoir mieux faire que de prendre Cicéron pour guide; car il a suivi les plus excellents auteurs Grecs, excepté qu'il ne fait, ce me semble, mention que des pieds qui n'ont pas plus de trois syllabes; bien que lui-même il use du péon et du dochimus (1), dont l'un en a quatre, et l'autre cinq. Mais comme il dit fort bien, quelques-uns croient que ces sortes de pieds sont plutôt des nombres que des pieds, et avec raison. Car tout ce qui passe trois syllabes est fait de plusieurs pieds.

Il faut donc savoir qu'il y a quatre pieds de deux syllabes, et huit de trois. Les premiers sont le spondée qui est de

(1) Il faut lire *Dochmius*, dans Quintilien, dans Cicéron, etc. du mot δόχμιος. C.

deux longues; le pyrrique, autrement nommé le périambe (1), de deux breves; l'iambe d'une breve et d'une longue; le pied opposé qui est d'une longue et d'une breve s'appellera ici un chorée, d'autres lui donnent le nom de trochée. Ceux de trois syllabes sont le dactyle d'une longue et de deux breves; l'anapeste qui est au contraire de deux breves et d'une longue; une breve entre deux longues fait l'amphimacre, autrement dit le crétique; une longue entre deux breves l'amphibraque. Deux longues précédées d'une breve composent le bacchius, et au contraire suivies d'une breve le palimbacchius. Trois breves font le trochée, appellé communément tribraque par ceux qui donnent au chorée le nom de trochée, et trois longues font le molosse.

Il n'y a aucun de ces pieds qui n'entre dans la prose. Mais plus chacun d'eux a de temps et de stabilité, c'est-à-dire, de syllabes longues, plus il communique de poids à l'oraison. Les syllabes breves lui donnent plus de vîtesse et de mouvement : qualités qui sont toutes deux bonnes, suivant le lieu et l'occasion où l'on en fait usage. Car la lenteur où il est be-

(1) Il faudroit : Le pariambe, de παρίαμβος. C.

soin de vîtesse, et la vîtesse où il est besoin de lenteur, sont également blâmables. Peut-être est-il bon aussi de remarquer qu'il y a des breves et des longues qui sont plus longues et plus breves que les autres. Non que les longues soient censées avoir plus de deux temps, et les breves moins d'un seul. C'est pourquoi en vers toute syllabe longue est égale à une longue, et toute syllabe breve est égale à une breve. Cependant il y a un plus et un moins qui se fait sentir; car le vers a des prérogatives qui ne sont que pour lui. Par cette raison nous y voyons des syllabes que l'on appelle communes, parce qu'elles sont longues ou breves, comme il plaît au poëte.

Mais comme dans la vérité, une voyelle peut aussi bien être breve ou longue, lorsqu'elle est seule, que lorsqu'elle est précédée d'une ou de deux consonnes, aussi il arrive que du moins pour la mesure des pieds, une syllabe qui de soi est breve, et qui est suivie d'une autre syllabe, même breve aussi, mais dont les deux premieres lettres sont deux consonnes, il arrive, dis-je, que cette syllabe devient longue; comme, par exemple, dans ce vers :

Agrestem (1) *tenui musam meditaris avenâ.*

Car quoique *gre* soit bref, il ne laisse pas d'allonger l'*a* qui le précede. Par conséquent il lui communique de son temps. Or comment le pourroit-il, s'il n'en avoit plus qu'une très-breve syllabe, telle qu'il seroit lui-même, si l'on en retranchoit les deux consonnes. Mais il y a plus; car il donne un temps à la syllabe qui précede, et en reçoit un de la syllabe qui suit. Et voilà comment deux syllabes, qui de leur nature sont breves, deviennent longues par position.

Mais une chose que j'admire, c'est que de célebres écrivains aient de la prédilection pour de certains pieds, et de l'aversion pour d'autres; comme s'il y en avoit quelqu'un qui n'entrât pas nécessairement dans l'oraison. C'est donc en vain que l'on nous vante le péon, inventé par Thrasymaque, et fort approuvé d'Aristote. En vain Ephorus l'emploie-t-il le plus qu'il peut, aussi bien que le dactyle, parce que tous deux sont mêlés de longues et de breves avec un tempérammemt égal; fuyant au contraire le spondée et le trochée, l'un à cause de sa lenteur,

(1) On lit dans Virgile *sylvestrem;* apparemment que du temps de Quintilien on lisoit *agrestem.*

et

l'autre à cause de son extrême vîtesse. En vain Aristote trouve-t-il que l'héroïque ou le dactyle a de la grandeur, l'iambe de la bassesse, le trochée un mouvement trop précipité, κορδακικώτερον, lui donnant pour cela le nom d'une danse peu honnête. En vain Théodecte, Théophraste et Denis d'Halicarnasse, disent-ils la même chose. Ils ont beau faire, il faut néanmoins qu'ils usent des autres pieds, et je les défie de s'en tenir précisément à leur dactyle, et à ce péon qu'ils aiment tant, parce qu'il est rarement propre à faire un vers.

Et comme il n'est pas possible d'allonger les mots, ni de les racourcir, et qu'il n'appartient qu'à la musique, de faire à son gré leurs syllabes longues ou breves, il s'ensuit que ce n'est pas le choix de ces mots, mais leur arrangement et leur différente combinaison qui donnent à un écrivain la liberté de se servir de certains pieds plus souvent que d'autres. Car les pieds dépendent pour la plupart de la maniere dont les mots sont liés ensemble. C'est pourquoi avec les mêmes mots on fait plusieurs sortes de vers. Je me souviens, par exemple, d'un vers (1)

(1) *Astra tenet cœlum, mare classes, area messem.*

qu'un poëte de réputation fit un jour en badinant. Si vous le retournez, vous en faites un *Sotadée* (1). Il faut donc les entre-mêler ces pieds, et avoir soin que ceux qui plaisent soient en plus grand nombre, afin que les autres passent comme à l'abri de ceux-ci. Car il ne faut pas espérer que les lettres ni les syllabes changent de nature. Mais l'importance est d'examiner lesquelles s'unissent le mieux ensemble.

Or, comme j'ai dit, les syllabes longues ont plus de poids, et les breves plus de vîtesse. Celles-ci tempérées de quelques longues, semblent seulement courir. Jointes à d'autres breves, vous diriez qu'elles sautent, quelles bondissent. Une breve suivie d'une longue a plus de force, plus de soutien. Une longue suivie d'une breve a plus de douceur. On commence donc fort bien par une syllabe longue; quelquefois aussi par une breve, comme *novum crimen*. Mais deux breves ont encore quelque chose de plus doux, *animadverti*, *Judices*. En effet ce commencement est une espece de division, et la division demande pour l'ordinaire un peu de légéreté.

Les syllabes longues étant plus stables

(2) Ces *sotadées* étoient composés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapestes.

sont aussi plus propres à terminer l'oraison. Mais les breves ne la terminent pas mal non plus. Je dis les breves, sans recourir à l'avantage qu'à la derniere, d'être regardée comme indifférente. Car je n'ignore pas qu'à la fin du sens une breve passe pour une longue ; par la raison que s'il lui manque un temps, ce temps est suppléé par la syllabe qui suit. Cependant quand je consulte mon oreille, je sens bien qu'il y a une grande différence entre une syllabe qui passe pour longue, et une qui l'est véritablement. Car cette fin, par exemple, *incipientem timere*, remplit moins l'oreille que celle-ci, *ausus est confiteri.* D'ailleurs, s'il étoit indifférent que la finale fût longue ou breve, ce seroit le même pied dans l'un et dans l'autre exemple, ce qui n'est pas ; et nous sentons que cette finale a je ne sais quoi de plus ferme en l'un, et de plus chancelant en l'autre. C'est pourquoi quelques-uns donnent trois temps à la derniere syllabe, lorsqu'elle est longue par elle-même, afin qu'elle ait aussi cette portion de temps, que la finale breve reçoit de la syllabe longue qui suit immédiatement.

Mais ce n'est pas seulement au dernier pied qu'il faut prendre garde ; c'est encore à celui qui le précede. Supposé

même qu'ils ne soient que de deux syllabes l'un et l'autre, on peut remonter jusqu'au troisieme, mais non pas plus haut. Et s'ils sont de trois syllabes, on se contentera d'observer les deux derniers. Autrement on mesureroit la prose comme les vers, ce qu'il ne faut pas faire. Car c'est le nombre que nous cherchons, non la mesure. (1). Toutefois rien n'empêche que parmi les trois dont je parle, il n'y ait au moins un dichorée, si pourtant il y a un pied qui doive porter ce nom, et qui soit composé de deux chorées; ou bien un péon, soit celui qui comprend un pyrrhique et un chorée, et qu'ils croient plus propre pour le commencement que pour la fin; soit au contraire celui qui est de trois breves et d'une longue, et qu'ils jugent meilleur pour la fin. Car ce sont les deux seuls dont les maîtres de l'art aient parlé, comprenant sous le même nom tous les autres, qui par la nature de leurs syllabes peuvent entrer dans l'oraison, sans nous dire précisément en quoi ils consistent. Le dochimus (2) qui est composé du bacchius et de l'ïambe, ou de l'ïambe et du crétique, termine aussi parfaitement bien,

(1) Il faut : autrement ce seroit un simple pied et nullement un nombre, numerus, ῥυθμὸς (qui demande au moins deux pieds) *C.*

(2) Dochmius. *C.*

étant un des pieds les plus fermes et les plus réguliers qu'il y ait. Pour le spondée dont Démosthène a fait grand usage, on sait qu'il est toujours lent par lui-même. Précédé du crétique, il a beaucoup de grace, par exemple, *De quo ego nihil dicam, nisi depellendi criminis causâ.*

Mais il faut se souvenir de ce que j'ai dit ci-dessus, qu'il y a bien de la différence entre deux pieds qui sont enchaînés dans un un seul mot, et deux pieds qui sont libres, ou d'un mot chacun. Ainsi *criminis causâ* termine fortement, au lieu qu'*Archipirata* est mou. Et un trybraque sera encore plus mou, *facilitates, temeritates.* C'est que l'intervalle qui sépare un mot d'avec l'autre, renferme un certain temps, de la même maniere que le spondée qui partage un pentametre. Car le vers n'y seroit pas, si ce spondée n'étoit composé de la fin d'un mot, et du commencement d'un autre.

L'anapeste ne fait pas si bien devant le spondée. Il peut neanmoins passer, *Muliere non solùm nobili, verùm étiam notâ.* Mais l'anapeste, le crétique, et l'iambe qui est plus court d'une syllabe, marcheront fort bien devant le spondée. Car de la sorte il y aura trois longues précédées

d'une breve. L'iambe même ne terminera pas mal, ayant devant lui un spondée, *in armis fui*, ou un spondée et un bacchius, parce qu'alors il y aura un dochimus pour dernier pied, *Iisdem in armis fui*.

De tout ce détail il est aisé de juger que le molosse ne fait pas mal non plus à la fin, pourvu qu'il soit précédé d'une breve, de quelque façon que ce puisse être, *Illud scimus*, *ubicumque sunt*, *esse pro nobis*. Le spondée à la suite d'un pyrrique devient moins lourd, comme *judicii Juniani*; mais à la suite d'un péon il l'est encore plus (1), *Brute dubitavi*. Si ce n'est qu'au lieu d'un péon et d'un spondée, on n'aime mieux qu'il y ait ici un dactyle et un bacchius.

On finit fort mal par deux spondées, cette fin se faisant trop remarquer, même en vers. Ils se souffrent néanmoins en prose, lorsqu'ils peuvent être composés, s'il faut ainsi dire, de trois membres, *Cur de perfugis nostris copias comparatis contra nos?* Car voilà d'abord une syllabe, puis deux, et puis une. Le dactyle ne fera pas même

(1) *Encore plus* quoi? *Plus moins lourd*, n'est pas françois. D'ailleurs *gravis* se prend en bonne part, et *lourd* en mauvaise part. Il falloit : devient moins grave..... mais c'est bien pis (*adhuc pejus*), quand il est précédé d'un péon. *C.*

un bon effet devant le spondée, parce que l'oraison ne se termine jamais bien par une fin de vers. Le bacchius peut aussi se trouver à la fin, et se redouble même fort bien, *venenum timeres*. Ce pied s'accorde mal avec le chorée, mais il est ami du spondée. Ainsi on ne dira pas *venena timeres*. Mais on dira fort bien *virus timeres*. Le palimbacchius précédé d'un molosse termine encore assez bien, comme, *Et spinis respersum*. Peut-être dira-t-on que la derniere est longue, mais il importe peu. On peut mettre aussi un bacchius à la place du molosse, *Quod hic potest, nos possemus*. Mais il est peut-être plus vrai de dire qu'il y a là un chorée précédé d'un spondée; car le nombre tombe principalement sur ces mots, *nos possemus*, comme sur ceux-ci, *Romanus sum*.

Le dichorée si connu dans le style asiatique termine encore admirablement bien. Par dichorée, j'entends deux chorées qui sont joints ensemble. Cicéron en rapporte cet exemple, *Patris dictum sapiens temeritas filii comprobavit*. Le pyrrique devant le chorée n'est pas sans grace, *Omnes propè cives virtute, gloriâ, dignitate superebat*. Un dactyle ne déplaira pas non plus à la fin; si pourtant nous n'aimons

mieux en faire un crétique, à cause de la derniere syllabe qui est comme on veut; *Mulierculâ nixus in littore.* Ce même pied recevra volontiers devant lui un crétique ou un ïambe, mais non pas un spondée, et encore moins un chorée.

On peut aussi finir par un amphibraque, qui par la même raison, pourra passer pour un bacchius, *Quintum Ligarium in Africa fuisse.* Le trochée terminera mal, supposé qu'il ait la derniere breve, comme il faut nécessairement qu'il l'ait: autrement, comment pourroit-on finir par un dichorée, maniere qui a tant d'approbateurs? Mais le trochée devient un anapeste par une suite de la même observation, et précédé d'une longue il devient un péon, comme *obstat invidia*; auquel cas il commence mieux l'oraison qu'il ne la termine. Enfin le pyrrique précédé d'un chorée terminera bien aussi, parce qu'alors il se change en péon.

Généralement parlant on peut dire que les pieds qui finissent par des breves, sont les moins stables, et qu'ils ne conviennent guere qu'aux endroits où l'oraison veut être rapide, et où elle ne souffre point de pauses. Le crétique est fort bon pour commencer une période, *Quod precatus a Diis immortalibus sum*, et même pour

la finir, *In conspectu Populi Romani vomere postridie.* Cet exemple nous montre en même temps, que l'on met fort bien devant le crétique un anapeste ou un péon, je dis celui qui est destiné pour la fin; car nous en avons distingué deux. Le même pied, c'est-à-dire, le crétique se redouble aussi fort bien: *Servare quam plurimos.* Cela vaut mieux que s'il étoit précédé d'un chorée, comme ici, *Quis non turpe duceret?* où je suppose que la derniere est prise pour une longue. Mais supposons qu'il y ait *turpe, duceret* avec une virgule entre deux, alors le nombre seroit différent. Voilà en effet ce surcroît de temps dont j'ai parlé. Car dans la prononciation nous mettons aussi quelque distance entre l'un et l'autre mot, et la derniere syllabe de *turpe* se trouve allongée par cet intervalle; sans quoi ces mots se précipitent tout d'un coup, et ressemblent à la fin d'un trimetre. Il en est de même de ceux-ci, *Ore spiritum excipere liceret*, si vous les prononcez tout de suite, vous en faites un vers plein d'afféterie et de mollesse; au lieu que coupés par deux ou trois pauses, ils ont beaucoup de poids et d'autorité.

Dans l'énumération que je viens de faire, mon dessein n'est pas d'interdire l'usage des autres pieds, mais seulement

de montrer l'effet que produisent d'ordinaire ceux dont j'ai parlé, et de dire ce qui me paroît de meilleur sur cette matiere. Car deux anapestes, par exemple, terminent aussi fort bien; et parce que c'est une fin de vers pentametre, le rhytme qu'ils composent en porte le nom, *Nam ubi libido dominatur, innocentiæ leve præsidium est*, où par le moyen de la synalephe les deux dernieres syllabes n'en font qu'une. Un bacchius, ou un spondée devant, aura encore quelque chose de plus délicat, *Leve innocentiæ præsidium est.*

Je ne craindrai point de contredire ici de grands hommes, en avouant que je ne suis point charmé de ce péon qui est de trois breves et d'une longue, et qui a par conséquent une breve plus que l'anapeste, *facilitas, agilitas.* Je ne vois pas pourquoi il leur a tant plu, si ce n'est parce qu'ils se sont plus attachés à un style simple et aisé, qu'au style oratoire. En effet ce pied aime à être précédé d'un pyrrique sur-tout, ou du chorée; ce qui fait un fort grand nombre de breves, *mea facilitas, nostra facilitas.* Que si vous mettez un spondée devant, ce sera la fin d'un trimetre. Pour ce qui est de l'autre péon, qui est tout le contraire de celui-

ci, on a raison de le trouver fort propre pour les commencements de périodes. Car des quatre syllabes dont il est composé, la premiere est stable, et les trois autres courent fort vîte. Cependant je crois qu'il y a d'autres pieds qui valent encore mieux.

Mais en traitant cette matiere, mon intention n'est pas que l'orateur dont les paroles doivent avoir une certaine vigueur naturelle, et couler toujours comme de source, se consume éternellement à mesurer des pieds, et à peser des syllabes; car cela est d'un misérable écrivain, et qui ne s'occupe que de minuties. Quiconque fera tout son objet de cette sorte d'étude, ne pourra pas vaquer à des soins plus considérables; et négligeant l'importance des choses, et les solides beautés, il n'aura d'autre mérite que de savoir ajuster ensemble diverses pieces de rapport: semblable, comme dit Lucilius, à ces artisans qui passent toute leur vie sur un ouvrage de mosaïque.

En effet, cette attention continuelle à de petites choses, n'éteint-elle pas ce beau feu qui doit échauffer l'esprit de l'orateur, et ne l'arrête-t-elle pas dans sa course, de la même maniere qu'en serrant la bride à un cheval, on l'empêche de courir, et

qu'une personne qui mesure ses pas ne sauroit aller fort vîte ? Comme si les nombres n'avoient pas été trouvés dans la composition. Car il en est de la prose comme de la poésie, qui sans art et sans regle dans ses commencements, ne doit sa naissance qu'à l'oreille seule, et à la répétition fortuite des mêmes cadences également rangées d'espace en espace.

Il suffit donc de la seule habitude d'écrire et de composer, pour nous apprendre la composition, et pour nous conduire jusqu'à trouver, même sur-le-champ, ces nombres dont il est ici question. Car il ne faut pas tant regarder les pieds qui entrent dans une période, que la période en gros : de même que le poëte ne regarde pas tant les cinq ou six parties qui forment un vers, que le tout ensemble. En effet les vers sont nés avant que l'on eût songé à faire des observations sur les vers. C'est pourquoi Ennius a dit qu'avant lui, les Faunes et les Oracles parloient en vers (1).

Le même rang donc que tient la versification dans un poëme, la composition le tient dans la prose. Or ce que celle-ci a de bon et de mauvais, se fait sentir à l'oreille qui en juge parfaitement bien. Car

(1) *Versibus quos olim Fauni Vatesque canebant.*

que la composition soit pleine et nombreuse, l'oreille est remplie; qu'elle soit au contraire défectueuse et vuide, l'oreille attend quelque chose, et n'est point satisfaite. Qu'elle soit dure et rude, l'oreille est blessée; douce et coulante, l'oreille est flattée; véhémente, elle réveille son attention; ferme, elle la soulage; traînante et mal soutenue, elle lui fait peine; trop chargée, elle la rebute. Ainsi le savant juge de la composition par la connoissance qu'il a des regles, et l'ignorant par le sentiment du plaisir qu'elle lui donne.

Mais il y a des choses que l'art n'enseigne point. Par exemple, *Si la répétition du même cas fait un effet désagréable, il faut passer à un autre.* Voilà un précepte excellent. Mais qui peut dire de quel cas il faut alors se servir? *La diversité des figures est un préservatif contre le dégoût que peut causer l'oraison.* Rien n'est si vrai. Il reste à savoir quelles figures il faut employer. Sans doute celles du sens et de la diction. Mais c'est tout ce que l'on en peut dire. C'est donc de l'occasion et des circonstances présentes qu'il faut prendre conseil.

En effet un des points les plus importants de la composition, c'est la juste éten-

due des périodes. Or qui peut la déterminer cette juste étendue, si ce n'est l'oreille? Pourquoi y a-t-il des périodes qui avec peu de mots sont assez pleines, quelquefois même trop, pendant que d'autres avec un plus grand nombre paroissent comme tronquées, et plus courtes qu'il ne faut? Pourquoi en d'autres sent-on je ne sais quel vuide, encore qu'il n'y ait rien à desirer pour le sens? *Neminem vestrûm ignorare arbitror, Judices, hunc per hosce dies sermonem vulgi, atque hanc opinionem fuisse, etc.* Pourquoi *hosce*, et non pas *hos?* Ce mot n'avoit rien de rude. Je n'en pourrai peut-être pas rendre raison; mais je sens que l'autre est mieux. Pourquoi Cicéron ne s'est-il pas contenté de dire *sermonem vulgi fuisse?* la composition le permettoit. Je ne sais pas pourquoi; mais quand je consulte mon oreille, il me semble qu'elle seroit moins satisfaite, si cette double expression n'y étoit pas. C'est donc au sentiment qu'il faut rapporter ces sortes de choses. Et cela est si vrai que tel qui ne sait guere ce que c'est que sévérité, et que douceur de composition, trouve néanmoins l'une et l'autre naturellement et de lui-même, peut-être mieux qu'un autre ne feroit avec tous les secours de l'art.

Mais on peut joindre l'art à la nature, et c'est ce qu'il faut faire.

Sur-tout il est essentiel à l'orateur de savoir quelle est la sorte de composition qui convient le mieux au sujet qu'il traite: ce qui comprend deux observations, l'une pour les pieds, l'autre pour les diverses formes d'arrangement ou de composition qui en résultent. C'est de ces diverses formes que je vais parler en premier lieu (1). J'ai déjà dit qu'il y en avoit trois, les articles, les membres, et les périodes. L'article, suivant la plupart de ceux qui ont traité cette matiere, est ce qui fait partie d'un membre. Pour moi je dirois que c'est un sens renfermé dans une certaine quantité de paroles, dont le nombre n'est pas complet. Car tel est cet exemple rapporté par Cicéron. *Direz-vous que vous n'aviez point de maison* (2)? *mais vous en aviez une. Que vous étiez en argent comptant? mais vous en manquiez.* L'article consiste quelquefois en un seul mot. *J'ai dit* (3): *Voilà nos témoins.* Ce mot *J'ai dit*, fait un article.

Un membre au contraire est un sens

(1) *Incisum.*

(2) Le défaut de nombre est plus sensible dans l'exemple rapporté en latin.

(3) C'est par-là que les anciens orateurs terminoient leurs plaidoyers. *Dixi*, c'est-à-dire, *j'ai fini.*

renfermé dans une certaine quantité de paroles, dont le nombre est complet; mais séparé du corps entier, il a peu de force, *ô gens sensés! ô la belle imagination!* Voilà un sens qui a sa perfection. Cependant détaché de ce qui suit et de ce qui précede, il ne signifie pas grand chose. Il en est comme des pieds, des mains, et de la tête, s'ils étoient séparés du corps. Quand est-ce donc qu'un membre commence à faire corps? C'est lorsque le sens est parachevé. *Qui de nous, je vous prie, pouvoit ignorer que vous en useriez ainsi?* Car ce sont les paroles que Cicéron apporte pour exemple d'un sens parfaitement terminé, et avec toute la briéveté possible. Les articles et les membres sont donc mêlés pour l'ordinaire, et demandent une conclusion.

La période a plusieurs noms. Cicéron l'appelle un cercle, un circuit, un tissu, une continuation, une juste étendue d'oraison. Il y en a de deux sortes : l'une simple, lorsqu'un sens est comme enchaîné dans un cercle de paroles nombreuses : l'autre composée de membres et d'articles qui ont plusieurs sens. [comme : *Aderat janitor carceris, et carnifex prætoris,* et ce qui suit. *C.*] Une période a pour le moins deux membres. Pour être

parfaite, il faut qu'elle en ait quatre. Cependant elle peut en avoir davantage. L'espace de quatre grand vers, ou la durée de la respiration est la mesure prescrite par Cicéron (*dans son Orateur*). Les conditions que toute période doit avoir, sont en premier lieu de terminer le sens; secondement d'être claire, afin de se faire entendre aisément; et enfin de n'être pas d'une longueur excessive, pour ne fatiguer ni celui qui parle, ni celui qui écoute. Un membre de période plus long qu'il ne faut, sera trainant; trop court, il n'aura ni poids, ni soutien.

Par-tout où il faudra que l'orateur se montre véhément, pressant, opiniâtre, il usera de membres et d'articles. Ce point, je le répete, est d'une extrême conséquence dans l'art oratoire; et notre composition doit tellement se conformer aux choses dont nous parlons, que celles mêmes qui sont âpres et rudes, demandent une cadence semblable, afin que par le moyen des sons l'auditeur prenant l'impression de celui qui parle, il se hérisse, pour ainsi dire, avec lui.

Les membres pour l'ordinaire conviendront fort aux narrations; ou si nous usons de périodes, il faut du moins qu'elles soient plus lâches, plus aisées que par-tout

ailleurs. J'excepte les narrations qui sont plutôt pour l'ornement du discours, que pour l'instruction des Juges, comme l'enlévement de Proserpine, que Cicéron raconte dans un de ses plaidoyers contre Verrès. Car une composition douce et coulante sied bien à ces sortes de récits.

La période aura beaucoup de grace dans l'exorde d'une grande cause, lorsqu'il faudra marquer de la crainte et de l'inquiétude; donner une idée avantageuse de la personne, ou l'affaire dont il s'agit; disposer les juges à prendre des sentiments de compassion.. Elle sera encore fort propre pour les lieux communs, et pour tout ce qui s'appelle amplification. Mais si vous accusez, sa composition doit être austere; et si vous louez, vous pouvez lui donner de la liberté et de l'étendue. La période fait aussi fort bien dans les épilogues. Mais le vrai temps de lui donner toute la pompe et l'harmonie qu'elle peut avoir, c'est lorsque le juge pleinement instruit et déjà persuadé, commence à se laisser charmer à la beauté du discours; et que plein d'admiration pour l'orateur, il s'abandonne au plaisir de l'entendre.

L'histoire ne demande pas une compo-

sition si nombreuse. Il lui suffit d'un certain enchaînement et d'un tissu bien lié, parce qu'elle coule sans cesse, ou pour mieux dire, elle glisse. Car toutes ses parties s'entretiennent. On les peut comparer à des personnes, qui pour marcher plus sûrement, se prennent par la main. Elles soutiennent, et sont soutenues. Tout ce qui est du genre démonstratif veut une cadence plus gaie, plus libre, plus marquée. Pour ce qui est du genre délibératif et du judiciaire, comme la matiere en est très-diverse, aussi exigent-ils plus d'une sorte de composition.

C'est ici que des deux observations dont j'ai parlé, la seconde se présente naturellement. Car qui doute que parmi ce grand nombre de choses qui entrent dans un plaidoyer, il y en ait qui se doivent prononcer avec douceur, d'autres d'une maniere pressante, et d'autres avec poids ? Or celles qui sont douces veulent de l'étendue, celles qui ont du poids, ou de la grandeur, ou de la beauté, demandent une cadence ferme, c'est-à-dire, des syllabes longues; et celles qui ont de l'élévation aiment sur-tout les mots dont le son est plus clair, plus éclatant. Au contraire les syllabes breves conviendront mieux aux arguments, à la divi-

sion, aux traits de raillerie, et à tout ce qui approche plus du discours familier.

Nous composerons donc l'exorde diversement, suivant la nature des choses que nous y dirons. Car je ne puis être du sentiment de Celsus, qui, comme si cette partie du discours n'avoit qu'une seule forme, nous donne celle-ci pour un modele achevé. *Quand parmi tous les hommes qui sont ou qui ont été, il nous seroit libre de choisir un juge, pour connoître de l'affaire dont il s'agit aujourd'hui, nul autre que vous, César, ne pourroit jamais nous être plus agréable* (1). Non, que cette période ne soit parfaitement bien composée. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle doive servir de regle pour tous les commencements d'exorde. Car on prépare les esprits en plusieurs manieres. Tantôt la modestie y est bonne, tantôt la douceur et l'agrément. Quelquefois il faut inspirer de la pitié, fléchir les juges, les porter à la clémence; et quelquefois on est obligé de les exhorter à la sévérité. Comme tous ces moyens sont différents par eux-mêmes, aussi demandent-ils une composition différente. En effet, qu'on lise les exordes des oraisons de Cicéron pour Milon, pour Cluentius, pour Liga-

(1) C'étoit le commencement d'une oraison d'Asinius.

rius, on ne trouvera pas qu'il y ait employé les mêmes nombres, les mêmes cadences.

La narration veut ordinairement des pieds qui n'aient rien de remarquable, et qui soient un peu lents. Je crois aussi qu'elle doit plus abonder en noms qu'en verbes; car si d'un côté les verbes la rendent plus serrée, de l'autre ils lui donnent plus d'élévation qu'il ne convient à sa simplicité: outre que son but est d'instruire les juges, et de bien imprimer les faits dans leur mémoire; ouvrage qui ne se fait pas à la hâte. En général, on peut dire que la narration veut des membres assez longs, et des périodes fort courtes.

Comme les arguments sont naturellement véhéments et rapides, il leur faut aussi des pieds capables de seconder ces deux qualités. Je n'entends pas des trochées, qui ont, à la vérité, beaucoup de vîtesse, mais nulle force. On choisira donc d'autres pieds mêlés de longues et de breves. Mais il faut se souvenir que le nombre de syllabes longues ne doit pas excéder.

Quant à ces endroits nobles et élevés, dont on embellit de temps en temps un discours, il est aisé de juger qu'ils veulent de grands mots, des mots sonores,

et de ces pieds qui se font remarquer ; comme le dactyle, et même le péon, qui bien qu'il ait plus de breves que de longues, ne laisse pas d'être suffisamment soutenu.

Au contraire les endroits qui doivent avoir de la rudesse et de l'âpreté, s'armeront fort bien de plusieurs iambes, non-seulement, parce que ces pieds n'étant que de deux syllabes, ont, s'il faut ainsi dire, un battement plus fréquent, chose fort opposée à la douceur ; mais aussi parce qu'ils prennent de l'accroissement en marchant, et que commençant par une breve, ils s'arrêtent et s'appuient sur une longue. C'est pourquoi ils sont beaucoup meilleurs que les chorées qui d'une longue tombent, ou plutôt se précipitent dans une breve. Pour ce qui est de l'épilogue, dont le caractere le plus ordinaire est d'être humble et soumis, il s'accommodera mieux des mots qui ont de la lenteur, et dont le son est plus sourd, plus étouffé.

Celsus prétend qu'il y a encore une autre sorte de composition, qu'il appelle supérieure et avantageuse. Si je la connoissois, je l'enseignerois aussi. Mais je la soupçonne d'être fort lente et fort grave : qualité que l'orateur peut quelquefois

rechercher pour l'amour d'elle-même, mais à condition que le sens et l'expression le demanderont; sans quoi rien ne sera plus froid, plus insupportable. Pour tout dire, en un mot, il faut que la composition soit à-peu-près telle que la prononciation. Est-ce que dans l'exorde nous ne sommes pas naturellement modestes, si ce n'est lorsque dans une cause criminelle, il faut enflammer la colere des juges, et soulever leur indignation contre l'accusé? Dans la narration ne sommes-nous pas expressifs et abondants tout à la fois? vifs et animés dans les arguments, ce qui paroît même à notre action? coulants et diffus [dans les lieux communs et. C.] dans les descriptions? humbles et abattus pour l'ordinaire dans l'épilogue?

Mais les mouvements du corps n'ont-ils pas aussi leurs temps, qui reglent le degré de lenteur et de vîtesse qu'ils doivent avoir. Et dans la danse comme dans le chant, la musique n'emploie-t-elle pas des nombres, que le battement de mesure nous rend sensibles? Quand nous parlons, notre voix d'elle-même ne se conforme-t-elle pas à nos sentiments? Il ne faut donc pas s'étonner si cette même conformité se trouve dans les pieds qui composent l'oraison; étant naturel que les cho-

ses qui sont grandes et élevées marchent avec pompe; que celles qui sont vives aient de la rapidité; que celles qui ont de la douceur obéissent, pour ainsi dire, et que celles qui sont délicates semblent couler. C'est pourquoi quand il le faut, nous affectons même de l'enflure, à quoi servent particulierement les spondées et les ïambes, qui pour cela sont d'un grand usage dans la tragédie.

Hyperoargus (1) *sceptra mihi liquit Pelops.*

Au lieu que le vers trochaïque de six pieds étant plus naturel, est aussi plus propre pour la comédie. On l'appelle ainsi, parce qu'il est composé de plusieurs chorées, auxquels, comme j'ai dit, on donne communément le nom de trochées. Le pyrrique va encore plus vîte. Mais plus il a de légereté, moins il a de soutien.

Quid igitur faciam? non eam? ne nunc quidem.

La satyre et la malignité se déchaînent heureusement par des ïambes, même en vers.

Quis hoc potest videre, quis potest pati;
Nisi impudicus, et vorax et aleo?

Mais pour parler en général, s'il falloit

(1) Ce vers est cité autrement par Séneque. *En impero Argis, regna mihi liquit Pelops.* Ep. 80.

que

que la composition eût quelque défaut, je l'aimerois encore mieux dure et rude, que sans nerfs et sans force, comme est celle de plusieurs orateurs. Car nous la corrompons tous les jours par un mauvais raffinement, nous l'énervons en lui donnant je ne sais quels nombres qui conviendroient mieux à une danse, qu'à la majesté de l'oraison.

J'ajoute que la composition la plus parfaite ne l'est point assez, pour se montrer toujours sous la même forme, et pour retomber continuellement dans les mêmes pieds. En effet, c'est une espece de versification, que d'observer toujours la même cadence; et toute prose qui a ce défaut doit nécessairement causer du dégoût, soit par l'affectation qu'elle étale aux yeux, et dont il faut éviter jusqu'au soupçon, soit par une uniformité qui est d'elle-même très-ennuyeuse. Ce vice néanmoins a quelque chose qui charme d'abord, mais plus la douceur en est grande (1), moins elle est de durée. Outre qu'un orateur qui court après ces vains agréments ne paroît pas fort touché, et qu'il fait par

(1) Ce que dit ici Quintilien peut fort bien s'appliquer à la poésie françoise, qui avec ses rimes et son peu de variété, ne sauroit plaire long-temps à l'oreille.

conséquent peu d'impression sur l'esprit de ceux qui l'écoutent. Car il ne faut pas espérer qu'un juge se courrouce ; ou qu'il se laisse attendrir pour l'amour d'un homme, qu'il voit tout occupé d'un si petit soin. C'est pour cela qu'il y a des liaisons que l'on retranche, quelquefois même de certains endroits, afin que ces endroits paroissent comme décousus et négligés ; et bien qu'ils semblent être moins travaillés que les autres, souvent ce sont ceux qui coûtent le plus.

Ne soyons pas non plus esclaves de l'arrangement, jusqu'à recourir à des transpositions plus longues qu'il ne faut, de crainte que ce que nous faisons pour plaire, ne déplaise comme une affectation. Enfin, que l'envie de rendre la composition plus douce et plus coulante, ne nous fasse jamais omettre un mot, lorsque d'ailleurs il est propre et convenable. Et véritablement il n'y en a point de si rude et de si discordant, qu'il ne puisse commodément trouver place, si ce n'est pas plutôt la paresse, que l'amour du beau, qui nous porte à l'éviter.

Cependant je ne suis point surpris que les Latins se soient plus attachés à la composition que les Attiques, bien que notre langue n'ait ni la grâce, ni la variété de

la leur. Et je ne puis faire un crime à Cicéron de s'être un peu éloigné de Démosthêne sur ce point. Mais j'expliquerai dans mon dernier livre la différence de la langue Grecque et de la langue Latine. Il est temps de mettre fin à celui-ci, qui passe déja les bornes que je m'étois prescrites.

Pour conclusion donc, la composition doit être honnête, douce et variée. Elle a trois parties, qui sont l'ordre, la liaison, et le nombre ou l'harmonie. L'art dont elle se sert consiste à savoir retrancher, ajouter, changer. Quant à ses qualités, elles different suivant la nature des choses dont on parle. Enfin, pour y réussir, il faut un soin extrême, qui a sans doute pour principal objet les pensées et l'expression. Mais ce soin doit se cacher, sur-tout afin que les nombres semblent couler comme d'eux-mêmes, et n'avoir rien de recherché, rien de contraint.

Fin du troisieme Volume.

